


BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EM. III
FONDO DORIA
NAPOLI



OBSERVATIONS
SUR L'ITALIE
ET SUR
LES ITALIENS.
TOME QUATRIEME.

OBSERVATIONS SUR L'ITALIE

ET SUR

LES ITALIENS,

Données en 1764, ſous le nom de deux Gentilshommes Suédois.

PAR M. G....

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée d'un Volume.

TOME QUATRIEME.



A LONDRES;

Et ſe trouve à PARIS,

Chez DE HANSY, le jeune, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXIV.


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III



OBSERVATIONS SUR L'ITALIE, *ET SUR* LES ITALIENS.

PISE.

QUOIQUE dans le milieu du mois de Décembre, le ciel étant pur & l'air très-doux, nous frétâmes une barque qui nous conduisit de Florence à Pise, en descendant la rivière d'Arno qui, rentrée dans son lit, étoit encore à plein canal : route aussi agréable, moins fatiguante & presque aussi courte que celle de terre.

Pise beaucoup plus belle & aussi dépeuplée que Ferrare, ne conserve plus que dans ses ponts & dans ses

PISE. bâtimens publics, l'image de la ſplendeur dont elle jouiſſoit dans le douziéme ſiécle. Traverſée dans ſon milieu par l'Arno preſqu'auſſi large que la Seine, ſa ſituation reſſemble beaucoup à celle de Paris.

Sa partie ſeptentrionale a été bâtie, ainſi que celle de Paris, dans un marais dont le terrein peu ſtable eſt l'unique raiſon du phénomène de la tour penchante, ſi fameuſe dans toutes les Relations. Nicolas de Piſe, Architecte du treiziéme ſiécle, à qui Piſe doit une partie des plus grands édifices qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ayant reconnu, par les mauvais ſuccès de ſes prédéceſſeurs, la mauvaiſe qualité du terrein ſur lequel il avoit à bâtir, portoit, dit le Vaſari dans ſon éloge, une attention capitale aux fondemens de ſes conſtructions. Non content de les pilotter & d'en veiller la maçonnerie, il la butoit du côté de l'Arno, par des contreforts & des maſſifs qui en ont aſſuré la ſolidité.

On a ſans doute négligé ces précautions dans l'édifice érigé par le Grand-Duc Côme III. pour l'Uni-

verſité de cette Ville : édifice dont fait partie une tour deſtinée aux obſervations aſtronomiques. M. Pérelli chargé de ces obſervations, m'a aſſuré que la divergence progreſſive du bâtiment vers l'Arno, entroit en ligne de compte dans ſes calculs, après l'avoir jetté dans des mécomptes dont il avoit eu peine à ſoupçonner la véritable cauſe.

L'air humide, peſant & mal-ſain de Piſe, a ſans doute ſa cauſe, ſoit dans ce terrein mobile & ſpongieux, ſoit dans la montagne qui couvrant Piſe au Nord en forme de cercle, reçoit & renvoie dans le baſſin qu'occupe cette Ville, toutes les vapeurs qu'y jette le vent du Midi. Le défaut d'habitans y contribue auſſi beaucoup. J'occupois à l'auberge de la Poſte, une chambre haute à l'Italienne, c'eſt-à-dire, fermée de murs & voûtée. M'y trouvant au milieu de la nuit, comme dans un bain, formé par l'humidité qui tranſpiroit des murs & de la voûte, je quittai le lit & la chambre, & j'allai paſſer le reſte de la nuit auprès du feu de la ſalle. Il eſt aiſé d'imaginer combien ſont peu

PISE.

ſains de pareils bains, formés par des murs bâtis d'une pierre légère & très-poreuſe, qui pompe l'eau des fondemens.

Autant par magnificence, que pour ſauver les grands édifices de cette humidité, les anciens Piſans ne bâtiſſoient qu'en marbre. Pour s'en procurer, ils profitoient du voiſinage de Carrare: mais l'ancienne Grèce étoit pour eux une carrière d'autant plus commode, qu'ils y trouvoient les marbres tout taillés. Leurs voyages, leurs expéditions continuelles dans le Levant, où l'importation excédoit de beaucoup l'exportation, les mettoient à portée de ſe charger, dans les retours, des débris de tous ces édifices merveilleux qui faiſoient l'admiration de l'Antiquité, & dont ils précipitoient la deſtruction.

De-là, ces ſoixante & dix colonnes de la plus grande proportion, qui portent la nef de la Cathédrale. De-là, cette foule de colonnes de tout module, répandues dans les périſtiles multipliés de la tour penchante, du Baptiſtère, du clocher des Au-

guſtins, &c. De-là ce beau vaſe antique qui orne le parvis méridional de la Cathédrale, ainſi que toutes ces pierres qui la revêtent en dehors par aſſiſes inégales, & dont pluſieurs portent encore des fragmens d'inſcriptions antiques. De-là, ces bas-reliefs qui ornent le tombeau de Béatrix, mere de la fameuſe Comteſſe Mathilde, parmi leſquels on voit une très-belle chaſſe de Méléagre, & qui furent les premiers modèles de Nicolas de Piſe, l'un des Reſtaurateurs de la Sculpture en Italie. De-là enfin, l'une des colonnes de porphyre qui décorent le maître-autel de l'Egliſe de Saint Etienne : morceau d'autant plus ſingulièrement précieux, que, ſur la tranche du fuſt qui s'adapte à la baſe, l'Ouvrier des mains duquel il eſt ſorti, a gravé en caractères grecs, qu'il porte neuf pieds. Avant que la colonne remplit la place qu'elle occupe actuellement, cette inſcription fut découverte & obſervée par M. Nelli, qui en a conclu la portée du pied grec, un peu plus foible que celle que Boſius en a donnée en 1561, & un peu plus forte

PISE. que celle qu'en donne le Scamozzi dans son Traité d'Architecture.

Parmi les monumens de la magnificence des anciens Pisans, & de leur goût pour les belles choses au milieu des ténébres de la barbarie, il ne faut pas oublier le plus grand de leurs trois ponts, entièrement bâti de marbre.

Cette magnificence se mêloit aux pratiques réligieuses qui en paroissent le moins susceptibles. De ce genre, est le fameux Cimetière, aussi construit en marbre, sur le plan de celui que j'ai vu depuis en France à Orléans. Le sol de ce Cimetière, dans sa partie découverte, est entièrement formé de terres qu'en 1224, les Pisans rapportèrent de la vallée de Josaphat, près de Jérusalem, sur la flotte qu'ils avoient fournie pour l'expédition de Frédéric Barberousse. Cette terre conserve encore la vertu de consommer entièrement les corps humains, dans l'espace de vingt-quatre heures. Le Fossoyeur*

* *La terra*, me disoit-il, *logoravagli con le loro grosse pancie, in termine di duoi giorni.*

m'assura en avoir fait des épreuves réitérées sur une foule d'Allemands qui vinrent mourir à Pise, dans la guerre de 1733. PISE.

Parmi les causes prochaines & éloignées de la dépopulation de Pise, on peut placer le voisinage de Florence & de Livourne.

Pour l'arrêter autant qu'il est possible, les Grands-Ducs ont conservé dans cette Ville, son Université, & y ont fixé la résidence des Chevaliers de l'Ordre de Saint Etienne, fondés en l'année 1561, à l'*instar* de ceux de Malte, par le Grand-Duc Côme I.

L'Université compte parmi ses Professeurs, M. Pérelli, qui y remplit avec la plus grande distinction, la chaire de Galilée, & les Peres Berti, Frisi & Corsini : c'est en dire assez, pour donner une idée de son état florissant. J'assistai à une des leçons du P. Berti sur l'Histoire Ecclésiastique. Ces leçons se passent, ainsi que dans toute l'Italie, non en dictées, en écritures, en frivoles argumentations, mais en un discours suivi sur des points d'Histoire, de

PISE.

Théologie, de Mathématiques, &c. dont la ſuite forme le cours ou la tâche annuelle du Profeſſeur. Elles ſe font en Latin, & durent une heure. Le Profeſſeur ſe promene enſuite pendant une demi-heure ſous le périſtile qui environne la cour du Collége; & là, les Etudians lui propoſent en Langue vulgaire, des doutes & des difficultés qu'il réſout dans la même Langue.

Cette méthode étoit celle de Cujas & des anciens Profeſſeurs des Univerſités de France. Il eſt ſingulier que l'uſage des cahiers & des dictées, qui conſument un temps précieux aux Maîtres & aux Ecoliers, ſe ſoit introduit, depuis que l'impreſſion a rempli les Bibliothéques de Traités, ou très-étendus, ou ſimplement élémentaires, ſur chacun des objets dont s'occupent les Univerſités & leurs Profeſſeurs.

Je ne ſuivois pas ſans peine le Latin des Profeſſeurs Toſcans. Tous les mots qui finiſſent par des conſonnes, comme *Dominum*, *amant*, *gloriantur*, *ut*, ils les prononcent en redoublant la conſonne finale, & la

chargeant d'un *é* fermé. Ainsi l'on entend dans leur bouche: *Dominummé, amantté, glorianturré, utté;* mais on ne pourra décider cette prononciation vicieuse, que quand on sçaura précisément de quelle manière les anciens Romains prononçoient leur Langue. Celle de nos pays Septentrionaux où l'on prononce l'*us* final des substantifs masculins terminés par cette syllabe, a contr'elle l'usage de toute l'Italie, de l'Espagne & des parties méridionales de la France, où cette syllabe s'articule *ous*. Les Italiens prétendent même qu'en suivant l'analogie de cette articulation, la dernière syllabe de l'accusatif singulier des mêmes substantifs *um*, ne devroit pas avoir dans notre bouche le son que nous lui donnons, semblable à celui du mot *homme*, mais celui de notre mot *rhume*.

PISE.

L'Ordre de Saint Etienne a pour chef, quant au spirituel, Monsignor Cérati, à la place duquel est attachée une partie des prérogatives de l'Episcopat. J'avois pour ce Prélat des recommandations de France, de Ro-

PISE.

me & de Florence : je n'en ai point eu qui m'ayent plus utilement servi. Elles me procurèrent la connoissance, l'amitié, la confiance d'un vieillard qui, au caractère le plus respectable, joint les connoissances les mieux digérées, les moeurs les plus douces, la franchise Lombarde & l'aménité Florentine *. Je trouvai en lui les soins, les attentions, l'empressement, toutes les prévenances qu'impose la politesse envers ceux à qui on doit; mais qui, de lui à moi, n'étoient qu'une effusion de l'honnêteté de son ame & de la bonté de son coeur. Il épuisa en ma faveur toutes les ressources que Pise peut fournir: il me procura toutes les connoissances qu'il me crut agréables; mais aucune ne me le fut autant que la sienne. Pise possédant un tel homme, ne me parut plus dépeuplée.

Il avoit avec lui M. son frere; qui, comme beaucoup de Lombards aisés, étoit dans l'usage de ve-

* *Animam qualem neque candidiorem Terra tulit.*

nir passer les hivers à Pise, où ils sont plus doux & plus tempérés qu'en Lombardie. Cet hivernement donne à Pise quelques habitans de plus, & y fait louer quelques maisons pendant cette saison.

Les bains qui n'en sont éloignés que d'un quart de lieue, entre la Ville & la montagne qui l'enveloppe au Nord, jetteront encore dans cette Ville quelques habitans, lorsque les grands bâtimens que l'on vient d'élever, & toutes les commodités que l'on y prépare aux Baigneurs, les auront remis en vogue.

Au-delà du grand pont de Pise, sur la rive gauche de l'Arno, je vis avec étonnement une grande inscription sur marbre en lettres d'or, contenant l'extrait de l'Edit, par lequel le feu Empereur, en qualité de Grand-Duc, a ordonné qu'en 1746, autant que je puis me le rappeller, l'année commenceroit, en Toscane, au premier Janvier, & que cet ordre se suivroit dans les années à venir. Pour m'expliquer l'objet de cet Edit, on m'apprit que jusqu'alors l'année civile des Toscans n'avoit commen-

PISE. cé qu'au 25 Mars, moins relativement à l'équinoxe, qu'à la fête de l'Annonciation qu'ils célèbrent sous le nom de *Conception de Notre-Seigneur* *. La connoissance de cet ancien usage est nécessaire pour suivre, jusqu'en 1746, les dates des Histoires & Chroniques de Florence, dans lesquelles les trois premiers mois de chaque année, comptée suivant le style Romain, appartiennent à l'année précédente **.

A la descente du même pont, on voit une vaste loge bâtie dans le meilleur goût d'Architecture, par Côme I. On a depuis élevé sur cet édifice, un faux étage assez mal raccordé avec l'ancien bâtiment.

En suivant la même rive, on rencontre une petite Eglise ou ancienne Chapelle isolée, entièrement construite en marbre, avec des colonnes & des ornemens fort soignés. Le dedans répond peu à ce qu'annonce le

* Cet usage date du temps des anciens Etrusques, dont les Romains l'avoient emprunté lors de la fondation de Rome.

** Voyez du Cange, *verb.* Annus.

dehors. J'y entrai : on y disoit la Messe, à laquelle assistoit une jeune personne dans la fleur de l'âge & de la beauté. Je n'ai vû, dans toute l'Italie, aucune femme, qui joignît autant de graces à une physionomie aussi fine & aussi piquante. Elle étoit escortée d'un vieillard coëffé & vêtu assez grotesquement; c'étoit sans doute ou son pere ou son tuteur. Dieu veuille que ce ne fût pas son mari!

La place de l'Eglise Saint Etienne est ornée d'une très-belle statue de Côme I.

Les quais qui bordent l'Arno, ont plusieurs Palais dignes de faire honneur à l'Architecture Florentine. Celui de Lanfranchi est regardé comme le plus beau.

Les portes de la Cathédrale, en bronze orné, ou plutôt chargé de bas-reliefs, sont un des premiers essais de l'Art en ce genre. Exécutées dans le douziéme siécle, elles annoncent très-avantageusement l'effort que faisoient déja les Arts en Italie, pour se tirer de la barbarie.

On peut profiter, sous le même point de vûe, des peintures qui rem-

PISE. pliſſent l'intérieur du grand Cimetière dont j'ai parlé. Le Jugement dernier, peint par André Orgagna, attire & fixe les regards : on y retrouve les idées contemporaines du Dante. Le Peintre n'ayant point voulu prendre ſur lui de décider du ſort de Salomon, l'a repréſenté entre les Elus & les Damnés : il eſt à mi-corps en Enfer, tandis que le ſort de tous les autres paroît décidé.



LIVOURNE.

Le terrein de Pise à Livourne, est un grand attérissément de la nature des landes de Bordeaux, aussi difficile & peut-être aussi impossible à mettre en valeur. J'ai déja parlé des tentatives hasardées pour en tirer parti. Les collines & les montagnes mêmes qui bordent cet attérissement à l'Est, sont un amas de terre & de coquillages qui ont donné lieu à une assez mauvaise Dissertation de *Misson* sur la formation de ces fossiles.

Certaldo est situé au-delà de ces montagnes: c'est la patrie du fameux Boccace qui y a passé les dernières années de sa vie, & y est mort. On lit sur son tombeau, une épitaphe de sa composition, en deux distiques terminés par ces vers:

Patria Certaldum, studium fuit alma Poësis.

Il est fort singulier que cet Ecrivain se soit désigné par un talent qui fut le moindre de ses talens, si l'on

LIVOURNE, en juge par ce qui nous reste de lui en ce genre; c'est-à-dire, par les piéces qui terminent chacune des journées de son Décaméron, & dont la lecture est à peine supportable. Peut-être a-t-il employé là le mot de *Poësie* comme une indication générique de la *Science-gaie*, dont il fut un des Maîtres les plus heureux.

La maison qu'il habitoit, conservée par respect pour sa mémoire, existe encore; & on lit au-dessus de la porte, une inscription sur marbre, qui commence par ce vers:

Has olim exiguas coluit Boccacius ædes.

Livourne est l'ouvrage des Médicis, qui, devenus maîtres de Florence, échangèrent avec les Génois cette place, alors peu considérable, qui faisoit partie de leur Domaine. Comme place maritime, elle n'est pas moins admirable aujourd'hui que Florence. Dans un autre genre, les Médicis y ont déployé la même magnificence. C'est le premier port franc qui ait été ouvert sur la mer Méditerranée. Toutes les Nations, les Mahométans mêmes, y ont

un libre accès, & s'y peuvent établir, ſans diſtinction de Secte & de Religion. Ces Nations reparties en cinq Corps, forment comme autant de Républiques iſolées: ſçavoir, les Anglois, les Italiens, les Juifs, les Grecs & les François. LIVOURNE.

L'Empereur, Grand-Duc de Toſcane, venoit de les conſulter ſur les cauſes de la décadence du commerce de Livourne, & ſur les moyens de le rétabilr dans ſa première vigueur. J'ai vu les Mémoires dans leſquels, en réponſe à cette conſultation, chacune des cinq Nations expoſoit ſes vûes, relativement à ſon intérêt particulier. Les cauſes du mal & les remédes y étoient dévelopés avec une énergie, une netteté, une liberté rares dans les compoſitions de ce genre.

Les Anglois ont, ſur le revers du port, un grand Cimetière; les Juifs ont dans la Ville une très-belle Synagogue, & les Grecs une Egliſe de leur rit. Ces derniers preſque tous Tailleurs ou Marchands d'habits pour le Levant & pour les Matelots de la mer Méditerranée, ſont la Na-

LIVOURNE. tion la moins riche des cinq. Les Juifs ſont les plus opulens : ce que je n'aurois pas auguré de l'habillement & de tout l'extérieur du Syndic de cette Nation, que je vis par haſard chez le Conſul de France, auquel il venoit communiquer le Mémoire de ſa Nation pour l'Empereur.

Le port de Livourne, embelli d'une très-belle ſtatue pédeſtre du Grand-Duc Ferdinand I. qui l'a bâti pour la plus grande partie, étoit rempli de vaiſſeaux du Nord, & principalement d'Anglois. A la gauche de ce port, eſt un Lazaret exactement iſolé, & fermé de grands foſſés d'eau vive.

La curioſité m'y expoſa à un accident qui pouvoit être très-funeſte. La communication continuelle de Livourne avec toutes les places du Levant & de l'Afrique, où régne preſque toujours la peſte, y jette ſouvent des bâtimens attaqués ou violemment ſuſpects de contagion. Sur le ſoupçon, on en confine les équipages dans le premier Lazaret, dont les habitans vous ſaluent en ſe reculant & en vous faiſant ſigne de ne

les pas approcher. Le second est pour ceux qui sont attaqués, pour ceux qui portent des symptômes, ou en qui ils se manifestent dans le cours de la quarantaine : ensorte que ce second Lazaret est un véritable hôpital de pestiférés. LIVOURNE.

Je l'ignorois, lorsque seul, & sans avoir pris d'instruction, je m'y présentai, à travers un labyrinthe de fossés & de fortifications. Je pénétrai sans obstacle dans la première cour, dont le guichet toujours exactement gardé, ne l'étoit pas alors. Arrivé au guichet de la seconde cour, j'y trouvai une sentinelle qui me cria de m'éloigner, & qui me voyant approcher, se mit à sauter & à gambader comme un fol, ou comme un homme que l'on chatouilleroit. Je lui offris la bonne manche, il gambadoit encore plus fort; enfin le croyant vraiment fol, & n'espérant plus l'amener à la raison, je me retirai, & racontai ma déconvenue à un grand souper que l'on nous donnoit ce jour-là dans une des premières Maisons de Livourne. Tout le monde en frémit, & l'on m'apprit que si, voulant

LIVOURNE.

forcer le passage, mes habits eussent seulement touché le guichet, ou bien ceux de la sentinelle, je me trouvois condamné, *ipso facto*, à passer dans une des loges de la dernière enceinte, & à y faire quarantaine au milieu des pestiférés atteints & convaincus, dont elle est le réceptacle; que si, échappant à la sentinelle qui m'auroit sauté au collet, j'avois pris le parti d'évader par la fuite, il étoit de sa consigne de tirer sur moi, en m'atteignant où il auroit pu. Ceci soit dit pour l'instruction des Voyageurs que la curiosité portera dans ces dangereux asyles.

Pour donner de justes idées de l'état actuel du commerce de Livourne, il faudroit extraire ici les Mémoires pour l'Empereur dont j'ai parlé ci-dessus, & dont nous nous sommes procuré des copies. Mais un extrait ne feroit qu'exciter, pour les originaux, la curiosité des Négocians qu'intéressent les connoissances de ce genre.

Nous frétâmes à Livourne une barque pour Gênes. Il étoit expressément stipulé avec le Patron, que

la barque ne feroit que pour nous & notre équipage. Mais les Voiturins d'eau font aussi fidèles aux stipulations, que les Voiturins de terre. Le nôtre ayant ramassé tout ce qu'il put trouver en marchandises, nous donna pour compagnie, des Charpentiers de la Marine de Toulon, avec leur Chef, des Matelots bas Bretons qui revenoient d'Angletere par Venise, un Jacobin Espagnol qui retournoit chez lui, avec une compagne de voyage que le bon Père avoit prise à Civita-Vecchia.

LIVOURNE.



PORTO-FINO.

Nous partîmes de Livourne la veille de Noël, & gagnâmes Porto-Fino, par un très-gros temps contre lequel il fallut relever le courage de nos Mariniers & du Patron lui-même, qui commençoient à lamenter & à compter plus sur leurs chapelets, que sur leurs avirons.

Nous devions le lendemain continuer notre route ; mais le Patron en avoit autrement ordonné. Il étoit de Porto - Fino même, ainsi que presque tout son équipage ; & *il lui tournoit plus à compte* de passer les fêtes de Noël chez lui, que dans le port de Gênes, où l'on vit à moins bon marché. Nous l'obligeâmes cependant de mettre à la voile ; mais présentant toujours le flanc au flot & au vent, il manoeuvra de manière qu'il fallut rentrer dans le port, pour éviter, disoit-il, le tort & le ridicule que nous nous donnerions, si nous mettant en mer le jour de Noël, nous venions à périr à cause du bon Jour.

PORTO-FINO.

Le Jacobin qui, de Civita-Vecehia, rouloit depuis six semaines en route, & qui n'étoit pas à quelques jours près, fut d'autant plus charmé du retour au port, qn'il avoit une discussion d'intérêt à terminer avec le Cuté de Porto-Fino. Avant que de dire ses trois Messes dans la nuit précédente, il avoit démandé au Curé s'il avoit quelques *intentions* à lui donner: dans la bouche des Sacristains Italiens, ce mot signifie demander une Messe avec dessein de la payer. Le Curé en avoit demandé deux; mais au lieu de la rétribution que le Pere attendoit, il lui avoit dit que beaucoup de Pauvres mouroient dans sa Paroisse, sans avoit le moyen de faire dire des Messes, & que les deux siennes s'appliqueroient à ces Ames délaissées. L'Espagnol avoit peu goûté cet arrangement: il rentrá au port, résolu de se faire raison. Il étoit bel homme, nerveux, violent & toujours armé d'une énorme canne qui suivoit tous les mouvemens de ses gestes. Il s'étoit déja fait plusieurs affaires depuis Civita-Vecchia. Entr'autres, il

PORTO-FINO.

avoit pris à la gorge le Gouverneur d'une petite place, qui ne ſe comportoit pas avec lui à ſon gré, & qui, par reſpect pour la robe de Saint Dominique, n'avoit pu ſe venger de lui, qu'en le condamnant à faire quarantaine, comme venant de pays ſuſpect. Il étoit d'autant moins preſſé d'arriver en Eſpagne, qu'en étant parti ſans obédience, pour aller inutilement ſolliciter à Rome ſon changement d'habit, il comptoit, à ſon retour, ſur ſix mois au moins de priſon au pain & à l'eau.

En revenant le ſoir de parcourir les hauteurs qui dominent Porto-Fino, nous le trouvâmes ſur le port, le chapeau enfoncé, brandiſſant ſa canne, & annonçant, par ſa phyſionomie & par ſa contenance, qu'il méditoit quelque grand projet. Nous lui demandâmes où il en étoit avec le Curé: *Adeſſo, adeſſo*, répondit-il, en courant à grands pas vers l'Egliſe.

Le Curé y étoit à confeſſer. Il l'appella du doigt, en lui diſant à l'Italienne: *Una, una.* Le Curé ne répondant point, il approcha du confeſſional,

ſeſſional, d'où le Curé ſortit, en lui propoſant de paſſer à la Sacriſtie. A peine y furent-ils, que fermant la porte au verrouil, & frappant de ſa canne ſur la table, il répéta ſa demande d'un ton & en termes ſi énergiques, que le Curé tremblant vuida ſa poche, & lui donna toute la monnoie qui s'y trouvoit. PORTO-FINO.

Il revint triomphant à l'auberge cette monnoie à la main, nous raconta avec le feu de l'action, tout ce qui s'étoit paſſé, & tint table une partie de la nuit, pour nos Domeſtiques, pour ſa Compagne de voyage, & pour un Pélerin Piémontois qui alloit à Rome chercher l'abſolution de libertés qu'il avoit priſes avec une couſine germaine. Le Jacobin dut à ſon habit l'aveu que lui fit le Pélerin ſur l'objet de ſon voyage, & pour récompenſer ſa confiance, il l'endoctrina ſur les tournures à prendre, pour avoir ſon abſolution au meilleur compte poſſible.

Porto-Fino eſt à l'abri d'un énorme rocher qui forme un promontoire battu de toutes parts en ruine, par les flots qu'il coupe & qu'il

PORTO-FINO.

resserre. Il a un mille de hauteur perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer. Ayant gravi ce promontoire, nous en parcourûmes toute la cîme, sur laquelle on fait le tour du port. De-là, on découvre à droite, la Ville de Gênes & ses deux rivières qui forment comme les deux parties d'un arc dont elle occupe le centre; à gauche, un pareil arc terminé par la pointe du golfe de la Spécie. Toute la masse de ce Cap est un *Pouding* continu*, formé de pierres dures d'inégal volume, liées par un ciment naturel qui a pris la dureté de là pierre. Cependant il n'a pu résister à l'effort du temps & des flots. Quelques parties de cette masse, minées par la mer & éboulées à pic, ressemblent à un mur fait de main d'homme; d'autres, excavées au pied, pendent en l'air, & offrent ces voussures si fréquentes dans les Estampes de Callot.

Nous devions remettre définitivement à la mer, le lendemain de Noël; mais le Patron plus fidèle à

* *Vid. sup.* l'article de MOLA.

ſes arrangemens, que touché de notre impatience, vint nous annoncer que le vent étoit contraire, que la mer n'étoit pas tenable, & qu'il ne partiroit point. Comptant ſur une pareille ſcène pour le lendemain, je lui demandai ſes commiſſions pour Gênes, & je me mis en route pour cette Ville, par l'unique voiture que l'on put trouver à Porto-Fino, c'eſt-à-dire, à pied, avec mon Domeſtique portant une couple de chemiſes au pommeau de ſon couteau de chaſſe. Cette traite étoit de ſix grandes lieues; mais du haut du Cap, Gênes m'avoit paru ſi peu éloignée, la mer légérement agitée offroit un point de vûe ſi animé, le ciel étoit ſi beau, l'air ſi pur & ſi tempéré, toute la côte tellement embellie de tous les charmes du Printems, que je tentai l'aventure, & la mis à fin avec un plaiſir dont le ſentiment étoit augmenté par la joie de me voir échappé de la priſon de Porto-Fino.

PORTO-FINO.

Il fallut gravir de nouveau le Cap, parcourir le plateau très-étendu par lequel il ſe joint à la côte, le deſ-

PORTO-FINO.

cendre ensuite, & tout cela par des chemins qui ne sont connus que des chévres. Ces chemins sont tels, qu'en quelques endroits la voie n'ayant entre des roches parallèles que la largeur de mon soulier, je ne pouvois avancer pendant plusieurs pas, qu'en coulant en avant le pied qui s'étoit trouvé le premier engagé, & que l'autre suivoit.

De-là, j'eus, à vûe d'oiseau, le coup d'œil d'une vallée charmante, qui occupe une anse couverte au Sud-Ouest par le prolongement du Cap. Un Village, nommé *Sainte-Marie*, occupe le centre de cette anse, dans laquelle sont répandues des habitations dont la diversité semble ménagée pour le plaisir du coup d'œil.

Tout le plein-pied est formé par un chemin à mi-côte qui doit son rétablissement à M. le Maréchal de Richelieu, dans son expédition de Gênes. Le terrein de la côte, dans laquelle il est coupé en grande partie, s'étant éboulé depuis en plusieurs endroits, l'a rendu impraticable pour tous autres Voyageurs que les gens de pied.

Ce chemin eſt une continuité de Bourgs, de Villages, de campagnes aussi joliment bâties qu'agréablement ſituées. Dans la traverſe des Villages & à la proximité de ces maiſons, il eſt pavé de briques de diverſes couleurs, poſées de champ, en point de Hongrie. Les orangers dont cette côte eſt couverte, étoient chargés de fruits & de fleurs : le jaſmin, le thim, le myrthe, toutes les herbes & plantes aromatiques dont ſont couverts les endroits qui ſe refuſent à la culture, étoient en pleine fleur, ainſi que les pois dont étoient plantés de petits cantons de meilleure terre. Les Oiſeaux célébroient à l'envi le Printems ; mais, comme dans les lieux enchantés qui embelliſſent les Romans, il n'y avoit point là d'auberge. A peine y pus-je trouver du vin & d'aſſez mauvais pain ; & j'arrivai à Gênes plus laſſé que raſſaſié.

PORTO-FINO.

Mon Compagnon de voyage ne m'y joignit que le lendemain au ſoir. Le Patron voyant que j'étois ſérieuſement parti, avoit mis à la mer ſur le midi ; & ayant difficilement dou-

PORTO FINO.

blé le Cap, à force de mauvaise manœuvre, il s'étoit acculé dans la première rade, en donnant à entendre aux Passagers, qu'il partiroit à la première apparence de calme, mais bien résolu de passer la nuit & le plus de temps même qu'il lui seroit possible, dans un lieu de sa connoissance, où les vivres étoient à meilleur marché qu'à Gênes. Ainsi mon Compagnon ne gagna à cet arrangement, qu'une très-mauvaise nuit qu'il passa dans la barque dont le flot se jouoit à son gré, & au bruit très-aigre, semblable à celui de grosses chaînes, produit par le roulement de pierres de toutes grosseurs, détachées du Cap, qui successivement poussées à bord & abandonnées par la vague, forment sur elles-mêmes un flux & reflux perpétuel. Cependant le Patron & son équipage dormoient tranquillement à terre.

Arrivant à Gênes à pied, je fus accueilli à l'auberge en piéton. En vain demandai-je un appartement pour deux: je ne pus obtenir qu'une petite chambre & un mauvais lit, dans lequel la fatigue de la route

me procura une très-bonne nuit. Les complimens que me firent faire le lendemain les personnes pour qui j'avois des recommandations, me procurèrent des excuses de la part de l'Aubergiste, & m'assurèrent ses bonnes graces.

PORTO-FINO.



GENES.

Un des plus solides Historiens modernes voit, dans les Croisades, la formation des Puissances maritimes, dont Venise, Gênes & Pise furent les premières, & l'établissement en Europe du commerce maritime qui jusqu'alors avoit été entre les mains des Grecs & des Arabes. Les conquêtes, la jalousie des Républiques conquérantes, & les guerres que cette jalousie excita entre elles, remplissent le tableau de cette première époque.

Gênes y brille au premier rang. On compte parmi ses conquêtes & ses établissemens, moitié guerre & moitié marchandise, les Isles de Majorque, Minorque, Candie, Sardaigne, Corse, Négrepont, Malte; Lesbos, Scio, la Ville de Smyrne dans l'Asie mineure, celle de Théodosie, & plusieurs Places importantes de la mer Noire, enfin les fauxbourgs même de Constantinople.

Affoiblie par ses conquêtes, par

ses établissemens, par ses possessions, & hors d'état de défendre son propre territoire, la République de Gênes se donna, un siécle après, au Roi de France Charles VI. Elle reprit sa liberté dans la révolution qui termina le regne de ce Prince. Mais hors d'état de subsister par ses propres forces, elle se jetta entre les bras de Louis XI, qui, ne croyant pas les possessions lointaines convenables à la France, rejetta ses offres qu'acceptèrent Louis XII. & François I. GENES.

André Doria étant passé du service de France à celui de l'Empereur Charles V, stipula avec ce Prince la liberté de sa patrie, & donna à ses Concitoyens des Loix qui, en établissant cette liberté, l'ont maintenue jusqu'à présent & contre les atteintes intérieures du dedans, & contre les attaques du dehors : tant a de pouvoir dans un Etat, une *tête forte* & qui veut le bien !

Gênes est remplie de monumens de reconnoissance envers ce grand Citoyen. On voit sa statue en marbre, avec le titre de *Restitutor liber-*

GÊNES. *tatis*, à la porte du Palais, dans la salle du Grand-Conseil & à la Banque de Saint George. Le jardin du Palais Doria est orné d'une fontaine, au milieu de laquelle est sa statue colossale, avec les attributs de Neptune. Enfin, l'Eglise de Saint Matthieu, bâtie par ses ancêtres, & réparée par ses soins, posséde son tombeau, dont les ornemens & l'inscription annoncent, avec une noble & majestueuse simplicité, le *Restaurateur de la Patrie*.

Toute l'Europe a vu avec admiration, ce qu'en 1746 le Peuple de Gênes osa pour le recouvrement de sa liberté, contre un Ennemi maître de la Ville & de toutes les forces de la République. Cette révolution, qui prouve ce que peut encore aujourd'hui l'amour de la Patrie, est écrite avec toute la force digne du sujet, dans l'Histoire de la dernière guerre d'Italie, donnée en Latin par M. Bonamici, Officier au service de Naples. J'ai recueilli sur ce grand événement, quelques anecdotes échappées à la connoissance de l'Historien.

La révolution se soutenoit depuis cinq mois, mais l'argent manquoit; & pour en procurer, le Petit-Conseil alloit établir de nouveaux impôts. Le jour qu'il devoit s'assembler pour en concerter l'Edit, M. Grillo, Citoyen aussi distingué par sa naissance que par ses richesses, mais en qui quelques traits, hors de l'ordre commun, annonçoient un homme très-singulier, parut dans l'antichambre du Conseil, joncha cette piéce d'un nombre considérable de morceaux de corde d'un pied & demi de longueur, & se retira. Chaque Conseiller demandoit en entrant d'où venoient ces cordes; & sur la réponse que c'étoit de M. Grillo, il haussoit les épaules, & continuoit son chemin. La délibération entamée, parut aussi-tôt M. Grillo. On s'empressa de lui demander ce que signifioient ces cordes; & il répondit que, depuis la prise d'armes, pour défendre la République, tout le Peuple ayant abandonné le travail dont il vivoit auparavant, il étoit de la justice & de l'humanité de distribuer à ce Peuple les cordes répandues le matin

GENES.

dans l'antichambre, & avec lesquelles il pourroit se pendre; & non d'établir de nouveaux droits qui le porteroient au déseſpoir, sans rien rapporter à l'Etat. *Mais il faut de l'argent*, lui répliqua-t-on, *& où le chercher?* Où il est, répondit-il; & sortant du Palais, il rentra suivi de Crocheteurs qui, chargés d'une somme de cinq cens mille livres en or & en argent, la verserent au milieu de la salle. Que chacun de vous s'impose une pareille contribution, ajouta M. Grillo, en se retirant; & l'argent que vous cherchez, sera trouvé. Cet exemple fut suivi : on perdit l'impôt de vûe, la Noblesse contribua volontairement à proportion de ses facultés, & Gênes fut sauvée. J'appris depuis avec chagrin que cette Noblesse avoit abandonné les vûes patriotiques de M. Grillo, & qu'elle travailloit à reprendre sur le Peuple, par la continuation d'impôts extraordinaires, ce qu'elle avoit alors sacrifié à sa propre conservation.

Elle n'avoit pas ouvertement pris part à la révolution, de laquelle mê-

me elle eut à craindre pendant quelque temps, le Peuple en armes voulant la forcer à se déclarer, ou à quitter le Gouvernement : ce qui occasionna une scène du plus haut tragique, & qui est très-bien décrite par M. Bonamici. Si le Sénat, le Conseil & la Noblesse n'agissoient pas en Corps & à découvert, ils travailloient sourdement ; ils se mêloient en détail parmi le Peuple, qui, pour ne les point compromettre, se les indiquoit sous le nom de *Charbonniers*, leur rendant pourtant tout respect & toute sorte de déférence.

Mais le Peuple fournissoit les plus hardis champions, & parmi eux se signala un certain l'Epinglette, simple Cordonnier, qui jusqu'alors n'avoit été connu que par ses plaisanteries & par ses bons mots. Il se distingua d'abord par les coups de main les plus hardis. On vit bientôt, soit à l'attaque, soit à la défense de différens postes que le hasard lui commit, qu'il n'étoit pas moins bon pour le conseil, que pour la main. C'étoit, parmi le Peuple, à qui com-

GENES. battroit fous fes ordres. Il fut tué affez inopinément, vers la fin du fiége de Gênes, à la tête d'un Corps de deux mille hommes, dans une expédition peu meurtrière. Il étoit un de ceux qui s'étoient le plus élevés contre la Nobleffe. On ne put me dire ce que le Sénat avoit fait pour fa veuve & pour fes enfans.

Les François, quoique en petit nombre, aidèrent beaucoup à foutenir la révolution. M. de Roquefeuil, Colonel d'un de leurs Régimens, chargé de la défenfe du pofte très-important de la *Madona della Croce*, apprit par fes efpions que dans la nuit les ennemis le devoient venir attaquer en force. Ne fe jugeant pas en état de les foutenir, il vint à Gênes, courut à la place, & montant fur une eftrade, d'où defcendoit un Prédicateur, il prêcha à fon tour le Peuple affemblé. » La *Mado-* » *ne*, lui dit-il, vient de m'apparoî- » tre cette nuit; elle m'a averti que » j'allois avoir fur les bras toutes les » forces des ennemis : mais elle a » ajouté, que les François n'étoient » pas affez dévots envers elle, pour

» qu'elle leur accordât la gloire de » défendre & de ſauver ſes Autels. » C'eſt aux Génois, m'a-t-elle dit, » c'eſt à mes chers Génois, que cet » honneur eſt réſervé. Ainſi, Meſ- » ſieurs, ajouta l'Orateur, voyez ſi » vous voulez ou le partager, ou » le laiſſer tout entier aux Fran- » çois. « La harangue fit ſon effet: trois ou quatre mille hommes s'armèrent, & s'étant jettés à la débandade ſur les ennemis, qui ne les croyoient pas trouver-là, ils en firent un grand carnage, les mirent en fuite, & ſauvèrent la *Madone* & les François.

GENES.

Je me trouvai par haſard au Sénat, où ſe faiſoit l'*Extrait* de nouveaux Membres d'un des Colléges qui forment le Conſeil intime de l'Etat. Toutes les ſalles du Palais étoient remplies de gens de tous états, que cette cérémonie paroiſſoit intéreſſer vivement; & j'appris que cet *Extrait* étoit préciſément le tirage de la Loterie qui vient de paſſer en France, ſous le nom de *Loterie de l'Ecole Royale Militaire.* Les Génois, grands calculateurs, ont imaginé cette Lo-

GENES. terie que l'Etat a protégée par politique: chaque Citoyen ne s'intéressant à l'*Extrait* de tel Sénateur, qu'autant qu'il a mis à la Loterie sous son nom, parce qu'il présume que ce nom lui sera plus heureux qu'un autre.

Cet extrait ou tirage se fait avec la plus grande solemnité. Un Enfant-Trouvé de l'âge de six ans, de la plus jolie figure, & richement vêtu, après avoir passé entre les mains de tous les Sénateurs qui l'avoient fort caressé, fut placé debout sur un tabouret, entre les jambes du Dôge. On présenta ensuite à Sa Sérénité, une bourse de velours contenant, dans des bulletins roulés, les noms des Sénateurs déja choisis dans le Grand-Conseil. Elle remua cette bourse, & l'Enfant y ayant mis la main, en tira deux bulletins que lut le premier Sénateur, & qui passerent à l'instant de bouche en bouche.

Le Palais où se fit cette cérémonie, est en même temps & le domicile du Dôge, ainsi que de quelques Sénateurs qui lui font la plus exacte compagnie, & le Siége de tous les

Tribunaux & Jurifdictions de Gênes. Sous un extérieur peu avantageux, il renferme plufieurs piéces de la plus grande magnificence. Telles font les falles du Grand & du Petit-Confeils. La dernière eft ornée de plufieurs frefques de Solimène, dont le pinceau léger & brillant, loin de repandre dans cette falle le fombre que la peinture porte ordinairement avec elle, femble l'égayer & l'éclairer. GENES.

Celle du Grand-Confeil paroît deffinée d'après la galerie de Verfailles. La voûte & les murs offrent les batailles & les victoires les plus mémorables des Génois, dans leurs vieilles guerres avec les Vénitiens, les Pifans & les Florentins, peintes par les Francefchini avec plus d'art que de feu. Les trumeaux des croifées ouvertes fur la place, & les trumeaux correfpondans, ont dans des niches, les ftatues en marbre, de grandeur plus que naturelle, des principaux Bienfaiteurs de la République, dont M. le Maréchal de Richelieu eft le dernier. Ces ftatues ne font point exécutées comme fem-

GENES. bloit l'exiger la place qu'elles occupent. Celle du Maréchal de Richelieu, dans le grand habit de l'Ordre du Saint Esprit, n'offre à l'œil, dans tous les détails de cet habillement, qu'une boursouflure & un papillotage, sans aucune proportion avec la tête.

Les monumens de cette espèce, répandus dans le Palais de la Banque de Saint Georges, sont de meilleures mains. A cette Banque, dont l'établissement date du commencement du quinziéme siécle, sont affectés les deux tiers des revenus ordinaires de la République. Toutes les affaires de papier & d'argent se font, à Gênes, en billets de cette Banque. Elle a huit Directeurs, des fonds & des biens considérables qui n'ont rien de commun avec ceux de la République. Son crédit n'a jamais souffert d'échec que dans la révolution de 1746; & à la paix, elle fut l'objet commun des premières attentions de la Noblesse & du Peuple particulièrement intéressé au maintien d'un arrangement qui, mettant le nerf de l'Etat hors des mains du Gouverne-

men, donne à son autorité un puissant contrepoids.

C'est l'Etat qui vend, à Gênes, le pain, le vin & l'huile. Les Boulangers répandus dans les divers quartiers, tirent tout ce qu'ils vendent, des fours de la République, renfermés dans un seul bâtiment qui réunit toutes les commodités nécessaires pour toutes les manipulations qu'exige une fourniture aussi considérable. Les cantines ou caves de la République, sont aussi merveilleuses dans un autre genre : ce sont de grandes barques exposées dans la Darse pendant tout l'Eté, aux ardeurs du Soleil, doublées par la réflexion des édifices qui environnent ces prétendues caves. Aussi le vin & l'huile sont-ils à Gênes tels qu'on les peut recevoir d'un tel entrepôt.

Quant à la magnificence de ses bâtimens qui lui ont fait donner le titre de *Superbe*, tout Gênes est dans la *Strada-Nuova* remplie de Palais vraiment superbes, elevés presque tous sur les desseins du Galéazzi de Pérouse. Parmi ces Palais, les Jésuites ont une maison qui leur céde

GENES. d'autant moins en magnificence, que toute sa décoration intérieure, ouverte sur la rue, offre un mélange aussi agréable que bien ordonné, de degrés, de rampes, de périſtiles, de baluſtres, d'orangers & d'arbuſtes qui ſemblent raccorder l'Art avec la Nature.

Les Palais de la *Strada-Nuova* ne brillent pas moins par les ameublemens, que par l'Architecture: pluſieurs ont de très-précieuſes Collections de tableaux. Celui de Brignolé poſſéde une tenture de tapiſſerie en ſoie, or & argent, repréſentant, d'après les Cartons de Jules Romain, les triomphes de Scipion. Le Maître de ce Palais rempliſſoit la place de Dôge, lors de mon paſſage à Gênes. Pour indiquer cette nouvelle dignité, les portes de ſon Palais avoient été dépendues; il n'étoit plus fermé que par une poutrelle brute, encaſtrée, par ſes extrémités, à la hauteur de ſix pieds, dans les deux montans de la grande porte.

Le Palais Doria répond, par la grandeur des détails & de l'enſemble, à celle du fameux André Doria

qui l'a bâti. Les parties le plus communément négligées, sont encore couvertes de peintures, d'ornemens & de grotesques de la main du Pordenone, du Beccafami & des meilleurs Maîtres d'alors. On y montre la table à laquelle Charles V, François I. & Clément VII. furent servis par André Doria. GENES.

Les Eglises de Gênes offrent encore un grand nombre de morceaux à admirer pour ceux même qui terminent par cette Ville leur voyage d'Italie. L'Eglise de l'Annonciade, celles de Saint Cyr & de Carignan, toutes trois bâties par quelqu'une des premières familles de Gênes, offrent un riche mélange de productions & d'efforts des trois Arts subordonnés au Dessein. La dernière posséde deux statues admirables : l'une nue, est un Saint Sébastien ; l'autre vêtue, est un Evêque en chappe, de la main du fameux Puget. On voit aussi dans un Hôpital & à Notre-Dame des Vignes, deux morceaux non moins estimables du dernier *.

* Ce grand Maître François, dominé par

GENES.

Les édifices ſacrés ſont à Gênes, ainſi qu'à Naples, remplis d'inſcriptions funéraires, auſſi ſimples en général, que celles de Naples ſont emphatiques. On y trouve jointes communément quelques maximes de morale & de conduite à l'uſage du *Viator*, qui a cédé à l'invitation que lui font la plûpart de ces inſcriptions, de s'arrêter pour les lire. J'ai lu celle-ci écrite en caractères de la plus grande proportion, ſur la friſe du magnifique tombeau d'un Spinola :

QUOD PER TE FACERE POTES,
ALTERI NE COMMISERIS.

Cette leçon feroit par tout ailleurs mieux placée qu'à Gênes, où

ſon talent, concentroit toute ſon ambition dans la perfection de ſon Art. Comme il ne ſçavoit point mendier ni de Prôneurs, ni de Patrons, il fut, ainſi que le célèbre le Gros, à peine connu dans ſa patrie, & n'y fut employé qu'à décorer des pouppes de galères & des vaiſſeaux Marchands. Le Milon qu'il oſa haſarder, morceau auquel l'Empereur Auguſte eût aſſigné une des premières places dans la galerie Palatine, n'a trouvé de place à Verſailles, que dans les jardins.

une clairvoyance intéressée sur ses affaires tient au caractère des habitans. Un des Empereurs Romains les plus distingués, nommé Pertinax, né au Vada dans l'Etat de Gênes, n'avoit pas lui-même besoin de cette leçon, si Jules Capitolin a tracé fidellement son caractère dans sa vie, qui fait partie de l'Histoire Auguste *.

On voit, dans quelques places publiques, des inscriptions d'un autre genre: inscriptions consacrées à la postérité, contre la mémoire de gens qui ont desservi l'Etat, & dont les noms se sont conservés à Gênes dans les premières places de la République. J'eus quelque peine à accorder la perpétuité des monumens de cette espèce, avec la maxime d'humanité: *Gratiæ ampliandæ, odia restringenda*, qui devroit être gravée dans le cœur de tous les hommes.

Toutes les études & toutes les

* *Tam parcus & adeò lucri cupidus fuit; ut apud Vada Sabatia, mercaturas exercuerit per homines suos, nec aliter quàm privatus solebat, &c.* Vid. supr. & infr.

GENES. connoiſſances de Gênes ſont concentrées dans le Collége des Jéſuites : la deſtination naturelle de tous les Génois au commerce, les diſpenſe d'études & de connoiſſances étrangères à cet objet *.

Un des priviléges qui ſe liſent à la tête du Décaméron *de' Deſputati*, de l'édition de 1587, nous apprend à cet égard un fait fort ſingulier, que voici. En 1573, la République avoit mis en parti ou en ferme, pour trente années, tous les Livres à imprimer dans la Ville & dans l'étendue de l'Etat de Gênes. Un certain Racatagliata, Notaire, étoit l'Adjudicataire ou du moins le prête-nom de l'Adjudicataire de cette ferme. En cette qualité, il ſtipula avec l'Editeur du nouveau Décaméron, qu'il ne le feroit point imprimer à Gênes, & qu'il n'y pourroit être imprimé que pour le compte de l'Editeur. C'étoit penſer bien peu noblement des Lettres, que de n'y voir qu'un pur objet de finance.

* *Pueri longis rationibus aſſem*
Diſcunt in partes centùm diducere.

On

On m'a cependant assuré que l'Histoire Naturelle y étoit connue & cultivée dès le dernier siécle, comme objet de curiosité autant que de commerce. C'est ce que confirme le témoignage d'Adisson qui, en 1688, vit à Gênes une Collection de coquilles chez M. Miconi, & qui parle de cette Collection comme de la plus complette qui fût alors en Europe. Il ne faut pas oublier le très-fameux vase d'éméraude, qui, en le supposant incontestable, seroit le morceau le plus capital d'Histoire Naturelle que possédât l'Univers.

GENES.

Un Prêtre Génois a fait un gros Livre, pour démontrer que ce vase est le plat même dont Jesus-Christ se servit en instituant la Sainte Eucharistie. Ses preuves se réduisent à ce raisonnement : *En instituant l'Eucharistie, Notre-Seigneur a dû se servir du vase le plus précieux qui fût dans l'Univers. Or notre vase est le plus précieux qui soit & qui ait jamais été dans l'Univers;* Ergò-Gluc.

Au reste, un habile Observateur qui a considéré ce vase de fort près, m'a assuré qu'il n'est que de verre,

GENES. & que la substance en est très-reconnoissable aux bulles d'air qu'elle contient.

Suivant les premières Loix données par André Doria, le Gouvernement de Gênes étoit entre les mains de l'ancienne Noblesse, à l'exclusion de la nouvelle; mais, par un Réglement entre ces deux Corps, de l'année 1576, le mur de division fut rompu, & ils sont appellés l'un & l'autre en commun aux premières Places de l'Etat. Cependant toujours distingués en *Portico-Vecchio* & *Portico-Nuovo*, ils ont encore & un lieu d'assemblée & des intérêts séparés. Le *Portico-Vecchio*, où s'assemble l'ancienne Noblesse, est un lieu découvert, donnant sur la grande rue, vers l'Eglise de S. Cyr. Il y a toujours là quelques vieux fauteuils de velours cramoisi, où les anciens Nobles ont seuls le droit de s'asseoir. Un nouveau Noble, passant vers ce lieu, fait un très-profond salut à ceux qui y sont assemblés, & qui le lui rendent fort légèrement. Souvent même ils l'appellent du doigt: alors il s'appro-

che, & entend avec respect ce qu'on lui veut dire. La nouvelle Noblesse n'a d'autre lieu d'assemblée, que les banquettes de marbre qui environnent la grande loge de *Banchi*, où ils n'ont rien de l'appareil & des distinctions du *Portico-Vecchio*. GENES.

La Noblesse, soit nouvelle, soit ancienne, s'est garantie du préjugé qui a décidé le commerce incompatible avec la Noblesse : elle a toujours eû part, & l'a encore, dans les affaires de Banque & de commerce. Or ces affaires sont à Gênes aussi considérables, que lucratives & bien menées. Les manufactures y ont beaucoup souffert de la dernière révolution ; mais elles y seront incessamment sur le même pied où elles étoient auparavant. Livourne étoit l'entrepôt de toute l'Italie pour les tabacs de Hollande & d'Espagne. Les Fermiers de l'Empereur ayant mal-adroitement voulu mettre des entraves à ce commerce, il est passé à Gênes, dont j'oubliois de dire que le port est aussi devenu port franc. L'Angleterre ayant avec Gênes plus de relation que la France, pour sa

GENES. fourniture d'oranges, de limons; de fruits secs & confits, elle tire parti de cette relation, pour verser à Gênes ses bleds & les produits de ses manufactures.

Le sang de Gênes est beau dans l'un & dans l'autre sexe, qui s'habillent à la Françoise, autant que le comportent les Loix somptuaires, qui ne permettent aux hommes que l'habit noir avec le petit manteau de taffetas, & la chaise à porteur grossièrement vernissée en noir. Ces Loix interdisent aux femmes les perles, les diamans & les dentelles, les réduisant pour la voiture, à celle des hommes, & pour toute lumière dans la nuit, à celle d'un mauvais fallot emmanché dans l'un des bâtons du premier Porteur. Les Fiancées ou *Spose* sont seules dispensées de la rigueur de ces Loix, dans les six semaines qui précédent & suivent le mariage. On les rencontre alors dans des chaises dorées & toutes en glaces, précédées & suivies de flambeaux de cire blanche, & chargées de robes magnifiques, de dentelles & de pierreries. Il en est à leur égard,

dans ce court espace, comme dans la plûpart des pays Catholiques, à l'égard des jeunes personnes qui vont prendre le voile de Religion & que l'on conduit au *Moutier*, parées de tous les atours de leur famille.

On doit sans doute aux guerres fréquentes, à la rivalité & à la jalousie de commerce qui régna de tout temps entre les Toscans & les Génois, leur portrait aussi peu flatté que fortement tracé, qui termine le trente-troisiéme Chant de l'Enfer du Dante :

Ahi Genovesi, uomini diversi
D'ogni costume e pien d'ogni magagna,
Perche non siete voi del mondo spersi ?
Che col peggiore spirto di Romagna
Trovai un tal di vôi, che per su' opra,
In anima in Cocyto già si bagna,
Ed in corpo par ancor vivo disoprà.

Par une suite de la même rancune nationale, le Landini, dans son Commentaire sur ce morceau, s'écrie naïvement : *Bonne exclamation, & bien placée pour plusieurs raisons ! Pour ne point sortir de mon caractère, en me jettant dans les invectives, je n'en don-*

GENES. *nerai point le détail quant à présent ; mais à qui ces raisons ne sont-elles pas connues * ?*

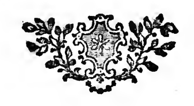
---

* *Degna e ben collocata esclamazione per molti rispetti ! I quali, per non usar invettiva, contrà mia consuetudine, al presente non pongo ; mà sono noti quasi à tutti ?*

En remontant à des temps plus éloignés, on entendra Virgile, en bon Lombard, puiser dans ce préjugé les reproches de Camille à un Brave, *Haud Ligurum extremus, dùm fallere fata sinebant.*

Vane Ligur, (lui dit-elle), *frustràque animis elate superbis,*
Nequicquam patrias tentasti lubricus artes;
Æneïd. L. 11.

Les esprits justes sçavent apprécier ces imputations nationales.



DÉPART DE GENES

Pour retourner en France.

UNE Felouque frêtée à Gênes, nous ramena en France, avec nos Charpentiers de Toulon & nos bas Bretons qui nous avoient fait compagnie depuis Livourne.

Les Matelots Génois que nous eûmes occasion de connoître dans ces deux voyages, c'est-à-dire, les habitans des deux rivières de Gênes, tous Mariniers ou Pêcheurs, furent long-temps, d'inclination & par intérêt, aux ordres de la France. Ils préférent aujourd'hui le service d'Espagne. Ils ne s'engagent que pour une année, veulent être bien payés, sont robustes, très-durs au travail, sobres, & ont besoin d'être soutenus dans le danger.

Pour s'assurer mutuellement l'indépendance, eux & les Provençaux échangent leurs pêcheries. Dans le temps que nous tînmes ces parages, ils étoient remplis de Provençaux

qui se répandent jusques dans les mers de Sicile, abandonnant aux Génois, Martigues & les Côtes de Provence.

Notre retour ne fut pas sans danger. Deux frégates Angloises étoient en croisière dans le port de Villefranche. Notre Patron s'en étant assuré à San-Remo, nous en fit part. Ayant tenu conseil, nous résolûmes d'abandonner la felouque, où il ne resta qu'un Domestique, & d'aller à pied à Nice, en suivant le chemin de la Côte. L'expérience que j'avois acquise dans la route de Porto-Fino à Gênes, m'aida à soutenir le courage de notre Troupe; & même m'en valut le commandement. Le Ciel, la Terre & la Mer nous offroient tous les charmes du Printems; mais nous avions à parcourir des montagnes énormes, aussi pénibles à la descente qu'à l'escalade. Nous fîmes à la Bordiguerre, un déjeûné dont le mémoire, sur lequel on vouloit nous rançonner, quoique d'avance nous eussions fait le *patto*, fut réglé par le Commandant de Vintimille. Nous dînâmes à la Turbie, avec un Offi-

cier Suiſſe commandant là quelques Invalides. Ce poſte conſiſte en une affreuſe maiſon qui ſert d'auberge & de corps-de-garde, & dans les reſtes d'une tour que Céſar, paſſant des Gaules en Italie, fit élever ſur la montagne de la Turbie, pour s'en aſſurer le paſſage. C'eſt cet édifice que Virgile avoit en vûe dans le ſixiéme Livre de l'Enéïde *.

Du ſommet de la Turbie, on voit à vûe d'oiſeau, & dans une profondeur étonnante, Monaco, bâti cependant ſur un roc très-élevé au-deſſus du niveau de la mer.

A la hauteur de Vintimille, nous découvrîmes en mer une groſſe tartane. A ſon paſſage, une des frégates Angloiſes appareilla, ſortit du port, lui donna la chaſſe, & tira pluſieurs coups de canon, que lui rendit la tartane, qui enfin échappa. Nous vîmes toute cette manœuvre, comme on voit, du Paradis, les combats de l'Opéra. Mais nous apperçûmes avec plus de plaiſir, notre

* *Aggeribus ſocer Alpinis atque arce Monœci Deſcendens.*

Patron qui avoit saisi l'instant de la sortie de la frégate, passer impunément la bouche du port, & gagner, à force de rames, celui de Nice.

Ce dernier est l'ouvrage du Roi de Sardaigne, qui l'a fait ouvrir & creuser sous le canon, ou plutôt sous les débris de la Citadelle de Nice, entièrement ruinée par M. de Berwick, dans la guerre de la succession.

Je ne remarquai rien à Nice, qu'une inscription en marbre blanc, placée sur la porte de la tour de l'Horloge. Il y est parlé en fort beau Latin, mais en termes peu ménagés, de l'alliance des François avec les Turcs, dans l'expédition que, sous François I, ils firent en commun contre Nice. Il est étonnant que les François, maîtres pendant plusieurs années de cette Ville, sous M. de Catinat, sous M. de Maillebois, & en dernier lieu sous M. de Belle-Isle, ayent laissé subsister un pareil monument qu'ils avoient tous les jours sous les yeux, dans la principale place de Nice.

L'ami, dont j'ai cité les Mémoires

à l'article de PLAISANCE, eut, à son passage à Nice, une aventure que je vais copier ici. Elle pourra servir à l'Histoire des Insectes nuisibles.

» En 1745, dans une belle soirée » du mois de Juillet, je me prome- » nois seul, vers la Trinité, dans le » peu d'espace cultivé qui suit le » cours du Paglion. J'apperçus à » mi-côte un figuier à haute tige, » d'où pendoit encore une figue » oubliée par les gens qui avoient » dépouillé l'arbre. Alléché par sa » beauté, je m'élevai sur la pointe » du pied droit, & la cueillis; mais » en retombant sur le talon, je me » sentis percer le cou-de-pied par » deux crochets, dont l'impression » fut pareille à celle de deux petites » limes rouillées qui auroient percé » en déchirant. La douleur excessi- » ve m'arracha un cri, & fit voler » en l'air mon soulier, sans que » j'eusse pensé à le déboucler. Re- » gardant ensuite à terre, je vis s'en- » fuir un insecte de la forme à-peu- » près & de la grosseur d'un petit » hanneton, mais plus court & plus

» ramassé. Il avoit un corselet d'un » verd-jaune changeant, & sa tête » étoit terminée par deux fortes an- » tennes, recourbées en-dedans, » comme celles de l'Escarbot. Je » pensai qu'étant tombé du figuier, » dans le vuide qu'avoit ouvert, en- » tre mon pied & le soulier, le mou- » vement que j'avois fait pour at- » teindre la figue, & s'y trouvant » comprimé, il m'avoit piqué pour » défendre sa vie : je ne me vengeai » point sur lui du mal qu'il m'avoit » fait. Cependant la douleur con- » tinuoit; je m'apperçus que mon » pied enfloit, & m'étant déchauf- » sé, je vis, sur le travers du cou- » de-pied, deux stigmates parallèles » qui paroissoient avoir trois lignes » de longueur, à deux lignes de » distance l'une de l'autre. Après » avoir inutilement essayé d'en tirer » du sang, je me remis en route vers » la Ville; mais la douleur qui s'é- » toit communiquée à tous les nerfs » du pied, me permettoit à peine » de me soutenir. M'étant déchaussé » de nouveau, j'apperçus un cercle » noir formé autour des deux stig-

» mates, & j'y appliquai le ſeul re-
» méde que j'euſſe à la main, en les
» baſſinant fortement avec de l'uri-
» ne. Enſuite armé du premier écha-
» las que je rencontrai, mon ſoulier
» arrangé de manière qu'il ne por-
» toit point ſur la bleſſure, je re-
» gagnai Nice, & j'entrai chez le
» premier Apothicaire. Au récit de
» mon mal, & ſur la deſcription
» que je lui fis de l'inſecte qui l'avoit
» cauſé, il me dit qu'ils appelloient
» cet inſecte *Tavan*, & me gronda
» beaucoup de ne l'avoir pas tué,
» d'après l'axiome: *Morte la bête, mort*
» *le venin*. Il appliqua aux plaies une
» compreſſe d'eau-de-vie camphrée,
» me recommanda de ne point ſou-
» per, & de dormir ſi je le pouvois,
» avec promeſſe de me venir voir
» le lendemain. M'ayant tenu pa-
» role, il fut très-étonné de la bon-
» ne nuit que j'avois paſſée, me dit
» qu'il comptoit que j'aurois au
» moins un fort accès de fiévre, &
» regarda mon bon état comme
» l'effet du topique dont j'avois uſé
» ſur le lieu même. Pendant la nuit,
» le cou-de-pied étoit devenu noir,

» & la douleur étoit toujours fort » vive. De l'eau-de-vie camphrée » & quelques jours de tranquillité » achevèrent ma guérison.

» Je laisse aux Naturalistes le soin » de rechercher quelle pourroit être » & l'affinité du *Tavan* avec la *Ta-* » *rentule*, & la ressemblance entre les » effets de la piqûre de l'un avec » ceux de la piqûre de l'autre. «

TELLES sont les observations que nous avons recueillies sur l'Italie & sur *les humeurs & façons* des Italiens, pendant huit mois employés *à frotter & limer notre cervelle contre la leur*. Elles rassemblent des objets que nous avons vus ou cru voir ; des faits adoptés d'après le témoignage de personnes la plûpart éclairées, & qui n'avoient point intérêt de nous tromper ; des conséquences sur la justesse desquelles nous pouvons nous être trompés, & que nous ne prétendons point défendre. Nous nous sommes essentiellement proposés de chercher & d'exposer la vérité, sans prétendre flatter ni désobliger qui que ce soit, & sans avoir

' Essais de Montag. L. 1. chap. 25.

étendu nos éloges & nos remarques à tout ce qui en pouvoit être l'objet.

Le caractère des Italiens en général, devroit naturellement trouver place ici, comme le dernier Corollaire de nos Observations. On en trouvera les traits principaux, moins en paroles qu'en action, répandus dans les divers Volumes qui composent cet Ouvrage : nous laissons à la sagacité du Lecteur, le soin de les combiner. Uniquement dans la vûe de prémunir le Public contre les jugemens que se permettent des Etrangers sur une Nation quelconque, nous présenterons ici divers jugemens portés en différens temps, sur les Italiens, par des Auteurs du moyen âge & des derniers siécles : jugemens que nous n'adoptons, qu'autant qu'ils se rapportent à nos Observations. Pour qu'on ne nous accuse pas de les avoir altérés, nous les rapporterons en notes, dans les termes des Auteurs.

Le Pere de l'Histoire de France, Grégoire de Tours, parlant des Italiens menacés de l'irruption des Lombards, avant la chûte de l'Empire

Grec en Italie, traçoit ainsi leur caractère, en manière fort noire: » Tout ce Peuple est sans foi: il se » fait un jeu du parjure; le goût » pour le larcin & pour le meurtre » lui tient lieu de justice & d'équité. » Le Prêtre n'a rien à en espérer » pour la dixme; le pauvre pour l'au- » mône, l'Etranger pour l'hospita- » lité *. «

Ditmar, Historien du onziéme siécle, cité par le Muratori, s'écrioit: » Quels pays que la Romagne & la » Lombardie! Tout y est couvert » d'embuches. L'Etranger y est sans » ressources de la part des gens du » pays. Tout y est vénal, & la mau- » vaise foi préside à tous les mar- » chés. Je ne parle point du poison » & des empoisonneurs **. «

---

* *Est omnis Populus infidelis, perjuriis deditus, furtis obnoxius, in homicidiis promptus, à quibus nullus justitiæ fructus ullatenùs glifcit, non decimæ dantur, non pauper alitur, non tegitur nudus, non peregrinus hospitio excipitur.* Hist. L. 6. c. 6.

** *Multæ sunt, proh dolor! in Romaniâ atque in Longobardiâ insidiæ. Cunctis huc advenientibus exigua patet caritas. Omne ibi*

Innocent II. vouloit pourvoir d'un Evêché en Italie, un jeune Abbé François: pour l'en détourner, Saint Bernard emploie une raison qui depuis long-temps ne seroit plus de mise. » A qui ne sont pas » connues, dit-il au Pape, l'arro-» gance & la légèreté des Lombards? » Mais qui les connoît mieux que » vous! Un jeune homme accoutu-» mé à la solitude, & épuisé par le » jeûne, pourra-t-il soutenir le poids » d'une Abbaye, au milieu d'un » peuple barbare, turbulent & ora-» geux *? «

Soit que les richesses & l'abondance eussent, au siécle suivant, apporté un heureux changement dans les moeurs Italiennes, soit que Jacques de Vitry ou les eût mieux vûes, ou les eût considérées d'un

venale est, & hoc cùm dolo; multique toxicati cibo pereunt. Diss. 23.

* *Insolentia Longobardorum, & inquietudo eorum, cui non est nota? Aut cui magis quàm vobis? Quid putamus esse facturum juvenem, viribus corporis fractum & quieti eremi assuetum, in populo barbaro, tumultuoso, procelloso?* Epist. 155.

œil plus favorable, il peint ainsi les Vénitiens, les Génois, les Pisans de son siécle : il les devoit d'autant mieux connoître, qu'il avoit vécu avec eux dans l'expédition dont il nous à laissé l'Histoire : » La pru-» dence, dit cet Historien, la gra-» vité, la maturité, l'attention aux » bienséances, forment le fond du » caractère Italien. Sobres, modé-» rés dans l'usage du vin, naturelle-» ment Orateurs, réflechis dans leurs » résolutions, les Italiens en sont » d'autant plus propres à toutes les » affaires du Gouveruement. L'éco-» nomie & la prévoyance, la haine » de toute domination étrangère, » l'amour de la liberté, leur four-» nissent la volonté & le pouvoir » de se gouverner eux-mêmes & de » se donner les Loix qu'ils jugent » leur convenir le mieux. Personne » n'est plus propre qu'eux à la guerre » de la Terre-Sainte, non seulement » pour combattre, mais encore pour » la Marine, pour les transports & » pour les approvisionnemens. La » sobriété les soutient mieux & plus » long-temps qu'aucune autre de

» Nations Occidentales contre le
» changement de climat *. «

Ce portrait tracé par un François, modifie beaucoup l'ironie que Jean de Salisbury mettoit dans la bouche des François à la charge des Italiens : » Les François, dit ce satyrique Ecrivain, » disent des Romagnoles & des Génois, qu'ils font » leur testament, qu'ils répandent » l'allarme dans tout le voisinage, » qu'ils mandient par-tout du se» cours, si quelque Tortue ou autre » animal aussi redoutable, vient à » menacer leurs frontières, & qu'ils

---

* *Homines Italici, & graviores, & maturi, & prudentes, & compositi, in cibo parci, in potu sobrii, in verbis ornati & prolixi, in consiliis circumspecti, in re publicâ procurandâ diligentes & studiosi, tenaces & sibi in posterùm providentes, aliis subjici renuentes, ante omnia libertatem sibi deffendentes, Jura, Leges & Instituta sibi dictantes & firmiter observantes. Terræ-Sanctæ valdè sunt necessarii, non solùm in præliando, sed in navali exercitio, in mercimoniis peregrinis & victualibus deportandis. Quoniam in potu & cibo modesti sunt, diutiùs in Orientali regione vivunt, quàm aliæ Occidentales nationes.* Cap. 66.

» ayent résolu de lui donner la chasse » se *. « Ce passage auroit pu servir d'épigraphe au Livre imaginé par Rabelais, sous le titre de *Poltronismus rerum Italicarum.*

Dans l'Ouvrage intitulé *Icon animorum*, le sçavant Barclay jette un coup d'œil éclairé sur l'Italie & sur les Italiens. Après avoir évalué la prééminence de l'Italie sur les autres régions de l'Europe ; après avoir pesé les raisons & les motifs du préjugé commun en sa faveur, il dit des Italiens : » Rien de tout ce que peut » prétendre la prudence de l'homme » n'est au-dessus de la sagacité Ita» lienne. Cette sagacité est de tous » les Etats : de-là tant de fortunes » qui sont l'ouvrage d'une heureuse » industrie. Les soins, les travaux, » la patience, la persévérance, tou» tes les souplesses qui peuvent con» duire au but, sont dans le caractère

* *Æmilianos & Ligures, Galli deridens, dicentes eos testamenta conficere, viciniam convocare, armorum implorare præsidia, si finibus eorum Testudo immineat quàm oporteat oppugnari,* De Nug. Cur. L. 1, c. 4.

» de la Nation, auſſi éloignée de la
» morgue Eſpagnole qui ne ſçait
» point ſe plier, que de la vivacité
» Françoiſe qui veut tout emporter.
» Si l'on veut trouver des ames for-
» tes, des têtes propres au Gouver-
» nement, des hommes économes,
» prévoyans, maîtres d'eux-mêmes
» dans la bonne & dans la mauvaiſe
» fortune, l'Italie les fournira.

» En général, les Italiens écri-
» vent en Latin, mais ils le parlent
» peu. Leur Langue n'eſt qu'un La-
» tin corrompu & mêlé de mots bar-
» bares; mais ils ne négligent rien,
» ſoit dans la converſation, ſoit dans
» leurs écrits, pour l'annoblir & maſ-
» quer la barbarie de ſon origine.

» L'Italie eſt encore le centre des
» Etudes agréables, de celles ſur-
» tout auxquelles ſe porte de ſoi-
» même l'aimable vivacité du gé-
» nie Italien. De-là l'inépuiſable fé-
» condité de leurs Poëtes, dont les
» Nations voiſines ſont moins riva-
» les que jalouſes; de-là l'étonnan-
» te célébrité de ces Poëtes éternel-
» lement brûlés & conſumés par des
» amours fantaſtiques. Toute Lan-

» gue est égale, pour déployer la ri-
» chesse & la facilité du génie heu-
» reux. Les Grecs eux-mêmes écri-
» voient pour le Peuple, & les Ro-
» mains mirent à la portée du leur,
» le théâtre Grec & les plus grands
» morceaux de l'Eloquence Attique.
» Que dirai-je des Historiens que
» nous a donnés l'Italie? S'il en est
» à qui son peuple reproche ou l'en-
» flûre ou la partialité, il en est d'au-
» tres chez qui tous les siécles pour-
» ront étudier la plus sage politi-
» que. Que ne doivent pas aux gé-
» nies de cette Nation, la Théolo-
» gie, la Philosophie, la Jurispru-
» dence, les beaux Arts, & tout ce qui
» forme le département des Muses?
» Pour terminer le tableau de l'Ita-
» lie, disons que les plus énormes
» forfaits s'y rencontrent à côté des
» vertus les plus éminentes : ainsi
» l'Attique produisoit-elle en même
» temps & le miel le plus exquis &
» la ciguë la plus meurtrière *. «

* *Nihil autem est tam arduum sedulitati humanæ, ad quod Italici acuminis præstantia non tollatur. Ab ultimâ etiam sorte vul-*

gi non paucos quotidiè in nomen atque opes felix induſtria producit. Nullum curarum genus quod divitias promittat, aut, ſi opus eſt, humilitatis ſpecimen aſpernantur : longi quoque laboris ſpeique patientes, quorum alterum faſtus Hiſpaniæ, alterum ſubita atque præceps vis Gallorum, non toleret. Altæ, & ad Rerum publicarum gubernationem validæ mentes, ad omnem fortunam idoneæ, frugi homines, intentique ad futura.

Latinè ſcribere inter illos haud pauci, non utique loqui norunt. Linguam quoque, quâ vulgò utuntur, quanquam nihil eſt aliud quàm, cum corruptâ latinitate, barbarorum mixtura verborum, quantùm poſſunt ab originis ſuæ veſtigiis, loquendo, ſcribendoque, avertunt, &c.

Tamen amœnitas ſtudiorum in Italiâ non exigua, & maximè eæ partes ad quas vivax naturæ lepiditas invitat. Teſtis gentilitii carminis pulchra, & ad vicinorum invidiam gravis ubertas, quæ nomina Poëtarum, tot amorum ignibus ad ſupplicii celebritatem fictis ardentia, ſacravit. Nec enim intereſt, ſuâ, an antiquorum linguâ locuti ſint, cùm ſit ejuſdem virtutis impetus, qui tenerum & opulentum ingenium in popularem, quique in veterem facundiam, laxat. Nam & Græci quæ intelligeret Populus, ſcribebant; & Romani Græcos Mimos, & Atticæ eloquentiæ efficax robur, ad ſui vulgi aures accommodaverunt.

Jam quid de Italicis Hiſtoriæ Scriptori-

les différentes parties de ce portrait, j'obſerverai ſeulement, ſur l'article des Sciences & des Arts, que l'Italie a cultivé la première divers objets d'étude que l'on croit nouveaux dans beaucoup de pays, où ils ſont ſucceſſivement devenus de mode.

Quel Auteur, par exemple, l'Hiſtoire Naturelle pourroit-elle citer qui eût travaillé pour elle avec autant de courage, d'étendue, de ſuccès, & auſſi peu de profit pour le Naturaliſte, que le célèbre Aldrovande? La Science économique, l'Agronomie & tout ce qui y a rapport, furent, dès le ſixiéme ſiécle, l'objet

---

bus dicam? Iſtis quidem ſincerâ prudentiâ victuris, illis autem tantùm nimiâ eloquentiâ & partium favore peccantibus? Sed & ſapientia cœleſtis, & humanæ prudentiæ diſciplina, cæteraque omnia quæ in Muſarum tutelâ ſunt, nunquàm parùm illius populi ingeniis debuerunt. Ad extremum non alibi ſanctiorum virtutum exempla, pejorumve facinorum, quam in Italicis animis cernas; & quod quidam de Atticâ dicebat, nullibi vel atrocior cicuta eſt, vel ſuaviùs apes exſuctis digeſtiſque floribus cellas implent. Voyez tout le ſixiéme Chapitre de l'Ouvrage de Barclay.

l'objet de plusieurs bons Ouvrages Italiens, tant en vers qu'en prose. Tout le monde connoît le Poëme de Luigi Allamanni *della Coltivazione*, dont Robert Etienne donna la première édition en 1546. Dès 1473, le même sujet avoit été traité dans tous ses détails par Pierre Crescenzi. Les Auteurs Grecs & Latins *de Re Rusticâ*, furent, vers ce même temps, donnés en Italien. Les hommes les plus distingués dans les Arts & dans les Lettres, ne dédaignèrent point cet objet. Palladius fut traduit par le Sansovino : le sçavant Pierre Victorius ou Vittori publia un Traité sur la culture des Oliviers : les Soderini, les Davanzati donnèrent aux Toscans des leçons sur la meilleure manière de cultiver leurs vignes & les arbres fruitiers.

Le même siécle & le suivant produisirent une foule de Traités sur la Musique, plusieurs bons Ouvrages sur la Tactique & sur tous les détails de l'Art de la Guerre *, dont les Ita-

* Un fameux Ecrivain Italien pensoit peu avantageusement des Traités sur cette matiè-

liens ont établi les premiers principes. Quant aux hautes Sciences, on ſçait ce qu'elles doivent à Galilée, à l'Académie *del Cimento*, à Caſſini & à pluſieurs Perſonnages dont ſe ſont honorées & s'honorent encore les premières Académies de l'Europe.

Dans les genres agréables, la France dût les Contes à Boccace & aux Italiens, qui, à ſon exemple, s'exercèrent en ce genre : les Lettres de Voiture, &c. à celles d'Annibal Caro, de l'Arétin & du Tolomei : le genre Burleſque, à l'imitation du Bernia & des plus célèbres Ecrivains qui avoient à l'envi travaillé d'après lui : l'ingénieuſe Critique qui porte le nom de *Guerre des*

---

re. *I Libri*, diſoit-il avec une chaleur d'expreſſion convenable au ſujet, *con altro non hanno in ſe che parole, non poſſono inſegnare i fatti ad altrui. Campi ſono ſcuole, gli eſſerciti Diſcepoli, e l'armi penne, lequali intinte nel ſangue inimico, ſcrivono l'Arte Militare in la Carne. Onde biſogna rivolgere e notare ſi fatte coſe in le guerre, e non in le camere, chi vuole imparare à vincere e à glorificarſi come buon' Cavaliero e gran' Duce.* Lett. 342 de l'Arétin, Liv. 5.

Auteurs & de *Réforme du Parnasse*, aux Critiques enjouées du Bocalini & à l'Ouvrage d'Errico, intitulé : *delle Guerre di Parnaso*, imprimé en 1643. Enfin, *le Chef-d'œuvre d'un Inconnu* n'est qu'une foible imitation du célèbre *Commento* * *di Ser Agresto sopra la Ficata del Padre Ciceo.*

La Bibliothéque de M. de Floncel, Censeur Royal à Paris, réunit tout ce que les Italiens ont fait de meilleur dans tous les genres qu'il nous suffit d'indiquer. Elle est composée de plus de dix mille volumes. M. de Floncel se fait un plaisir de communiquer ses Livres, même les plus rares, aux Amateurs de la Littérature Italienne.

---

* *Festivum Molzæ nostri poëma libenter legi, explanationem verò suam, quàm libentissimè. Admiratus sum acumen ingenii cum judicio conjunctum, quorum alterutrum non ita multis contingit, utrumque verò paucissimis. Scire vis quid alii sentiant ? Idem, quod ego : nihil esse in illo genere perfectius.* Tel étoit, sur ce Commentaire, le jugement de Paul Manuce (*Epist.* 31. *Lib.* 2.), l'un des meilleurs Critiques du seiziéme siécle : jugement confirmé par la postérité.

Si nous jettons les yeux ſur le genre Dramatique, quelle foule de Tragédies & de Comédies trés-régulières l'Italie ne nous offrira-t-elle pas, avant qu'aucune autre Nation eût ſeulement penſé à s'exercer en ce genre !

Enfin, ſi les Italiens ont établi dans la République des Lettres, le ton faméliquement ſervile & l'ennuyeuſe Tautologie des Epitres Dédicatoires, qui chargent le frontiſpice de leurs plus minces compoſitions, ils nous offrent auſſi les premiers modèles de ce ton mâle & fier, que quelques-uns de nos Ecrivains ont cru pouvoir prendre avec le Public. L'Epitre liminaire du Taſſoni, à la tête de ſes Conſidérations ſur Pétrarque, eſt de ce genre. Sa ſingularité & ſa briéveté m'invitent & m'autoriſent à la placer ici.

VICE-DEDICATORIA.

L'infruttuoſe Dedicazioni, per non dire adulazioni, che da certi oggidi ſi coſtumano, laſciole à chi le vuole. Male o ben ch' io mi dica, non mi

protegga alcuno : che la Buggia non lo merita, e la verità non lo cura. E se l'ombra de' Personaggi grandi, occulta le sciocherie degli Autori, chi sel crede, nel goda.

En joignant ce que les Arts doivent aux Italiens, à ce que leur doivent les connoissances utiles & agréables, on peut étendre à tout homme de nos pays Septentrionaux qui part pour l'Italie, l'instruction que donnoit Pline le jeune à son ami Maxime partant de Rome pour gouverner l'Achaïe : » Pensez que vous » arrivez dans la patrie des Lettres » & de tous les beaux Arts; que vous » allez voir une race d'hommes dont » les vertus, les travaux, la politi- » que, la Religion eurent pour but » la conservation des droits les plus » précieux de l'humanité. Respectez » les Dieux qui les rassemblèrent en » société; respectez l'ancienne gloi- » re de leurs Héros; respectez dans » les Villes cette vieillesse vénérable » qui nous en impose dans les hom- » mes. Respectez l'antiquité, les hauts » faits, les Fables mêmes. N'oubliez

» point que c'eſt de ce pays que » nous tenons nos Loix, qu'il les a » accordées à nos prières, & que » nous ne lui en avons jamais impoſé, même à titre de conquête. Rappellez-vous ce que fut chaque Ville, pour vous prémunir contre le » mépris que pourroit vous inſpirer » ſon état actuel. En un mot, que » les habitans des pays que vous parcourerez, voyent en vous, non un » Voyageur à qui tout eſt nouveau » & qui ſe trouve étranger par-tout, » mais un homme mûri par la réflexion & par l'uſage du monde & » des hommes *. «

* *Cogita te peregrinum in eam regionem, ubi humanitas & Litteræ inventæ ſunt: ad homines qui jus à Naturâ datum virtute, meritis, amicitiâ, fœdere denique & religione tenuerunt. Reverere conditores Deos; reverere gloriam veterem & hanc ipſam ſenectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus ſacra. Sit apud te honor antiquitati, ſit ingentibus factis, ſit fabulis quoque. Habe ante oculos hanc eſſe terram, quæ nobis miſerit Jura, quæ leges non victa acceperit, ſed petentibus dederit. Recordare quid quæque Civitas fuerit, non ut deſpicias quod eſſe deſierit. Quo magis nitendum eſt ne rudis &*

Indépendamment des avantages du climat de l'Italie pour les Sciences & pour les Arts, quel attrait les Italiens ne trouvent-ils pas dans les Poëtes, dans les Orateurs, dans les Hiſtoriens de l'ancienne Rome, qui ne parlent que de choſes, de lieux, d'objets auxquels ils ſont familiariſés dès la plus tendre enfance *! J'ai éprouvé cet attrait dans la lecture des Auteurs Latins que j'ai repriſe depuis mon retour d'Italie : j'ai trouvé dans cette lecture un nouvel intérêt, qui m'a donné des connoiſſances, des vûes & des lumières que je n'euſſe jamais puiſées ni dans mes propres réflexions, ni dans celles des Commentateurs. Cette lecture m'a fourni les citations & les paſſages répandus dans les Obſervations qu'on vient de lire. JE ME FUSSE BIEN PASSÉ DE TOUT CELA, dira ſans doute quelque Lec-

incognitus, ſed exploratus probatuſque videaris. Lib. 8. Epiſt. ult.

* *Movemur neſcio quo pacto iis locis in quibus, eorum quos admiramur, adſunt veſtigia.* Cic. de Leg.

teur. Je lui réponds avec Brantôme : TEL SOUVENIR ET PARLER ME PLAÎT *.

* Voyez ci-dessus *Tome I. p. 162.*

Poca o molta (credenza) *ch' io n'abbia non*
bisogna,
Ch' io ponga mente al volgo schiocco e ignaro:
A voi so ben che non parrà menzogna
Ch' el lume del discorso avete chiaro.

Arioft. Cant. 7. St. 2.

FIN.

AVIS
SUR LES MÉMOIRES
ET
PIÉCES QUI SUIVENT.

I.

Essai d'Histoire comparée de la Musique Italienne et de la Musique Françoise, *page* 83.

Cet Essai accompagnoit la premiere Edition des Observations sur l'Italie & sur les Italiens. *Il est de l'Auteur de ces* Observations.

I I.

Le Décret de la République de Venise, du 7 Septembre 1754, **l'Intimation de ce Décret au Patriarche**, & les **Lettres de Clément XIII.** à la République, avec les **Réponses du College**, *page* 139.

Ces Piéces sont relatives au démêlé dont on trouve le détail dans les Observations, *Tome II. page* 32 & suiv. *Elles contiennent le germe de tout ce qu'a fait depuis la République pour le rétablissement de ses droits envahis par la Cour de Rome.*

III.

LE PANÉGYRIQUE DE SAINT FRANÇOIS, par le P. MACÉDO, *page* 169.

Il est annoncé au second Volume des Observations, *page* 51, *comme un échantillon de l'abus de l'esprit qui caractérise les compositions Italiennes du dix-huitiéme siécle.*

IV.

DISCUSSION HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LA CONJURATION DE VENISE, par l'Auteur des OBSERVATIONS, *page* 205.

Cette Discussion, *qui avoit déja paru en* 1756, *est indiqué dans les* Observations, *Tome II. page* 64. *Elle reparoît ici avec de nouvelles preuves*

en faveur de la prétention de l'Auteur sur la chimere de cette Conjuration. On y a joint deux Piéces importantes, 1°. Le Mémoire adressé au Roi d'Espagne par le Marquis de Bédemar lui-même sur la Conjuration dont on l'accusoit. 2°. L'Instruction qu'il laissa à Dom Louis Bravo son successeur dans l'ambassade de Venise. Ces deux piéces aussi intéressantes par leur Auteur que par leur objet, présentent cette tracasserie sous son véritable point de vue.

V.

PARALLELE DE L'ITALIE ET DE LA FRANCE, *p.* 389.

L'Auteur de ce Parallele est l'illustre Torquato Tasso, *qui le composa à Paris où il vint passer deux années à la suite du Cardinal d'Est; il étoit alors occupé de la composition de sa* Jérusalem délivrée. *Balzac* * *a dit* qu'il étoit retourné en Italie comblé d'honneurs & de bienfaits par Charles IX. *Tollius* ** *a écrit que* négligé & entie-

* Entretiens de Balzac.

** *Ad Pier. Valerian. De Infelicitate Litteratorum.*

rement oublié à la Cour de France; il avoit été obligé d'y demander à une Dame de sa connoissance un écu par charité, & qu'il étoit retourné en Italie avec l'habit qu'il en avoit apporté.

Quoi qu'il en soit, ce Parallèle, inséré dans ses Opuscules dans la Partie intitulée Il Gonzaga, *offre des indications aussi nettes qu'intéressantes sur l'état de l'Italie & de la France, & sur les Mœurs Italiennes & Françoises dans le seizième siécle. La précision qui y regne, la méthode avec laquelle il est écrit, semblent moins annoncer un Poëte, qu'un Philosophe consacré au genre Didactique. Il y a non pressenti, mais exactement développé la doctrine du climat, depuis adoptée en France par Bodin & par M. de Montesquieu.*



AVIS.

L'Essai *qui ſuit & qui accompagnoit la première Edition de ces* Obſervations ſur l'Italie & ſur les Italiens, *eſt d'autant moins étranger à cet Ouvrage, qu'il ſort de la même plume, & qu'il roule ſur un objet intéreſſant, pour lequel les Italiens ont un goût général & de préférence.*



ESSAI
D'HISTOIRE COMPARÉE
DE LA MUSIQUE
ITALIENNE
ET DE LA MUSIQUE
FRANÇOISE.

LE goût pour le chant que la Nature a attaché à l'organisation de l'homme, fut, si l'on en croit les Poëtes, le premier lien des premieres sociétés*.

Aux ordres de la Philosophie, de l'Enthousiasme & des Passions, les premiers bégayemens de la mélodie furent le premier véhicule des loix,

* *Sylvestres homines, &c.*

des dogmes & des tendres émotions*.

Il n'est point de mon sujet de suivre l'ancienne Musique dans ses développemens & dans ses progrès chez une Nation dont le cœur & tous les organes étoient ouverts à tous les objets de sensibilité : on ne peut rien ajouter aux détails que M. Burette a réunis sur cette matière. Qu'il me soit seulement permis de désirer, que de la réunion des lumières éparses dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dans les Traités des Musiciens Dogmatiques Grecs, & dans les Commentaires du Docte Meibom sur ces Traités, quelque Sçavant aussi versé dans le Grec, que profond dans la Théorie Musicale, forme une Histoire suivie de l'ancienne Musique. Les Sçavans, les Harmonistes, les Amateurs, désirent

* *Quis ignorat Musicam tantùm jam in illis antiquis temporibus, non studii modò, verùm etiam venerationis habuisse, ut iidem Musici & Vates & Sapientes judicarentur?* Quintil. L. 1, c. 10.

encore cette Hiſtoire, qui peut ouvrir de nouvelles vûes, & qui ne ſera en partie qu'un dépouillement des Monumens que je viens d'indiquer ; mais dépouillement qui demande une main de Maître.

D'après le Traité de Plutarque, commenté par M. Burette, je vais rappeller quelques faits qui appartiennent à mon ſujet, & qui le préparent.

Dans le pays qu'occupoient les Grecs & leurs premières Colonies, chaque Peuple également paſſionné pour le beau & pour l'harmonie de laquelle il réſulte, s'ouvrit différentes voies pour le chercher & le ſaiſir. De-là, cette différence de dialectes dans la prononciation d'une Langue commune qu'ils enrichiſſoient en la variant ; de-là, cette vatiété dans les Ordres qui ont fixé le beau dans l'Architecture ; de-là enfin la diverſité de Modes auxquels ſe plia la Mélodie muſicale.

Soit que l'on attribue cette diverſité au climat & à la diverſe conformation des organes, ſoit qu'on la rapporte au haſard & à la force de

l'habitude, elle nous doit disposer à voir sans étonnement ce qui se passe chez nous & autour de nous. Ne soyons donc point étonnés qu'un même goût pour le chant ne réunisse pas aujourd'hui des Nations aussi étendues que celles de la Grèce l'étoient peu, des Nations qui parlent différentes Langues, des Nations enfin aussi discordantes entr'elles dans la manière de sentir, que dans la façon de voir, de penser & d'agir.

Il est dans la Nature, que chacune de ces Nations porte dans son chant & dans sa musique, l'empreinte de ce caractère national qui différencie son génie, ses moeurs, ses usages & ses coutumes : il est dans la Nature qui a établi une analogie, des rapports & des convenances entre le langage & le chant (lequel n'est autre chose qu'une prononciation plus variée & plus fortement articulée), qu'il y ait entre le chant de ces Nations, la différence qui se trouve entre leur langage : il est enfin dans la Nature, que chaque Nation aussi jalouse de sa musique que

de son langage, les estime exclusivement, les conserve avec un soin égal, & résiste aux innovations trop subites & trop marquées que l'on y voudroit introduire.

La Musique long-temps bornée chez les Grecs au culte des Dieux & à l'éducation publique, eut à peine commencé à franchir le cercle étroit dans lequel les premiers Artistes l'avoient resserrée, qu'il s'éleva un cri général contre les Novateurs. L'austère Sparte bannit Therpandre qui avoit ajouté deux cordes à la lyre. Les Argiens prononcèrent des peines contre les téméraires qui formeroient de pareilles entreprises; & d'après le préjugé que la Musique avoit une influence directe sur les moeurs & sur le Gouvernement, la plûpart des Républiques Grecques se roidirent contre les tentatives qui alloient à la tirer de cette simplicité mâle & vigoureuse à laquelle la Tradition attribuoit les plus grandes merveilles.

Ces mesures devinrent sans effet; lorsque la Grèce, enyvrée de son bonheur, se fut abandonnée à la

passion des Spectacles *. La Musique s'étant emparé du Théâtre, la Poësie qui lui avoit jusqu'alors donné le ton, fut aux ordres & aux gages du Musicien; on sacrifia la parole aux sons, l'énergie à des accords gigantesques, le plaisir de l'ame à l'étonnement de l'oreille; en un mot, la Musique qui jusqu'alors avoit coulé comme une rivière paisible entre des rives immuables, devint par degrés un torrent sans rive & sans fond.

Platon, grand Musicien lui-même, fit de vains efforts contre ce torrent: ils furent inutilement secondés par Aristote: les Disciples de ces deux grands Maîtres, réduits à gémir sur la dépravation de l'Art musical, se bornèrent à des considé-

* *Ut primùm positis nugari Græcia bellis Cœpit, &c.*
Horat. Ep. 2. L. 1.

Si disciplina Civitatis laboravit, & se in delicias dedit, argumentum est luxuriæ publicæ, orationis & cantûs *lascivia.* Senec. Ep. 94.

Luxuriant animi rebus plerumque secundis;

rations ſur les cauſes & ſur les degrés de cette dépravation.

Le Théâtre ſe joignit à eux. Plutarque nous a conſervé le fragment d'une Comédie de Phérécrate, où la Muſique, couverte de haillons & déchirée de coups, porte ſes plaintes à la Juſtice contre Ménalippide qui avoit commencé à l'énerver; contre l'Athénien Cynéſias qui l'avoit défigurée par des ports de voix ſans expreſſion & ſans harmonie; contre Phrynicus qni l'avoit dénaturée par des traits, des paſſages & des diminutions ſans objet; enfin contre Timothée, qui, en la dépeçant & en la hachant, l'avoit réduite à des fredons extravagans. Philoxène avoit échappé à cette cenſure; mais il ne put échapper à celle d'Ariſtophane, qui lui reprocha d'avoir *rendu la Muſique plus molle, plus fléxible, plus chiffonée qu'un petit chou, en ſubſtituant à la mélodie, une criaillerie faite pour les oreilles de la canaille.* Tous les autres Poëtes Comiques, ajoute Plutarque, s'unirent à la réclamation générale.

La révolution, qui y donna lieu;

date cependant du beau siécle de la Grèce: de ce siécle où l'Eloquence, la Poësie & tous les beaux Arts étoient arrivés à la perfection, par des efforts & des innovations que le succès justifia, parce que, par degrés, ils conduisirent les Artistes à l'imitation exacte de la belle Nature; tandis que les efforts malheureux des Musiciens les en éloignoient.

Si le cri général qu'excitèrent ces derniers, eût été le cri de la jalousie contemporaine, il n'en auroit point imposé à l'équitable Postérité. Or Plutarque, ainsi que la plûpart des Musiciens Grecs que le temps nous a conservés, & qui étoient postérité à l'égard du siécle dont il s'agit, forment un concert perpétuel d'éloges de l'ancienne Musique, de regrets sur sa dépravation, & de plaintes contre les Novateurs.

D'où il me semble résulter, que les objets de goût, tels que la Musique, ont des bornes qu'ils ne peuvent impunément franchir; que le même amour de la nouveauté qui conduit au vrai Beau, empêche de s'y fixer, & en éloigne insensiblement; que

la Postérité est le seul Juge compétent du succès heureux ou malheureux des Artistes ; qu'enfin, à l'égard des Arts, chaque siécle peut être comparé à un bateau dans lequel le Passager s'imagine souvent avancer, tandis qu'il recule en effet.

A la lumière des faits anciens & des maximes qui en résultent, entrons dans quelques détails relatifs à l'Histoire de la Musique Italienne & de la Musique Françoise.

Long-temps avant que le nom François figurât en Europe, les Gaulois nos ancêtres avoient une musique nationale : musique liée, comme celle des Grecs, à la Religion & à la Politique, & d'autant plus intimément liée, qu'elle étoit exclusivement exercée par une classe de cet Ordre singulier de Prêtres qui, s'insinuant dans les diverses parties du Gouvernement, s'étoit insensiblement emparé des prérogatives les plus éminentes de la Souveraineté. L'histoire des premiers temps de la Nation Gauloise nous laisse sans lumière sur le commencement, & par conséquent sur la durée de ce phé-

nomène. Nous sçavons seulement que l'autorité de ce Corps, dont toute la force étoit dans l'union intime de ses membres, n'avoit de fondement que dans l'ignorance & dans la superstition *, c'est-à-dire, dans la possession exclusive qu'il s'étoit arrogée à l'égard des Lettres, des Sciences & de la Religion ; dans une intolérance toujours armée ** ; enfin dans ces affreux sacrifices pour lesquels le choix des victimes humaines tomboit sans effort sur les imprudens qui avoient osé lui faire ombrage ***.

---

* *Avara & fœneratoria Gallorum Philosophia.* Val. Max. L. 2. c. 6.

** *Religio diræ immanitatis.* Sueton. in Claudio.

*** » Les Druides, dit Dion Chrysostôme, (*Disc.* 49.) » régnent dans les Gaules, où, » au milieu de l'éclat & de la splendeur du » Thrône, les Rois ne sont, dans le fait, que » les Ministres & les Exécuteurs des volontés » des Prêtres : ὧν ἄνευ τοῖς Βασιλεῦσιν οὐδὲν ἐξῆν πράττειν οὐδὲ βουλεύεσθαι, ὥστε τὸ μὲν ἀληθὲς, ἐκείνους ἄρχειν, τοὺς δὲ Βασιλέας αὐτῶν ὑπηρέτας καὶ διακόνους γίγνεσθαι τῆς γνώμης, ἐν θρόνοις χρυσοῖς καθημένους, καὶ οἰκίας μεγάλας οἰκοῦντας, καὶ πολυτελῶς εὐωχουμένους. Ce passage, qui est

Les Bardes, qui faisoient Corps avec les Druides, étoient en même temps & les Poëtes & les Musiciens de la Nation. Leurs travaux, en ces deux genres, soumis à l'intérêt, & dirigés par les vûes du Corps, excluoient tous les progrès qui ont leur cause dans la rivalité des Artistes, dans le désir de plaire, dans l'amour de la nouveauté, &c.

V. Valesii notas in Lib. 15. Ammiani Marcellini.

Au milieu du feu des batailles, ces Poëtes-Musiciens distribués à la tête des troupes de Combattans, chantoient, dans de vieux Cantiques, les prouesses des demi-Dieux de la Nation. A juger de leur Musique, d'après l'idée que les Romains nous ont laissée de ce chant martial, tout y annonçoit la barbarie. Quelques-uns le comparant au cri d'Eléphans en colère, l'appelloient *Barritum*: l'Empereur Julien le comparoit au cri sinistre des Chouettes & des

In Antioch. Lib. 11.

échappé aux recherches de Dom Bouquet, dans la Collection duquel il devoit tenir place, & à celles de M. Duclos, dans son sçavant Mémoire sur les Druides, pose, pour premier fait, une Aristocratie exclusive de toute Royauté.

Chats-Huans : Παραπλήσια ταῖς κλαγγαῖς τῶν τραχὺ βοώντων ὀρνίθων : Marcellin, au bruit d'une mer en courroux qui se brise contre des rochers.

La conquête des Gaules par les Romains, la destruction du Druidisme qu'elle entraîna, le commerce forcé des Gaulois avec leurs nouveaux Maîtres, avoient sans doute peu influé sur leur Musique, au moins sur celle des Gaulois Septentrionaux. Près de quatre siécles depuis cette conquête, l'Empereur Julien plaisantant avec un de ses amis sur une composition qu'il lui adressoit du fond des Gaules, disoit, en la comparant à celles des Poëtes-Musiciens de ce pays : Ταῦτά σοι Γαλλικὴ καὶ βάρβαρος μοῦσα προσπαίζει.

Epist. 40 & 41. *Lib.* 2. Deux Lettres de Théodoric, écrites par Cassiodore, parmi les Œuvres duquel on les lit, nous apprennent que les Gaulois en étoient encore au même point, lors de la conquête des Gaules par Clovis. Ce Prince voulant avoir dans son Palais des Musiciens *qui Potestatis suæ Gloriam oblectarent*, avoit prié Théodoric, *magno opere, magnis precibus*,

de lui envoyer un des Chanteurs qui composoient la Musique de sa Chambre. Dans la première des Lettres citées, Théodoric donne ordre pour le choix d'un de ses meilleurs Musiciens, *qui cum dulci sono gentilium corda domet;* & dans la seconde, il annonce son départ à Clovis.

L'austérité de la Religion Chrétienne n'admit long-temps dans le culte public, qu'une psalmodie qui différoit peu de la prononciation ordinaire. Cependant le chant des Hymnes est, dans l'Eglise, de la première antiquité. Saint Paul y exhorte les Chrétiens. Pline rend témoignage à l'usage des premiers Chrétiens à cet égard. Clément d'Alexandrie nous en a conservé une des plus anciennes. Les Thérapeutes, que plusieurs Sçavans ont placé parmi les Chrétiens du premier siécle, passoient les nuits des solemnités à chanter à deux chœurs, l'un d'hommes, l'autre de femmes, des Hymnes de différentes mesures & sur différens airs, partie ensemble, partie alternativement, avec des mouvemens des bras, des mains, & *Bons de divin. Psalmod.*

de tout le corps, s'avançant, s'arrêtant, tournant de la droite à la gauche & de la gauche à la droite. Le mélange du son grave des hommes avec le son aigu de la voix des femmes, produisoit une symphonie dont le mouvement régloit celui des chœurs; comme le pratiquoit la Grèce Payenne dans le chant de ses Odes mêlées d'épodes, de strophes & d'antistrophes *.

Traité du Chant Grégorien, par l'Abbé Lebeuf.

Depuis la conversion de Constantin au Christianisme, Saint Athanase avoit éloigné, de l'Eglise d'Alexandrie, le chant qui menaçoit de s'y introduire. Saint Ambroise l'admit depuis dans l'Eglise de Milan, sanctifiant les airs profanes du Paganisme, par ceux dont les graces sévères pouvoient s'allier avec la majesté du culte.

Aug. Confess. *L.* 10.

Cet établissement justifié par les larmes que le chant Ambrosien arrachoit à Saint Augustin, passa bientôt dans toute l'Eglise. Saint Grégoire consacra une partie des soins

* Voyez Philon, en son *Traité de la Vie Contemplative*, donné par le P. Montfaucon.

de

de son Pontificat, à introduire dans l'Eglise Romaine, le chant connu sous le nom de *Chant Grégorien.*

Autorisée par l'exemple général, l'Eglise Gallicane adapta insensiblement au culte public, une partie de ses anciens chants nationaux que la Tradition avoit conservés. Dans les derniers temps de l'Empire Romain, les Arts agréables dont la Musique fait partie, bannis de l'Europe par les incursions & par les ravages des Barbares, n'existoient plus que dans une réminiscence, une tradition & une routine, qui ne pouvoient rien fournir de neuf aux travaux qu'exigeoit cette révolution dans la discipline de l'Eglise.

Rome fut la mieux partagée. Saint Grégoire recueillant les restes de goût que Rome conservoit encore sous ses débris, & empruntant des Eglises Grecques & des principales Eglises Latines, les chants qu'il jugea les plus convenables aux diverses parties de l'Office Ecclésiastique, composa & nota de sa main l'Antiphonier qu'il appella par cette raison, *Antiphonarium centonem*, & qui

de nos jours régle encore le chant de l'Eglise Romaine.

Cet Antiphonier ne contenoit que le corps du chant indiqué de manière à le rappeller plutôt qu'à l'apprendre. Pour en fixer & en perpétuer le goût & la modulation, Saint Grégoire établit & dota une Ecole de Chantres, chargée spécialement de cette partie de l'Office Ecclésiastique, & il en fut le premier Maître.

Ce que Saint Grégoire fit pour Rome, Claudien Mamert, frere de l'Evêque de Vienne, Instituteur des Rogations, l'avoit déja fait pour une partie des Gaules, du moins à en juger par l'épitaphe consacrée à sa mémoire par Sidonius Apollinaris*.

Les Monumens historiques ne nous éclairent point sur l'état du chant Gallican jusqu'aux huitiéme & neuviéme siécles. M. l'Abbé Lebeuf pense qu'il avoit dès-lors emprunté certaines modulations du

---

* *Psalmorum hic modulator & Phonascus*
Antè altare, gratulante fratre,
Instructas docuit sonare classes.

chant Romain, lequel, à ſon tour, en avoit emprunté du Gallican. Mais il en avoit qui lui étoient abſolument propres, & dont quelques-unes ont paſſé juſqu'à nous. Telles ſont les *Mélodies*, les *Triomphes*, les *Tropes* ou *Laudes*, qui ſe chantent encore dans quelques Cathédrales de France, avant l'Epître des grandes Fêtes. On les appelle en quelques lieux, *Laudes Epiſcopi*, & elles y ſont chantées par des Chanoines Réguliers, qui ſans doute brillèrent autrefois dans la partie du chant, & dont les honoraires, pour cette fonction, ſont aux frais de l'Evêque.

Il eſt inutile d'avertir qu'il ne s'agit dans tout ceci que du ſimple plein-chant. La Muſique en parties, ſi les Grecs & les Romains l'ont connue, avoit été enſevelie avec les beaux Arts, ſous les ruines de l'Empire. Sa naiſſance ou renaiſſance, ſi l'on veut, eſt très-poſtérieure aux temps dont il s'agit. Dès le neuviéme ſiécle, les Chantres Romains avoient, ſuivant l'Abbé Lebeuf, enſeigné aux Chantres Gaulois les accords à la tierce ſur le livre. De la

Voyez le P. Kirker Muſurgia, Tom. 1. L. 5.

multiplication des accords, de leurs diverses combinaisons, des organisations *in duplo, in triplo, in quadruplo*, du faux-bourdon, du déchant, du contre-point, naquit enfin, après quatre siécles de tentatives, de tâtonnemens & d'efforts, la Musique dont nous jouissons aujourd'hui.

Un sçavant Prélat Romain a prouvé que les Arts qui dépendent du Dessein, doivent à la Religion Chrétienne, la conservation de leur pratique manuelle, & leur renaissance en Europe *. En appliquant à la Musique le même genre de preuves, il seroit encore plus aisé de démontrer qu'elle doit tout ce qu'elle est à cette même Religion.

Pour l'établir, ramenons nos regards sur son état en Europe avant le neuviéme siécle. Nous la trou-

* Monsignor François Carrara, dans un Discours, imprimé depuis, qu'il prononça au Capitole le 18 Septembre 1758, au milieu de la pompeuse fête qu'occasionna la distribution des Prix qui furent proposés au Concours pour les trois Arts, par l'Académie de Saint Luc de Rome. *Vid. supr. Tome III. p. 125.*

vons établie dans l'Eglise Romaine & dans l'Eglise Gallicane; mais sous les diverses nuances que devoient y jetter la diversité du génie des deux Nations, la différence de langage & d'organes, l'ancienne urbanité Romaine, & le préjugé d'une Nation qui, n'ayant subi le joug des Romains qu'après la plus vive résistance, défendit sa Musique comme elle avoit défendu sa liberté.

Les Rois Mérovingiens n'ayant pas pour la Musique le goût que Clovis avoit voulu établir dans sa Cour, étoient réduits, pour leur Chambre même, au chant Ecclésiastique, exécuté par des Prêtres & des Clercs. Grégoire de Tours raconte qu'étant, en l'an 585, à la Cour du Roi Gontran, ce Prince, à son dîner, le pria d'y faire répéter le Graduel, par le Diacre qui l'avoit chanté à la Messe du matin; & qu'y ayant pris plaisir, il fit aussitôt chanter ce même Pseaume à grand-choeur, par tous les Prêtres & les Clercs qui avoient suivi leur Evêque à la Cour.

Greg. Tur. L. 8. n. 3.

Sous ces Rois de la première race,

les Papes n'avoient eu qu'une influence éloignée sur les affaires même Ecclésiastiques de la Nation Françoise. Des services mutuels ayant lié les premiers Rois Carliens avec la Cour de Rome, les Papes profitèrent de ces liaisons pour étendre aux affaires de l'Eglise de France, l'influence immédiate qu'on leur avoit donnée sur une affaire des plus importantes de l'Etat. Ils travaillèrent à substituer dans cette Eglise le chant Grégorien à l'ancien chant Gallican; & ils furent efficacement secondés par Pepin & par Charlemagne, que différens séjours à Rome avoient avantageusement prévenus en faveur du chant de l'Eglise Romaine.

Epist. Pauli ad Pepin.

Vers le milieu du huitiéme siécle, Pepin avoit déja envoyé à Rome des Moines de ses Etats, pour s'y former au chant, dans l'Ecole de Saint Grégoire, sous les yeux du Pape Paul I.

Monach. Engolism. dans la Collect. de D. Bouquet, T. 5. p. 185.

En 787, Charlemagne célébrant à Rome la fête de Pâques, les Chantres de sa Chapelle voulurent tenir choeur avec les Chantres de la Cha-

pelle Papale, & *ecce orta est contentio.*
» Les François prétendoient chan-
» ter mieux & plus exactement : les
» Romains mettant tous les avanta-
» ges de leur côté, accusoient les
» François d'un défaut total d'intel-
» ligence dans la manière de saisir
» la note & de la rendre. Cette con-
» testation fut portée devant l'Empe-
» reur. Les François pleins de con-
» fiance en sa protection, se plai-
» gnirent encore plus haut. Les Ro-
» mains fiers de leurs études & de
» leurs connoissances en ce genre,
» traitoient les François de balourds,
» de pécores, de bêtes brutes *. «
Le Prince ayant décidé en faveur

* *Dicebant Galli se meliùs cantare & pulchriùs quàm Romani. Dicebant se Romani cantilenas Ecclesiæ proferre, sicut docti fuerant à S. Gregorio Papâ : Gallos corruptè cantare, & cantilenam sanam destruendo dilacerare ; quæ contentio antè D. Regem Karolum pervenit. Galli, propter securitatem Regis Karoli, valdè exprobrabant Cantoribus Romanis : Romani verò, propter autoritatem magnæ doctrinæ, eos stultos, rusticos & indoctos, velut bruta animalia, affirmabant, & doctrinam suam præferebant rusticitati eorum.*

des Romains, demanda au Pape douze Chantres de sa Chapelle, qu'il répandit dans la France, où ils enseignèrent le chant Grégorien ou la note Romaine.

Monach. San-Gall. Soit malice ou impéritie de leur part *, soit obstination de la part des François, ces leçons furent sans succès; & elles répandirent dans les diverses parties de la France, un goût de chant, dont la ridicule bigarrure n'avoit plus rien ni du Romain, ni du Gallican.

Sur les plaintes de Charlemagne, Adrien II. rappella ces Romains, les punit par la prison, & engagea l'Empereur à laisser à Rome deux de ses Chantres, de l'instruction desquels il se chargeroit. Lorsqu'ils furent suffisamment formés, il les renvoya à Charlemagne, qui retint l'un des deux pour sa Chapelle, & envoya l'autre à Drogon son fils, Evêque de Metz.

Mona l. Engolis. suprà. Les leçons de ces deux hommes, soutenues des ordres réitérés de

* *Invidentiâ gloriæ Gallorum cauti. . . . Invidentiâ cæcati.*

l'Empereur, établirent enfin en France la *Note Romaine*. Les François, dont cette Note prit depuis le nom, la rendoient assez passablement, surtout à Metz, excepté les dièses, les bé-mol & les cadences que la dureté de leurs organes ne leur permettoit que de chevrotter *.

Capitul. Karol. Mag. passim.

Cet aveu ingénu d'un Ecrivain François au désavantage de sa Nation, Jean, Diacre de l'Eglise de Rome, le charge en termes peu mesurés dans la vie de Saint Grégoire. » Ces gosiers Septentrionaux ne sçavent, dit-il, exprimer que le fracas » du tonnerre & des tempêtes. Lorsque leur roideur veut se plier à » quelque modulation agréable, au » lieu des cadences, des passages & » des diminutions que demande cette modulation, vous entendez le » bruit de pesantes charettes qui,

L. 2. c. 7.

* *Omnes Cantores didicerunt* notam Romanam, *quàm vocant* Franciscam, *excepto quod tremulas vel tinnulas, sive collisibiles vel secabiles voces in cantu non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricâ, frangentes voces in gutture, potiùs quàm exprimentes.*

» précipitées sur une pente raboteu-
» se, étourdissent les oreilles qu'el-
» les vouloient flatter*. «

Le préjugé national a fourni les couleurs de cette peinture. Jean, Diacre, vouloit venger sa Nation des reproches que lui faisoient les François d'avoir corrompu le chant, en le chargeant de mignardises, de puérilités**; & il termine sa récrimination, par cette réflexion de mauvaise humeur : *Hæc retulerim, ne indiscussam Gallorum levitatem videar prætermisisse.*

Au milieu de ces travaux pour introduire en France le chant Grégorien, Charlemagne s'occupoit de la

* *Vocum suarum tonitruis altisonè perstrepentes, susceptæ modulationis dulcedinem propriè non resultant, quia bibuli gutturis barbara grossitas, dùm inflexionibus & repercussionibus mitem nititur reddere cantilenam, naturali quodam fragore, quasi palustra per gradus confuse sonantia, rigidas voces jactat; sicque audientium animos, quos mulcere debuerat, exasperando magis ac obstrependo conturbat.*

** *Gallorum procacitas cantum à nostratibus quibusdam Næniis argumentabantur esse corruptum.*

conſervation des morceaux du chant Gallican, qui reſtoient conſignés par la Tradition dans les vieilles chanſons militaires : il s'amuſa même à compoſer en ce genre. Il étoit, plus que perſonne de ſon Royaume, en état de le faire avec ſuccès, s'il eſt vrai, ainſi que l'avance l'Abbé Lebeuf, ſans citer de garant, que le chant & les paroles du *Veni Creator* ſoient de lui.

L'Italie avoit dès-lors des Jongleurs, *Joculatores*, ou des Poëtes-Muſiciens, connus depuis en France ſous les noms de *Trouvères*, de *Meneſtrels*, *&c.* Le P. Lebrun & M. Duclos * ont raſſemblé différens articles de Capitulaires, & les Canons de Conciles tenus en France au neuviéme ſiécle, contre les Prêtres, les Abbés & les Clercs qui autoriſoient de leur préſence les bouffonneries (*Joca obſcœna, verba turpia*) des Jongleurs (*Joculatores*), ou qui même en faiſoient le métier. En ſuppoſant que ces Loix fuſſent générales, il s'enſuivroit que non-ſeulement la

Traité du Chant Grég. C. 2.

* *Mém. ſur les Jeux ſcéniques.*

France, mais que l'Allemagne même partageoit avec l'Italie les jeux qui en sont l'objet.

Apud Muratori Rer. Ital. T. 2. P. 2. L. 3. C. 10.

Charlemagne descendant des Alpes dans la Lombardie, en 774, fut salué par un Poëte Lombard qui lui chanta un petit Poëme qu'il avoit composé en son honneur *.

Les troubles qui accompagnèrent & suivirent le regne de Louis le Débonnaire, les guerres qui enlevèrent à la Maison de Charlemagne, l'Empire & le Sceptre de la France, ne laisserent point aux Muses le loisir & la tranquillité dont elles avoient besoin pour travailler avec quelque succès **. Aux maux publics, que

* *Ad Karolum venit Jaculator Lombardus, & cantiunculam à se compositam de eâdem re, rotundo in conspectu suorum cantavit.* Le sens me semble conduire à lire dans ce passage, *de eodem, ore rotundo.*

** Dans les Cours plénières qui se tenoient au commencement de la troisiéme Race des Rois de France, les Méneftriers, suivant Helgauld, jouoient des *Naquaires*, du *demi-Canon*, du *Cornet*, de la *Guiterne Latine*, de la *Flûte-Bréhaigne*, de la *Trompette*, de la *Guiterne-Moresche* & de la *Vielle*. Voyez les Notes de Ducange sur Joinville.

partagèrent la France & l'Italie, se joignoient, à l'égard de la France, les courses & les ravages des Normands.

Ces temps malheureux forment dans l'Histoire de la Musique des deux Nations, une lacune de deux à trois siécles : lacune où l'on n'apperçoit que des efforts de la part des Clercs & des Moines, pour conserver l'ancien chant Ecclésiastique à l'abri des altérations qu'un amour de la nouveauté, dénué de principes, y introduisoit de toutes parts.

Cette lacune nous rejette au douziéme siécle. Au milieu de l'anarchie où les malheurs publics avoient laissé les Italiens & les François, les Villes d'Italie ayant levé l'étendart de la liberté, & s'étant érigées en Etats indépendans, étoient tout-à-coup devenues florissantes par l'Agriculture, par les Arts, par le commerce, par une nombreuse population, & par tous les biens que procure la liberté dirigée par de bonnes Loix.

La chaleur de ces révolutions se communiqua presque à tous les Arts,

Vers le commencement du douziéme siécle, Guy Arétin inventa l'échelle diatonique, au moyen de laquelle la Musique devint enfin une Langue particulière, indépendante de tous les idiomes nationaux, & dans laquelle les Harmonistes pouvoient arrêter leurs idées, s'en rendre compte à eux-mêmes, les communiquer aux autres, & les conserver à la postérité. Dès que cette route fut ouverte, les Italiens s'y jettèrent en foule, tandis que les François réclamoient encore en faveur de l'ancienne méthode.

Traité du Chant Grég. p. 4.

M. l'Abbé Lebeuf pense au contraire, » qu'on ne voit point dans » l'Histoire qu'aucun se soit opposé » à la méthode d'Arétin, & qu'on » n'en sentit pas la bonté. « Mais du Cange, au mot *Nota*, donne un passage de Létald, qu'il prétend contemporain de Guy Arétin qui semble prouver le contraire. Dans ce passage tiré de la Vie de S. Julien, Evêque du Mans, Létald, auteur de cette Vie, annonce l'Office de ce même Saint, dont il avoit arrangé les paroles & le chant; & il avertit » qu'il

» a préféré l'ancienne méthode à » la nouvelle, dont les premiers » essais plaisoient peu aux oreilles » Françoises, *Barbaram & inexper-* » *tam.* Quant à moi, ajoute le Moine François, » je ne puis goû- » ter ces nouveautés dont tout le » mérite consiste à s'écarter du goût » de nos anciens Maîtres*. « Comme il ne m'appartient pas de régler ce conflit d'autorités, il me suffira de témoigner l'embarras où leur contrariété me laisse.

Cet embarras cesseroit, si l'on pouvoit appliquer aux Eglises d'Angleterre & de France, le passage où Jean de Salisbury se plaint de l'introduction de la nouvelle Musique dans les Eglises. Cette Musique, dans le portrait qu'il en fait, différoit peu de la Musique la plus travaillée d'aujourd'hui : ce qui conduit à penser

* *Neque omninò alienari voluimus à similitudine veteris ritûs, ne barbaram & inexpertam, uti perhibetur, melodiam fingeremus. Non enim mihi placet quorumdam Musicorum novitas, qui tantâ dissimilitudine utuntur, ut veteres sequi omninò dedignentur Autores.*

qu'il avoit en vûe le pays où cette Musique ne faisoit que de naître, c'est-à-dire, l'Italie *.

Chant Grég. p. 72. Sur ce passage de Jean de Salisbury, M. l'Abbé Lebeuf fonde deux assertions : 1°. que ce chant très-différent du chant Grégorien, que ce chant destiné à être employé en particulier, ou dans des assemblées profanes, n'étoit point admis dans les Eglises ; 2°. qu'il n'y fut admis que fort tard.

La première s'accorde peu avec

* *Ipsum cultum Religionis incestat quod ante conspectum Domini, in ipsis penetralibus Sanctuarii, vocis lascivientis luxu, quâdam ostentatione sui, muliebribus notis, notarum articulorumque cæsuris, stupentes animulas emollire nituntur ; cum præcinentium & succinentium, canentium & desinentium, intercinentium & occinentium prœmolles modulationes audieris, Syrenum cantus audire credas..... Ea si quidem est ascendendi descendendique facilitas ; ea sectio vel geminatio notularum & replicatio articulorum, singulorumque consolidatio : sic acuta vel acutissima gravibus, vel subgravibus temperantur, ut auribus sui judicii subtrahatur autoritas. Cùm hæc ita modum excesserint, lumborum pruriginem quàm devotionem mentis poterunt citiùs excitare.* Policrat. Lib. 1. c. 6.

les plaintes de l'Ecrivain Anglois ſur l'introduction de ce chant *à la face du Seigneur, dans l'enceinte même de ſon Sanctuaire* *. La ſeconde, à l'égard de laquelle on peut s'en rapporter à l'étendue des connoiſſances de M. l'Abbé Lebeuf ſur les Rites & les Rubriques des Egliſes de France, eſt une preuve directe que Jean de Saliſbury n'avoit en vûe dans ce paſſage, que l'Italie où il avoit voyagé.

Des Egliſes, il ſe répandit parmi le Peuple, & devint bientôt l'ame & le lien de ces Ecoles & de ces Sociétés de *Science gaie*, auxquelles les Italiens & les François doivent également leur Langue, leur Poëſie & leur Muſique.

La Provence fut le berceau de ces Ecoles pour l'une & l'autre Nation. La pureté de l'air de ce beau pays, le feu des Provençaux, la tendre vivacité des Provençales, le voiſinage des Cours galantes répandues dans la France Méridionale, le goût

* *In conſpectu Domini, in ipſis penetralibus Sanctuarii.*

pour les Arts qui distingua une Maison long-temps Souveraine de la Provence, le long séjour des Papes en Avignon, l'amour du plaisir que l'abondance avoit répandu parmi les Italiens, la magnificence avec laquelle ils payoient à l'envi leurs plaisirs : tels furent les premiers encouragemens d'une *Science* dans laquelle l'Italie moderne & ensuite la France sont devenues les rivales de l'ancienne Grèce.

Les siécles suivans étoient tellement persuadés de l'obligation qu'ils avoient, à cet égard, à la Provence, qu'ils imaginèrent que, dans le partage de ses Etats, Charlemagne l'avoit abandonnée en toute propriété aux *Trouvères*, *Jongleurs*, *Menestrels* & autres Suppôts de la *Science gaie* *.

---

* Quant li buens Roy Carlemaine
Or toute mise à sa demaine,
Provence qui mult est plaintive
De vins, de bois, d'aigues, de rive ;
As Lécéors, as Menestreulx
Qui sont auques luxurieux,
La donne toute & desparti, &c.
Phil. Mouskes in Philippo Augusto.

La vingt-neuviéme Dissertation du sçavant Muratori sur les Antiquités d'Italie dans le moyen-âge, rappelle, d'après les monumens contemporains, les Cours plénières que tenoient très-fréquemment les Princes & les Etats d'Italie. On y voit des troupes de *Ministrels*, de *Jongleurs*, de Bouffons, de Saltimbanques, de Charlatans *. Sous le nom générique d'Hommes de Cour, *Uomini di Corte*, ces gens réunissoient leurs talens pour porter la joie dans ces fêtes qui duroient quelquefois un mois entier. Ils étoient nourris pendant tout ce temps; & par le renouvellement d'un usage dont on trouve des indications dans Aristophane, dans Martial, dans Saint Augustin, en les congédiant, on leur donnoit à chacun un habit. Les plus merveilleux en chaque genre étoient

Aristoph. Coméd. des Nuées.

August. in Johann. Tr. 100. Cap. 2.

* Le Muratori ne cherche l'étymologie de ce nom, ainsi que du mot *Ciarlare*, ni dans *Circulus*, ni dans *Carola*, mais dans *Ciarlo*: manière Italienne de prononcer le *Charle* François. On imposa ce nom aux Jongleurs qui chantoient spécialement les hauts faits de Charlemagne.

Pulci Hysti Vicentin a. souvent gratifiés de chaînes d'argent & même d'or, de Chevaux richement enharnachés, &c. Aux noces d'Antoine de la Scala, on compta plus de deux cens de ces *Virtuoses* *Guill. Ventura Chron.* qui *singuli perceperunt indumenta valoris ad minùs decem ducatorum pro quoquo.* Celles de Galéas Visconti en attirèrent un si grand nombre, qu'il en coûta pour les gratifier, *plus quàm* *Chron. di Cesena.* *septem millia pannorum bonorum.* Enfin à une Cour plénière que les Malatestes tinrent à Rimini, l'on en compta plus de quinze cens.

Ces largesses encourageoient, soutenoient & perpétuoient les Arts agréables qui participèrent par-là aux richesses dont régorgeoit alors l'Italie. Ils n'étoient pas aussi-bien traités en d'autres pays où des raisons d'économie venoient à l'appui des anathêmes que l'Eglise fulminoit de temps en temps contre ces amusemens profanes. L'Empereur Henri II. épousant Agnès de Poitiers, avoit renvoyé, sans les avoir nourries, sans aucune récompense, les troupes de *Virtuoses* qu'avoit attirées l'espérance d'un autre traite-

ment *. Pour se décharger de cette dépense, en se vengeant des anathêmes qui troubloient leurs plaisirs ; les Princes & les Seigneurs renvoyoient quelquefois les Histrions aux gens d'Eglise, avec permission de les mettre à contribution, pour en tirer leurs salaires : licence qui fut proscrite comme *importunité abusive*, par un Concile assemblé à Ravenne en 1286. Sous cette époque même, les Italiens avoient déja des Spectacles en régle, tandis que les François bornés aux fêtes moitié burlesques, moitié religieuses de la *Mere sotte*, de l'*Ane*, aux représentations de la Passion & des Mystères, & V. les Conciles du Pere Labbe.

> Sottement zélés en leur crédulité,
> Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.
>
> *Boileau.*

En Italie, au contraire, les troupes joyeuses que réunissoient ces fêtes fréquentes, & annoncées long- Corti Banditi.

* *Infinitam multitudinem Histrionum & Joculatorum sine cibo & muneribus vacuam & mærentem dimisit.* Chron. Vitziburg.

temps avant qu'elles se célébrassent, y concertoient dès-lors entr'elles des Jeux & des Spectacles suivis & soutenus par la Poësie, par la Musique, & par des Ballets liés à l'action.

» Les Histrions, dit une vieille Chronique de Milan, » chantoient » les hauts-faits de Roland & d'Olivier; & ces chants étoient mêlés » & suivis de danses exécutées par » les Bouffons & les Mimes, qui, » au son des instrumens, formoient » différentes évolutions, dans lesquelles la grace étoit mêlée avec » la gravité *. «

Dans le premier Livre de son Poëme sur la fameuse Comtesse Mathilde, le Moine Donison a rassemblé en un vers ** très-peu harmonieux,

---

* *Cantabant Histriones de Rolando & Oliviero. Finito cantu, Bufoni & Mimi in cytharis pulsabant; & decenti corporis motu se circumvolvebant.*

** *Tympana cum cytharis, stivisque lyrisque sonant hæc.*

On trouve dans Ducange le mot *Stiva*,

les instrumens qui formoient les Orchestres de ces Spectacles.

Les décorations & les machines entroient aussi dans ces spectacles ; elles faisoient le fond de celui dont Jean Villani nous a laissé le détail qui ne sera point ici déplacé.

» Les Bourgeois du quartier de *L. 1. c. 16.* » Saint Frian à Florence, étoient, dit-il, » depuis long-temps en possession de donner chaque année » une fête dont l'idée toujours nouvelle avoit quelque chose de singulier. Au commencement de l'an » 1304, ces Bourgeois firent publier » que, qui voudroit sçavoir des nouvelles de l'autre Monde, *saper novelle de l'altre Mondo*, eût à se trouver le premier Mai sur le pont qui » partage la Ville de Florence. Au » jour indiqué, le lit de l'Arno se » trouva couvert de machines représentant différentes formes d'an-

avec le vers de Donison pour citation unique. Ne seroit-ce point plutôt *Pivia*, de *Piva*, mot très-ancien dans la Langue Toscane, & synonyme à *Cornamusa*, mais plus noble & plus à l'usage de la Poësie ?

» tres & de cavernes, où, parmi le
» feu, les flammes, les cris & les
» hurlemens, on voyoit les suppli-
» ces que les Diables, sous mille fi-
» gures diversement hideuses, fai-
» soient souffrir aux Damnés. Au
» milieu du Spectacle, le pont, qui
» n'étoit alors que de bois, s'écrou-
» la en partie sous la foule des Spec-
» tateurs : *Siche il giuocò dà beffe tornò*
» *à vero.* «

Dans ces siécles ténébreux, je n'ai trouvé qu'un acte d'hostilité entre l'Italie & la France, relativement à la Musique, dans un Décret * de la République de Bologne, placé par le Ghirardacci dans son Histoire de cette République, sous l'année 1288.

Je ne connois aucun monument par lequel on puisse juger de l'état de la Musique Italienne dans les temps dont il s'agit. Il est seulement à présumer que les occasions que lui fournissoient les Fêtes & les Spec-

* Il étoit statué par ce Décret, *ut Cantores Francigenorum in plateis Communis ad cantandum omninò morari non possent.*

tacles

tacles pour ſe montrer avec éclat, occaſions infiniment plus fréquentes en Italie qu'en France; l'accueil que l'on y faiſoit de toutes parts aux talens agréables, & les récompenſes aſſurées aux Coriphées de ces Arts, devoient puiſſamment aider les diſpoſitions naturelles de ces troupes nombreuſes qui ſe conſacroient à la Muſique & s'en faiſoient un état.

Je m'étois en vain flatté de trouver quelques lumières ſur l'état & ſur les prétentions reſpectives de la Muſique Italienne & de la Muſique Françoiſe, dans l'Epître où Pétrarque repréſente à Urbain V. toutes les raiſons ſur leſquelles l'Italie & les Italiens devoient, ſelon lui, mériter auprès de ce Pontife, la préférence ſur la France & ſur les François. Mais à cet égard, ainſi que ſur toutes les choſes de pur agrément, Pétrarque ſemble paſſer condamnation en faveur des François, pour réſerver à ſa Nation les qualités ſolides & eſſentielles *.

* *De moribus vulgaribus, fateor Gallos & facetos homines, & geſtuum verborum-*

Differt. sur l'état des Sciences sous le Roi Robert, &c.

Quant aux monumens qui nous restent de la Musique Françoise sous les mêmes époques, ils ont tous passé sous les yeux de M. l'Abbé Lebeuf. Les plus anciens remontent à l'onziéme siécle : il en a vu des deux siécles suivans ; il a feuilleté les vieux Chansonniers François ; il a enfin examiné les fameuses Chansons du Comte de Champagne, les Chants & complaintes de *Danz Gauthier* ; il n'a vu dans toutes ces compositions, même dans celles des douziéme & treiziéme siécles, » que des » airs peu mélodieux, des airs dans » lesquels on laissoit bien des agré» mens à suppléer aux Chantres, des » airs qui n'étoient autre chose que » du chant Grégorien, & même du » septiéme mode, c'est-à-dire, du » plus ingrat, du plus pesant & du » moins mélodieux. « Mais, ajoute le docte Censeur, » les oreilles de ce

---

que levium, (aussi légers dans leurs actions que dans leurs propos), *qui libenter ludant, lautè cœnant, crebrò bibant, avidè conviventur. Vera autem gravitas & realis moralitas apud Italos semper fuit.* Epist. Senil. L. 9. Ep. 1.

» temps-là y étoient apparemment
» accoutumées, & ces airs leur pa-
» roissoient beaux. «

Ajoutons que l'Italie a précédé la France de plusieurs siécles, dans la composition des Piéces dramatiques en Musique, & que ces *Troupes grossières de Pélerins* qui, pour les représentations de la Passion, ouvrirent à Paris le premier Théâtre, en avoient apporté d'Italie le goût & la première idée. Boileau.

En effet, les anciennes Chroniques Italiennes nous offrent ces représentations de la Passion & des autres Mystères, établies en divers cantons d'Italie dès le treiziéme siécle. L'ouverture du grand Jubilé, dans le siécle suivant, attirant à Rome de toutes les parties de l'Europe, des troupes innombrables de Pélerins, leur fit naître le dessein de porter dans leur pays & d'imiter des Spectacles que la nouveauté & leur analogie avec le goût du temps, devoient faire recevoir favorablement. Voyez Muratori.

Quant aux compositions dramatiques en Musique, sur des sujets ou tirés de la Mythologie Payenne, ou

purement allégoriques, les progrès des Italiens dans la Musique les mirent en état de briller en ce genre long-temps avant que les autres Nations fussent en état de s'en occuper. Ils datent à cet égard de l'année 1480. Le Cardinal Riari en donna le premier essai au Pape son oncle, & à toute la Cour Romaine, dans une Piéce de Théâtre intitulée *Pomponiano*. La Maison de Médicis s'empara bientôt d'un genre où elle déploya la magnificence & le goût qu'elle avoit déja portés dans toutes les parties des Arts agréables.

Sulpitius in Epist. Dedic. ad notas in Vitruvium.

De Florence, ces Spectacles se répandirent en peu de temps dans les Etats d'Italie qui étoient assez riches pour fournir aux dépenses qu'exigeoient les décorations, les habillemens, les machines qui dès-lors en faisoient partie.

Papir. Masson in Elog. Baïffiorum.

Jean-Antoine Baïf, élevé au milieu de ces Jeux pendant l'Ambassade du célèbre Lazare Baïf, son pere, à Venise, en apporta le goût en France. Une jolie maison qu'il occupoit dans un des Fauxbourgs de Paris, devint une Académie de Mu-

fique, fréquentée & applaudie par la Cour & par la Ville ; mais cet établiffement mourut avec fon Inftituteur. Malgré le goût de Catherine de Médicis & des Italiens qui lui étoient attachés, pour les Spectacles de leur pays, les Annales de la Mufique Françoife n'offrent en ce genre qu'une efpèce d'Opéra joué en l'an 1582, au milieu des fètes qui accompagnèrent les noces célèbres du Duc de Joyeufe & de la Princeffe de Vaudémont.

J'efpérois trouver quelque lumière fur l'état & fur les prétentions refpectives de l'une & l'autre Mufique, vers la fin du quinziéme fiécle, dans le Poëme de Jean le Maire de Belges, intitulé *la Concorde des deux Langaiges*. Le Poëte s'y propofoit *de mettre paix & concorde entre deux Nations disjointes & féparées par les Alpes, & encore plus par la différence de ciel, de mœurs, de couftumes quant au faict ; & par les accens, contenances & prononciations, quant à la parole.*

L'Auteur de ce Poëme rimé dans fa plus grande partie *en tiercets, à la façon Italienne*, place autour de Vé-

nus, une Musique *follastre & accoincte comme elle :* Musique dont la partie instrumentale étoit dans un goût alors nouveau :

Tous vieux flayots, guiternes primeraines,
Psaltérions & anciens décacordes
Sont assourdis par harpes souveraines.

Par le doulx son de nouveaux monocordes,
Sont mis sous banc les gens du Roy Clovis,
Leurs vielles, leurs vieux plectres & cordes.

Et maintenant fréquentent à deviz
Les Chœurs divins, les pupiltres dorez,
Anges nouveaulx dont les Chœurs sont serviz.

Ou fin milieu du Chœur oüir pourrez
Entrebriser Musique Alexandrine,
Et de Josquin les verbes coulourez.

Puis d'Okeghem l'harmonie très-fine,
Les termes doulx de Loys & Compere *,
Font mélodie aux Cieulx même confine.

* Voyez les noms de ces Musiciens & d'autres *Virtuoses* ou Harmonistes, leurs Con-

Soit que le Poëte ait voulu indiquer les progrès des Italiens dans la Musique instrumentale, soit qu'il ait eu intention de désigner quelques efforts des François en ce genre ; à peine ces derniers les soutinrent-ils sous le régne même de François I, malgré le goût de ce Prince pour les Arts agréables, & la communication que ses guerres ouvrirent entre la France & l'Italie.

Dans le Recueil des Ordonnances du Louvre, il s'en trouve une de Charles VI, sous la date du 24 Avril 1407, en faveur de la *Science de Ménastrandise* & de ses Suppots, dont le chef avoit le titre de *Roi.* On y trouve même l'indication d'une pareille Ordonnance donnée par le Roi Jean en faveur des *Ménestriers* de Paris. Les talens de ces Violons, tels qu'on puisse les supposer, n'empêchèrent pas François I. de ramener & de tirer d'Italie plusieurs *Virtuoses* en ce

temporains, dans le Prologue du quatriéme Livre de Rabelais. M. le Duchat, dans ses notes sur ce Prologue, indique une partie de leurs compositions.

genre. Messer Albert *, Florentin, en étoit un des plus distingués. Dans une Lettre que l'Arétin lui écrivoit le 6 Juin 1538, il le félicitoit sur son excellence dans un Art, *di che*, lui dit-il, *sete lume, e vi hà fatto si caro à Sua Maestà e al mondo*. Il finit en le priant de présenter au Roi une Lettre qu'il écrivoit à ce Prince.

Soit que ces Musiciens eussent dégénéré; soit, avec moins de vraisemblance, que Henri II. & Catherine de Médicis les eussent renvoyés en Italie, à la mort de François I; soit enfin que, pendant leur séjour en France, l'Art se fût prodigieusement perfectionné en Italie, Brantôme raconte, dans la vie du Maréchal de Brissac, que ce Seigneur, qui fut long-temps Lieutenant-Général en Piémont pour Henri II, » avoit » à son service une bande de Vio- » lons, la meilleure qui fût en toute

* Plusieurs Poëtes parlent de lui. Il fit en peu de temps une fortune assez considérable. Ronsard lui consacra une Epitaphe imprimée dans la dernière Partie de ses Œuvres.

» l'Italie *, où il étoit curieux de » l'envoyer chercher, & la très- » bien appointer : desquels en ayant » été fait très-grand cas au feu Roi » Henri II. & à la Reine, les en- » voyèrent demander à M. le Maré- » chal, pour apprendre les leurs, » qui ne valloient rien, & ne sen- » toient que petits rebecs d'Ecosse » auprès d'eux : à quoi ne faillit de » les envoyer, dont Jacques-Marie » & Baltazarin étoient les Chefs de » la Bande ; ce Baltazarin depuis » fut Valet-de-chambre de la Reine, » & l'appelloit-on M. de Beau- » Joyeux. « Les Œuvres de Jódelle offrent un chapitre en faveur d'*Orlando*, excellent Musicien, contemporain de Beau-Joyeux & son compatriote, ainsi que l'indique son nom. Les airs des Chansons que chantoit la Cour de Charles IX, étoient la plûpart de sa composition.

* L'Arétin nous apprend dans ses Lettres, que vers le même temps, le Prince de Salerne, l'un des Généraux de Charles V, entretenoit à Venise deux Bandes de Musiciens d'élite. *Lett. Tom. 2. p. 222.*

Si l'état de la Musique dans les Provinces méritoit d'entrer en ligne de compte, j'observerois que, lors du passage de Louis XIV. en 1672, dans la Capitale d'une des Provinces les plus voisines de Paris, cette Ville qui a aujourd'hui deux concerts en régle, ne put donner à ce Prince, pour fête en ce genre, qu'un concert composé dans le goût de celui de l'Opéra-Comique de Scarron, c'est-à-dire, de huit Enfans de choeur, dont deux chantoient, deux jouoient du dessus de viole, & les quatre autres étoient pendus à quatre violoncelles, sous la direction du Maître de Musique de la Cathédrale. Cet événement parut si important au Maître de la maison qui avoit l'honneur de loger le Roi, qu'il crut devoir le transmettre à la Postérité, dans un tableau qui m'en a fourni la description.

Lors du second renouvellement des beaux Arts en France, sous le ministère de M. Colbert, on sçait à qui elle dut celui de la Musique. Quelques bons François prétendent que Lully avoit appris, en-deçà des

Monts, ce qu'il ſçavoit en ce genre; cependant il n'y put trouver, pour les ſymphonies de ces premiers Opéras, que de *méchans Rebecs* dont la foibleſſe donna long-temps des entraves à un génie qui ne prit tout ſon effort, que lorſque les Inſtrumens ſe trouvèrent en état de le ſuivre.

Un Ecrivain contemporain de ce renouvellement, & Connoiſſeur en ce genre, en a parlé d'une manière auſſi vraie qu'impartiale : » M. Lully, diſoit-il, a mis, dans nos repréſentations en Muſique, tout ce » que l'art, le ſçavoir, un génie » heureux & une longue expérience » peuvent produire de plus heureux. » Né au pays des belles choſes, ac» commodé à nos manières par un » long ſéjour en France, il a fait, » du caractère de ſa Nation & de ce» lui de la nôtre, ce juſte mélange » de l'un & de l'autre qui plaît, qui » touche, qui enléve, qui enfin, en » ne nous laiſſant plus rien envier à » l'Italie, nous met en état de lui » fournir des modèles. «

Le P. Méneſtrier, des Repréſ. en Muſique, p. 152.

Ainſi penſent de Lully, de Rameau, de Mondonville, les Italiens

le plus en état de les apprécier. Ces mêmes Italiens ne jugent leur propre Musique, que sur la mélodie que ces Harmonistes François ont saisie, & qu'ils cherchent souvent en vain dans les productions de leurs Compositeurs Modernes.

Par un contraste soutenu entr'eux & les François, ils ont conservé l'ancienne simplicité dans les accompagnemens, & plus strictement encore dans la manière de toucher l'Orgue. Chaque note s'y fait sentir distinctement, & le jeu plein, mâle & sévère, répond à la majesté des lieux où cet Instrument est admis. Il fait communément la basse-continue de la psalmodie, & joue ensuite sa partie, *piano*, sans la broder n'y l'allonger par d'inutiles fredons, dans les piéces même où le champ lui est abandonné. Ceux qui ont entendu à Rome & à Naples quelques-uns de ces morceaux que l'Orgue donne à l'*Elévation*, en parlent comme de piéces composées & exécutées dans cette noble simplicité qui caractérise le sublime & qui l'accompagne toujours.

En tous autres genres de compofitions, la Mufique actuelle d'Italie eft un combat continu contre des difficultés qui naiffent les unes des autres. Lorfqu'il n'en reftera plus à vaincre, lorfqu'il n'y aura plus de gloire à en triompher, quand elles feront applanies pour tous les Symphoniftes, l'amour du changement ramenera néceffairement à la fimplicité; & la mélodie débarraffée du bruit qui la couvre, fe fera fentir à toutes les oreilles.

Peut-être cette révolution n'eft-elle pas éloignée. Tous les Inftrumens font en Italie pouffés à un point au-delà duquel on n'apperçoit plus rien; mais la plus brillante exécution n'en impofe point là aux oreilles les plus fçavantes : elles ne confondent point le bruit qui étonne les organes, avec la mélodie qui doit parler à l'ame.

Depuis long-temps, Naples eft l'Ecole & le Séminaire des plus grands Violons. Ils doutent de leur habileté, tant qu'ils n'ont point le jugement du fameux Tartini. Ils viennent en foule à Padoue pour le

briguer. Tartini les entend froidement, & après avoir prêté une oreille attentive à tout ce qu'ils veulent exécuter : *Cela est beau*, leur dit-il, à la plûpart ; *cela est bien difficile, cela est brillamment exécuté ; mais cela ne m'a rien dit-là*, ajoute-t-il, en se touchant la poitrine.

Dans la vûe de ramener l'Art & les Artistes aux vrais principes, le P. Martini-Valotti, Maître de Chapelle de Saint Antoine de Padoue, grand Musicien, très-habile Compositeur & l'intime ami de Tartini dont il partage les idées, le goût & les vûes sur la Musique, a formé un projet qu'exécutent sous ses yeux, & sous ceux de Tartini, Messieurs Giustiniani & Marcello nobles Vénitiens. Ce projet embrasse les cent cinquante Pseaumes mis en Vers Italiens, le plus fidellement qu'il a été possible, sans affoiblir la Poësie, & ensuite en une Musique aussi simple que la Musique de Lully la moins chargée. J'ai vu le début de ce projet exécuté en deux volumes très-bien gravés. Au premier coup d'œil, cette Musique paroît un simple plein-chant.

Tandis que les Italiens s'occupent à resserrer les voiles de la Musique, la France les déployant toutes, profite de tous les vents qui peuvent hâter & précipiter sa course à-travers les rochers, les écueils & les dangers d'une mer fameuse en naufrages. Celui qu'elle paroît braver, lui seroit peut-être plus avantageux que préjudiciable : elle n'y perdroit que le rebut des magasins d'Italie, dont elle a formé son chargement à la hâte.

Parlons sans figure. Lorsque sera consommée la révolution qu'annoncent pour l'Italie les Essais dont je viens de parler ; lorsque l'Italie aura banni de la Musique les *concetti*, que ses Poëtes & ses Orateurs évitent aujourd'hui avec autant de soin qu'ils les cherchoient dans le dernier siécle, les François se trouveront chargés, en dépit de leur langue, de tout le bruyant dont les Italiens se seront défaits, & dont la France se détachera à son tour, soit par réflexion, soit par satiété.

Il arrivera de-là, que deux Nations que rapprochent tant d'heureuses

qualités, seront long-temps divisées sur la Musique; que les efforts des François, pour se réunir aux Italiens, pourront n'aboutir qu'à les en éloigner; enfin, que ces deux Nations courant la même carrière, ne se rencontreront peut-être jamais au but.

FIN.

LES Piéces Italiennes qui suivent, sont telles qu'elles ont été données au Public en 1764, lors de la première Edition de cet Ouvrage. Elles seront suivies d'une Discussion historique & critique sur la Conjuration de Venise, & sur l'Histoire de cette Conjuration, écrite par l'Abbé DE SAINT-RÉAL.



PIECES
RELATIVES
A L'ARTICLE DE VENISE.

1754, 7 *Settembre.*

IN PREGADI.

Alli Rettori, Principali della Terra Ferma, Capi di Provincia, e li Proveditori Generali di Mare, e di Dalmazia, ed Albania.

Resisi oramai troppo osservabili i molti, e varj abusi insensibilmente introdottisi nel Dominio nostro dalla sregolata libertà de' sudditi d'ogni grado e condizione, da quali vengono impetrate Bolle, Brevi, Rescritti, ed altre Carte di fuori, le quali non tutte, come prescrivono tante pubbliche Leggi, sono assoggettate alla revisione, cosicchè molte

vengono eseguite clandestinamente senza essere nel Collegio nostro licenziate, con delusione de' savj, e caritatevoli provedimenti emanati nel proposito, con detrimento dell' Ecclesiastica Disciplina, delle ben'introdotte consuetudini, e con turbazione della tranquillità publica: è venuto in deliberazione il Senato di andar'incontro vigorosamente a tanti disordini, e di riunovare e confermare tutte le antiche provide Leggi nel proposito, e di fermamente stabilire, che non possa da chi si sia, sotto qualunque pretesto, esser' eseguita alcuna Bolla, Patente, Breve, Rescritto, Citazione, Monitorio, o Carta generalmente di qualsivoglia natura, che venga di fuori, se prima non sarà presentata in Collegio per esser riveduta e licenziata, in pena di nullità dell'esecuzione, e di quel castigo che meritasse la qualità del contrafattore, e la gravità della trasgressione. Dietro a questa deliberazione v'incarica il Senato di doverla immediatamente far pubblicare in tutti i luoghi soggetti alla vostra rappresentanza à chiara intelligenza, a notizia d'ognuno, facendola pervenire alle rappresentanze alla vostra superiorità subordinate, invigilando che sia in con-

formità puntualmente eseguito, e specialmente rendendola nota alle Curie ordinarie Ecclesiastiche, ed agli Offiziali delle medesime.

Ma perche con grave sentimento dell' animo del Senato si è inteso essere, oltre quello della sregolata esecuzione di tali Carte, invalsi molti altri particolari disordini nelle impetrazioni sconsigliate, che quotidianamente si fanno delle medesime; vi resta commesso di dover'in conveniente forma far sapere agli Ordinarj Ecclesiastici, che si trovano nei luoghi della Giurisdizione nostra, essere risoluta mente del Governo, che sia posto debito confine a tale abuso.

E perciò essendosi introdotto, che ad ogni Chiesa Campestre, Oratorio, overo Altare vengono impetrati Brevi d'Indulgenze*, e di Privilegi perpetui, o temporanei, senza osservarsi la debita discrezione; onde succede, che per il mal' uso di queste spirituali grazie,* con fini d'interesse, di vanità, e tal volta peggiori*, si diminuisce piutosto, che si accresca, la divozione e la riverenza de' Fedeli verso le medesime, affinchè si mantenga ne' sudditi la stima a quelle dovuta, e la venerazione, si è stabilito, che*

non ſaranno in avvenire licenziati ſimili Brevi, o Privilegj, ſe all'impetrazione de' medeſimi non avrà preceduto una legale Atteſtazione d'eſſi Ordinarj, che tali Indulgenze, o Privilegj abbiano a ſervire di edificazione e profitto ſpirituale de' loro Dioceſani: nel rilaſciar le quali Atteſtazioni eccitarete ſeriamente in pubblico nome eſſi Ordinarj à non renderſi facili, ma ridur la coſa a termini di convenienza, i quali ſalvino gli oggetti di queſta pubblica deliberazione.

Noto farete inoltre agli Ordinarj medeſimi, che quelle Conceſſioni e Diſpenſe, che poſſono da eſſi rilaſciarſi ai Dioceſani riſpettivi in forma del Jus proprio ordinario, delle Diſpoſizioni Canoniche, o di Privilegj, *non ſarà in avvenire licenziata alcuna Bolla, Breve, o Reſcritto, che veniſſe impetrato di fuori, tanto maggiormente che per lo più s'ottengono per le cauſe leggiere ſuppoſte, ſenza neceſſità, o utilità della Chieſa in* deluſione delle Diſpoſizioni Canoniche della buona Diſciplina.

Srranno per tanto eſcluſi dal licenziamento tutti quelli Brevi, che veniſſero in avvenire impetrati ſenza pubblica

licenza da concederſi in caſi aſſai varj, per ordinazioni da farſi extra tempora, *non oſſervati* i debiti Interſtizj, e prima degli anni *ſtabiliti agli ordinandi da ſacri Canoni, eſſendo pur troppo preſentemente moltiplicato il numero de' Sacerdoti, ſenza che ſe ne promuovano d'età immatura, onde non mai edificazione, ma ſovente ſuccede ſcandalo ne' Popoli.*

Occorre ancora, che le Diſpenſe matrimoniali per lo più s'impetrano in Curia ſenza prima eſaminarſi la legitimità de' motivi, e delle cauſe; onde la volgare idiota gente particolarmente, ſpeſſe volte doppo averle impetrate, ed aver perciò incontrati diſpendj graviſſimi al povero ſuo ſtato, trova difficoltà nell' eſecuzione, che ad eſſi Ordinarj, o ai loro Officiali vienne commeſſa, ed incontra oppoſizioni inſuperabili nella verificazione de' fatti eſpoſti in Curia, con perdita luttuoſa delle ſpeſe inutilmente gettate, e con neceſſità d'incontrarne di nuove. Farete però noto ai medeſimi, che non ſarà da qui in poi licenziata alcuna Diſpenſa matrimoniale, *a cui prima, che venga impetrata, non ſia preceduta un' Atteſtazione legale del proprio Ordinario*

d'esserſi ben' esaminate, e verificate le cause impellenti alle impetrazioni, nel che pure eccitarete il loro zelo a prestar' opera diligente, perchè non segua in ciò abuso contrario alle costituzioni della Chiesa, alle massime del Governo; o che possa riuscir' in danno de' loro Diocesani.

Gl' inconvenienti, che in qualunque luogo sono occorsi circa la Riduzzione delle Messe, *le quali dipendono dalle testamentarie disposizioni de' sudditi, hanno dato impulso a deliberare relativamente alla legge* 1480, 22 *Decembre, che non possano nel Dominio nostro impetrarsi, o vero eseguirsi Brevi, Rescritti, o altre Carte in questo proposito, senza previa pubblica licenza, e senza l'ascolto degli eredi, e di quelli, i quali nelle medesime disposizioni aver potessero in qualche forma titolo, o vero interesse. Dovete però render nota agli ordinarj predetti questa pubblica volontà. Ai Superiori de' Monasterj, Case, Collegj, Conventi, o Congregazioni de' Religiosi farete intendere, che coll' oggetto di preservare nelle Comunità loro Religiose la quiete, e di levare il fomento alla vanità al rilassamento della Disciplina, come anche di preservare l'osservanza delle Regole,*

gole, colle quali i loro rispettivi Istituti sono stati ammessi ne' pubblici stati, si è deliberato, che non sia lecito, senza licenza nostra a qualunque *Persona religiosa d'impetrare a proprio talento Brevi, e Rescritti di grazie, o di Privilegj, overo Commissioni, le quali facciano effetto* di dispensare overo di alterare le Costituzioni de' loro Istituti *summentovati e che venendo forse impetrate, oltre la debita correzione dovuta a chi contrafacesse, non saranno licenziati.*

La licenziosità di molti sudditi, che con modi spesso indiretti continua a procurarsi in Curia Bolle di Rinunzie *ad favorem*, overo Coadjutorie, *con futura successione ne' proprj Benefizj, non ostante, che tali abusi sieno detestati da sacri canoni, proibiti espressamente da Concilj, e contrarie alla publica mente, le quali poi anche tornano in detrimento del diritto degli ordinarj Collatori, in notabilissimo dispendio delle private famiglie, ed in danno dello stato, per le gravi somme di denaro, che escono, hanno mossa la carità del Senato a provedere, e decretare, che in avvenire non sia lecito a qualsisia Ecclesiastico del Dominio nostro far' altre rinunzie de' proprj*

Benefizj poste entro le pubbliche Diocesi, che quelle prescritte da Canoni della Chiesa, e da Concilj predetti; nè sia permesso il far de' medesimi nella Curia Romana rinunzia ad favorem, *overo impetrar Bolle di Coadjutorie con futura successione sotto qualunque pretesto, con pena a chi trasgredisse di conveniente correzione, secondo la qualità delle Persone, e della contrafazione. Doverete pertanto render noto anche questo provedimento agli ordinarj predetti, che se qualche particolar caso meritasse eccezione, non sia altrimente lecito di poter farsi, che prima s'abbia ottenuta* pubblica permissione, *da non esser presa se non colle dovute ristrettezze, previe le altre stabilite formalità, e inteze ancora le attestazioni de' respettivi ordinarj.*

Sarà per fine cura della diligenza, e zelo vostro di ritrarre dalle respettive Cancellarie Vescovili, Abbaziali, Capitolari, e da qualunque altra Prelatura ordinaria secolare, e Regolare, soggetta alla vostra rappresentanza, note giurate *nelle quali si contenga il Catalogo di tutte le Bolle, Brevi, e Rescritti d'Indulgenze, Concessioni, Dispense, Privilegj, Rinunzie, Coadjutorie, Pensio-*

ni, che dalle predette, e loro Officiali fossero per il corso di questò ultimo Decennio *state eseguite, facendovi aggiungere la Tassa delle spese occorse, e solite pagarsi tanto nella Curia Romana, quanto nella propria di ciascun Ordinario, ed in quanto alle Pensioni, sarà della vostra attenzione il procurarvi la nota di tutti* li Benefizj, che sin ora fossero stati soggetti a Pensione, *e di quelli, che non fossero stati sogetti, con distinzione, spiegandosi la quantità e qualità della Pensione medesima, quali note dovrete indirizzare sollecitamente a questo Magistrato sopra Monasterj.*

Sarà merito della prudenza vostra di contenervi nelle ordinatevi insinuazioni agli ordinarj prefati con i medesimi convenienti alla rispettiva qualità de' medesimi, facendoli singolarmente rilevare, che siccome questi provedimenti tendono a mantenere nel suo decoro l'autorità, e diritti del loro grado; così confida il Senato, che dal zelo e pietà de' medesimi verranno secondate le di lui religiose intenzioni con tutta l'efficacia e fervore, che da loro meritamente s'attende.

IN PREGADI.

Che per un Segretario di questo Consiglio sia mandato a leggere, e lasciato in Copia à M. Reverendissimo Patriarca, quanto segue.

1754, 7 *Settembre*.

MONSIGNORE Reverendissimo; Resisi oramai troppo osservabili gli abusi insensibilmente introdotti in molte parti del Dominio nostro per una irregolata libertà de' subditi d'ogni grado, e condizione, da quali si impetrano Bolle, Brevi, Rescritti, ed altre Carte di fuori, e poscia senza che vengano assoggettate alla revisione, come prescrivono le pubbliche leggi, restano talvolta eseguite con delusione di così saggi provedimenti tendenti a mantenere la buona Disciplina Ecclesiastica, le consuetudini ben' introdotte, e la tranquillità dello stato; si è trovato in necessità il Senato di rinovare, e confermare tutte le antiche leggi nel proposito, e di prescriverne circolarmente l'inviolabile osservanza.

Sebbene il zelo, ed id filiale attaccamento, che è stato sempre a cuore de' Predecessori di V. S. Illustrissima, e distintamente quello, che ella conserva verso le cose nostre, e per l'osservanza de Statuti Canonici non abbino lasciato, che tanti disordini si avanzino in questa sua Diocesi, non lascia però questo Consiglio, di renderle cio noto, che si è trovato opportuno provedere in questa materia, ben certo, che ella colla pietà, e prudenza sua non lascerà di uniformarsi, e di ordinare dal canto suo a' proprij ministri la pontuale esecuzione.

Non dovrà pertanto esser' eseguita alcuna Bolla, Breve, Rescritto, Citazione, Monitorio, ò Carta generalmente di qualsisia natura, che venga di fuori, se prima non sarà presentata in Collegio per esser riveduta, e licenziata, in pena di nullità dell' esecuzione, e di quel castigo, che meritasse la qualità della contrafazione, e di chi contrafacesse.

Volendosi poi mettere qualche conveniente confine all' abuso invalso d'impetrarsi sconsigliatamente Brevi d'Indulgenze, e di Privilegi d'Altari perpetui, o a tempo, senza che sia osservata la debita economia, e discrezione, onde suc-

cede, che per il mal' uso si diminuisca più tosto, che si accresca, la divozione e la riverenza de' Fedeli verso queste pregievoli spirituali grazie, sarà della Pastoral cura di V. S. Reverendissima di far sapere ai Pievani, ed altri Superiori delle Chiese, che non saranno quindi in poi licenziati simili Brevi, se non avrà preceduto alla impetrazione de' medesimi una legale attestazione della sua Patriarcal Cancellaria, che abbino questi a servire di edificazione, e profitto spirituale de' suoi Diocesani. Nel rilasciare le quali attestazioni, ben confida il Senato, che la di lei prudenza non sarà per renderti facile, ma ridurrà la cosa a termini di convenienza, i quali salvino i Religiosi oggetti, che si hanno in questa deliberazione.

Per metter freno ancora alla licenziosità delle impetrazioni, che spesso da ogni qualità indifferentemente di Persone si fanno in Curia senza l'Economia prescritta dalle leggi della Chiesa, e per lo più sopra cause frivole, ed anche supposte senza necessità, overo utilità della Chiesa, onde derivano sovente gravissimi abusi in delusione delle prescrizioni Canoniche, ed in rilassazione dell' Eccle-

ſiaſtica Diſciplina, non ſarà licenziato in avvenire alcun Breve, Reſcritto, o altra Carta proveniente di fuori, che contenga diſpenſazioni, o conceſſioni di coſe, le quali conceder ſi poſſano dalla di lei autorità a forza del Jus ſuo ordinario della diſpoſizione de Canoni, o di Privilegj.

Saranno però eſcluſi dal licenziamento quei Brevi, che veniſſero impetrati per ordinazioni da farſi extrà tempora,*non oſſervati i debiti interſtizi, e prima degli anni ſtabiliti agli ordinandi da ſagri Canoni, eſſendo preſentemente pur troppo moltiplicato il numero de' Sacerdoti, ſenza che ſene promuovano di età immatura, onde non mai edificazione, ma ſovente ſuccede ſcandalo a' Popoli.*

Occorre ancora che le diſpenſe Matrimoniali della volgare idiota gente ſingolarmente s'impetrano in Curia, ſenza prima eſaminarſi la legitimità de' motivi, e delle cauſe per le quali ſi poſſono ottenere, onde ſpeſſe volte dopo aver per ciò incontrati diſpendj graviſſimi al povero loro ſtato, trovano difficoltà nell' eſecuzione commeſſa agli Officiali delle Curie ordinarie, ed oppoſizioni inſuperabili, perche non ſi verificano le cauſe eſpoſte con per-

dita luttuosa del denaro per ciò speso, e con necessità d'incontrare nuovi dispendj. Non sarà perciò licenziata alcuna di tali Matrimoniali Dispense, a cui, prima che venga impetrata, non sia preceduta una legale attestazione della di lei Curia d'essersi ben' esaminate, e verificate con i metodi, e riguardi soliti osservasi ne' respettivi casi al tempo dell' esecuzione le cause impellenti all' impetrazione; nel che pure resta eccitato il di lei zelo a far che in ciò da proprj Ministri si presti opera fedele, per che in ciò non segua abuso contrario alla mente delle costituzioni della Chiesa, ed alle caritatevoli massime del Governo, o che possa riuscire in aggravio de' suoi Diocesani.

Essendo stato proveduto dalle leggi nostre, che senza pubblica licenza niuno possa impetrar Brevi per commutazioni delle ultime volontà, non sara licenziata perciò alcuna Carta di fuori per riduzioni di Messe, che venisse impetrata senza questo esenziale requisito, e senza il previo ascolto degli Eredi di quelli, che avessero ordinata la celebrazione, overo di chi aver potesse in dette Disposizioni titolo, overo interesse.

E perche è arrivato alla pubblica notizia

che contro le chiare, uniformi, e risolutissime disposizioni de' sagri Canoni, e de' stessi provedimenti publici, la licenziosità de sudditi continua con modi indiretti a procurarsi Bolle di rinunzie ad favorem, *e Coadjutorie con futura successione ne' Benefizj loro tanto detestate da Padri della Chiesa, cose tutte, che tornano in diminuzione del diritto de' Collatori ordinarj, in notabilissimo detrimento de' sudditi, ed in danno dello Stato per li moltiplici, e gravissimi dispendj col procurarsi con simili convenzioni, e quelle dispense che dalle leggi salutari, e dalla spedizione delle Bolle vanno inseparabili; si è però stabilito, che in avvenire non sia lecito a qualsisia Ecclesiastico del Dominio nostro di far' altre rinunzie de' proprj beneficj posti entro le publiche Dizioni che quelle permesse dai Canoni della Chiesa e dai Concilj predetti, e che non sia permesso di far de' medesimi nella Curia Romana rinunzia* ad favorem, *overo impetrar Bolle di coadjutorie, con futura successione sotto qualunque pretesto, in pena a chi tragredisse di conveniente correzione secondo la qualità delle Persone, e della contrafazione.*

E se qualche particolar caso meriterà

eccezione, ciò non sarà altrimente lecito di poter farsi, che prima si abbia ottenuta publica licenza di non esser concessa, se non che colle ristrettezze e formalità decretate, e previe li di lei attestazioni, e de' suoi successori.

Resta in fine eccitato il di lei zelo di ordinare a' Ministri della propria Cancellaria una distinta, e giurata nota in cui restano epilogate in Catalogo tutte le Bolle, Brevi, e Rescritti d'Indulgenze, Concessioni, Dispense, Privilegj, Rinunzie, e Coadjutorie, che dalla detta di lei Curia, ed Officiali per il Corso di questo ultimo Decennio fossero state eseguite; facendovi aggiungere a detta nota la distinta tassa delle spese per quelle occorse, e solite pagarsi tanto nella Romana Curia, quanto nella propria, ben' intendosi con questo Magistrato ai sopra Monasterj, per farcela pervenire con sollecitudine.

Abbiamo di tutto questo voluto, che ella ne resti intesa per quella giusta confidenza, che hà il Senato, che vorrà congiungere l'opera della sua connaturale pietà, e prudenza alle religiose intenzioni del Governo, onde sempre più meritarsi la pubblica estimazione, e gradimento.

DECRETO

Del Gran Consiglio di Venezia.

1754, 7 *Settembre.*

» *DA questo dì in avvenire sia es-*
» *pressamente vietato a qualunque sud-*
» *dito di ricorrrere a Roma per qualsi-*
« *voglia sorta di dispense, che non si*
» *possano ottenere dall' Ordinario, e che*
» *in ogni caso di dover ricorrere, si abbia*
» *da fare, ma per la via dell' Ordinario,*
» *senza spesa alcuna, intendendo il Prin-*
» *cipe Serenissimo, che ogni uno abbia*
» *a conformarsi al Concilio di Trento,*
» *alli Decreti, e Bolle Pontificie, senza*
» *esiggere dispense dalle accettate Leg-*
» *gi, delle quali ogni Principe Cristia-*
» *no è mantenitore.* «



PRIMA LETTERA

Scritta dal Papa CLEMENTE XIII. alla Repubblica.

APPENA inalzati dalla Providenza del Signore, senz' alcun merito, ed opera nostra, in tempi tanto miseri, e calamitosi al supremo Governo della Chiesa, rivolgiamo il pensiero, e lo sguardo verso Vostra Serenità, come degno, ed illustre Capo di una Repubblica, che abbiamo fin' ora, per il nostro nascimento, osservata per nostra dilettissima Madre, e che ameremo da quì innanzi per il grado in cui siamo costituiti, di Padre di tutti i fedeli, come nostra carissima figlia, partecipandole con questa lettera, scritta di pugno, questo inaspettato nostro successo.

Siamo però ricolmi di una giusta fiducia, ch' essendo la medesima interessata a procurare, che il nostro Reggimento riesca a lei di gloria, e di utilità alla Chiesa, vorrà assisterci colla efficacia delle sue orazioni, e colla Saviezza de' suoi Consigli, ed incominciare

ancora a felicitarne, com' erasi già principiato con questa S. Sede, dandoci il tempo, ed i mezzi di potervi ulteriormente travagliare, com' erasi già incominciato dal nostro Predecessore; ne porgiamo, a questo fine, a Vostra Serenità le più fervorose preghiere, assicurandola, che, siccome ci sarebbe di un sommo contento, che la nostra amatissima Patria dasse agli altri Principi Cattolici questo pio, e generoso esempio di filiale deferenza alle giuste istanze del Vicario di Cristo, così darebbe ancora a noi motivo di approfittarci, maggiormente della dignità Pontificia, per promuovere le sue convenienze, e per implorare in grado di sommo Sacerdote dal motor d'ogni bene, a Vostra Serenità, alla Repubblica, ed alli suoi Dominj ogn' incremento di gloria, e di felicità. Intanto non lasceremo di ringraziarla per la parte, che il Cardinale Delfino, per far cosa grata, come non dubitiamo, a Vostra Serenità, ed alla Repubblica, ha preso insieme coll' Ambasciatore per la nostra Esaltazione, e per ultimo le diamo coll' intimo del nostro cuore l'Appostolica Benedizione.

VENEZIA.

5 Agosto 1758.

IL Papa nella prima Lettera quà scritta non ha oltre passato i termini d'un ordinario, e più tosto diminuito complimento. Ha poi sconfinato nell' entrare in materia pur troppo molesta, ma con un' accorta connessione: cio che ha fatto con espressioni, che non ammettono interpretazioni, e che escludono, e bandiscono ogni lusinga.

Fu appresa la cosa comunemente così, come dovevasi, e fu seriamente trattata nel ceto più rispettabile. Se il sentimento de' più saggi prevaleva, il colpo era bellissimo, e cotesta Corte restava sorpresa, e legata da una volontaria condonazione per cui sarebbesi sepolta ogni contesa, e schivata la odiosa interposizione delle corti estere. Ma poiche nelle adunanze, ove si delibera con pluralità di suffragj, le palle si contano, e non si pesano; perciò i Giovani oppositori la vinsero colla proposta della sospensione di quattro mesi.

Oggi si rinuova lo squittinio, che sarà lunghissimo, e se tale sarà, non si conchiuderà nulla: qui non vi sono menti ne coscienze; ma nel corpo Civile, nientemeno che nel naturale, pur sane che siano le parti nobili, la contaminazione può nascere dalle parti men nobili. Perciò quanto a me nulla affatto spero di buono: tanto più che nelle contese di due Dominj contermini, trà quali la rivalità universale è innata, e perpetua, vi veggo aggiunte nella presente providenza le gare paesane, che sono più pericolose dell' esterne.

Una Casa nuova, stimata per la incomparabile sua probita, invidiata egualmente per le sterminate sue richezze, portata repentinamente al Soglio, in tante teste pienissime di pregiudizj, oltre ogni credere hà ecitato rancore, anzi che no. Il commune acclama, i giusti e i saggi godono, e tripudiano; il mal fermento vorrebbe contaminare la massa.

Fà stordire, Signor mio caro, aver veduta questa Casa in men di cinque anni comprare un Palazzo imperfetto sì, ma di bellissima Architettura, nel posto più nobile, e più delizioso del Canal grande, e compirlo colla stessa simetria, di poi fare

un Matrìmonio colla gran Casa Savorniano e spendere assai più di cento mila ducati: appresso fare le feste della Esaltazione del Papa: immediatamente quelle di Procuratore di S. Marco; poco dopo il funeral della Madre; questo prossimo Ottobre l'entrata di Procuratore, e trà poco, come si spera, quella del Figliuolo Cardinale, non solo senza battere alla porta di alcuno, ne senza levar il danaro che ha nei pubblici depositi in copia sorprendente, ma senza uscir di Casa. Un dispendio di questa sorte fatto con tanta magnificenza, e con tanta indifferenza, e con tanta pacatezza, ha meritato lo stordimento di tutti, e con esso la invidia di molti: cose tutte repugnanti a quella equinimità, che vorrebbesi in tutti per appianare ogni scabrosità.

Ma ciò che mi crucia è il rammentarmi di quel che in altro tempo narromi il Serenissimo Grimani, il quale essendo Ambasciatore in Inghilterra, ebbe un giorno il coraggio d'interpellare uno de' principali di quel Ministero cosa mai avesse fatto di male il vivente Rè Jacopo, a cui fu riposto: Il suo male stà, che egli nulla di male ha fatto a noi, ma noi ne habbiamo fatto troppo à lui!

Chi siede ora le sa tutte, ne hà dissimulato punto col silenzio. La Casa qui non possiede che un Palazzo ed una Villa. Jeri però avendo discorso col Procuratore Emo, mi assicurò di sapere che il fratello del Papa abbia sottoscritto un trattato di Compra di una tenuta del valore di 200 e più mila ducati prima di partire per la villa nel Giugno passato. Non sò decidere se l'avesse fatta dopo il faustissimo giorno del 6. di Luglio. Vi dico ora alle curte che qui nulla affatto si opera di buono da cotesta banda, riputandosi il Papa non pure per disappassionato, ma positivamente per avverso, e disgustato, e com' essi dicono ad alta voce: Romano, Romano, Romano.



COPIA

Della Ducale venuta da Venezia à N. S. Clemente XIII.

Sanctissimo in Christo Patri, & D. Clementi XIII. dignè, Dei Providentia, Sacro-sanctæ Romanæ, & universalis Ecclesiæ summo Pontifici, Franciscus Lauredanus Dei gratia Dux Venetiarum.

Mentre con molta riflessione da noi versavasi sopra l'espressioni, che nell' anzi passata settimana l'ambasciator nostro Cavaliere Correr ci rappresentò uscite dalla Santità Vostra, le quali mostravano l'efficace suo desiderio, che si ponesse fine alle insorte differenze col ritiro del Decreto del 7 Sett. 1754, giunse il pregiatissimo foglio di Vostra Santità. Vi abbiamo lucidamente riconosciuto il carattere retto, ed ingenuo della Santità Vostra, la quale, come Capo della Chiesa riconosce la facoltà Legislativa nata colla Reppubblica, e

sempre da essa esercitata, spiegandosi Vostra Beatudine istessa, che qualora succedesse per libera autorità del Senato il ritiro del Decreto 7 Sett. 1754. Ciò non può, ne potrà mai recare veruna lesione alla Potestà nostra Legislativa. Ciò premesso Vostra Santità ci richiede con sensi teneri, ed affettuosi, come una grazia da suoi attaccatissimi figli, il ritiro del suddetto Decreto. Perciò essendo noi assicurati in punto così essenziale; attinente alle Leggi, e alle consuetudini nostre, ci troviamo in grado di dirle, di avere in quest' oggi ritirato il Decreto 7 Sett. 1754, colle carte, ch' ebbero a questo relazione. Benignissimo Padre, sia questo un' indubitato contrassegno della continuazione del nostro sommo giubbilo per vedere la Santità Vostra, nostro Concittadino, per i segnalati meriti suoi, ed egregie virtudi, esaltato al supremo Governo della Chiesa; per quello poi sia alle di lei espressioni tanto generose, e cordiali verso la Patria sua, non abbiamo che a dichiararle il nostro pienissimo riconoscimento, sicuri ch' ella ci riguarderà sempre nel suo insigne Pontificato, come prediletti suoi figli; e mentre che imploriamo dalla

Beatitudine vostra l'Appostolica Benedizione, con filiale ossequioso rispetto ci umiliamo al bacio del suo Santissimo Piede.

Datum in nostro Ducali Palatio die 12 Augusti indictione 6. 1758.

N. N. Segretario.

IN PREGADI.

» Ai Rettori, Principali della Terra
» Ferma, Capi di Provincia, ed
» alli Provisori Generali di Mare,
» e di Dalmazia, e Albania, ed
» al Podestà, e Capitano di Capo
» d'Istria. «

12 Agosto 1758.

Con le Ducali 15 Luglio decorso notificammo avere il Senato per atto suo spontaneo prorogata la sospensione del Decreto 7 Sett. 1754, e ciò per manifestare l'esultanza nostra per l'esaltazione al sommo Governo della Chiesa di un' nostro Concittadino, avendoci perciò la Beatitudine sua palesati gli

efficacissimi desiderj, perche il Decreto istesso per spontanea nostra autorità fosse ritirato. Vi concorse anche in questo giorno il Senato, desideroso di dar sempre continuata testimonianza della propria venerazione verso la di lui Sagra Persona. Vi commettiamo perciò di render nota questa nostra deliberazione a cotesta Curia Vescovile, ed alle Comunità Religiose alla vostra rappresentanza soggette, rispedendosi le ducali alle medesime scritte, e di unirci gli ordini circolari, che saranno stati rilasciati. Avrete poi ad invigilare, e renderne parimente avvertita la Curia e Comunità suddetta, acciò ogn' uno abbia con esattezza ad attenersi alla esecuzione delle Leggi nostre precedenti al Decreto 7 Sett. 1754.



SECONDA LETTERA

Di Clemente XIII. alla Repubblica di Venezia.

Quale, e quanta sia stata la nostra Consolazione, allorche dal Cavaliere Pietro Correr, *Ambasciatore, ci fu recato l'aggradevole riscontro della prontezza, colla quale il Senato è concorso ad incontrare le nostre soddisfazioni, e a secondare le istanze, che gli avevamo fatte di ritirare prontamente il Decreto del* 7 *Sett.* 1754; *come abbiamo riconosciuto, e dalla Lettera di Vostra Serenità, ch' egli ci ha consegnata, e dagli ordini relativi, tosto spediti ai pubblici rappresentanti. Ci conviene di confessare non aver noi maniera di ben spiegarlo, onde voi, dilettissimi figli, concepire ne possiate adeguatamente la nostra esultanza. Vi diremo essere stati noi sorpresi da una tenerezza sì grande, che non abbiamo potuto trattenerla tutta in noi stessi, senza darla a conoscere colle lagrime, che abbiamo creduto ben tributare al compi-*

mento glorioso di un' affare, che non poteva non essere di somma nostra premura. Dopo di aver pertanto umiliate a Dio Signore, che col divino suo lume ha resi facili, e pronti i vostri cuori alle circostanze ed alle rimostranze del suo Vicario in Terra, vostro Concittadino, le più divote grazie, non dobbiamo lasciare di contestarvi la nostra più sincera riconoscenza per l'illustre testimonio, per il cospicuo esempio, che dato avete al Mondo tutto Cattolico, dell' ossequio, che professate alla Santa Sede, tramandato in voi dai vostri maggiori, resisi cotanto benemeriti per memorandi egregi fatti, vive tuttavia, e viverà sempre negli animi vostri. E di quel particolare attaccamento, ch' essendo il carattere specioso, con cui l'inclita vostra Reppubblica riguarla i suoi figli, l'avete ora si manifestamente dato a conoscere verso di noi, vostro figlio insieme, e vostro Padre. Che se a tali riflessi tanto è stato il vostro gradimento, non sarà punto inferiore la nostra riconoscenza, e nostro sarà il pensiero di darvene covincenti riprove, e quelle appunto, che da noi, come da grato Cittadino potete sperare a gloria, ed utilità della comune

diletta Patria. Tale ſi è la noſtra diſpoſizione, e tali in progreſſo ſaranno gli effetti. In pegno di che alla Serenità Voſtra, e ai noſtri dilettiſſimi figli, e Concittadini coi più teneri ſenſi di paterno amore diamo l'Appoſtolica Benedizione.

FIN des Piéces relatives à l'Article de Veniſe.

PANEGIRICO

PANEGIRICO
SACRO
DEL SERAFICO PADRE
SAN FRANCESCO;

Per recitarsi nel giorno festivo de' suoi natalitii;
nel cospicuo convento
DELLE ILLUSTRISSIME SIGNORE MADRI
DI SAN LORENZO
Di Venetia:

Dal Reverendissimo Padre
FRANCESCO DA S. AUGUSTINO MACEDO;
De' Minori Osservanti,
Lettor giubilato del suo Ordine, Publico di Padova;
e Cittadino di Venetia.

ARGOMENTO

Lo specchio vicendevole (cioè paragone) trà S. Lorenzo;
e S. Francesco.

Dedicato all' Illustriss. Signora
ELENA LUCRETIA
CORNARA PISCOPIA,
Minerva Veneta, e miracolo litterario de' tempi nostri.

PATAVII,
Typis & Impensis JACOBI DE CADORINIS.
M. DC. LXXV.
SUPERIORUM PERMISSU.

EPISTOLA
DEDICATORIA.

ILLUSTRISSIMA SIGNORA,

e padrona Colendiss.

HAVENDO io per gran fortuna ritrovata questa perla peregrina in Conchiglia Italiana, non potevo dedicarla che a V. S. Illustriss. aurora genitrice di simili perle pretiose d'ingegno, e dottrina. Ella deve riceverla non frà lagrime, benche celesti, ma con risi piacevoli di godimento, e gradimento; gia che conosce la valuta di questa sorte di gioie, essendo vivo tesauro di tante pretiose quante iddio ne ha depositate nell' anima di V. S. Illustrissima. So ben' io la stima vicendevole frà tutti due: l'autore ch' adora l'impareggiabili di lei virtù, & ella che ammira l'incomparabili dell' autore, ad ambigue stimo fare servigio. Comandi V. S. Il-

lustrissima all' autore vada continuando questo studio, accioche arricchisca i Pergami Venetiani; e non dubiti, che sarà servita, essendo egli prontissimo ad obbedire alli cenni, non che comandi di V. S. Illustrissima. Finisco con un profondissimo inchino professandomi

Di V. S. Illustrissima,

Devotiss. e obligatiss. Servitore;
GIACOMO CADORINO.

Padova li 28 Settembre 1675.



PANEGIRICO

SACRO

DI SAN FRANCESCO.

Tollite Jugum meum ſuper vos : Jugum enim meum ſuave eſt, & onus meum leve. *Math. II.*

*Q*UELLA *già chiamata croce ſi chiama al preſente giogo, con la differenza del* ſuam, *e del* meum; *croce ſua, e giogo mio. Tutto è miſterioſo: quando e croce, e noſtra,* ſuam; *quando e giogo, e di Criſto,* meum. *Dà noi portata è croce aſpra, e peſante; da Criſto impoſta è giogo ſoave, e leggiero. La croce è propria d'un ſolo,* tollat : *il giogo commune à dui;* Tollite. *Quindi e che la croce e peſo greve, il giogo e lieve e ſenza peſo, in virtu del compagno, che giova a portare il giogo. Mi congratulo con Franceſco della felicità*

presente. Hoggi in San Lorenzo cambia la sua croce in giogo, ritrovando compagno in Lorenzo. Concorre con Francesco al giogo, in virtù del vangelo d'ambidui. L'Evangelo di Lorenzo è del grano del fromento, frutto, ed effetto del giogo: Nisi granum frumenti. *L'Evangelio di Francesco è della croce congionta col medesimo pane:* Mittamus lignum in panem ejus. *Essendo il Sacramento del pane Eucharistico; effetto e figura del legno della croce. Onde nasce l'argomento del mio sermone; cioè la compagnia, e similitudine di tutti dui Lorenzo, e Francesco; l'uno, e l'altro martire di Cristo. Lorenzo per fuoco corporale, Francesco per incendio mentale:* Per Incendium mentis, *dice San Bonaventura. M'ingegnerò dunque di dar à vedere che sono pari nelle virtù, simili nel martirio, uguali nelle proprietà, verificandosi in loro la sentenza di Cristo:* Tollite Jugum meum super vos, *a prò di questo illustre conventa delle Monache di San Lorenzo, è di San Francesco assieme; assicurandosi che non perderà punto nella combinatione Lorenzo; perchè essendo Francesco un' altro Cristo, ne risulterà delli tre*

una nova Trinità in terra, Cristo, Lorenzo, e Francesco. Il fuoco è pronto per far l'unione nella fornace della carità; applichiamo l'ingegno, e il discorso; e voi Signori ascoltanti, la Benevolenza; vederette una bella metamorfosi, cioè transformatione di Francesco in Lorenzo col mio favellare senza favoleggiare; e son da capo.

Fù Lorenzo levita per ministero; Minister Christi & levita: *Francesco per mistero levità, levissimo, senza gravità terrena, come gli altri figli degli uomini,* Filii hominum usquequò gravi corde. *Niente ebbe di terreno, tutto di celeste, figlio del Padre del Cielo, renonciando il padre carnale con tutto il valsione terreno al principio di sua conversione, dicendo:* Pater meus qui es in coelis. *Mentre Lorenzo era levita, Francesco diventò levità, leggierissimo, levissimo, senza nulla, ridotto al niente;* ad nihilum redactus sum; æstimabat se nihil ex humilitate, *disse Lyra;* & nescivi. *Restò senza scienza, senza conoscenza di sè medesimo, perciòchè era niente, e il niente non è oggetto di scienza. Del verbo divino si dice appresso Giovanni Evan-*

gelista, sine ipso factum est nihil; *ma di Francesco*, ex ipso factum est nihil. *Per virtù del Verbo il nulla divenne tutto; per Francesco, il tutto divenne nulla.* *Lorenzo era levita*, levita Laurentius. *Cristo era la Vita*, Ego sum Vita. *Francesco è levità, senza materia, senza peso, nulla, e'l niente*; ad nihilum redactus sum: *Francesco è una cosa astratta d'ogni materia, senza possessione, senza porto, senza suporto*: & non est substantia, non est facultas, *legge l'Ebreo; non ha sostanza, non ha facoltà, non ha proprietà, divenne nulla; senza avere realità; nè essere terreno sì in particolare, come in comune; è una cosa astratta di tutto il terreno. Altri sono poveri, ma in concreto con qualche bene terreno. Sono virtuosi, ma Francesco è la virtù; e tanto povero, che si chiama la povertà in astratto. Nella sua vita si narra che fù salutato dal Cielo con queste parole:* Ecco la povertà; *non il povero; ma povertà in astratto, perchè Francesco non era lieve, era la medesima levità; anzi il medesimo niente*: Ad nihilum redactus sum. *Volete la prova? Sentite il Salmo*,

Nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. *Questo* nihil; *questo niente si ritrova nelle mani de' Ricchi, all' hora che fanno limosine a i poveri* : Nihil invenerunt. *Perde la proprietà dove si trova questo niente; Francesco mantenendosi lui, e li suoi poveri dalle mani de' Ricchi, che li sostentano con limosine. Volete sapere chi è Francesco? Consultate l'altrui mani, di cui limosine vive, perchè in se, ne da se vivere non può, non ha niente del suo,* sine proprio : *Hà il tutto d'altrui mani*, nihil invenerunt in manibus : *è nulla, è niente, non ha proprio*, sine proprio : *è un niente in se, che si ritrova nelle altrui mani. Favorisce il pensiero la versione greca del Psalmo leggendo così*, nihil divitiarum. *Niente di ricchezze; quale era Francesco tanto povero che diventò* nihil divitiarum, *niente de' beni, niente di facoltà terrena. Ma perche il niente di Francesco non si ritrova trà i poveri, se non tra i ricchi*, nihil in viris divitiarum? *E forse interessato? Cerca i ricchi, rifiuta i poveri? Nò, Signori, è lontanissimo dall' interesse Francesco. Come dunque si trova frà i ricchi, non*

frà i poveri! Perchè eſſendo egli povero, e i ſuoi frati poveri, non può ritrovarſi nei poveri, perchè ſi ritrovarebbe fra i proprii, e non havendo egli proprio per inſtituto, ſine proprio, *verrebbe à peccare contro il ſuo Inſtituto, ritrovando il proprio ne i poveri. Venne dunque à ritrovarſi frà i ricchi; che non ſono proprii, ma alieni di Franceſco. Tanto fugge la proprietà. Perfettiſſimo è l'inſtituto, e l'habito di Franceſco, profeſſando il niente. Criſto nel ſuo habito ſi ritrovo uomo:* Habitu inventus eſt homo; *ma Franceſco nel ſuo habito, ſi ritrovò niente:* habitu inventus eſt nihil.

Mà ſe Franceſco è niente, come dice Deus meus, & omnia: *Dio mio e ogni coſa? Dunque Franceſco hà ſeco Dio e ogni coſa. Due volte replica ogni coſa. Perche eſſendo Dio il tutto, aggiunge* omnia? *Baſtava dire, Dio mio; e tralaſciare* l'omnia. *Nò, Signori; penetrate il miſtero: concorre Dio, e Franceſco ad eſſere il tutto: iddio creando il tutto da niente, e Franceſcò facendo niente dal tutto, appartiene alla medeſima infinita virtù, ed è effetto d'uguale onnipotenza cavar il tutto dal*

niente, *e ridurre al niente il tutto*. *E' divino Francesco all' hor ch' il niente participa dell' onnipotenza di Dio*: omnia per ipsum facta sunt. *Due sono gl' effetti dell' onnipotenza*; *uno far dal niente tutto*, *l'altro far dal tutto niente*. *Dio fece dal niente tutto*; omnia per ipsum facta sunt; *Francesco fece dal tutto niente*; ad nihilum redactus sum. *Vedete la prova*; *date à Dio il nulla*, *crea il tutto*: *Dato il tutto à Francesco*, *disfà il tutto in niente*. *Restando simile à Dio*. *Par che pesa una Divinità la santa levità di Francesco*, *e gareggia con la gloria di levita*: *Simboliza con Lorenzo*.

Conviene ancora Francesco con Lorenzo nella virtù singolare di far miracoli. *Di Lorenzo canta la Chiesa*: Per signum crucis cæcos illuminavit, *narrando*, *che in virtù del segno della croce illuminò*, *e diede la vista ai ciechi*: *operò Francesco il medesimo miracolo e con vantaggio*, *illuminando gli occhi umani per vedere Dio invisibile*, *in virtù della croce propria*, *in se medesimo stampata*, *e rappresentata*. *Lorenzo dava la vista*, *facendo con la mano il segno della Croce di Cristo*, *il*

di cui effetto era, vedere le cose visibili, e create. Francesco operava che gli mortali fissando gli occhi nel suo corpo crocefisso vedessero il medesimo Dio che in se stesso rappresentava. Formava dal suo corpo, stendendo le braccia, una viva croce, dimostrava le stimate delle mani, piedi, e costato; e operava che gli occhi umani vedessero nella sua figura Cristo Dio crocefisso, quale essendo per sua natura divina invisibile, Deum nemo vidit unquam. *Si vedeva chiaramente improntato, e specchiato in Francesco cangiato in croce, secondo le parole di Giobbe pratticate in Francesco, che riguardando il suo corpo impiagato, e crocefisso diceva:* In carne meâ videbo Deum Salvatorem meum; *nella mia propria carne crocefissa, e impiagata vederò il mio Dio Salvatore; chiunque mirerà il corpo di Francesco trasformato in croce viva, e animata, mirerà il medesimo Dio espresso, e rappresentato in virtù della croce propria; essendo Francesco un' altro Cristo per trasformatione d'amore:* vivit verò in me Christus. *In cotal guisa illumina Francesco i ciechi mortali, elevandoli, e inalzandoli à vedere il Dio invisibile e*

immortale; non già formando il segno della croce altrui, come Lorenzo; mà dimostrando la croce propria della sua carne crocefissa, in carne meâ: per signum crucis, *confrontandosi con Lorenzo, mà con vantaggio*, cæcos illuminavit.

Diamo di piglio, Signori, ad un' altra confrontazione più difficile; e più alta, che par più tosto discrepanza, che convenienza. Lorenzo donò i tesori della Chiesa alli poveri. Thesauros Ecclesiæ dedit pauperibus. *Hora questa è una discrepanza, perchè Francesco giammai fù ricco ne dispensò tesori. Professò estrema povertà; anzi fù la medesima povertà in astratto, come habbiamo detto; come adunque li conviene havere, e dispensare tesori della chiesa.* Thesauros Ecclesiæ dedit pauperibus? *Habbiate patienza, Signori, e ponderate meco che tesori sono questi di Lorenzo. Egli lo dichiarò con parole, e con fatti. La sua leggenda narra, ch' essendo egli stato dimandato dal Tiranno dove erano i tesori della Chiesa, andò à cercarli, e condusse gli poveri dicendo: Ecco gli tesori della chiesa:* Hi sunt Thesauri Ecclesiæ, *Adunque i poveri sono i tesori,*

e vale tanto il dire tesori della Chiesa; quanto poveri della Chiesa. O bene! se questo è vero, Francesco e i suoi frati sona tesori, e concorda con Lorenzo. Lorenzo chiamo i poveri tesori della chiesa; e Francesco, ed i suoi seguaci sono poveri, adunque sono tesori. Egli è verissime: perciocchè i tesori sono servati e racchiusi nelli sacchi de' poveri. Non vedete tanti sacchi nella Famiglia di Francesco? Ecco altri tanti tesori. Nel sacco di Benjamina fratello minore, si ritrovò il tesoro di Gioseppe: Inventus est in sacco Benjamin. *Volete ritrovare i tesori della Chiesa? Andate à ritrovare i figli di Francesco, i frati minori, e ritroverete i tesori: tanti sacchi, tanti tesori* in sacco Francisci; *figurato in Benjamino fratello minore; più altamente, e piamente lo provo. Ditemi, Signori cristiani, Cristo non è pouero?* pauper sum ego. *Non è egli pur trasformato in poveri? Certo:* quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis. *Adesso Cristo non è forsi tesoro, somma, e mucchio de' tesori?* In quo sunt omnes Thesauri, *dice San Paolo. Quindi è che per buona consequenza li poveri sono tesori;*

Quanti poveri, tanti Cristi, e tanti Cristi, tanti tesori; tutti i figli di Francesco essendo poveri, sono Cristi; ed essendo Cristi sono tesori: e hor apparisce la concordanza di Lorenzo con Francesco. Considerate la prerogativa di Francesco. Gli altri fondatori delle Religioni fondano Ordini di Cristo; ma Francesco fondò un' Ordine de Cristi, in virtù della povertà: tanti poveri, tanti Cristi. Osservate la fecondità della povertà. Iddio generò un Cristo Dio per diuinità, Unigenito del Padre, e per l'humanità Unigenito della Madre; è un solo figlio Unigenito, un Cristo: mà la povertà pote generare molti Cristi per virtù della transformatione. Riguardatene un' altra: quandò spartite, e donate i vostri tesori à i poveri, non perdete, anzi guadagnate tesori di valuta immortale: Thesaurizate in coelo. *Saccheggiate le vostre ricchezze per darle a' poveri e insaccarle per inserirle nel cielo, consegnarle in mano de' poveri; e trasferirle al tesoro celestiale. Lo asserisce Lorenzo;* in coeleſtes theſauros manus pauperum deportaverunt. *Non periscono i tesori all' horo che si mettono in questi sacchi de' poveri Franciscani;*

anzi si guardano, si conservano, s'immortalano.

Discorriamo però, Signori, sopra il punto principale, cioè il martirio di Lorenzo: tanto proprio suo, che pare non poter appropriarsi à Francesco. Il fuoco di Lorenzo fa fuoco esaminatore, igne me examinasti. *Ancor noi esaminiamo questo fuoco: appariscono discrepanze manifeste. Lorenzo fu abbrugiato in carne, e per violenza altrui, verissimo martire di Cristo:* Laurentius ingressus est martyr. *Francesco, secondo San Bonaventura, non patì martirio di fuoco in carne,* non per martyrium carnis, *ne con violenza. Onde sono capitali discrepanze. E' vero che Francesco non fu martire di corpo, bensì di Spirito:* ô Martyr desiderio, *disse il medesimo Bonaventura, non per opera di martirio corporale, ma d' incendio spirituale,* per incendium mentis. *Hebbe il martirio* in voto *per desiderio; e come il battesimo* in voto *supplisce il battesimo reale, così anche il martirio* in voto *in certo modo può dirsi che uguaglia il martirio reale: quantò più che Francesco si procacciò il martirio reale davanti il Soldano, e*

provocò il fuoco materiale, e non mancò egli al martirio; ma à lui mancò il martirio. Lorenzo diede il corpo al fuoco, e Francesco l'anima, diventando martire di Spirito, all'hora che non poteva patir martirio corporale. Nel resto convien con Lorenzo: questi patì nella graticola, e croce e fuoco. Francesco nella impressione delle stimate patì similmente, e fuoco e croce. La graticola era composta di ferri traversati, e posti in croce, dove Lorenzo era abbruggiato e crocefisso diventando simile à Francesco impiagato nella croce, ed infiammato dal fuoco di Serafino. Era uno il fuoco e una la piaga di Lorenzo, e le croci moltiplicate ne i ferri della graticola: era però una la croce di Francesco, e uno il fuoco dell'amore, e moltiplicate le piaghe. Lorenzo in molte croci haveva una piaga. Francesco molte piaghe in una croce: distillavasi il corpo di Lorenzo come cera fina per illustrar il mondo con luce divina; abbrugiavasi Francesco come il Serafino per infiammar il mondo con fuoco di Serafino. Era instromento della passione di Lorenzo l'odio dell'inimico inhumano; e di Francesco, l'amore di Dio humanato. Era

tormentato Lorenzo con peccati altrui, Francesco impiagato con grazie d'iddio. Volgevasi, e rivolgevasi Lorenzo nelle croci della sua graticola, versa; *e Francesco stava fisso, e inchiodato nella sua croce. Lorenzo porgeva la carne sua in cibo,* manduca. *Francesco esibiva il suo sangue in bevanda, e dell' uno, e dell' altro risultava un' imagine del Sacrificio dell' Eucaristia. Lorenzo improperava i carnefici:* ministrantibus prunas insultat. *Francesco amoreggiava i stampatori delle stimate:* in medio eorum qui diligebant me. *Lorenzo sciolto e libero nella graticola dava salti d'allegrezza: Francesco col corpo ritto, braccia distese, nervi tirati, e costato aperto in guisa di Citara, sonava, e cantava con armonia. Lorenzo anhelava Christo; Francesco avvampava di Christo. Lorenzo voleva rapire il Cielo, Francesco voleva rapir Christo. Viveva Lorenzo per morire in Christo, e Francesco moriva per viver in Christo:* vivit in me Christus. *E' finito l'esame; e sono convenienze, e sono differenze, ma fanno trà di loro una concorde armonia. Fuor dell' essame osservo che Francesco due volte patì fuoco, l'una per smorzar il fuoco*

sensuale, abruggiando il corpo per custodir la gratia spirituale, l'altra per curar la malatia naturale. Sentì il primo fuoco, ma non sentì il secondo: il primo era d'esame, come quello di Lorenzo, con cui diceva Francesco: Igne me examinasti, & non est inventa in me iniquitas; *diventò purificato, e puro d'ogni macchia sensuale, riuscì simile anzi uguale à Lorenzo: ma nel secondo fuoco si dimostrò Francesco singolare e per dirlo così, superiore. Ascoltate. Lorenzo nel fuoco sentì dolore, e patì tormento; ma Francesco nel secondo fuoco non patì tormento, ne dolore. Perchè? Francesco ch'era tutto fuoco, e amore di Dio, era fuoco di centro, che non s'infiamma, ne s'abbruggia. Era, Signori miei, il centro del fuoco Francesco; e il centro non puo patire d'altro fuoco. Il primo fuoco di Francesco fu fuoco d'esame, il secondo di centro. Perciò il Serafino tutto fuoco e per natura fuoco, scende dal Cielo e viene à cercar Francesco come centro, imperciochè ritrovò in Francesco più fuoco che nella sua sfera di Serafino. Era ghiaccio il Serafino paragonato à Francesco: udite la prova. Movesi il Serafino, e scende al luoco di Francesco.*

Francesco non si muove, e stà fermo centro di fuoco. Svolazzando viene il Serafino, e cerca il maggior fuoco di Francesco, per fermasi nel suo naturale centro, qual' è Francesco: ma esaminiamo più il mistero, poiche trattiamo di fuoco d'esame. Mi occorrono, Signori, due ragioni convenevoli perche il fuoco non abbruggiò Francesco: prima, perche Francesco era cenere per habito, e professione; e la cenere custodisce il fuoco, e non patisce dal fuoco; la seconda, e più aggiustata; perche Francesco viveva dentro del fuoco in guisa di Salamandra. Rammentate, Signori, l'istoria. Francesco per smorzar l'ardore della concupiscenza s'aventò e gittò nelle nevi, e abbracciò il ghiaccio; sposando le nevi, diventò neve: erunt duo in carne una: erunt duo in nive una. *Dunque Francesco restò trasformato in neve, e ridotto à ghiaccio animato; onde quale Salamandra, così viveva & habitava nel fuoco, anzi l'estingueva, e smorzava; veramente neve candida riposta nel tesoro di Dio; quale, come dice Giobbe, tiene nel Cielo* Thesauros nivis, *tesori di neve, di purità e verginità: quale è Francesco Vergine di corpo, e anima, quale ancora è*

stato Lorenzo, avendo ritrovato il suo pari in Francesco. Ambi due hebbero il medesimo fine; e il medesimo effetto. Di San Lorenzo dice Agostino: Illuminavit mundum Laurentius igne quo ipse accensus est, & flammis quas pertulit, Christianorum corda calefecit: *venne Lorenzo ad illuminare il mondo, e ad ifiammare i cuori de' fedeli; altresì Francesco secondo le parole della chiesa nella sua oratione delle stimate:* Domine Jesu-Christe qui frigescente mundo, ad inflammandum corda nostra tui amoris igne, in carne beatissimi Francisci Passionis tuæ sacra stigmata renovasti. *Venne Francesco per il medesimo fine, e per il medesimo effetto che Lorenzo; ambidue gareggiano del pari nella virtù e nelli effetti. Poteva esser qualcheduno fenice se fosse solo; ma essendo favola la fenice, è meglio che siano due pari come perle e unioni del Paradiso.*

Un' altra nobile notabile convenienza mi suggerisce l'Antifona quarta del Santo: Misit Dominus Angelum suum, & liberavit me de medio ignis & non sum æstuatus, *narando che un' Angelo scese dal Cielo & entrato nel fuoco della*

graticola accompagnò Lorenzo, e lo rinfrescò, accioche non s'abbruggiasse. Angelo lo chiama la Chiesa, per confrontarlo coll' Angelo Serafico di Francesco, che nell' ardente impressione delle stimate, s'aventò à Francesco improntandoli le piaghe. Uno & altro Angelo par che fosse il medesimo Cristo sotto la specie d'Angelo; e ad uno e all' altro, à Lorenzo e à Francesco apparve: come appunto nella fornace di Babilonia si ritrovò il Figlio di Dio nelle fiamme frà i tre Giovani Ebrei secondo la Scrittura: Species quarti similis Filio Dei. *Ma osservo il mistero. L'Angelo di Lorenzo lo ajuta, alleggirisce, e rinfresca,* ne æstuaret, *accioche non arda,* & non sum æstuatus. *All' incontro l'Angelo Serafino di Francesco lo impiaga, infiamma, e crocifigge trà le fiamme di fuoco ardente: quello adunque rinfresca, questo infiamma: quello alleggerisce, questo affligge: quello fomenta, questo tormenta. Sono Angeli simili, overo il medesimo Angelo: e sono gli effetti diversi. L'Angelo di Lorenzo, è somigliante a quell' altro della fornace di Babilonia, che refrigerava, e rinfrescava i Giovani Santi Ebrei,* fecit medium fornacis quasi

ventum roris flantem, *per alleggerire il tormento, e temperar gli ardori. L'Angelo di Francesco par somigliante à quell' altro dell' horto di Giethsemani che apparve à Cristo col Calice della Passione in mano, essortandolo a beverlo, ed à patire la morte della croce: essendo diversi gli officii, era uno in fine e l'effetto. Rinfrescava il primo, tormentava il secondo; con tutto ciò il fine di tutti due era alleggerire, e confortare; imperciocchè la Scrittura dice dell'Angelo, che porgeva à Cristo in Calice della Passione:* Confortans eum, *veniva dunque à confortare, non à tormentare. Ma come può stare che mezzi tanto diversi fossero ordinati al medesimo fine? L'Angelo della fornace confortava, rinfrescava e alleggeriva, l'Angelo dell' horto affligeva, e tormentava col Calice della Passione: come dunque potevano per suo fine confortar e alleggerire? La ragione è, perche Cristo haveva il tormento per gloria, e perciò era confortato col calice del patimento. I tre Giovani della fornace stimavano l'ardore tormento, e così richiedevano il refrigerio e rinfresco. Cristo bramava il patire, e si dilettava con la Passione, che stimava esser facile, e dolce*

bevanda, Calicem; *in guisa tale che non si satiava di patire nella croce dicendo*, Sitio; *e poneva la sodisfatione e gloria nel tormento*, Factus in agonia: *che fu l'effetto del conforto Angelico*, confortatus sum. *All' incontro quelli trè giovani della fornace, havendo l'ardore per tormento, richiedevano il rimedio del rinfresco, perche pativano nel fuoco, penavano negli amori. Andiamo alla graticola di Lorenzo, ed alla croce di Francesco. Perciò à Lorenzo apparve l'Angelo per rinfrescarlo, e liberarlo dal tormento*, liberavit me? *Perche pativa dal fuoco nella graticola. Francesco nella croce trà le stimate, e piaghe patisce, ma stima gloria il patire: perciò il Serafino l'affigge, e tormenta. Anzi più: Francesco non solamente haveva il patire per gloria, ma etiamdio per natura. Erano naturali à Francesco la croce e le piaghe; restò stimatizato con piaghe della propria carne, e inchiodato in croce propria, con chiodi naturali, impiagato dà se stesso, crocefisso dà se medesimo; il Serafino non gli prestò la croce, e nemeno i chiodi: Francesco diventò croce naturale, senza croce altrui con chiodi formati dalla carne naturale, inchiodato senza violenza;*

ne

ne ferro ; il Serafino portava croce di legno e chiodi di ferro , mà Francesco da se medesimo formò la croce , e li chiodi , diventando croce , e crocefisso glorioso per morire in croce : Mihi autem absit gloriari nisi in cruce , *vivendo nella morte , e morendo nella vita. Cristo morì nella croce, e solamente visse trè ore nel tormento ; e Francesco visse crocefisso due anni intieri per essergli naturale la croce , e il tormento. Quindi è la differenza trà Lorenzo , e Francesco ; che Lorenzo restò liberato , e Francesco crocefisso.*

Mentre tutti due gareggiano nel patire , l'uno nella graticola , l'altro nella croce ; parmi , che voi , Signori , come acuti , e critici , v'ingegnate à farmi un argomento contro la conformità delli medesimi Lorenzo , e Francesco dicendo così : Padre mio , concordate una discrepanza che pare impossibile à confrontarsi. *Lorenzo è Spagnuolo , e Francesco d'altra natione , cioè Italiano : come dunque concordano ? Potrei ben rispondere ch' io non tratto di convenineza di natura ne di natione , mà di concordanza delle virtù , e gratie. Apporto un argomento nuovo in contra-*

rio per li Francesi, imperciòche Francesco; secondo la sua leggenda, si chiamò Francesco, per aver imparato presto, e quasi miracolosamente la lingua Francese. Nondimeno affermo che Francesco puol essere Spagnuolo; e rispondo che conviene à Francesco l'essere Spagnuolo per quattro giustissime ragioni. Prima, per il sito della Spagna dove si pone, e muore il sole: figura di Cristo crocefisso in cui è trasformato Francesco stimatizato. Il ponente è proprio di Francesco, sempre contrario al levante. Levante nò, cadente per humiltà, senza l'alterigia di levante. Seconda, per la devotione della natione Spagnuola verso Francesco e suo ordine Francescano. Terza, perche la Spagna ha trovato il modo di far grandi i minori di Francesco; facendo Grandi di Spagna i loro generali. Quarta, perche i Generali successori di Francesco, osservanti, da certo tempo in quà sono sempre Spagnuoli, o nativi, o vassalli di Spagna. Queste ragioni convincono l'esser Francesco Spagnuolo simile à Lorenzo. All' argomento nuovo della lingua Francese, rispondo, che Francesco ritrovò nelli suoi tesori de' frati poveri una lingua p eziosissima, gioia

inestimabile Spagnuola, cioè la lingua immortale del Santo, che perlava tutte le lingue, essendo una, e sola portoghese, era un tesoro di tutte, perche perlava in tutte le lingue, ed era inteso da tutte la nazioni. Vengo però alla principal ragione, Signori, ed è la seguente: ascoltatemi attenti. Essendo nella Chiesa militante molti capitani, e condottieri di militia, e soldatesca spirituale instituita contro i trè nemici dell' uomo, mondo, diavolo, e carne, non vi è esercito più forte, e numeroso che quello del glorioso capitano, e condottiere Francesco. Questi lo governa al modo Spagnuolo. Tra tutti gli altri condottieri, egli solo guerreggia in guisa di Spagnuolo, e forma esercito de' Soldati Spagnuoli. Gli altri condottieri pratticano diverse militie e di differenti nazioni; mà Francesco professa la militia Spagnuola: penetrate la raggione: la militia Francese pone la sua forza principale nella Cavalleria, l'Italiana nell' unione de' cavalli e fanti, la Spagnuola fà il suo capitale delli fanti, e fanteria, e schiera pedoni nella campagna, e costoro sono i nervi del suo esercito: per mezzo loro hà atterriti ed atterrati potentissimi Rè, e fortissimi ca-

pitani e numerosissimi eserciti; questa è la militia di Francesco tutta fanteria, senza fantasia, tutta di pedoni: schiera fanti pedestri, guerreggia à piedi, e vince. Schierate, Signori, le altre militie, in tutte ritroverete cavalli, cavalieri, carri, e carrozze, ò siano Benedittini, o Domenicani, ò Agostiani, o Carmelitani, e con loro, tutti i chierici regolari: solo i Franciscani tutti sono fanti senza cavalli, ne cavalieri: Non debent equitare. *Per regola, per instituto tutta la militaria è fanteria, non vi travarete un Cavallo, ne Carrozze, ne cavalieri; è dunque Francesco condottiere Spagnuolo, ed i suoi religiosi fanti nella militia di fantaria; e quindi si conchiude, che è simile à Lorenzo veramente Spagnuolo.*

Habbiamo, Signori, concordati Lorenzo, e Francesco. Resta a fare la combinatione delle Monache con san Lorenzo, e san Francesco, acciò resti compita la confrontatione; quale è pur difficile, è non volgare. S'io fossi Filosofo nominale, me ne spedirei con dire, che Monache si chiamano di San Lorenzo, e rimetterei la prova al nome; ma io sono de' reali; ancora che fossi de' nominali, non

averci sodisfatto all' argomento ; perche le Monache di san Loronzo non hanno niente commune ne di nome ne di cognome con san Francesco , e voi mi domandate la confrontatione con tutti due : io mi trovo inchiodato e inviluppato. Procurerò ingegnarmi in maniera che mi sviluppi , e vi sodisfaccia. Primieramente san Lorenzo è sole, pianeta di fuoco, e il sole produce stelle, tali sono le monache di questo illustre convento : dico il vero con la Chiesa che oggi canta : Omnia in luce clarescunt. *Tutto in Lorenzo è chiaro. Dunque è sole, e quindi è che produce stelle ; e ancora che patisca in fuoco , genera facelle , che splendono, e sono lumi. Di più il sole è vivo fuoco , e fuochi le stelle , sempre stelle , e sempre lumi. Mà nega il sito esser loro facelle , essere stelle , perche sono in Venetia , sono in acqua , che non confronta col fuoco , anzi incontra il fuoco : sono pure le Monache stille d'acqua, non stelle di fuoco : Non havete raggione. Il firmamento centro delle stelle stà in mezzo dell' acque nel Cielo :* Aqua super firmamentum, aquæ sub firmamento. *Adunque il loco proprio delle stelle è trà le acque , e le stille sono stelle ; e svanisce il vostro argo-*

mento, e diventano le Monache vere figlie di ſan Loranzo; e ancora proprie di Franceſco, perciocche eſſendo facelle, e ſtelle, ſono chiare, e ſimili à ſanta Chiara figlia di ſan Franceſco, di cui ſi vantano ſorelle per Chiara, e diventano figlie proprie di Franceſco. Per altre ragioni ancora concordano le Monache con Lorenzo, cioè perche eſſendo Lorenzo nome derivato dall' alloro, *e Laurentio di* lauro *ſimbolo di palma, e di Vittoria, ſignifica il vantaggio, che ha queſto Monaſterio ſopra tutti gli altri, tra i quali ſi porta il vanto, e la palma come vittorioſo, e principale. E gia che Lorenzo è fuoco, queſto convento è la fenice de' conventi, concorrendo Franceſco che contribuiſce la cenere del ſuo habito per compir la produtione della fenice. Quindi è che le Monache noſtre reſtano propie di ſan Lorenzo, e di ſan Franceſco. Io però non ardiſco di arrogarmi tanto, che chiami le Monache di ſan Lorenzo, Monache di ſan Franceſco, perche Franceſco è povero, e nulla, e niente, e Padre de' minori: titoli meno convenevoli à Gentildonne Venetiane tanto Superiori per il ſangue, per le doti di anima, e di corpo, e di fortuna. Reſtino*

dunque Monache di san Lorenzo, chiamisi Francesco, san Francesco delle Monache di san Lorenzo, come minore, e servo di questo convento. Professandosi i suoi figli frati minori, per servirle, per obedirle, e riverirle, per ossequiarle come padrone, riconoscendosi minori per l'umiltà, e per l'obedienza osservanti, e giustamente minori osservanti.

TUTTO A GLORIA DI SAN LORENZO.

L'Auteur de ce Sermon est le même P. François Macedo, Cordelier Portugais, connu par l'Ecrit très-polémique que le P. Norris, depuis Cardinal, décocha contre lui en 1684, sous le titre de *Thraso, sive Miles Macedonicus plautino sale perfrictus*. Le sujet de cette querelle étoit fort léger. Le P. Macedo avoit prétendu que l'*Albinus*, à qui Saint Augustin adresse son Traité *de Gratiâ Christi*, étoit un *Albinus*, Acolyte de l'Eglise Romaine: le P. Norris y reconnoissoit *Albina*, fille de l'ancienne Mélanie & mere de la jeune.

Ce P. François Macedo avoit

quatre-vingt ans lors de cette dispute, & il se vantoit d'avoir composé quarante-quatre Volumes, cinquante-trois Panégyriques, soixante Harangnes Latines, cent cinquante Epitaphes, cinq cens Eloges, cent dix Odes, deux cens douze Epîtres Dédicatoires, deux mille six cens Poëmes Epiques, & quinze cens mille Vers. Pour le couvrir de ridicule, en faisant connoître l'homme par ses Œuvres, le P. Norris fit réimprimer en entier, à la suite du *Thraso*, le Panégyrique que l'on vient de lire. Voyez un détail étendu sur la vie de ce fécond Ecrivain dans la nouvelle édition du Dictionnaire de Moréry.

Au reste, ce goût extravagant étoit commun aux Prédicateurs Italiens, contemporains du P. Macedo. Je ne citerai que le P. Philippe Piccinelli, dont nous avons quelques Sermons imprimés qu'il avoit prêchés dans la Toscane, où ce mauvais goût s'étoit aussi établi. Il s'annonce par les titres de ces Sermons : l'un, en l'honneur de Sainte Françoise Romaine, intitulé *Le*

Bellezze fruttifere del' Ulivo : un autre, *Il Giglio candido ed odoroso*, pour Saint Antoine de Pade : un troisiéme, *I Mistici C. Tolosi*, pour Saint Pétrone de Bologne : un quatriéme, *Il Mongibello nevoso ed infocato*, pour Saint Ignace de Loyola.

FIN.

DISCUSSION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR
LA CONJURATION
DE VENISE.

La ſorte ed il ſaper ſtanno in un vaſo.

Tasson. Ch. 2. St. 64.



DISCUSSION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR
LA CONJURATION
DE VENISE,
ET SUR L'HISTOIRE de cette Conjuration, écrite par l'Abbé DE *SAINT-RÉAL.*

L'HISTOIRE doit être la lumière de la vérité *; mais la vérité n'eſt pas le but de tous les Hiſtoriens. Les haines Nationales, les préjugés de Corps, l'eſprit de parti, la crainte, l'eſpérance, l'intérêt perſonnel, très-ſouvent le déſir de plaire & de ſe faire lire, ſont les

* *Hiſtoria teſtis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magiſtra vitæ, nuntia vetuſtatis.* Cic. Orat. L. 2.

principales ſources de l'illuſion que l'Hiſtorien cherche & parvient ſouvent à ſe faire à ſoi-même : illuſion qui ſe communique rapidement à tout un Peuple de Lecteurs.

C'eſt à la Critique à ramener & les Ecrivains & les Lecteurs dans le chemin de la vérité. Elle les y ramenera, ſi la candeur, ſi la franchiſe, ſi l'ingénuité, éclairent ſes travaux, conduiſent ſa plume & préſident à ſes Recherches.

Vous le ſçavez, MESSIEURS : ces heureuſes qualités forment l'appanage ſpécial d'une Province que vous ornez en l'éclairant *. Pourquoi rougirions-nous des dons de la Nature ? Par l'uſage auquel nous les appliquerons, faiſons retomber le ridicule qu'on voudroit y attacher, ſur ceux qui oſent ne pas les reſpecter. Uſons de ces dons pour faire rentrer la vérité dans ſes droits : conſacrons-les à une critique déſintéreſſée, à une critique impar-

* Cette *Diſcuſſion* fut préſentée en 1756, pour ma réception dans la Société Littéraire de ma Province.

tiale, à une critique aussi pure que nous-mêmes de passion, de fiel & d'aigreur.

J'entre dans cette immense carriére par l'examen rigoureux d'un fait qui depuis près d'un Siécle est mis au rang des vérités historiques les plus indubitables. Cependant il n'a d'existence que dans la crédulité publique, gagnée d'abord par le succès d'un coup de la Politique la plus adroite; & ensuite subjuguée par la plume d'un Ecrivain célèbre.

Cet Ecrivain en bâtissant sur ce fait, en l'étendant, en l'arrangeant à son gré, en a tiré le morceau peut-être le plus achevé que le genre historique ait en notre langue. Ainsi le hasard étend son empire sur les faits historiques : son caprice, plutôt que le vrai, décide impérieusement de leur fortune *.

Combien de faits ainsi créés, combien de brillantes chiméres oc-

---

* *Profectò fortuna in omni re dominatur: ea res cunctas ex lubidine magis quàm ex verò celebrat obscuratque.* Salust. Bell. Catil. initio.

cupent des places éminentes dans les Archives de la Vérité ? Plantes parasites, ils appauvrissent le tronc auquel ils s'attachent : ils végétent, ils brillent à ses dépens. En effet, pour me servir des termes d'un de nos plus Illustres Compatriotes, *un Mensonge revêtu de belles paroles attire & fixe plus sûrement les regards que la simple & nue Vérité.*

P. Pithou, Mém. sur les Comtes de Champagne.

VERS l'année 1618, la République de Venise, resserrée dans tous ses Etats de Terre-Ferme par la Maison d'Autriche, en guerre dans le Frioul avec l'Archiduc Ferdinand, faisant les frais de celle que le Duc de Savoye soutenoit en Lombardie contre les Espagnols, inquiétée par les brigandages des Uscoques, avoit perdu dans Henri IV, un Allié, un Ami dont la médiation avoit terminé à son avantage, le fameux démêlé dans lequel elle avoit si hautement soutenu contre la Cour de Rome, les droits de tous les Souverains.

Comme elle n'étoit pas en guerre ouverte avec l'Espagne, cette der-

nière Puiſſance avoit toujours à Veniſe un Ambaſſadeur ordinaire. Alphonſe de la Cuéva, Marquis de Bédemar, en faiſoit les fonctions depuis l'année 1612. L'œil de ce Miniſtre ſans ceſſe ouvert ſur toutes les démarches, ſur tous les projets, ſur toutes les réſolutions de la République, devoit d'autant plus la géner, la fatiguer, l'inquiéter, que le Marquis étoit un des Génies les plus déliés d'une Cour qui avoit remué toute l'Europe, & qui lui en impoſoit encore par les reſſorts d'une Politique raffinée, impénétrable & toujours en action.

La Guerre avec l'Archiduc ayant enfin été terminée à des conditions aſſez égales, la République entretenoit ſourdement la répugnance du Duc de Savoye, pour l'exécution des conditions de la Paix négociée par la France, & enfin concluë entre ce Prince & l'Eſpagne. Veniſe avoit long-temps eſpéré que la France prendroit part à cette guerre. Ses eſpérances trompées, elle tentoit tous les moyens pour commettre cette Couronne avec

l'Espagne: c'étoit l'unique ressource qui lui restât pour procurer sa sûreté ; mais la foiblesse de l'Espagne sous le Duc de Lerme ; celle de la France * sous un Favori uniquement occupé de l'établissement de sa fortune, éloignoient & écartoient toute occasion de rupture. Elle réussit enfin par les troubles qu'elle excitoit dès-lors chez les Grisons, & par l'appas que ces troubles offrirent depuis à l'Espagne pour la Conquête de la Valteline **.

* Dans l'état de l'Europe, tracé par le Moysesso à la tête de son Histoire de la guerre du Frioul, celui de la France est ainsi crayonné : *In questo mentre, stuttuavano grandemente le cose dello Stato : già alcuno Principe del sangue Regio ne era prigione ; ne soli quelli del sangue, ma tutti gli altri poco si mostravano contenti del governo d'allora.*

** Vittorio Siri, *Mem. Recondite, tom. 4. p.* 538 *& suiv.* M. de Marquemont, Ambassadeur de France à Rome, écrivoit ainsi au Roi dans une Dépêche du 15 Décembre 1618 : » Sa Sainteté m'a dit que toutes » ces Tragédies des Grisons se jouent à » la sollicitation des Vénitiens, & par le » moyen de leur argent qu'on dit se répan- » dre très-abondamment parmi cette bar- » bare populace. «

Dans le même temps, le P. Joſeph, depuis ſi connu ſous le Miniſtère du Cardinal de Richelieu, travailloit à réunir les Puiſſances de l'Europe contre le Grand-Seigneur. Tous les Souverains réunis par ce nouveau Pierre Lhermite, étoient entrés dans ſon projet qui devoit renouveller le ſpectacle des anciennes Croiſades, & dont l'Eſpagne eût tiré le principal fruit.

Il avoit été adopté par Marie de Médicis, ſous la Régence de laquelle le P. Joſeph l'avoit imaginé : l'Evêque de Luçon, placé depuis dans le Conſeil par Luynes, étoit entré dans les vües du Capucin, avec d'autant plus d'empreſſement, qu'elles tendoient au but auquel furent depuis dirigés tous les travaux de ſon Miniſtère *.

Dès l'année 1617, le P. Joſeph, aſſiſté de deux Jéſuites François, étoit paſſé à Rome, où Paul V.

---

* *Erà l'unico rimedio di procurare la pace e quiete del Regno, e di accordare la differenze de' Grandi della Francia mandandogli fuor del Regno.* Voyez Siri, *tom.* 4. *p.* 495.

voyant dans son projet le moyen de reprendre la prépondérance qu'avoient acquis ses Prédécesseurs par les anciennes Croisades, & en même temps de satisfaire sa vieille rancune contre la République de Venise, lui avoit promis de le servir de tout ce qui pouvoit dépendre de lui. L'Empereur Mathias avoit montré beaucoup de bonne volonté. Les Archiducs avoient promis de marcher en personne, & de se faire suivre par les Ducs de Saxe & de Bavière. Charles-Emmanuel Duc de Savoye, le seul Guerrier que l'Europe eût alors parmi les Souverains, avoit saisi avec la plus grande avidité, un projet qui flattoit son inquiétude & son ambition : il en pressoit l'exécution par des Emissaires secrets : un Château-Renault* étoit en l'an 1618, son Agent à Venise auprès des Ambassadeurs de France & d'Espagne : enfin il avoit

* Renault, à qui l'Abbé de Saint-Réal a donné le premier rôle parmi les prétendus Conjurateurs est appellé de ce nom dans la Dépêche de M. de Marquemont.

promis au P. Joseph son bras & son épée.

Parmi les Seigneurs particuliers, le Duc de Nevers, de la Maison de Gonzague alliée aux anciens Paléologues, portoit ses vûes sur le Trône de Constantinople, & il agissoit en conséquence pour seconder les vûes du Capucin *: le Duc de Guise les appuyoit aussi, en vertu des prétentions de sa Maison au Royaume de Jérusalem.

Les Prétendans s'étoient attaché plusieurs Marins particulièrement versés dans la connoissance des Mers du Levant, entr'autres Jacques Pierre, Capitaine Normand, qui, sous le Pavillon du Viceroi de Naples, après avoir été pendant quelques années la terreur de ces Mers, étoit depuis passé au service de la République de Venise.

Il étoit de la dernière importance qu'un projet de cette nature, fût un mystère pour cette République. On sçavoit par expérience que les

* Vittorio Siri, *ibid. p.* 445. & Vie du P. Joseph, *L.* 18.

Vénitiens redoutoient ces entreprises aussi peu assorties que mal combinées, & qui, après quelques vains efforts, les laissoient en butte au ressentiment & à la vengeance de la Porte Ottomane.

Malgré les précautions pour lui dérober la connoissance du projet du Capucin, elle l'avoit éventé, & dès le commencement de l'année 1618, la Cour de France se plaignoit *che il Baïlo di Venezia haveva scoperto al Gran' Visir, come il Ré di Francia e il Ré di Spagna erano uniti à danni del Imperio Turco* *. On regarda comme une suite de la mystérieuse intelligence de Venise avec la Porte, la réception du Chiaoux qui, au mois de Mars 1618, vint faire part à la République de l'exaltation d'Osman I, sur le Trône des Ottomans : *fù con insoliti honori accolto, e contrà tutte le regole de' loro instituto straordinariamente carezzato* **.

Dans cette même année, la tran-

* *Ibid. p.* 419.

** *Ibid. même page.*

quillité des Etats Vénitiens n'étant plus troublée que par les menaces que continuoit le Duc d'Offone, Viceroi de Naples, & par les courses qu'il continuoit dans le Golfe Adriatique, la République avoit néanmoins conservé à son service les Troupes qu'elle avoit tirées de la Hollande, & qui lui avoient été amenées par le Comte Jean de Naffaw, neveu du Grand Maurice*. Ces Troupes,

* Voyez dans l'Histoire de la guerre du Frioul par Moyseffo, imprimée en 1622, l'état de ces Troupes & de leurs principaux Capitaines, parmi lesquels il nomme des Roquelaure, des Poyanne, des de Monbon, d'Angoulême, de Marlot, de la Fin, &c. Cette Histoire contient deux Parties, dont la première est terminée par le récit du défi qu'un Dampierre, qui servoit dans l'armée Espagnole, fit par un Trompette au Général Vénitien ; *Di tirarsi quattro colpi di stocco, de persona à personna, per honor di Dama.* Mais le Vénitien ne jugea pas à propos d'accepter ce défi : *Questo è stile Francese*, ajoute l'Historien, *i Francesi riputano meritevole di somma lode chiumque l'osserva.* Ce Comte, nommé Henri Dual, avoit à ses ordres quatre cens hommes d'Infanterie & autant de Cavalerie, levés en Hongrie : il se trouva à la tête des expédi-

composées pour la plus grande partie de François Protestans, après avoir fait le Siége de Grandisque, avoient été répandues dans les Etats de Terre-Ferme, où, mal payées, elles étoient traitées moins en Auxiliaires, qu'en Prisonniers d'Etat *. Elles exhaloient leur mécontentement par des plaintes peu mesurées, par des menaces indiscrettes, & par quelques violences capables d'allarmer le Sénat.

En faisant arrêter les plus mutins, on répandit le bruit qu'ils avoient conjuré la ruine de Venise, les procédures faites contre eux, n'eurent d'autre but que de tirer l'aveu de cette Conjuration. Château-Renault, Agent du Duc de Savoye, pour le projet du P. Joseph, fut compris dans l'accusation, arrêté & mis à la torture où il nia constamment qu'il eût eu aucun dessein contre l'Etat. Le Capitaine Jacques Pierre qui avoit le secret du Duc de

tions les plus hasardeuses, qui signalèrent les Vénitiens dans cette guerre.

* *Ibid. p.* 454.

Nevers

Nevers pour le même projet dans lequel il devoit être employé, fut arrêté sur la flotte & jetté à la mer, sans instruction préalable, sans forme ni figure de procès. Château-Renault & quelques François furent étranglés en secret, & leurs corps pendus par un pied comme convaincus de haute trahison.

Ces supplices frapperent le Peuple : il se crut échappé à un grand danger. On lui indiqua le Marquis de Bédemar comme l'auteur & l'ame de l'entreprise contre Venise : il s'attroupa, & le Marquis craignant les suites d'une émeute qui paroissoit avoir sa personne pour objet, se retira de Venise. La même crainte se communiqua aux Troupes Protestantes dispersées par pelotons à Venise * & dans les États de Terre-Ferme : en partant sans congé, elles soldoient leurs comptes avec la République, & la délivroient de

* » Il est certain que plus de six cens Etrangers avoient fui de Venise à la nouvelle » des emprisonnemens. *Dépêche de M. Brulart du Broussin du 22 Mai 1618.* «

l'embaras de les licencier *. Enfin, la République de Venise fidelle à son systême & à ses derniers engagemens avec la Porte, en lui sacrifiant le Capitaine Jacques-Pierre qui l'avoit souvent allarmée, délivroit le Turc de l'inquiétude que lui causoit l'intelligence de ce Capitaine avec le Duc de Nevers, pour l'exécution du projet du P. Joseph : projet qui s'en alla en fumée, & dont il ne fut plus question, depuis que l'on eut appris par les dépêches des Ministres de France à Venise & à Rome, que les Vénitiens avoient fait passer à Constantinople, les papiers du Capitaine Pierre, qui contenoient le plan & tous les détails des mesures relatives à l'expédition contre l'Empire Ottoman.

Tel fut le fondement du bruit qui courut alors, que l'on avoit découvert à Venise *une Conjuration la plus effroyable, la plus épouvantable qui eût*

* L'Histoire des Républiques anciennes & modernes offre de nombreux exemples de pareils procédés à l'égard des Etrangers à leur service.

jamais été formée contre cette Seigneurie.

Le Mercure François, Ouvrage périodique, & peut-être le plus essentiellement utile de tous les Ouvrages de ce genre, recueillit ce bruit : sous l'année 1618, il donna une Relation de cette Conjuration *d'après une Lettre envoyée de Venise le 21 Mai de cette année.* Le rapport intime de cette Relation avec mon objet, exige que je la place ici en entier.

» Les Conjurateurs avoient gai-
» gné vn Sergent nommé Massa,
» qui estoit dans la Forteresse de
» Marano sur les marches & confins
» d'Istrie, en la Mer Adriatique :
» place forte & de grande impor-
» tance à cette Seigneurie ; y ayant
» vn bon port & capable de mettre
» à couvert une puissante armée. La
» trame estoit, que ledit Massa de-
» voit tuer le Proviseur Lorenzo
» Thiepolo, & en mesme temps
» livrer aux Conjurateurs ledit port
» & place. Ceste trahison eust fa-
» cilement reüssi, si elle, (par la
» bonté & grace Divine) n'eust esté

» descouverte par le moyen d'vn
» Varlet de Chambre dudit Provi-
» seur, & d'un Pensionnaire & ap-
» poincté de la Seigneurie. En ce
» mesme temps s'estoient escoulez
» & glissez peu à peu dans ceste
» ville plus de cinq cent des soldats
» du désarmement qui se faisoit au
» Frioul & en Istrie, gens de main,
» qui à certain iour & heure ditte,
» devoient mettre le feu en plusieurs
» lieux de la ville, puis s'emparer
» des places les plus importantes,
» & puis saccager toute la ville:
» pour de là empescher tous moiens
» & inventions de pourvoir au salut
» & conservation de la Seigneurie,
» qui eust sans doute esté en grand
» risque & péril d'estre totalement
» perduë & ruinée: Car en ce mes-
» me instant notre armée navale
» qui estoit ès environs de Marano
» devoit estre bruslée par le moyen
» & invention d'vn certain Iacques
» Pierre, François de nation, au-
» tresfois Corsaire & depuis pen-
» sionnaire de la Seigneurie, qui
» pour lors estoit en nostredite ar-
» mée, mais corrompu & gaigné

» par les Conjurateurs. Et en ce
» mesme temps par terre vers le
» costé de Marano allant à la For-
» teresse de Palme, se devoit aussi
» faire vn souslevement des soldats
» qui restoient du désarmement,
» lesquels devoient passer le plus
» promptement que faire se pour-
» roit vers ladite place de Marano.
» Bref c'est vne conjuration, qui
» la voudra peser, la plus espouven-
» table & effroyable qu'on ouyt
» jamais parler en ceste Seigneurie.
» Ceux qu'on a peu prendre des
» Conjurez, aucuns ont esté étran-
» glés ès prisons, autres pendus par
» les pieds aux gibets, comme c'est
» la coustume de telles sortes de
» traistres; autres noyez dans ceste
» mer. Et la plus grande partie de
» ceux qui estoient espars deçà &
» delà dans la ville, ès chambres
» garnies, & aux hostelleries, se
» sont sauvez & s'en sont enfuis.
» Nonobstant, par le bon ordre
» qu'on y a mis, il ne laisse pas de
» iour en iour de s'en descouvrir
» quelques vns, auxquels on baille
» les mêmes peines qu'aux autres.

» On a ſçeu depuis qu'vn certain
» Regnaut banny de France, a paſſé
» le pas comme les autres : & vn
» nommé Ternon, Savoyard, qui
» fut autresfois de l'eſcalade de Ge-
» neve, ont eſté pendus aux four-
» ches patibulaires pour leur récom-
» penſe.

» Ceſte conjuration a beaucoup
» d'exemples pareilles dans les Hiſ-
» toires. Ce ſont des fruicts des dé-
» ſarmements, où il y a touſiours
» des meſcontents pour leur ſolde;
» & leſquels la paix faite, ne pou-
» vans vivre qu'en guerre, taſchent
» à ſurprendre des places pour piller,
» ſe faire payer, ou vendre leur ſur-
» priſe à l'ennemy. «

Cette Relation eſt l'unique Monument contemporain de *cette épouvantable & effroyable Conjuration :* les Vénitiens ſemblerent l'avoir perdue de vûe dans les occaſions les plus capables de la rappeller; ſoit en la paſſant ſous ſilence, ſoit en n'en parlant qu'avec une légereté peu aſſortie à l'importance d'un auſſi grand événement.

Barthelemi Tortoletti donna en

1623, l'Hiſtoire d'une prétendue Conjuration formée par le Duc d'Oſſone pour s'emparer du Royaume de Naples dont il étoit Viceroi. Cette Hiſtoire écrite en beau latin, ſous le titre d'*Oſſuniana Conjuratio*, & imprimée à Veniſe *, quoique le titre n'annonce point le lieu de l'impreſſion, avoit pour objet de venger les Vénitiens de ce qu'ils avoient ſouffert de la part du Duc d'Oſſone qui n'avoit ceſſé de les moleſter, & qu'ils avoient indiqué comme un des Chefs de la Conjuration contre leur Etat. La ſeconde Conjuration rendoit la première vrai ſemblable de la part d'un homme méchant *in eodem genere mali*. Mais rien de plus léger que la mention que Tortoletti ne pouvoit ſe diſpenſer de faire de la Conjuration contre Veniſe. *Tùm apertis opibus*, dit-il, en parlant du Duc, *tùm inſidiis Rempublicam tentaſſe convictus eſt*, *NEC LEVI SANE IN PERICULO CIVITAS FUIT*. C'étoit cependant

* Leo Allatius nous l'apprend dans ſes *Apes Urbanæ*.

le lieu de développer un attentat qui entroit nécessairement dans les vûes de l'Ecrivain & de ceux dont il vouloit servir la vengeance.

Dans son Histoire de la Guerre du Frioul publiée dans la même année, Faustino Moysesso garda le plus profond silence sur la Conjuration de 1618, il est vrai que son Histoire finit avant l'année 1617; mais le long préambule dans lequel il parloit en 1623, de la guerre comme terminée, pouvoit offrir une ou deux phrases sur un événement qui avoit fait la clôture de cette guerre.

Jean-François Palladio, auteur d'une autre Histoire de la même guerre, écrite en 1625, a suivi le même parti à l'égard de la Conjuration. Or que conclure du silence de deux Ecrivains Vénitiens sur cet événement contemporain? Ils le regardoient sans doute comme trop peu important pour passer à la Postérité.

P. J. Capriata.

Vingt années après, une Plume Génoise donna une très-bonne Histoire des Guerres & des principaux

Evénemens dont l'Italie avoit été le Théâtre depuis l'année 1613 jusqu'en 1634. La Conjuration de Venise y figure en son rang, mais d'une manière plus propre à répandre des doutes sur la réalité de cet événement, qu'à en développer le plan & la marche.

Le Procurateur Nani auroit légitimé ces doutes, s'il eût passé la Conjuration sous silence dans l'Histoire de Venise qu'il donna au Public en 1662. Il auroit dû les attaquer, les combattre & les détruire : personne n'étoit plus à portée que cet Historien, un des premiers hommes de sa République, de bien développer ce fait important. Mais la Relation qu'il en a donnée n'est pas plus lumineuse que celle du Mercure François : il a seulement ajouté à ce qu'on en lit dans ce dernier Recueil, la mention très-légere d'un coup de main sur Créme, projetté par le Gouverneur du Milanès.

En vain chercheroit-on de plus grandes lumières dans l'Histoire Latine de Venise, postérieurement donnée par Battista Vero, Chanoine

de Padoue : ce Chanoine s'est contenté de rendre littéralement en Latin le récit de Nani. Enfin, dans l'Histoire des guerres d'Italie depuis 1513 jusqu'en 1630, publié à Turin en 1665, le Chevalier Luc Assarini ne parle de la Conjuration de 1618, que pour en nier formellement la vérité.

On n'avoit donc sur ce grand événement que des lumières fort équivoques, lorsque l'Abbé de Saint-Réal en donna une Histoire très-détaillée sous le titre de *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise* *, *en l'année* M. DC. XVIII. Cette Histoire vit le jour en 1674, sur un Privilége de l'année précédente, c'est-à-dire, de l'année même où l'Espagne allarmée des succès de la Campagne de 1672, venoit, avec l'Empereur, de se joindre à la Hollande contre la France. Ainsi la Conjuration de Venise développée

* Dans tout ce que je dirai de cet Ouvrage, je suppose que les personnes à qui je parle le connoissent, autant qu'il mérite d'être connu.

à la charge des Espagnols, fut, dans les circonstances où elle vit le jour, une de ces Satyres d'Etat, qui, entre Souverains, commencent souvent les hostilités *.

Il est peu d'Ouvrages où l'illusion soit aussi habilement ménagée & plus artificieusement préparée. En effet, quel Ouvrage eût jamais un sujet plus grand & par soi-même, & par ses circonstances ? Ou trouve-t-on des caractères plus finement saisis, plus ingénieusement variés, plus constamment soutenus? Où sent-on mieux l'effet d'un grand intérêt qui, sous une scrupuleuse unité, croît toujours en se développant?

* Le moyen indiqué par Fr. Pithou, pour faciliter l'intelligence des Loix, me paroît aller à tout : » Quand, dit-il dans le *Pithœana*, vous tombez sur une Constitution ou » sur une Loi, il faut toujours voir en l'Histoire ce qui se remuoit de ce temps-là. « Il est bon d'en user ainsi pour tous les Ouvrages, même les plus frivoles : il en est peu sur lesquels la connoissance du temps où ils ont été composés, ne répande quelque lumière ou quelque intérêt. Ils rendent souvent à l'Histoire le secours que l'Histoire leur prête.

Dans le temps où cet Ouvrage devint public, l'Angleterre & la France étoient dans une union aussi rare qu'étroite. La correspondance établie entre les deux Cours, embrassoit également & les affaires d'Etat, & celles du bel Esprit. Otwai un des Poëtes de la Cour de Charles II. s'empara de la *Conjuration de Venise* : il l'accommoda au Théâtre de sa Nation, en y faisant les additions & les changemens qu'exigoient, & le goût du Théâtre Anglois, & les circonstances où se trouvoit alors l'Angleterre. Jouée à Londres en 1682 *, elle y reçut, sous le titre de *Venise sauvée*, tous les applaudissemens qu'elle devoit attendre d'Esprits inquiets, factieux, turbulens, & parmi lesquels fermentoient les principes de la révolution qui, six années après, fit passer la Couronne d'Angleterre sur la tête du Prince d'Orange. Ces principes avoient éclaté dès 1680, par cette chaîne de con-

* C'est l'Abbé Dubos qui fixe cette époque dans ses Réflexions sur la Poësie & sur la Peinture. *Tom. 2. p. 82. édit. de 1740.*

jurations & de conſpirations, qui environnant le Thrône des ombres de la mort, mirent pendant deux années, l'état, l'honneur & la vie des plus honnêtes gens de l'Angleterre, à la diſcrétion de deux ames de boue & de ſang, d'un Oatès, d'un Bedlow : vils inſtrumens de l'affreuſe politique du Duc de Shaftſbury. Ce Duc laſſé du peu de ſuccès de ſes Conjurations imaginaires, en trama enfin une véritable qui fut découverte avant l'exécution qu'il avoit fixée au 19 Novembre de l'année 1682 : c'eſt-à-dire, de l'année même en laquelle Otwai mit ſa *Veniſe ſauvée* au Théâtre. Par le rapport de ſon ſujet avec tant de ſiniſtres événemens, cette Tragédie fut pour l'Angleterre une eſpèce de *Vaudeville*.

M. de la Place, dans ſon Avertiſſement ſur ſa *Veniſe ſauvée*, veut envain établir que celle d'Otwai eſt antérieure à l'Hiſtoire de l'Abbé de Saint-Réal. Ses raiſonnemens à ce ſujet, loin de prouver que la *Veniſe ſauvée* Angloiſe ait été rendue publique avant 1673, conduiſent au contraire à reculer la repréſentation de

cette Piéce jusqu'à la date que j'ai ci-dessus indiquée d'après l'Abbé Dubos, c'est-à-dire, jusqu'au temps où le Prince d'Orange avoit formé en Angleterre un parti qui n'attendoit pour agir à découvert, que la mort de Charles II. D'ailleurs, pour peu que l'on sçache distinguer les originaux des copies, cette foule de traits libres *, hardis, nerveux qui brillent dans l'Ouvrage de Saint-Réal, empêchent suffisamment qu'on ne le confonde avec les productions d'un pinceau servile. Mon jugement à cet égard est d'autant plus impartial, que l'opinion de M. de la Place, si elle étoit admissible, favoriseroit le point de vûe sous lequel je vais considérer l'Ouvrage de Saint-Réal.

D'après cet Ouvrage, peut-être aussi d'après celui d'Otwai, Antoine de la Fosse mit au Théâtre François, en 1698, sa Tragédie de *Manlius Capitolinus*. Dans la Préface, il se fit honneur des obligations qu'il avoit à Saint-Réal. La *Conjuration de Venise*, lui avoit fourni le plan de sa Pié-

* *Praecipitatus liber spiritus.* Petron.

ce, les caractères de ses personnages, les situations les plus intéressantes, les expressions même. Manlius Capitolinus est demeuré au Théâtre : il méritoit cette distinction par la grandeur des sentimens qui l'animent, par l'exacte régularité de sa marche, par la vigueur de la Poësie : ainsi en jugea-t-on lorsqu'il parut. A ce jugement confirmé par la postérité, j'ajoute que la Tragédie de la Fosse est d'autant plus supérieure à celle d'Otwai, que la vertu y est respectée, qu'elle n'y est point confondue avec la Scélératesse, que les droits des Souverains légitimes sont le mobile de l'intérêt qui y régne. La *Venise sauvée*, calquée par M. de la Place sur celle d'Otwai, suffit pour faire connoître combien ce dernier a donné aux affreuses circonstances du temps pour lequel il écrivoit : les Conjurés, c'est-à-dire, des Scélérats déterminés, y sont des gens de mérite, des hommes estimables, de grands hommes qui ont sans cesse à la bouche les noms sacrés de fidélité, de devoir & de vertu.

Histoire du Théât. Franç. tom. 14.

Le Giannone dans son Histoire

de Naples & d'autres Historiens Italiens, regardant l'Ouvrage de Saint-Réal comme un texte aussi fidelle qu'authentique, en ont adopté tous les détails qu'ils ont fait passer dans leurs écrits.

Nous retrouvons encore la Conjuration de Venise dans la nouvelle Histoire *des Conjurations, Conspirations, &c.* donnée dernièrement au Public par M. Duport du Tertre. Pour mettre le sceau au préjugé reçu sur cet événement, M. Duport l'a fait reparoître sous le titre de *Conjuration du Marquis de Bédemar contre la République de Venise.*

Entraîné par le charme de la narration de Saint-Réal, ou peut-être exclusivement guidé par le Nani & par les Historiens Vénitiens, M. l'Abbé Laugier soutient, dans sa nouvelle Histoire de Venise*, la réalité de la Conjuration; & il répond en une page aux doutes que j'avois proposés contre cette réalité, dans la première Edition de cette Discussion. Il y oppose, 1°. le témoignage de

* L. 41.

tous les Hiſtoriens Vénitiens ; 2°. l'opinion généralement établie ; 3°. le peu d'égards que doit mériter l'apologie publiée par le Marquis de Bédemar *pour ſe laver d'un crime qui le couvroit de honte ;* 4°. le ſilence des contemporains *intéreſſés à confondre une pareille horreur.* » Si un fait étoit » douteux, ajoute M. Laugier, quelle » certitude reſteroit-il à l'hiſtoire ? « Ce que j'ai déja dit & ce qui me reſte à dire, peut fixer la valeur de ces objections. Quant à l'exclamation qui les termine ; outre qu'en général, une exclamation ne prouve rien, ſi celle-ci prouvoit quelque choſe, tout fait hiſtorique ſeroit eſſentiellement & par ſoi-même à l'abri de la critique, & ne nous reſteroit que le mérite d'une aveugle obéiſſance pour tous les faits dont il a plu à chaque Nation de groſſir ſes Annales ; en un mot, nous ſerions réduits, preſque ſous peine de ſacrilége, à croire & à révérer

Quidquid Fabula *mendax*
Audet in hiſtoriâ.

Conſidérée & ſuivie dans les di-

verses productions dont elle est le germe, la Conjuration de Venise, si l'on remonte à sa source, c'est-à dire à la Relation infiniment succinte du Mercure François, peut être comparée à l'œuf fabuleux de Léda, duquel sortirent & Castor, & Pollux & Hélène. Par cette génération de grands morceaux, un fait très-équivoque est devenu un des événemens les plus connus, les plus célèbres, les plus illustres de l'Histoire moderne.

V. le Dict. de Bayle, au mot HÉLÈNE.

Cette brillante fortune ne m'en a point imposé *: j'ai crû pouvoir me permettre quelque réflexions sur le morceau historique qui en est le fondement le plus spécieux. A la lumière de ces réflexions, je n'ai plus

* Sénèque nous apprend de quelle manière s'établissent ces brillantes fortunes. *Quidam*, dit-il, *creduli, quidam negligentes sunt : quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet : illi non evitant, hi appetunt ; & hoc in commune de totâ Natione dici potest quæ approbari opus suum & fieri populare non putat posse, nisi illud mendacio adspersit.* Senec. Natural. quæst. L. 7. cap. 16.

apperçu dans ce grand morceau, qu'une *amplification* de main de Maître, qui offre un plan que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de dessein, des situations où la terreur & la pitié forment un contraste perpétuel, des caractères qui ne se démentent pas un instant.

Passant ensuite de l'Histoire du fait, au fait même, il m'a semblé ne plus voir dans cette *épouvantable Conjuration*, qu'un coup de la politique du Sénat de Venise: coup d'autant plus heureusement porté, qu'il eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis.

Ces idées, loin de faire tort à l'Ouvrage de Saint-Réal, le laissent de niveau avec l'Iliade & l'Enéïde: s'il est vrai, comme l'ont dit quelques Auteurs, ou que les Grecs n'ayent jamais assiégé Troye, ou qu'Hélene n'ait point été l'objet de leur expédition contre le Royaume de Priam; s'il est vrai, comme le pensoient les Romains les plus éclairés, qu'Enée n'ait jamais abordé en Italie *.

* *Sam. Bochartii de Æneæ in Italiam Adventu*, inter Bocharti Opera.

EXAMEN

De l'Ouvrage de Saint-Réal & des Monumens qui en sont la base.

Mes réflexions se portent d'abord sur Saint-Réal lui-même. Il étoit élève de Varillas: il avoit travaillé plusieurs années sous cet inépuisable Ecrivain: il avoit pris son style, son goût, sa manière. La réputation de Saint-Réal a éclipsé celle de son Maître, & parce qu'il avoit infiniment plus de génie que Varillas, & parce qu'il a moins écrit que lui, & parce qu'il s'est attaché à des sujets sur lesquels personne n'avoit intérêt de le contredire. » Varillas, dit le célèbre Auteur des Nouvelles de la République des Lettres*, » Varillas

Lettr. de Bayle, tom. 1. p. 77.

Differt. sur les Libelles diffam. §. 8.

* Dans les Mémoires sur sa vie, le sçavant Huet, après avoir parlé des talens que Varillas avoit reçus de la Nature, pour écrire l'Histoire, & des agrémens de son style, ajoute : *Egregios conatus infregit hominis confidentia, haud minùs conjecturas ac suspicionibus tribuentis, resque nullo sibi auctore*

» étoit un de ces Historiens qui, en
» fait d'Anecdotes se piquent de con-
» tenter les personnes les plus diffi-
» ciles, qui aiment à dire ce qui ne
» se trouve point dans les Histoires
» ordinaires, qui aspirent à la louan-
» ge d'avoir pénétré les qualités oc-
» cultes des hommes d'État, & le
» secret des intrigues & des négocia-
» tions que personne n'avoit jamais
» sçu. Qu'une chose ait été aban-
» donnée à l'oubli, c'est assez pour
» qu'ils la publient: ils vont plus
» avant: ils bâtissent là-dessus tout
» un systême: cela leur sert de clef
» pour ouvrir le cabinet des Princes:
» ils donnent par là les raisons de
» plusieurs mistères. Trouvent-ils
» dans quelque coin de Bibliothé-
» que, ou parmi les paperasses enfu-
» mées de quelque Inventaire, un
» Imprimé qui leur étoit inconnu:
» ils le lisent avidement, ce qui est
» louable; mais s'ils y trouvent

compertas & planè confictas, eâdem fiduciâ & asseveratione referentis, ac si ipse testis oculatus interfuisset. Comment. de rebus suis, L. 3, p. 169.

» quelque fait ſingulier, rare, éton-
» nant, ils l'adoptent auſſi-tôt, pour
» le faire ſervir de baſe à des con-
» jectures qu'ils étalent enſuite com-
» me des faits certains, comme des
» Anecdotes hiſtoriques. «

Varillas faiſoit plus, il citoit & chargeoit ſes marges d'indications de Manuſcrits & de Mémoires qui n'exiſtoient que dans ſon imagination. Preſſé à cet égard par le Docteur Burnet, il répond que ſes autorités exiſtent ou *dans la Bibliothéque du Roi, mais que l'ordre en a été changé depuis qu'il s'en eſt ſervi*, ou dans les Collections de Meſſieurs Dupuy, *actuellement diſperſées*, ou enfin dans des Cabinets où elles ne lui ont été communiquées que *ſous condition de garder le ſecret.* » Ces aveux, dit M.
» Baſnage dans l'Extrait de la Ré-
» ponſe qui les contient, ne ſied
» gueres à un Hiſtorien qui ſe dit
» *élevé au-deſſus du vulgaire.* C'eſt
» démentir ce grand caractère que
» de citer des autorités qui n'exiſtè-
» rent jamais. Au moyen de cet
» expédient, chaque Parti pourra ſe
» donner une Hiſtoire tirée de *Ma-*

» *nuscrits ou dispersés, ou communiqués*
» *sous le secret**, *&c.* «

Ces traits nous donnent & l'Histoire de l'Ouvrage que j'examine, & le portrait de l'Auteur de cet Ouvrage. La plus légère connoissance des Œuvres de Saint-Réal suffit pour le faire reconnoître à ce portrait. Anecdotes, Paradoxes historiques, Réputations établies de toute antiquité, & qu'il se plaît à renverser, Réputations ruinées ou équivoqnes, & qu'il tâche de réhabiliter : voilà les objets favoris sur lesquels s'exerce son génie libre & hardi, son esprit vif & délié, son imagination dont l'éclat réfléchi sur les plus légers détails, prépare & assure l'illusion. Les Ouvrages de l'Art conservent toujours une teinte plus ou moins forte, du goût, de la manière & du faire du Maître sous lequel l'Artiste s'est formé : il en résulte cet air de ressemblance qui

* *Extrait de la Réponse de M. Varillas à M. Burnet.* Voyez aussi l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans du mois de Septembre* 1687.

caractèrise les diverses Ecoles & leurs productions :

Facies non omnibus una
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Or les Ouvrages de Varillas & ceux de Saint-Réal, ont cette affinité & cet air de famille qu'un œil un peu exercé ne peut ne pas reconnoître *.

J'ai fait voir à quoi se réduisoient les matériaux connus dont Saint-Réal a pû se servir pour *bâtir* sa Conjuration de Venise. Pour *étendre*, pour *étaler* ce fait, pour imprimer à la tournure qu'il vouloit lui donner, un air d'authenticité, de certitude & de vérité, ces matériaux ne suffi-

* Suivant les Auteurs de la Vie de Saint-Réal placée à la tête de ses Œuvres, & copiée par Niceron, *Saint-Réal avoit quelque temps travaillé sous Varillas, qui se brouilla avec lui pour certains Ecrits que celui-ci prétendoit qu'il lui avoit enlevés.* Parmi les Ecrits que Saint-Réal a depuis donnés, la *Conjuration des Espagnols* & *Dom Carlos* étoient, quant au fond, ceux que Varillas eut pû revendiquer, & que les Connoisseurs lui eussent adjugés.

soient

soient point : il falloit donc en tirer d'ailleurs : mais où les chercher, où les déterrer ? Voici de quelle manière il se tire de cet embarras. Il invoque d'abord le *Squittinio della Libertà Veneta*, ouvrage à la vérité public & connu, mais qui étoit antérieur à la Conjuration, & qui n'y a pas le moindre rapport. Il cite ensuite pour preuves & pour fondemens de son Histoire, *la grande dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Ossone : le Plan de l'entreprise : la Déposition de Jaffier : le Procès criminel des Conjurés* tiré des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi. *Le reste*, ajoute-t-il, comme l'eût fait Varillas, *est pris de* PLUSIEURS AUTRES MÉMOIRES MANUSCRITS RAMASSÉS DE DIFFÉRENS LIEUX.

Avis en tête de la Conjurat. de Venise.

J'ai dit dans la première édition de cette *Discussion*, que ces piéces n'existoient point à la Bibliothéque du Roi, où Saint-Réal disoit les avoir consultées, & je l'ai dit d'après une Lettre du 13 Avril 1756, par laquelle M. Mélot, alors Garde des Manuscrits de cette Bibliothéque, m'assuroit positivement que,

quelque attention qu'il eut priſe pour vérifier ce qu'avoit avancé Saint-Réal dans ſon Avertiſſement, il n'avoit pû trouver une ſeule des piéces qu'il y cite: cette Lettre eſt jointe à la première édition de la *Diſcuſſion.*

Des recherches poſtérieures dans leſquelles j'ai été guidé par M. Béjot, ſucceſſeur de M. Mélot, m'ont découvert parmi les Manuſcrits du Roi, un volume de l'ancien fonds de cette Collection, ſous le numéro 10130, qui contient, outre les piéces invoquées par Saint-Réal, l'inſtruction laiſſée par le Marquis de Bédemar lui-même, à Dom Bravo ſon ſucceſſeur dans l'Ambaſſade de Veniſe. Il eſt vrai que ce volume n'eſt qu'une copie écrite de la même main & du même contexte, & qu'il eſt incertain en quel tems elle a été placée dans le dépôt dont elle fait aujourd'hui partie.

Elle a ſans doute été faite ſur un Recueil très-précieux de la Bibliothéque de M. le Marquis de Paulmy, qui, dans le même ordre, contient les mêmes piéces de différent format, & de différentes mains toutes

italiennes. Il faisoit partie des Recueils formés par René d'Argenson, mort en 1653 à Venise, où il étoit Ambassadeur de France. Je donnerai d'après l'original même, la copie que M. le Marquis de Paulmy m'a permis d'en tirer de ce qui regarde la Conjuration de 1618, tant dans l'instruction du Marquis de Bédemar pour son successeur, que dans le Mémoire sur son Ambassade adressé à sa Cour. Quoiqu'en dise M. Laugier, on entendra peut être avec plaisir parler ce Marpuis lui-même d'un fait qui le touchoit d'aussi près.

Les Manuscrits de Dupuy qui font aujourd'hui partie de la Collection du Roi, m'ont aussi offert deux piéces originales & contemporaines, d'où il paroît que l'Auteur du Mercure François a tiré la Relation que j'ai rapportée ci-dessus, telle que dans le premier instant, les Vénitiens avoient intérêt de la donner.

Au reste, les piéces invoquées par Saint-Réal, & qui font partie du Manuscrit de M. le Marquis de Paulmy, & de la copie qui en existe parmi les Manuscrits du Roi, ont

été données en entier par Vittorio Siri dans son quatriéme volume de ses *Memorie recondite*. J'en ferai usage pour prouver que Saint-Réal ne les a employés, à la maniere de Varillas, que *pour servir de base à des conjectures qu'il étale ensuite comme des anecdotes historiques, comme des faits incontestables.*

Le point de vûe sous lequel le Capriata avoit considéré la Conjuration de Venise, mettoit Saint-Réal dans la nécessité d'écarter cet Historien. Il l'a connu, il l'avoit consulté : il en a tiré le fond de l'Histoire du Capitaine Pierre, & l'Anecdote de la Felouque à l'arrivée de laquelle cet Aventurier fut arrêté sur la Flotte ; il en a tiré le fond du rôle qu'il fait jouer au Duc d'Offone ; il en a tiré la comparution du Marquis de Bédemar devant le Sénat ; enfin il en a emprunté une grande partie des détails & des faits historiques qui devenoient nécessaires à son plan *. Le Capriata

Voyez ci-après le récit du Capriata.

* Saint-Réal en a usé à l'égard de ces faits, comme Procrustès en usoit avec ses

présentant la Conjuration comme une illusion, comme une chimère, *come una vanità*, pouvoit-il figurer parmi les garans, sous l'autorité desquels Saint-Réal vouloit présenter ce même fait, comme certain, comme avéré, comme indubitable?

M. d'Argenson avoit sans doute employé toutes les ressources que lui offroit sa place, pour arracher les pièces qui composent le Recueil dont je viens de parler, au secret auquel le Sénat Vénitien les avoit condamnées. Pour jetter sur la Conjuration un voile impénétrable, ce Sénat avoit pris le parti, *per molte considerazioni fatte sopra questo, con il parere del' Eccelso Consilio de' Dieci, di non lasciar vivo alcuno che macchiato o interressato fosse in tal materia*: ce sont les termes mêmes de la procédure qui fait partie du Recueil de M. de Paulmy, & que le Siri a depuis fait imprimer. Quant aux

Hôtes: où il les allongeoit à force de tourment, pour les faire venir à la mesure de son lit, où il leur coupoit tout ce qui excédoit cette mesure.

actes de la procédure, le Nani dit lui-même que le Sénat résolut de les dérober à tous les yeux : *Volle il Senato* PROFUNDAMENTE *dissimularlo* : précautions qui, suivant le Capriata, Auteur presque contemporain, furent portées jusqu'à la suppression totale de tous les actes, de toutes les procédures qui pouvoient répandre quelque lumiére sur ce que la République ne vouloit pas même laisser pénétrer : *Gli atti publici della cosa*, dit cet Historien, *furono dal Senato*, CON MOLTA SECRETEZZA, SOPPRESSI ? Le Conseil des Dix est-il donc un Tribunal dont le dépôt ne soit fermé que pour la forme ?

Mais quand tous ces actes auroient passé sous les yeux de Saint-Réal, comment concilier avec les dates certaines, l'époque qu'il a jugé à propos de fixer pour l'exécution du projet des Conjurés ?

» L'exécution, dit-il, avoit été
» remise au jour de l'Ascension. . . . .
» Ce jour arrivé, Jaffier eut la cu-
» riosité de voir la cérémonie où
» le Dôge épouse la Mer, parce

» que c'étoit la dernière fois qu'elle » se devoit faire. Sa compassion re» double à la vûe des réjouissances » publiques: la tranquillité des mal» heureux Vénitiens lui fit sentir » plus vivement leur désolation » prochaine: Il en revint plus irré» solu que jamais; & ce jour même, » il révéla la Conjuration au Con» seil des Dix. «

L'intérêt que cette situation pouvoit jetter dans son Histoire, est l'unique raison qui a déterminé Saint-Réal pour cette époque sur laquelle il n'avoit rien de fixe, & qu'il pouvoit, par cette raison, avancer ou reculer à son gré.

Cette époque si précisément marquée, rapprochons-là de la premiere, de la principale des piéces, de la Relation du Mercure François: Relation postérieure de quelques jours à la découverte de la Conjuration, ce que l'on peut présumer par ces mots qu'on lit à la fin: *On a appris depuis, &c.*

Or la Lettre d'où le Mercure François a extrait cette Relation, est datée du 21 Mai 1618. Voyons

ſi cette date s'accorde avec l'époque choiſie par Saint-Réal ; & pour cela ſçachons préciſément à quel jour tomboit l'Aſcenſion en l'année 1618.

J'ouvre l'*Art de vérifier les dates.* J'y trouve qu'en 1618, Pâques tomboit au 15 Avril ; & recourant au Calendrier, le 24 Mai s'y préſente pour le jour de l'Aſcenſion. Ainſi l'Abbé de Saint-Réal nous donne le 24 Mai 1618 pour époque du dénouement d'une affaire terminée & conſommée dès avant le 21 de ce même mois.

Voyez l'Abbé.

En vain diroit-on qu'il y a peut-être erreur dans la date de la Lettre inſérée au Mercure François. L'Abbé de Saint-Réal avoit certainement cette Lettre ſous les yeux : il indique ſcrupuleuſement la page du Mercure François où elle ſe rencontre. Si on l'en croit, il avoit auſſi ſous les yeux tous les actes les plus intéreſſans de la procédure tenue par le Conſeil des Dix contre les Conjurés, actes qui, ſuivant lui, devoient être poſtérieurs au 24 Mai ; mais qui, ſuivant la date de la

Lettre écrite de Venise, c'est-à-dire, suivant la vérité, étoient antérieurs au 21 du même mois de Mai. Cette contrariété pouvoit-elle ne pas frapper l'Abbé de Saint-Réal? Mais il avoit de très-bonnes raisons pour la dissimuler: il étoit très-intéressé à ne pas mettre au grand jour, la fausseté d'une date dont le simple énoncé formoit un argument invincible contre la vérité de son Histoire. C'est donc à tâtons qu'il a fixé l'époque du dénouement de son Roman; puisque la date qu'il lui donne, est détruite par la date même de la principale des piéces dont il nous apprend qu'il a fait usage, & cela sans la moindre réclamation de sa part.

En général, il n'a pas eu plus d'égards pour la vrai-semblance que pour la vérité. Jugeons-en par l'attribution qu'il fait au Marquis de Bédemar, du *Squittinio della Libertà Veneta*. Il lui fait composer cette Satyre d'Etat, au milieu des derniers mouvemens de la guerre entre la République & l'Archiduc, c'est-à-dire, vers l'année 1618. Cepen-

Voyez le Dictionn. de Bayle au mot VELSER.

dant, il est certain que le *Squittinio*, après avoir couru en manuscrit, avoit été imprimé dès l'année 1612. Cet Ouvrage suppose dans son Auteur la connoissance la plus intime de tous les ressorts du Gouvernement de Venise. Or en 1612, le Marquis de Bédemar arrivoit, & peut-être n'étoit pas encore arrivé à Venise; puisque dans le tems de la Conjuration, *le Conseil d'Espagne ne pouvoit, APRES SIX ANS, se résoudre à rappeller cet Ambassadeur* : ce sont les termes de Saint-Réal.

C'est avec aussi peu de fondement dans la vérité des faits, qu'il met les difficultés qui retardèrent la paix, sur le compte du Duc d'Ossone & du Gouverneur de Milan, secondés, échauffés, éclairés par le Marquis de Bédemar. Tous les Auteurs qui ont parlé de cette paix & des difficultés qu'elle rencontra, les attribuent unanimement aux seuls Vénitiens qui ballotèrent très-longtemps leur Traité avec l'Archiduc: Traité ménagé d'abord par le Roi d'Espagne, conclu à Madrid, renvoyé au Pape, remis ensuite à l'ar-

bitrage de la France, rompu par le désaveu que fit la République de ses Ambassadeurs qui l'avoient arrêté avec Louis XIII, renoué enfin à Madrid ; & tout cela par une suite des vûes politiques qui engageoient cette Puissance à continuer la guerre avec d'autant plus de vigueur, que l'on faisoit plus d'efforts pour l'amener à la paix. En effet, depuis la ratification même du Traité, elle poussoit le siége de Gradisque, elle faisoit de nouvelles levées, elle donnoit un nouveau Général à son Armée navale : place qu'elle ne remplit point en temps de paix ; elle signoit avec Charles-Emmanuel un nouveau Traité d'alliance offensive & défensive ; enfin elle mettoit sa Flotte dans un état de force où on ne l'avoit point encore vûe, au plus fort de la guerre : *Non fù veduta à dì nostri*, dit le Capriata, *Armata della Republica, simil à questa, si potente, è così ben proveduta.*

En parcourant les détails de la Conjuration donnés par Saint-Réal, rapprochons-les des sources d'où il prétend les avoir tirés. Il résultera de

cette comparaison, que l'Ecrivain *séduit*, comme il en convient lui-même, *par l'amour de son sujet* *, n'a pensé qu'à le présenter au Lecteur, tel que le voyoit son imagination. Cette comparaison n'embrassera que les plus légers détails : ceux qui touchent le fond de la Conjuration, trouveront leur place dans l'examen de la Conjuration elle-même.

Il me suffira d'abord de présenter une traduction littérale de ce qu'objecte Vittorio Siri ** contre le titre que Saint-Réal a donné à son ouvrage, après avoir observé que dans toutes les piéces relatives à la Conjuration, invoquées par Saint-Réal, il n'est question que de François ou accusés ou punis, & qu'aucun Espagnol n'y est enveloppé ni directement ni indirectement.

---

* Page 12. de la première Edition de 1674, sous le titre de *Conjuration des Espagnols.*

** Page 481. du quatriéme Volume de ses *Mémoires*, imprimé à Paris en 1677, c'est-à-dire, trois années depuis que l'Ouvrage de Saint-Réal avoit paru.

» Je ne puis revenir, dit le Siri*, » de l'étonnement où me jette la » mal-adresse de certains Compila» teurs François qui se sont servis » de cette Conjuration, pour noir» cir le Nom Espagnol, & le char» ger de la haine & de l'exécration » publique. Ils n'ont pas senti que » cette haine & cette exécration » retomboit sur le nom François. » En effet, dans ce tissu de noir» ceurs, suivant leur propre récit, » l'Espagnol n'est chargé que de » l'odieux de l'invention, & le » François de toute l'horreur de » l'exécution. Le premier machine » contre un ennemi; l'autre, aux

* *Siamo attonitissimi del corto avvedimento di certi scrittori Compilatori dell' historia di questa Congiura, che si sono con tal fatica argomentato ad annenire la riputazione de nome Spagnuolo, rendirlo odievole ed esecrando senza accorgersi, che incomparabilmente più imbrattarono e laidivano l'onore de' Francesi, e gli facevano più abominevoli ed esecrandi cioè: che lo Spagnuolo ne sarià l'orditore, el Francese l'esecutore di tal ribalderia: l'uno mandante e nemieo, l'altre mandatario del emolo, ma amico e collega di chi interprendera l'esterminio.*

» ordres d'un vieil ennemi, travaille
» à la ruine d'un ancien ami & allié,
» à la solde duquel il se trouve. «

Les Lettres écrites dès 1615 au Ministère d'Espagne, par le Marquis de Bédemar, qui, dès-lors, formoit le plan de sa conjuration, *page* 34. Les mouvemens qu'il se donne, *page* 48, pour faire tomber à Dom Pedre de Tolède, le Gouvernement de Milan, n'ont aucun fondement dans les piéces invoquées par Saint-Réal. L'Ambassadeur d'Espagne à Venise, étoit alors aussi peu à consulter sur le choix du Gouverneur de Milan, que l'est aujourd'hui l'Ambassadeur Impérial à Venise, pour le choix du Gouverneur des Pays héréditaires en Italie, aussi peu que l'est à Versailles l'Ambassadeur de France en Angleterre, pour le choix du Gouverneur des Provinces de Flandre & de Hainault.

Page 115, *Renault & le Capitaine Pierre ne se connoissoient pas, & ils ne se connurent, que lorsqu'il plut au Marquis de Bédemar de les réunir, pour leur faire part de ses desseins.*

Dans le sommaire de la Conjura-

tion qui fait partie des *Memorie Recondite*, Jaffier, Laurent Brulart, &c. déposent unanimement que Renault *era loro grande amico e molto intrinseco.*

Page 140, *le Marquis s'ouvre avec le Conseil d'Espagne, qui, avant que de donner une réponse décisive, demande une description ample & fidelle de l'état de la République.*

Il ne paroît par aucunes des piéces citées par Saint-Réal, que le Conseil d'Espagne ait eu part aux desseins du Marquis. Saint-Réal le suppose, & d'après cette supposition, il parvient à lier à la Conjuration, la Relation que le Marquis fit passer à Madrid, en partant de Venise. Cette Relation existe, ainsi que je l'ai dit, & dans le Cabinet de M. le Marquis de Paulmy, & à la Bibliothéque du Roi. Il suffit d'y jetter les yeux, pour se convaincre que l'objet du Marquis dans cet écrit, étoit, non d'appuyer la Conjuration, mais uniquement de se laver des imputations dont le Sénat de Venise l'avoit à cet égard chargé auprès du Peuple. On peut en juger

par le fragment rapporté à la fin de cette discussion.

Page 184. On ne trouve dans aucun des Ecrits cités, le moindre trait de l'épisode de la Courtisanne Grecque. » Saint-Réal aura sans » doute imaginé qu'un Etat ne pou» voit être renversé sans l'entremise » des femmes, & qu'il falloit que » la Conjuration de Venise eût aussi » sa Sempronia. «

Page 199. *A l'instant de l'exécution, le Marquis, Renault, le Capitaine en arrêtèrent le plan* dont les détails remplissent dix pages.

Or ce plan n'est qu'une copie littérale de celui qui accompagne chez Siri, *page* 475, ce que Saint-Réal appelle la grande Dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Ossone.

Dans l'examen de la Conjuration même, je discuterai, & tâcherai de fixer la valeur de cette piéce & de ses accompagnemens.

Page 209. *Les six mille hommes mis en mer* par le Duc d'Ossone, sous le commandement de Haillot, le combat & la tempête qui les dispersent, n'ont de fondement dans les

piéces citées, que la mention qui s'y trouve en passant, d'un Allyau à qui l'Archiduc avoit donné le commandement de quelques Brigantins qu'il tenoit dans le Golfe.

Page 239. L'arrivée de Haillot & de la Flotte Napolitaine à l'entrée des lagunes, la veille de l'Ascension, n'est que le projet du Capitaine mis en action. Aucune piéce n'indique qu'il ait été exécuté.

Page 290. *La grace de vingt-six personnes demandée par Jaffier, & accordée par le Dôge & par le Conseil des Dix, sous les sermens les plus saints ; le désespoir où l'inexécution de cette promesse jette Jaffier, page* 319, sont des épisodes de pure imagination. Le *Sommario della Congiura*, chez le Siri, *page* 452, nous apprend, d'après la déposition même de Jaffier, qu'on lui promit seulement, sans qu'il le demandât ; *che si bene vi hà parte, non solo gli e perdonato, mà li sara dato tale riconoscimento, che resterà, sempre sodisfatto della Republica e consolato : restando il tutto sepolto, ne nessun saprà quello che si tratta.*

Page 292. Les Conjurés pris sur

le fait au clocher de la place Saint-Marc, à l'Arſenal, &c, ont auſſi peu de fondement dans les piéces citées. On y peut joindre *les deux Officiers Dauphinois* qui viennent, *tout bottés*, découvrir la Conjuration, *page* 300. Il eſt vrai que le Nani fait mention de ces deux Officiers qu'il nomme l'un *Gabriele di Montecaſſino*, de Normandie, l'autre, *Balthazar Juven*, de Dauphiné. En vain chercheroit-on ces deux noms dans les Nobiliaires de Normandie & de Dauphiné. Les piéces citées euſſent parlé de ce ſervice important, & elles en devoient parler avec d'autant plus d'énergie, qu'il établiſſoit la réalité de la Conjuration, & que c'eſt dans cette vûe, que le Nani en a enrichi ſon Hiſtoire.

Page 311. Le départ précipité du Marquis de Bédemar, l'embarquement tumultuaire de ſes meubles & de ſes effets, l'explication qu'il eut avec le Sénat, ſont tous faits détruits par le Siri, qui dit expreſſément qu'au premier bruit de la Conjuration, le Marquis ſe préſenta au Sénat, *dove aſpettò che il Vice Dôge mo-*

vesse parola della materia e non facendogliene motto, andò stuzzicando e destramente provocando che se li dicesse qualche cosa in tal proposito; e non riuscitogli, sene licentiò, page 480. Il dit ailleurs, *page* 516, que le Marquis ne partit de Venise que le 13 Juin, après avoir reçu des ordres pour aller à Milan, exercer *par interim* les fonctions de Gouverneur.

Enfin, l'héroïsme qui accompagne la mort de Jaffier, est détruit par le *Sommario della Congiura*, où on lit, après le détail des gens que la République fit mourir à ce sujet, qu'elle fixe en total au nombre de deux cent soixante *Officiali di Guerra: Il Capitano Antonio Giaffier dopo essere stato remunerato di* 4000 *Zecchini e mandato via, s'era ricoverato à Brescia con alcuni Capitani Francesi, e condotto ancor lui di quà, fù fatto annegare con gli altri.* C'étoit-là le lieu de parler de l'*Entreprise de Bresse*, pour justifier le violement de la promesse judiciairement faite à Jaffier, lors de sa déposition, ainsi qu'on l'a lû ci-dessus: malgré cette promesse, il fut sacrifié à la résolu-

tion prise, *dopo considerato minutamente, con il parere del eccelso Consiglio de' Dieci, di non lasciar vivo alcuno che interessato fosse in tal materia.*

Saint-Réal ne s'est pas contenté de grossir son Ouvrage d'anecdotes chimériques, & de dénaturer les faits que lui présentoient les piéces sur lesquelles il travailloit, il a encore eu soin de taire & d'écarter des faits essentiels qui établissoient l'invraisemblance de la Conjuration, & qui se trouvoient consignés dans les mêmes piéces.

On y lit dans la déposition d'un Monsù de Brambille, Officier François, & d'un Hollandois nommé Théodore, qui déposerent presque volontairement, à qui on promit pardon & récompense, & que l'on fit cependant périr *, qu'il s'étoit tenu plusieurs conférences dans la maison de M. de Renault, & chez les Ambassadeurs de FRANCE & d'Espagne, *i quali veramente sapessero tutto e vi avessero la mano* **.

* *Volsero manifestare il tradimento, e non lo fecero interamente.* Pag. 466.
** Pag. 454.

Le Capitaine Laurent Brulart dépose, que Renault & le Capitaine Pierre avoient formé des projets contre Venise, pour venger leur Nation & leur Roi, de la part que la République avoit faite au Grand-Seigneur, des desseins de la France & de l'Espagne contre ses Etats: que pour l'exécution de ces desseins, Renault devoit passer à Marseille, dès que la Flotte Françoise seroit en état de mettre à la voile, pour la conduire de-là dans les Mers du Levant: qu'il s'étoit tenu là-dessus des conférences avec l'Ambassadeur de France: *si erano abbocati insieme con l'Ambasciador di Francia alcune volte* *.

Au premier interrogatoire de Renault, on lui demanda s'il n'avoit pas eû avec le Capitaine Pierre, *de' Trattati grandi contro la Repubblica col mezzo di Spagna, MA ANCO DI FRANCIA* **.

Enfin, Tournon, Lieutenant du Comte Guillaume de Nassau, décla-

* Pag. 458.
** Pag. 461.

ra que les Comtes Louis & Guillaume de Naſſau *avevano concertato d'ogni coſa con il Conte Mauricio* *. Suivant ces déclarations & ces dépoſitions, la France ou au moins ſon Ambaſſadeur, & toute la Maiſon de Naſſau, ſe trouvoient compliquées dans la Conjuration. Pourquoi Saint-Réal a-t-il gardé le ſilence ſur ces faits importans qu'il avoit ſous les yeux? Il craignoit, avec raiſon, de manquer ſon objet, en élevant des doutes contre un projet qu'il vouloit préſenter comme une affaire réelle & indubitable.

Je veux bien ſuppoſer qu'il n'ait eu aucune connoiſſance des piéces oppoſées par le Siri à celles que M. d'Argenſon avoit tirées de Veniſe, & qui rempliſſent dix-ſept pages *in-quarto*; au moins ces dernières expliquent-elles l'énigme que laiſſent les premières, ſur la part qu'avoit la France dans les projets du Capitaine Pierre & de Renault. Ces projets avoient pour baſe celui du P. Joſeph, adopté par le Pape, par

* Pag. 466.

la France, par l'Eſpagne, par le Duc de Savoye, & par les Ducs de Nevers & de Guiſe. Le plan de ce projet eſt développé dans une longue lettre du Capitaine Pierre au Duc de Nevers *. Renault étoit ſur le point de partir pour Turin, à deſſein d'en conférer avec le Duc de Savoye : la République n'y étoit intéreſſée que par le ſécret qu'on lui en faiſoit, dans la crainte qu'elle n'en inſtruisît la Porte, ainſi qu'en effet elle en uſa, en faiſant paſſer à Conſtantinople les papiers du Capitaine Pierre, après qu'il eut été jetté à la mer.

Ajoutons aux réticences de Saint-Réal, l'oubli des dépêches de M. de Marquemont, Archevêque de Lyon & Ambaſſadeur de France à Rome, où ce Miniſtre annonce ce qu'il penſoit, ce que penſoit Rome, & ce que penſoit le Pape lui-même de la prétendue Conjuration. Ces dépêches ſont partie des *Mémoires pour l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu*, imprimés à Paris en deux volumes

* Pag. 493.

in-folio en 1660. Ces Mémoires ne pouvoient avoir échappé à la connoissance d'un Auteur, qui faisoit de l'histoire moderne, l'objet capital de ses études. Les dépêches qu'ils lui offroient, le devoient conduire à la recherche de celles des Ambassadeurs de France à Venise, que sçut se procurer le Siri son contemporain. *Emporté par l'amour de son sujet*, il a joint au soin de l'embellir, celui d'écarter les jours qui lui pouvoient être défavorables.

Examinée sous ce point de vûe, l'*Histoire de la Conjuration de Venise* me paroît avoir dans la *Nouvelle Historique de Dom Carlos*, par le même Auteur, un pendant, auquel elle ressemble exactement, par le coloris, par la manière du Peintre, par la toile même qui fait le fond de l'un & de l'autre Tableau. De même que l'Histoire *de la Conjuration*; celle *de Dom Carlos* est appuyée *sur diverses Piéces manuscrites*, *entre autres d'un petit Livre en Vers intitulé* Diogenès, *qui traite cette matière à fond; d'un Manuscrit de M. Peiresc exprès sur cette matière*, &c. Ces piéces

Avis à la tête de la nouvelle Histoire.

piéces ignorées de tout l'Univers, ces piéces qui n'ont jamais été vûes que par l'Auteur qui les cite, nous éclairent sur cette foule de *Mémoires manuscrits ramassés de différens lieux*, que donnoit Saint-Réal pour une partie des garans de tous les faits que son imagination lui avoit fournis sur la Conjuration de Venise : *cùm multa commenti sunt*, dit Séneque, en parlant de ces Historiens charlatans, *cùm multa commenti sunt, nolunt unam aliquam rem spondere, sed adjiciunt:* penès Autores fides erit. *Natur. quæst. Lib. 4. cap. 3.*

Jules II demandoit à un Donato, Ambassadeur de Venise à Rome, où existoient les titres du droit de la République sur la Mer Adriatique. » Vous les trouverez, très-Saint Pere, » lui répondit l'adroit Vénitien, au » dos de l'Original même de la do- » nation de l'Etat Ecclésiastique que » vous a faite l'Empereur Constantin. Si l'on eût demandé à Saint-Réal, en quels lieux existoient les *Mémoires manuscrits ramassés* avec autant de peine que de bonheur, sur la Conjuration de Venise; il auroit dû répondre: vous les trouverez au dos

du *Diogenès* & du *Manuscrit de Peiresc*, sous la garantie desquels j'ai donné mon *Dom Carlos.*

Si sur la comparaison de l'aridité de ces sources, avec l'abondance des détails, des idées & des vûes que Saint-Réal a sçu en tirer, on l'accuse d'avoir voulu, de dessein prémédité *, faire illusion au Public: on peut chercher une excuse à ce dessein dans le peu de ressemblance du Roman qu'il a produit, avec les Romans ordinaires. On a cru qu'une Histoire, dont le plan étoit si fortement, si correctement dessiné, dont toutes les parties étoient si intimément liées, dont la marche étoit si invariablement dirigée à l'événement, dont tous les

* Du silence que le Journal des Sçavans garda sur cette production, lorsqu'elle parut, ne pourroit-on pas induire que Saint-Réal ne la donna; que ses amis, que ses contemporains les plus éclairés ne la prirent que pour ce qu'elle étoit: pour un Roman? Cela supposé, il seroit arrivé, à l'égard de cette production, le contraire de ce qui arrive ordinairement: l'illusion seroit l'ouvrage du temps.

caractères étoient si rigoureusement soutenus, devoit être une Histoire très-véritable. Jamais scélérats ne furent méchans avec autant de vraisemblance que les Personnages qui, dans la Conjuration de Venise ; remplissent la scene.



EXAMEN

DE LA CONJURATION.

De l'examen de l'Hiſtoire, paſſons à celui de l'événement qui en eſt l'objet. Cet événement eſt un problême politique, c'eſt un de ces *Arcani di Stato*, c'eſt un de ces grands coups que la Politique ne frappe que dans les plus grandes occaſions. Il ne m'appartient point de réſoudre un tel problême : je vais ſeulement, fidèle Obſervateur, raſſembler des lumières qui pourront en préparer la ſolution.

J'ai rapporté les raiſons des Vénitiens pour déſirer, pour déterminer, pour hâter la retraite du Marquis de Bédemar. L'attention de cet Ambaſſadeur ſur toutes leurs démarches, ſa clairvoyance ſur tous leurs projets, les avis qu'il faiſoit continuellement paſſer à Vienne, à Madrid, à Naples, à Milan, en fortifiant les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, ruinoient ceux de la République. Eſ-

pion d'autant plus dangereux qu'il étoit revêtu d'un caractère que le droit des Gens rendoit sacré, le Sénat le voyoit de très-mauvais œil, le Peuple toujours extrême dans son amour ou dans sa haine, l'abhorroit, le détestoit *. Dans ces sentimens des Vénitiens pour le Marquis, dans les motifs qui les justifioient, l'Espagne trouvoit de nouvelles raisons pour conserver un homme aussi essentiel à ses intérêts, auprès d'une Puissance avec laquelle elle étoit sinon en guerre, du moins en animosité ouverte & déclarée.

Venise avoit un homme qui, sous la simplicité de l'état Monacal, cachoit une des plus fortes têtes de son siécle, & le génie le plus rompu à

* *Essendo sempre stato in Venetia attentissimo a' successi delle cose, haveva con gli avisi e oportune instruttioni dato à Napoli, à Milano, e in Germania giovato molto al buon indrizzo de gli affari di quella guerra in favore del Rè e del Archiduca; e nociuto per contratio à quei dè Vinitiani, da' quali era per questo rispetto, di mal occhio veduto: e quasi esploratore troppo acuto delle loro intentioni è operationi, abhorrito.* Capriata, Lib. 6.

toutes les manœuvres & à toutes les rufes de la politique *. Le Frere Paul Sarpi étoit cet Homme. Conſulteur d'Etat : Titre qui, ſous un Gouvernement auſſi éclairé que celui de Veniſe, eſt le ſceau d'un attachement excluſif, & d'un dévouement ſans réſerve aux intérêts de la Patrie, il étoit l'Oracle du Sénat qui avoit fait une heureuſe épreuve de ſes lumières, dans des cas très-épineux, dans les événemens les plus imprévûs, dans les conjonctures les plus délicates. La ſoupleſſe d'eſprit, la fineſſe qu'exige la Politique, ſemblent exclure la grandeur d'ame : dans le Frere Paul, elles étoient ſubordonnées à une fermeté inébranlable : fermeté qui, paſſant avec ſes avis dans l'ame de ceux qui le conſultoient, aſſuroit leurs réſolutions contre tous les coups de la Fortune. On vit dans le démêlé de Paul V. avec

Voyez ſa Vie ſous l'an 1607.

* *Egli è ſtato de' buoni ingegni che aveſſe l'età noſtra, e ſpetialmente raffinatiſſimo in tutte le ſottiglieſſe dell' humana Politica.* C'eſt le témoignage que n'a pû s'empêcher de lui rendre le Palavicin lui même dans l'Introduction à ſon Hiſtoire du Concile de Trente.

la République, ce que pouvoient de tels avis.

En l'année 1618, le Frere Paul étoit âgé de soixante-cinq ans, c'est-à-dire, qu'il étoit dans l'âge où l'esprit nourri de réflexions & éclairé par l'expérience, a acquis cette précieuse maturité qui rend les ames, même ordinaires, capables de grandes vûes.

Tel étoit l'Homme que la République avoit à opposer au Marquis de Bédemar. Toute la force de ce dernier étoit dans le caractère dont il se trouvoit revêtu, & dans la souplesse d'un génie actif & inépuisable en expédiens. La violence ouverte ne devoit ni ne pouvoit avoir lieu contre lui. On pensoit trop noblement à Venise pour l'attaquer avec les armes que certaine Puissance n'avoit point rougi d'employer contre le Frere Paul : il ne restoit de ressources que dans le manége, dans la ruse, dans quelque stratagême dont il ne pût éluder l'effet *.

* *Questi Gattoni*, dit le Proverbe Italien, *non si pigliano senza manizze.*

S'il faut enfin appeller de ce nom la Conjuration que j'examine; si une mutinerie de quelques Aventuriers que je suppose punissables, fut l'unique pivot qui soutint toute la machine; si cette machine fut l'ouvrage de l'instant; si dans cet instant, elle fut perfectionnée au point de produire tout l'effet que l'on en pouvoit attendre, c'est-à-dire, la retraite du Marquis de Bédemar: quel stratagême fut jamais plus dextrement saisi, plus prestement manié, plus habilement conduit? On reconnoît là le génie, la tête, & la main du Frere Sarpi. Qui avoit forcé Paul V. à reculer, pouvoit délivrer sa Patrie de la présence incommode d'un Etranger qui l'inquiétoit. A la lumière des monumens publics & authentiques, décomposons les ressorts de cette grande machine; pénétrons jusqu'au principe du mouvement & du jeu de toutes ses parties.

La Lettre que j'ai rapportée d'après le Mercure François, est l'unique monument contemporain de la Conjuration; & ce monument est une Lettre particulière dénuée de

tout caractère qui puisse faire soupçonner que la République de Venise y eût la moindre part. On y voit seulement ce qu'un Peuple allarmé croyoit, & ce qu'on vouloit qu'il crût de cette *épouvantable & effroyable Conjuration.* Il avoit vû le supplice de quelques Etrangers accusés de trahison contre l'Etat. Que ces Etrangers fussent liés par un complot, qu'ils eussent tramé une Conjuration : il étoit d'autant plus aisé de le persuader au Peuple, qu'il n'étoit aucun Vénitien qui n'eût à redouter l'effet d'un tel complot : *In metu & periculo*, dit Cicéron, *cùm creduntur faciliùs*, *tùm finguntur impuniùs.* *De Divinat. L. 2.*

Le Sénat partagea-t-il les craintes du Peuple ? Jugeons-en par sa conduite. Il garda le plus profond silence ; il ne laissa échapper aucune plainte, aucune démonstration de joie, aucun écrit, aucune parole sur le péril extrême auquel il venoit d'échapper. Il n'ordonna point de solemnelles actions de graces, il n'en institua point, pour conserver à la postérité la mémoire d'une découverte à laquelle Venise devoit son

ſalut: conduite d'autant plus ſingulière dans cette occaſion, qu'encore aujourd'hui, le Dôge & toute la Seigneurie *in fiocchi*, vont tous les ans tenir Chapelle publique à Saint Vito le 15 Juin, & à Saint Marc le 16 Avril, pour remercier Dieu de la découverte de deux Conjurations formées contre la République: l'une en 1362 par Marin Falier, l'autre en .... par Thiépolo Bajamont: Conjurations cependant moins *effroyables*, moins *épouvantables* que celle de 1618.

Le *Sommario della Congiura* eſt terminé par un détail de réſolutions que le *Prégadi* crut néceſſaires dans cette circonſtance. La première fut d'ordonner à perpétuité des Prières de Quarante-Heures, & un jour de fête qui ſeroit chomé dans tout l'Etat Vénitien, ſous peine de mort. Mais ce Décret eſt demeuré ſans exécution; cependant le Nani & quelques Hiſtoriens Vénitiens qui l'ont ſuivi, ſe ſervent de ce même Décret pour prouver la réalité de la Conjuration.

Dans la Lettre inſérée au Mercure François, on avoit pris la précau-

tion d'insinuer en la terminant : *Que cette Conjuration avoit beaucoup d'exemples dans l'Histoire.* Malgré cette précaution, la tranquilité du Sénat, son indifférence, sa froideur sur un événement de cette importance, fit dès-lors douter de sa réalité. Ces doutes & leurs motifs furent détaillés par le Capriata dans l'Histoire qu'il donna au Public en 1639 : Histoire que Saint-Réal avoit connue, ainsi qu'on va le voir, Histoire qui lui a fourni une foule de faits qu'il a ajustés à son plan, Histoire enfin qu'il n'a point citée, pour punir sans doute l'Historien de sa mécréance sur un fait qu'il vouloit donner pour indubitable.

Présentons les raisons dont le Capriata autorise son incrédulité. » L'orage *, dit-il, que la défiance, les

* Parve *nondimeno, che la Repubblica sentisse da vicino, e nella stessa Città di Venetia, quella burasca, della quale, che sopra l'armata, havesse a scaricarsi, tanto haveva dubitato. Perche essendo ancora rimaso nella città* qualche *numero de' soldati forastieri, hebbe il Senato* o notitia, o sospitione, *che machinasser' occultamente d'abbruggiare l'ar-*

» inquiétudes, les craintes du Sénat
» avoient éloigné de la flotte, parut
» prêt à fondre sur Venise même.
» Comme il y étoit encore resté quel-
» ques Soldats Etrangers, le Sénat,
» ou soupçonna, ou eut avis qu'ils
» avoient secrettement comploté
» de mettre le feu à l'Arsenal, de
» piller l'Hôtel des Monnoyes, la
» Douane, la Banque, & de porter
» leurs excès plus loin, si la fortune
» secondoit leur entreprise. On ré-
» pandit dans le Public que le Duc
» d'Offone étoit le Chef & l'ame de
» ce redoutable complot. Ce Duc,
» Viceroi de Naples, avoit pris à sa

senale, di saccheggiare la zecca, le douane, e 'l pubblico tesoro; e di procedere ancora più oltre, se 'l disegno fosse loro felicemente riuscito. Capo, anzi autore di così gran Congiura fù lo stesso Duca d'Ossuna divolgato; *il quale, havendo in Napoli raccolto a' suoi stipendi molti soldati di varie nationi, ma la maggior parte Francesi, corrottigli poscia con danari, e caricatigli di grandissime promissioni, gl' havesse pochi per volta inviati a Venetia: dove dalla Republica per la gran penuria della soldatesca, cupidamente raccolti, erano stati agli stipendi suoi ritenuti. Tale fù la* fama *di questo*

» solde une foule d'Aventuriers, » François pour la plùpart : après se » les être attachés par ses libéralités & » par les plus magnifiques promesses, » il les avoit, disoit-on, envoyés par » pelotons à Venise ; & la Républi- » que dans la disette où elle se trou- » voit de Soldats, leur avoit donné » de l'emploi dans ses troupes.

» Tels furent les bruits semés par- » mi le Peuple sur le principe de cette » manoeuvre. Les actes & toutes les » procédures qui pouvoient y avoir » rapport furent supprimés, le Sénat » ensevelit toutes les parties de cet » événement dans le plus profond

---

maneggio pubblicamente divolgata ; *per che, come* che gli atti pubblici della causa fossero dal Senato con molta segretezza soppressi, ne, *se tu ne levi il supplicio di molti*, apparisse un Minimo inditio di tanta cospiratione *prima, o vestigio doppo l'esecutione contro alcuni di quei sciagurati :* anzi molte circostanze, se non alla verità, almeno, alla probabilità, e alla possibilità delle cose pubblicate ripugnassero, *non mancarono di molti i quali in contrario con vive ragioni discorrendo*, il tutto di vanità convincessero. *Fù ancora osservato, che la Repubblica solita per ogni leggieri novità, essagerare nelle*

» secret; ensorte qu'excepté les sup-
» plices multipliés, il n'y eut pas le
» moindre indice, ni avant ni depuis
» l'exécution des prétendus Conspi-
» rateurs, qui établît la réalité d'une
» Conspiration aussi redoutable que
» l'on le publioit. Il se rencontroit
» même une foule de circonstances
» qui sembloient détruire, sinon la
» vérité, du moins la vrai-semblance

Corti de' Principi contro 'l nome Spagnuolo, e metter i Ministri di quel Rè in concetto d'occupatori violenti, e insidiosi dell' altrui; in questa così grande occasione d'esclamare, se ne stesse muta, e con meraviglioso silentio, se la *passasse non solo verso i Principi amici, a quali* ne un Minimo motto ne fece, *mà anco verso i loro Ambasciadori presso di se residenti: eccetto in quanto, non potendo dissimulare con questi ultimi, che ad accidente così strano si trovarono presenti*, significò loro qualche cosetta, ma con parole molto generali da' cenni molto ambigui accompagnate. *Allo stesso Ambasciador Spagnuolo reputato all' hora per costantissima fama* complice *del trattato, essendo 'l giorno seguente entrato con fronte molto aperta in Collegio, per chiedere apparentemente provvisione straordinaria alla Signoria della sua persona contro gl' insulti popolari, mà in fatti per fare con quella*

» & la possibilité de tout ce qu'on
» avoit jugé à propos d'en faire croi-
» re au Peuple: circonstances qu'on
» ne manqua pas de faire valoir pour
» se persuader que la Conspiration
» étoit une pure illusion, une pure
» chimère. On remarqua avec éton-
» nement que la République si atten-
» tive à saisir les moindres occa-
» sions, pour déclamer dans toutes

---

publica dimostrazione di confidanza, manifesta al mondo l'innocenza della sua mente, non fù ne anco aperto bocca sù questo fatto. *E pure è cosa certa, che la ragion delle genti difficilmente l'arebbe difeso da qualunque rigorosa dimostratione, etiandio contro la propria persona, quando qualche cosa ò di certo, ò d'ambiguo contro di lui si fosse manifestato. Comunque la cosa andasse, si videro per la Città molti forastieri, e particolarmente tutti i soldati Francesi con terrore grandissimo, e universale, alle carceri pubbliche condotti, e non molto doppo, alquanti di essi per li piedi pubblicamente impiccati, e molti nel mare sommersi, e effogati. E sull' armata di mare, mentre nell' Isola di Corsola dimorava, al subito arrivo d'una feluca spedita da Venetia, fu d'ordine del General Barbarigo, involto in un sacco, e sommerso nel mare un certo Giacomo Pier di nation Francese, e di professione Corsaro,*

» les Cours de l'Europe contre les
» violences & les artifices du Minis-
» tère d'Espagne, étoit demeurée

---

il cui nome salito in qualche riputatione, era prima stato dal Duca d'Ossuna trattenuto per servigio dell' armata, e poscia passato, senza licenza, a gli soldi de' Venetiani, venne con honori grandi, e con vantaggiati stippendj trattenuto. Poco diverso fine hebbe il Capitan Pettaraiers, compagno di lui, il quale strozzato prima, fu poscia per un piede all' antenna impiccato. Di costoro hebbe il Duca d'Ossuna a manifestare, che essendosi da' suoi a gli stippendi de' Venetiani rifugiti, ordinasse, che in quella Città fossero da' Banchieri Venetiani fatti scopertamente loro sborsare quattro mila ducati per gratiosa ricompensa della servitù loro, e per resto di qualche solidi ancora dovuti. E che non per altro a quella generosa liberalità procedesse, che, perche risaputa, e divolgata in Venetia, divenissero sospetti alla Repubblica: la quale perciò a qualche rigorosa dimostratione contro essi procedendo, venisse a dar loro quel castigo, che, per essersi da' suoi stipendi fugiti, si meritavano. E veggendo i successi riusciti superiori al disegno, era poi solito con molte risa, e giubilationi di sì felice stratagema gloriarsi. Non però nocquero questi avvenimenti, o veri, o falsi *che e' fossero, alla somma della pace accordata: havendo i Venetiani il tutto, come s' è dotto*, con profondo silentio dissimulato,

» muette dans une ſi belle occaſion
» de parler ; & que ce ſilence éton-
» nant, elle l'avoit gardé, non-ſeu-
» lement avec les Puiſſances amies
» auxquelles elle n'en témoigna rien,
» mais même avec leurs Ambaſſa-
» deurs réſidens auprès d'elle : excep-
» té ſeulement que dans l'impoſſibi-
» lité de taire abſolument avec ces
» derniers une affaire qu'elle diſoit ſi
» importante, elle leur en avoit laiſſé
» entendre quelque *petite choſe*, mais
» en termes très-généraux, & accom-
» pagnés de ſignes qui ne ſignifioient
» rien *.

» On fut ſur-tout frappé de la con-
» duite du Sénat à l'égard de l'Am-
» baſſadeur d'Eſpagne. Les ſoupçons
» ſe réuniſſoient contre cet Ambaſ-
» ſadeur : on ne doutoit pas qu'il
» n'eût trempé dans la Conjuration.
» Cependant le lendemain même de
» la découverte, il ſe préſenta de-
» vant le *Collége* ** d'un air intrépi-

* Pantalonades.

** C'eſt dans ce Collége compoſé de vingt-ſix Nobles, avec le Doge à leur tête, que réſide la Majeſté de la République. Ce Collége traite avec les Ambaſſadeurs qui n'entrent jamais au Sénat.

» de: en apparence pour demander
» une sauve-garde contre les insul-
» tes de la populace; & en effet pour
» se laver des soupçons répandus
» contre lui; mais on ne lui en dit
» pas le mot. Or, si l'on avoit eu à
» son égard, je ne dis pas des preu-
» ves, mais seulement les plus lé-
» gers indices, le Droit des gens
» auroit-il pû le mettre à couvert
» de la juste vengeance de la Répu-
» blique?

» Quoi qu'il en soit, les Etrangers
» & sur-tout les Aventuriers Fran-
» çois, sacrifiés à l'effroi public, fu-
» rent arrêtés: en peu de temps leur
» Procès fut instruit: les uns furent
» pendus par les pieds, d'autres fu-
» rent noyés & jettés dans les lagu-
» nes.

» La flotte étoit alors à l'ancre
» sous l'Isle de Corsola. Une felou-
» que y arriva de Venise avec des or-
» dres du Sénat pour le Général Bar-
» barigo. Aussi-tôt un nommé Jac-
» ques Pierre, François de Nation,
» fut jetté dans un sac à la mer. Il
» avoit long-temps exercé le mé-
» tier de Corsaire, & il s'étoit fait un

» nom dans ce métier. Le Duc » d'Offone l'avoit enfuite employé » fur la flotte de Naples, d'où il » étoit paffé, fans congé, au fervice » de la République qui l'avoit hono- » ré d'un des plus confidérables em- » plois fur fa flotte *. Le Capitaine » Pettardier qui avoit fuivi fa fortu- » ne, en partagea la fin : il fut étran- » glé & enfuite pendu par un pied, à » la grande antenne d'un vaiffeau de » la flotte.

» Le Duc d'Offone difoit haute- » ment que la fin tragique de ces » deux hommes étoit un coup de » politique, qui le vengeoit de ce » que fans fon congé, ils avoient » paffé au fervice de la République.

» Voici l'expédient qu'il avoit ima- » giné : il leur avoit fait compter fe- » crettement par des Banquiers de » Venife, quatre mille ducats, tant » pour refte de folde, que par grati- » fication. Il vouloit par cette géné- » rofité, les rendre fufpects à la Ré- » publique, qui dès qu'elle en auroit

* C'eft là le fait unique que l'Abbé de Saint-Réal ait employé fans le dénaturer.

» connoiſſance, ne manqueroit pas
» de le venger de la déſertion de
» ces Etrangers. Voyant que ce qu'il
» avoit prévû étoit arrivé : que le
» ſuccès avoit même paſſé ſes eſpé-
» rances, il s'en félicita hautement :
» & cet événement fut pour lui une
» ſource intariſſable de plaiſante-
» ries*. «

Lorſque l'Ouvrage du Capriata fut publié, la République de Veniſe ne parut prendre aucun intérêt à la tournure donnée par cet Hiſtorien à un fait qu'elle ſembloit avoir oublié. Vingt années après, c'eſt-à-dire, vers 1662, parut l'Hiſtoire du Procurateur Nani. Il y avoit auſſi lieu de préſumer que cet Ecrivain, un des premiers hommes de l'Etat, exerçant ſur ce fait la profonde ſagacité qu'il déploye ſur toutes les manœuvres politiques, ſur tous les coups d'Etat qu'il rencontre en ſon chemin, ne laiſſeroit rien à déſirer ſur les détails de la Conjuration. Il en parla, mais de manière qu'il ſembloit que toutes ſes lumières ſur cet évé-

* P. J. Capriata, *Lib. 6. in fine.*

nement, fussent concentrées dans la Lettre du Mercure François que j'ai rapportée ci-dessus. Son récit est terminé par une réflexion dont il est essentiel de peser tous les termes.

Les voici :

Tutto cio accadendosi in tempo che la Pace stava in procinto d'effettuarsi, il Senato volle PROFUNDAMENTE *dissimularlo : rispettando il decoro di due Nationi contaminare, l'una d'insidia, l'altra di venalità, per cosa di* POCHISSIMI *scelerati, i quali esecrati da' buoni, sarebbero rigittati dalla stessa Natura, se potesse così vindicarsi dal huomo cattivo, come convien sostenerlo, nientemeno che i migliori.*

A questo discoprimento, e a' moti della Bohemia, crede l'Italia esser obligata della pace, perche allora si viddero i Vascelli de l'Ossuna rimossi dal Adriatico, e à Savoya restituito Versselli.

Voilà où se réduisirent les instructions que Venise donna enfin à l'Europe sur un événement si intéressant : voilà les raisons de son silence obstiné sur une Conjuration qui l'auroit mise à deux doigts de sa ruine. ...

La réflexion du Procurateur, réduit presqu'à rien (*Pochissimi*) le nombre des Conjurés que le Mercure François avoit présentés dans le temps, comme une troupe aussi redoutable par le nombre, que par la bravoure des *gens de main* qui la composoient. L'obscurité de la phrase emphatique accordée par le Nani à ces *Scélérats*, est un nouveau voile qu'il semble avoit voulu jetter sur ce mystère.

Il cherche les raisons de ce mystère dans l'honneur de deux Nations que l'on pouvoit, dit-il, accuser, l'une de basses manœuvres, l'autre d'une vénalité encore plus basse. Le premier trait tombe sur l'Espagne, le second sur la France. A ces traits lancés en fuyant par le Nani, ne sembleroit-il pas qu'il y avoit eu entre la France & l'Espagne un Traité secret pour renverser Venise, & pour en partager les dépouilles? Cependant toutes les preuves contre l'Espagne se réduisoient à des soupçons: à l'égard de la France, elle n'avoit trempé dans la Conjuration que par la mutinerie & par quelques propos indis-

crets de gens sans aveu, qui, s'ils eussent volé en France sur les grands chemins, y auroient été pendus ou rompus, sans que l'honneur de la France eût été compromis.

C'est apparemment pour laver le nom François de cette tache chimérique, que Saint-Réal a imaginé de faire venir *d'Oranges, en grande diligence, deux Dauphinois, pour découvrir cette extrême méchanceté:* il avoit encore tiré cette Anecdote de ses *Pièces secrettes**. Quoi qu'il en soit, par le peu de sujet que Venise avoit de se plaindre de la France, jugeons de ses sujets de plainte contre l'Espagne. Prétexter de tels motifs, c'est ou en manquer absolument, ou vouloir dissimuler les véritables.

» A cette importante découverte, ajoute le Nani, » & aux troubles qui » s'élevèrent en Bohême; l'Italie » crût devoir la paix: le Duc d'Ossone ayant retiré sa flotte de la mer

* Le *Sommario della Congiura* n'en parle point: le Nani a imaginé après coup de faire jouer ce rôle par deux Gentilshommes, l'un de Normandie, l'autre Dauphinois.

» Adriatique, & la reſtitution de Ver-
» ceil ayant été effectuée. «

Le Sénat de Veniſe rendoit à la Maiſon d'Autriche par les Bohêmes, le mal que cette Puiſſance lui avoit fait par ſes Uſcoques. Ces troubles étoient peut-être la cauſe de la répugnance qu'il marquoit pour la paix; il les avoit ménagés, & il les fomenta ſous main, tant qu'ils durèrent. Il en excitoit alors de ſemblables parmi les Griſons, qui, ſuivant ſes vûes, furent la ſemence de la guerre entre l'Eſpagne & la France, pour la Valteline.

Ces mêmes troubles & la découverte de la Conjuration ſe touchent de trop près dans le Nani, qui, à cet égard, ſe rencontre avec le Capriata, pour ne pas induire à ſoupçonner dans l'un & dans l'autre événement, une double manœuvre liée à un même principe. En ſuſcitant la guerre à des ennemis qui avoient tout fait pour obtenir la paix, la République les mettoit hors d'état de réparer leurs forces. En éloignant de chez elle le Marquis de Bédemar, elle enlevoit à ces mêmes ennemis, un des plus

plus puissans moyens qu'ils eussent pour lui nuire.

Si je sçavois la date précise de la composition des Notes du Crasso sur les Histoires de Venise écrites par le Gianotti & par le Contarin, je pourrois en tirer un argument positif contre la réalité de la Conjuration. Dans ces Notes imprimées en 1631 par les Elzévirs, à la suite de l'Histoire du Gianotti, le Crasso ne compte que trois Conjurations contre la République : celles de Fallier & de Thiépolo Bajamont dont j'ai déja parlé, & une troisiéme qu'il appelle *Bovoniana*, du nom d'un homme que je ne connois point : toutes bien antérieures au seiziéme siécle. Ensuite il ajoute : *Atque ita ad summum fuerunt tres Conjurationes à quibus tamen ipsa Respublica nihil damni accepit ; & ex his una tantum memoratu digna (Bajomontana), in emenso feliciter tot annorum curriculo quot exacti fuerunt ad hæc nostra tempora.* Pag. 315.

A cette lumière équivoque, Gabriel Naudé supplée abondamment par la manière dont il s'exprime sur la Conjuration de 1618 : il l'a pla-

cée au nombre des *coups d'Etat* ſur leſquels il a donné des Conſidérations politiques.

Voici ce qu'il en dit :

Edit. *in*-4°. d 1639 pag. 139.

» Si le ſtratagême étoit vrai, duquel on dit que les Vénitiens ſe ſervirent il n'y a pas long-temps, lorſqu'ils firent courir le bruit que le Duc d'Oſſone vouloit entreprendre ſur leur Ville, je crois que ç'a été un des plus judicieux, dont nous ayons encore parlé. Auſſi leur étoit-il très-important de le faire, pour obliger l'Ambaſſadeur d'un des plus grands Princes de l'Europe, à quitter ſes pratiques qui n'alloient à rien moins qu'à la ruine de leur Etat, & le forcer enſuite à une honnête retraite. C'eſt ainſi qu'il faut réſerver ces grands remédes pour les maladies périlleuſes :

» *Nec Deus interſit, niſi dignus vindice nodus*
» *Adſuerit.*

Lorſque Naudé donna l'Ouvrage où il parle ainſi de la Conjuration de Veniſe, il demeuroit à Rome, il y étoit attaché à un des premiers

Membres du Sacré Collége, il s'y trouvoit en liaison avec les gens les plus éclairés de cette Capitale du Monde Chrétien : son Livre fut imprimé à Rome, dans l'année même où le Capriata donna son Histoire au Public. Ce n'est donc point d'après le Capriata, ce n'est par aucun motif d'intérêt personnel ou de jalousie nationale, qu'il traite la Conjuration de chimère : c'est d'après les idées que Rome même s'en étoit formées : Rome qui étoit alors le centre de tous les mouvemens politiques de l'Europe, *Gens emunctæ naris*, dit un Jésuite parlant des Romains d'alors, *Natura nunquam verba cui potuit dare.*

Le Cardinal de Bagni.

Vavass. de Ludicr. dictione.

En vain a-t-on dit, *que Naudé se trouvoit à Rome avec le Marquis de Bédemar, alors Cardinal de la Cuéva : qu'il étoit trop sage, pour rien dire qui pût déplaire à cette Éminence : qu'il convenoit qu'il donnât à la Conjuration une tournure favorable au Cardinal qui, peut-être, le lui avoit recommandé.* 1°. L'Espagne & la France étoient alors en guerre ouverte & très-acharnée. 2°. Le Cardinal de la

Cuéva se trouvoit à la tête des Cardinaux de la faction espagnole: Naudé, François, bon François, François très-véridique, étoit attaché au Cardinal Bagni, partisan déclaré de la France, & il ne devoit aucun ménagement à la Cuéva. 3°. Dans le temps où Naudé composa ses *Coups d'État*, dans le temps où il les publia, la Cuéva résidoit à Bruxelles, avec le titre de Gouverneur ou Président des Pays-Bas, dignité dont l'avoit honoré le Roi d'Espagne, à la mort de l'Infante Isabelle.

Le langage du Capriata, de Naudé, &c. étoit celui des Dépêches adressées de Rome, en 1618, par M. de Marquemont, au Roi & à ses Ministres. L'Abbé de Saint-Réal écrivant en 1674, ne pouvoit ignorer ces monumens, qu'Aubery venoit de publier en 1660. Le parti qu'il prit de les regarder comme non avenus, n'en imposa point au véridique Vittorio Siri: dans le quatriéme volume de ses *Memorie Recondite*, publié en 1677, trois années après

la publication de l'Ouvrage de Saint-Réal, il rassembla toutes les lumières que les Recueils imprimés & les Manuscrits pouvoient donner sur cet événement.

Il est vrai qu'il paroît abandonner au Lecteur, le choix entre les deux sentimens sur la vérité où la fausseté de la Conjuration : *adherisca il Lettore à la cuale delle due opinioni gli verrà più à grado ;* mais en examinant les piéces qu'il rapporte, en suivant l'ordre qu'il leur donne, en pesant les raisonnemens & les réflexions dont il les accompagne, il ne reste aucune incertitude sur le parti qu'il avoit pris, & sur celui qu'il veut faire prendre au Lecteur.

Il entre dans le propos de la Conjuration, par le récit du passage du Capitaine Pierre au service de la République, du soin qu'il avoit eu de découvrir au Sénat les projets de la France & de l'Espagne contre le Turc, des craintes de la République & de ses défiances sur tous les projets qui pouvoient exciter contre elle la Puissance Ottomane, des allarmes continuelles que répandoit

à Venise, l'Armée Napolitaine assemblée dans le Port de Brindes, enfin du parti qu'en tira le Duc d'Offone, ainsi que du licenciement des Armées du Frioul & du Piémont, pour arranger une Conjuration dont le Capitaine Pierre qui l'avoit quitté, devoit être la première victime: *vindicabo*, disoit le Duc, *inimicos meos de inimicis meis*.

Le Siri rapporte ensuite en entier le *Sommario della Congiura*, écrit, dit-il, par une plume vénitienne, contemporaine & PRETENDENTE *intima conoscenza*. Ce sommaire, la dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Offone *, dépêche qui devoit être la piéce fondamentale du plan de vengeance que s'étoit tracé le Duc, un Mémoire détaillé sur les moyens de s'emparer de Venise, remplissent trente-deux pages *in*-4°.

» Quelque fut, ajoute le Siri **, » le délateur ou l'inventeur d'une » Conjuration, telle que toutes ces

* Du 7 Avril 1618.

** Tout ce qui se trouve entre des guillemets, est littéralement traduit.

» piéces l'annoncent, étoit-il vrai-
» femblable qu'un auſſi petit nom-
» bre de Conjurés pût s'emparer en
» une nuit d'une Ville de cent mil-
» le ames, partagée en quartiers,
» que l'on rend inacceſſibles, en
» rompant les ponts qui les lient.
» Cependant, comme il eſt ordi-
» naire en matière d'Etat, la ſeule
» accuſation faiſoit preuve, & le
» ſoupçon tenoit aux Juges lieu d'é-
» vidence.

» Sur ces preuves, d'après cette
» évidence, des malheureux jettés
» dans les cachots, la mort ſous les
» yeux, interrogés, appliqués à la
» torture à la moindre variation
» dans leurs dépoſitions, avouent
» tout ce qu'on leur veut faire avouer
» de poſſible ou d'impoſſible dans
» les deſſeins qu'on leur prête : ils
» en euſſent avoué davantage, ſi
» la vie leur eût été promiſe à cette
» condition : or ces malheureux
» étoient François pour la plûpart;
» & l'on ſçait quel pouvoir a ſur
» cette Nation la crainte de la tor-
» ture & de la mort. Sur leur aveu,
» on les traîne au ſupplice, avec la

» même précipitation ; les uns sont
» pendus comme traîtres, les autres
» sont jettés dans le canal *Orsano*
» toujours fatal aux François *.

» Suivant le bruit populaire, le
» nombre des condamnés fut infi-
» niment plus considérable, que
» celui auquel il est fixé par les re-
» lations plus mûrement réfléchies.
» Le Peuple toujours crédule par
» simplicité, frénétique par zèle
» pour la Patrie, aiguillonné dans
» cet instant par les Sénateurs,
» persuadé que cette Conjuration
» chimérique ** étoit l'ouvrage des
» Espagnols, que le Duc d'Ossone
» en étoit le chef, & le Marquis de
» Bédemar le principal instrument,
» courut en foule à l'Hôtel de ce Mi-
» nistre, qu'il eût pillé, si le Sénat
» n'y eut pas fait poser une garde. «

---

* Cette fatalité du canal *Orsano* a son fondement dans l'Histoire fabuleuse de Venise. Suivant cette Histoire, Pepin étant venu en personne assiéger Venise, toute son armée périt à ce siége, & la plus grande partie fut noyée dans ce même canal qui servit de tombeau aux prétendus Conjurés.

** *Qual sogno di fantasia.*

Le Siri rapporte ensuite, que le Marquis avoit montré un visage intrépide à la canaille ameutée, & que dans la même matinée, il s'étoit présenté au Sénat, en passant à travers cette populace furieuse, sans autre défense que l'intrépidité qui accompagne l'innocence. Enfin, qu'en plein Sénat, le Vice-Dôge qui présidoit, ne lui parlant de rien qui eût rapport à la Conjuration, il l'avoit à différentes reprises, mais inutilement, mis sur la voie de lui en dire au moins quelque chose.

De-là, l'Historien passant à la variété des opinions sur la vérité de la Conjuration, sur laquelle il dit qu'il ne prendra point parti *, accuse, comme je l'ai déja dit, de mal-adresse & de témérité ceux qui en attribuoient le projet aux Espagnols & l'exécution à des François; & parmi ces Ecrivains mal-adroits

* Ce langage peu assorti aux raisonnemens, aux réflexions & aux faits que présente le Siri, lui étoit sans doute imposé par quelques égards particuliers, auxquels, comme Italien, il se trouvoit asservi.

& téméraires, il indique clairement Saint-Réal, sous la désignation d'*il più moderne Scrittore.*

Tenant ensuite un langage peu assorti à la neutralité qu'il venoit d'annoncer : » Je vais maintenant, » dit-il, mettre sous les yeux du » Lecteur, des faits & des témoi- » gnages au-dessus de tout soupçon » d'infidélité *. Je les tire, ajoute-t-il, » des dépêches mêmes d'un Ambas- » sadeur du plus grand sens & de la » plus haute réputation, qui rend » de cet événement à son Maître, » un compte fidele & ingénu, d'un » Ambassadeur qui fut le dépositaire » des desseins, des plans & de tous » les projets du Capitaine Pierre, » d'un Ambassadeur exactement ins- » truit du fond & de tous les détails » de ces projets. «

Suivent les piéces qui contiennent ces détails : le Capitaine les avoit remises entre les mains de M. Léon Brulart, cet Ambassadeur de France

* *D'un incontrovertibile credenza*, & en note marginale, *testimonianze irreprobabili.*

à Venise, dont Siri venoit de parler : ces piéces, dont j'ai ci-dessus indiqué le contenu, remplissent dix-sept pages.

Elles sont suivies d'extraits des Dépêches dans lesquelles M. Brulart du Broussin, Résident à Venise en l'absence de M. Léon Brulart son frere, M. Léon Brulart lui-même, M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, rendoient compte au Roi & à différens Ministres, de la prétendue Conjuration.

Je vais présenter ces extraits, les uns traduits littéralement d'après le Siri, les autres copiés sur les Dépêches mêmes qui sont partie des Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Ces lumières ne laissent aucun nuage sur le fait que j'ai entrepris d'examiner : elles sont, pour me servir des termes de Siri, *d'una incontrovertibile credenza*.

Dans une Dépêche du 22 Mai 1618, M. du Broussin écrivoit de Venise en ces termes à M. de Puysieux, Secrétaire d'Etat, & à M. de Bethune, Ambassadeur de France à Turin,

» Pendant l'absence de mon frère, dans un voyage de dévotion à Lorette, il s'est répandu ici une allarme générale sur le bruit d'une Conjuration que l'on venoit de découvrir. On en nommoit pour principaux Chefs, un Capitaine du Régiment de Lievestain, nommé Tournon, qui a été long-temps au service de Savoie, les deux frères de Bouleaux, qui, du service du Duc d'Ossone, ont passé avec le Capitaine Pierre, à celui de la République, & un certain Renault, de Nevers, généralement connu par mille aventures. Arrêtés le 14 de ce mois, avec six Sujets de la République, & un Prêtre venu depuis peu de Naples, appliqués à la question, où ils ont découvert leurs complices, ils furent le Vendredi suivant, les uns étranglés en prison, & les autres jettés à la mer. «

» Ils avoient, dit-on, dessein d'attirer à Venise un grand nombre d'Etrangers, sous prétexte de la Fête de l'Ascension : le jour même de cette Fête, avoit-été choisi pour s'emparer de la Place Saint-

Marc, de ses débouchés & de la Porte qui garde le Palais. Ils devoient ensuite pétarder la Salle des Armes, piller le Trésor, mettre le feu dans les principaux quartiers, se retirer ensuite dans l'Arsenal, s'y fortifier & y tenir, jusqu'à l'arrivée des Galères que devoit leur faire passer le Duc d'Ossone. «

» Plusieurs regardent cette entreprise comme chose absolument impossible, & qui n'a de réalité que dans l'allarme que la plus légère idée de conspiration est capable de répandre dans une Ville telle que Venise. Au moins est il certain que depuis l'emprisonnement de ces malheureux, plus de six cent Etrangers se sont retirés de Venise, & que les Troupes Espagnoles commandées par le Maradas, se sont avancées à Pontiebbo, dans un tems où il ne devoit plus s'agir que de les licentier. «

» Depuis la dépêche que vous avez reçue de mon frère, écrivoit à M. de Puisieux, Léon Brulart de retour de Lorette, on a fait jetter à la mer le Capitaine Pierre & un

nommé Langlade, qui avoit passé avec lui, du service du Duc d'Ossone à celui de la République. Pour couvrir ces barbares exécutions, on publie que des Conjurés dont ils faisoient partie, devoient mettre le feu à l'Arsenal, s'emparer de la Place Saint-Marc & du Trésor, & faire sauter, par le moyen d'une mine, toute la Seigneurie assemblée dans la Salle du Grand-Conseil; enfin que plus de six cent Etrangers ont fui de Venise depuis l'emprisonnement de ces malheureux. On ajoute que l'Ambassadeur d'Espagne avoit touché depuis six mois trente mille écus destinés à cette entreprise & qu'on avoit arrêté à Chioggia, deux Espagnols qui avoient vingt-cinq mille doublons dans leurs valises. Ces bruits ont fait sur le Peuple l'effet qu'on en attendoit: ils ont mis dans le plus grand danger l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, sa personne, son domestique, & tous les gens qui lui sont attachés. «

» Je puis mieux que personne au monde vous certifier la fausseté de

ces bruits. La première démarche du Capitaine Pierre en passant au service de la République, fut de lui découvrir un projet du Duc d'Ossone pour surprendre Venise, au moyen de barques armées, se rendre maître des quartiers les plus ouverts, & s'y soutenir par le secours de son Armée navale qui devoit s'y porter. Il fut entendu pendant trois ou quatre heures dans le Conseil des Dix, qui prit son avis sur les moyens que l'on pouvoit opposer à ce projet. Il me l'a confié à moi-même, il l'a raconté à qui l'a voulu entendre. Or comment se persuader qu'il eût eu dessein d'exécuter une entreprise qu'il avoit lui-même découverte? «

» Quant à cette foule de gens qu'on dit s'être enfuis de Venise, personne ne s'en est retiré à ce sujet. Il en est de-même des fonds envoyés à l'Ambassadeur d'Espagne: ce Ministre a touché quatre mille écus au plus depuis un an, & il n'a jamais oüi parler des vingt-cinq mille doublons dont on a imaginé l'envoi. «

» Rien ne démontre plus évidem-

ment cette imposture, que la précipitation avec laquelle, sans aucune des formes de Justice usitées dans les Etats Chrétiens, le Capitaine Pierre a été jetté à la mer dans un sac, au premier ordre qu'en a reçu le Général de Mer, qui n'a voulu ni l'entendre, ni même lui permettre de se confesser. Si l'on avoit eu quelque soupçon d'une Conjuration de cette importance, pouvoit-on apporter trop de scrupule à l'examen des indices & des complices que les premiers accusés devoient découvrir? «

» En un mot, loin de penser à un pareil projet, le Capitaine Pierre n'étoit occupé que des desseins du Roi & du Duc de Nevers sur le Levant, & il avoit chargé Renault de Mémoires où il entroit dans tous les détails relatifs à l'exécution de ces desseins. Il étoit venu me les communiquer, & il les faisoit passer en France par Renault lui-même, qui avoit touché deux cent ducats pour ce voyage, & qui m'avoit demandé un passeport que je lui avois donné. Il est à penser que

ces Mémoires trouvés entre les mains de Renault, ont plus contribué qu'aucune idée de Conjuration, à la mort du Capitaine Pierre. A ce motif, se joignent les instances que le Grand-Seigneur a, dit-on, fait faire à Venise, par un Chiaoux qui est venu demander sa mort, à raison de pirateries qu'il a long-temps exercées dans le Levant. On ajoute que les Vénitiens, gens à tirer parti de tout, vouloient se servir de ces Mémoires pour faire leur cour au Grand-Seigneur, en lui découvrant les desseins des Chrétiens sur ses Etats : ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on ne m'a jamais dit le mot ni de ces desseins ni de ces mémoires : si on l'eût fait, je n'aurois pas manqué d'en donner avis à M. de Sancy, & vous auriez vû s'il convenoit d'en toucher quelque chose à l'Ambassadeur de la République à Paris. Il étoit quéstion dans ces mémoires, des desseins du Duc d'Ossone & des intelligences qu'il entretenoit dans le Levant. Le Capitaine y donnoit avis que ce Duc vouloit nous tromper, en nous pré-

venant dans quelques expéditions projettées en commun ; & il donnoit son avis sur le choix des lieux où nous devions d'abord nous établir. «

» Au premier bruit de la conspiration, l'Ambassadeur d'Espagne est allé à l'audience, & il y a représenté toute la vanité de cette entreprise chimérique & imaginaire. Quant à la lettre de recommandation que Messieurs des Bouleaux avoient de lui, il a dit qu'il ne refusoit à personne de semblables lettres ; que tous les Ministres de la République en usoient de-même ; que celui qui réside à Naples, avoit donné une pareille lettre au Capitaine Pierre : qu'au reste, il prioit le Sénat de penser à l'injure que de pareils bruits faisoient à l'honneur du Roi son Maître & à celui de ses Ministres, & de pourvoir à sa sureté personnelle, contre l'animosité, la fureur & la frénésie du Peuple. Sur ces représentations, le Sénat a ordonné une Garde autour de son Palais. «

» J'oubliois de vous dire, ajoute M. Léon Brulart, qu'un Officier de

Juſtice envoyé pour arrêter chez le Courier de Lyon, la valiſe du vieux Renault, s'eſt adreſſé directement à Vidal, Directeur de la Poſte de France, qu'il a enfoncé la porte du Bureau où il faiſoit alors les paquets; que Vidal ayant été trouver un des Chefs du Conſeil des Dix, pour lui en porter ſes plaintes, ce Magiſtrat l'avoit chaſſé avec les propos les plus durs: qu'enfin quelques-uns de ces Nobles inſolens, & même des Officiers de Juſtice, ont eu l'impudence de dire hautement que tous les François ſont des traîtres dignes de la corde. «

» On a depuis arrêté un Chirurgien François, venu au ſervice de la République avec le Capitaine Pierre; mais on ne ſçait plus que faire ni que dire, pour donner quelque couleur à une inhumanité exercée ſans fondement. La diſproportion qui ſe trouve entre le très-petit nombre de prétendus Conjurés, & la grandeur de l'entrepriſe qu'on leur ſuppoſe, la fait regarder comme incroyable, par tous ceux qui ont la plus légère teinture de ſens commun. «

» Par une Lettre du 6 Juillet, Léon Brulart écrivit dans les mêmes termes à M. de Béthune. Cette épouventable Conjuration se réduit, dit-il, à quatre malheureux François, qui, à la faveur d'une Lettre de l'Ambassadeur d'Espagne à Venise, vouloient retourner au service du Duc d'Offone, qu'ils avoient quitté avec le Capitaine Pierre. Brouillés avec lui & avec Renault, lors de leur Arrêt, animés d'ailleurs par l'espoir de la vie, ils les chargèrent l'un & l'autre, & sur ces dépositions toutes nues, sans aucune forme de procès, Renault a été pendu, Pierre & Langlade jettés à la mer dans un sac, sans qu'on ait voulu les entendre ni judiciairement, ni extrajudiciairement. «

» Cette précipitation fait présumer que ceux qui les ont condamnés, ne croyoient pas eux-mêmes à la Conjuration qu'ils leur attribuoient. En effet, une telle entreprise auroit mérité l'examen le plus sérieux & le plus suivi, & la République avoit le plus grand intérêt de se procurer une exacte connoissance

de tous les complices, fauteurs & adhérans. Elle n'a voulu voir que ces malheureux, qui auroient dû connoître par la défiance qu'elle leur marquoit depuis qu'ils étoient paſſés à ſon ſervice, qu'ils étoient deſtinés à la fin qu'ils ont trouvée. «

» Renault paſſoit certainement en France, chargé de Mémoires que le Capitaine envoyoit au Roi, ſur les affaires du Levant. Ce vieillard matois lui avoit excroqué deux cent ducats pour ce voyage, & je lui avois fait expédier un paſſeport. En un mot, il ne s'eſt trouvé juſqu'à préſent aucune ombre de vérité, dans tout ce que l'on a divulgué ſur cette étonnante affaire. «

» Dans une autre Dépêche ſans date, M. Brulart certifie aux Miniſtres chargés des affaires de France auprès des Suiſſes & des Griſons, que toute cette Conjuration eſt une pure terreur panique, ſans fondement, ſans apparence, ſans vrai-ſemblance, ſoit par des raiſons générales de la dernière évidence, ſoit par des raiſons qui lui étoient parti-

culières, & auxquelles on ne pouvoit rien oppoſer : qu'excepté la plus baſſe populace, perſonne à Veniſe n'en avoit jugé, ni n'en jugeoit autrement. A la lumière des faits que le temps nous fournit, jugez, dit-il, s'il eſt vrai-ſemblable qu'une telle Conſpiration ait pû avoir lieu, les Conjurés ſe trouvant aujourd'hui réduits à deux Soldats qui paſſoient à Naples, ſur un paſſeport de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, au vieux Renault qui paſſoit en France, avec un paſſeport que je lui avois donné, au Capitaine Pierre embarqué ſur la Galère même du Général de Mer, & à Langlade alors malade à Zara. Comment quatre hommes ainſi ſéparés, pouvoient-ils s'occuper d'un projet qui demandoit l'union la plus intime ? Le nombre & la qualité des prétendus Conſpirateurs, achéve de démontrer l'impoſſibilité de la Conſpiration, puiſqu'excepté ceux que je viens de nommer, il ne ſe trouve pas un ſeul homme accuſé de cette trahiſon, pour l'exécution de laquelle on n'a découvert ni amas

d'armes, ni dispositions, ni préparatifs d'aucune espèce. «

Dans une Dépêche du 31 Mai & premier Juillet 1618, M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, écrivoit au Roi * :

» Le discours du Duc d'Ossone & des armemens maritimes nous a porté à parler de cette Conspiration, qu'on publie s'être découverte à Venise: & Sa Sainteté m'a dit, que son Nonce y résidant, lui a écrit n'avoir pû encore pénétrer ce que c'est en vérité, & que seulement il se parloit d'une entreprise de brûler & piller quelques endroits de la Ville ; à quoi aucuns ajoutent des intelligences sur aucunes Places. Et puis en se souriant, Elle m'a dit qu'il se trouve des François enveloppés dans ce dessein, & m'a nommé Renault, qu'Elle m'a dit avoir sçu, il y a long-temps, être pensionnaire du Roi d'Espagne. Je lui ai fait réponse qu'il faut attendre le boiteux, pour discerner ce qui

* Voyez les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu, *Tome I. p.* 41.

peut être de cette Conspiration, par les preuves qu'en publieront les Vénitiens; se trouvant déja assez de personnes qui disent, que ces supplices & ces exécutions rigoureuses qu'on a exercées sur de pauvres François, ont un tout autre sujet en vérité, que n'est celui dont on veut les colorer : & qu'à une autre audiance, Sa Sainteté possible en aura reçu de plus particuliers avis par son Nonce, comme j'en attends aussi quelque éclaircissement par M. de Léon, lequel s'est trouvé absent de Venise, lorsque ces beaux manéges se sont faits. Voilà ce que j'ai dit à Sa Sainteté, & ajouterai à Votre Majesté, SIRE, qu'on a grande opinion que les Vénitiens ont voulu sacrifier le pauvre Jacques-Pierre à l'alliance qu'ils veulent estreindre tant plus étroitement avec le Grand-Seigneur; que les armemens & entreprises du Roi d'Espagne dans le Golfe, les ont mis dans de grandes & mortelles appréhensions de leur ruine, si jamais le Pape & ledit Roi d'Espagne la conjutoient ensemble. J'avoue qu'avant que

que faire jugement de cette action, il s'en faut bien éclaircir; mais que le peu de vrai-semblance de cette Conjuration prétendue, le temps de ces exécutions choisi pendant l'absence dudit Sieur de Léon, la certitude des entreprises dudit Jacques Pierre sur quelques Places du Grand-Seigneur, & le voyage que Renault étoit sur le point de faire en France, pour porter les plans desdites Places, rendent lesdites exécutions fort suspectes, & ces supplices fort barbares: & si les Vénitiens se sont portés à une si profonde méchanceté, & que pour faire une chose si détestable, ils n'ayent point craint de faire mourir vos pauvres Sujets, & charger le Nom François de trahison & de déloyauté, cela méritoit bien un autre Traité de Cambray, & une Ligue de tous les Princes Chrétiens, contre des hommes si méchans & si scélérats, comme sont iceux Vénitiens, si avec un si mauvais dessein, ils ont commis une telle inhumanité. «

En réponse à cette Dépêche, le Roi

écrivoit à M. de Marquemont, le 4 Juillet :

» Il sera très-à-propos que les Galions soient employés contre les Corsaires de Barbarie qui ravagent les côtes d'Espagne, qui est un prétexte * bien propre & opportun, pour les y faire acheminer avec honneur. «

» Si les considérations publiques ne m'obligeoient de favoriser en cela l'intérêt de la République de Venise, la façon de laquelle en plusieurs occasions elle se comporte en mon endroit, me devroit retenir de ce faire, soit pour ce qui se passe au pays des Ligues-Grises, où ils traversent tant qu'ils peuvent mon alliance & service ; & fraîchement encore, à ce que j'apprends, ayant fort légèrement & précipitamment exécuté aucuns Soldats François, avec plus d'égard à certaines jalousies d'Etat mal fondées, qu'à la vérité & justice : de quoi je n'ai pas

* Ce prétexte couvroit leur destination pour le Levant, d'après le plan tracé par le Capitaine Pierre.

estimé devoir faire autre ressentiment. «

Dépêche de M. de Marquemont du 17 Juillet.

» Sa Sainteté m'a enquis en quels termes M. de Léon m'a écrit de cette vraie ou prétendue Conjuration de Venise. Ma réponse a été, qu'il ne m'en a pas écrit grand cas, pour être une chose dont on a parlé si diversement, qu'il a mieux aimé attendre le Manifeste que les Vénitiens dient vouloir publier, que d'en avancer son jugement. Sur quoi Sa Sainteté me répartit, qu'on lui écrivoit qu'ils ont jà fait mourir plus de cent cinquante personnes, & qu'Elle a demandé à l'Ambassadeur de la République, qui est ici près d'Elle, s'il en sçavoit la cause & les particularités : à quoi ledit Ambassadeur n'a point voulu faire aucune réponse, sinon généralement, que ç'a été une grande & dangereuse Conspiration ; ajoutant Sa Sainteté, que ce silence fait croire qu'ils ont été bien vîte en besogne. Par Lettres de Turin, on

impute à l'attente de cette trahiſon, les longueurs de la reſtitution de Verceil. Mais les Eſpagnols renvoient cela bien loin, & un Agent que tient ici le Duc d'Oſſone, dit l'autre jour tout hautement en Datterie, où il y avoit grand monde, qu'à Veniſe il n'y a point d'Eſpagnols que ceux de la Maiſon du Marquis de Bédemar, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoient tous *hombres honrados.* «

» Les Vénitiens diſent ici qu'il leur manque encore quelque choſe, pour rendre la Conſpiration fort bien & clairement prouvée, qu'on y travaille continuellement, & que Votre Majeſté ſera informée du fond & de toutes les particularités de cette affaire, auquel le monde eſt fort partagé, & ſemble que ceux qui en diſcourent le plus équitablement, concluent qu'il y a eu de plus juſte ſoupçon que de véritable entrepriſe. Toutefois, les Vénitiens en parlent ſi aſſurément, & dient qu'ils mettront la trahiſon au jour & à la lumière ſi clairement, qu'il la faudra croire. «

Dépêche de M. de Marquemont du 29 Juillet.

» Sa Sainteté m'a dit, que son Nonce, Résident à Venise, lui écrit qu'ayant fait exacte diligence de s'informer de la Conjuration, il n'y a point trouvé de fondement, & n'a point sçu qu'on ait fait mourir cent cinquante personnes, comme le bruit en étoit; mais au contraire il n'y a eu d'exécution, sinon des misérables François. Mais l'Ambassadeur de Venise, résident en cette Cour, a dit à sa dernière audience à Sa Sainteté, que la Conjuration étoit de brûler l'Arsenal, piller la Zecca, c'est-à-dire, la Monnoye, & mettre la main dans le sang de la Noblesse & du Conseil. Ledit Ambassadeur m'en a parlé en mêmes termes, ajoutant qu'il se parle aussi de quelque intelligence sur Crème; mais que pour ne faire plus de bruit, & pour n'irriter des Princes, dont les Ministres sont à l'aventure enveloppés en cette affaire, la Seigneurie s'abstiendroit de le manifester d'avantage, & se contenteroit de

faire ſçavoir en général, où beſoin ſera, que ceux qui ont été exécutés, ont été convaincus, & ont eux-mêmes confeſſé cette Conjuration; & m'a dit qu'il y a encore quelques priſonniers, & qu'on n'oſe pas dire tout. Il a maintenant avis certain, que les Gallions du Duc d'Oſſone ſont ſortis du Golfe, & ſont allés à Meſſine. «

Dépêche de M. de Marquemont du 14 Août.

» Le Cardinal Borgheſe m'a raconté, que les Vénitiens ont envoyés à Conſtantinople les papiers qu'ils ont trouvé à Jacques Pierre, & que quand le Sieur de Château-Renaud étoit ici, tous les jours le Cardinal Delfin & l'Ambaſſadeur de Veniſe le venoient enquérir de ce qui ſe faiſoit, & que ce ſont des eſpions du Turc. «

Dépêche de M. de Marquemont du 29 Août.

» Sa Sainteté m'a dit, que les Vénitiens ont découvert le pot aux

roſes *, & ont envoyé tous les papiers de Jacques-Pierre à Conſtantinople, & que ſur ce ſujet, le Grand-Seigneur & ſes Baſſas ont fait à l'Ambaſſadeur de Veniſe des careſſes extraordinaires. «

» Que le Lecteur, dit Siri, » prenne ſur cette affaire le parti » qui lui plaira le plus, il nous ſuffit, » en faiſant l'office de témoin & de » relateur, d'avoir propoſé ce que » nous avons pu découvrir de moins » connu ſur ce fait, ſans entrer dans » la réfutation des raiſonnemens » qu'on oppoſeroit. « Mais ce ton d'indéciſion & de neutralité, n'eſt autre choſe que celui que ſçait garder dans nos Tribunaux un habile Orateur, portant la parole comme Partie publique.

Le Vaſſor parlant du même événement dans le troiſiéme Tome de ſon Hiſtoire de Louis XIII, ſuit le Siri dans les détails où il eſt entré,

* Les deſſeins de la France & du Duc de Nevers ſur le Levant : deſſeins imaginés par le P. Joſeph, développés, fixés & arrêtés par le Capitaine Pierre & par Renault.

verte de la Conjuration, le Marquis de Bédemar fut décoré de la Pourpre Romaine. Le juste ressentiment de la République de Venise, eût-il négligé quelque moyen pour éloigner de cet honneur, un homme qui auroit formé contr'elle, un orage tel que cette *effroyable & épouventable* Conjuration ? Ce ressentiment pouvoit-il être impuissant auprès du Pere commun des Chrétiens, contre un homme dont l'affreuse politique auroit pris des mesures presque infaillibles, pour noyer un Etat Chrétien dans le sang de ses Souverains & de son Peuple ? Mais on a vû par le trait de Naudé & par les Dépêches ci-dessus rapportées, que l'on pensoit à Rome de ce projet d'une manière qui ne pourroit faire aucun tort à celui que l'on en disoit l'auteur. La République vit d'un oeil indifférent la promotion du Marquis de Bédemar : elle l'aimoit mieux Cardinal à Rome, qu'Ambassadeur d'Espagne auprès d'elle : elle n'avoit pas même beaucoup à craindre qu'un Cardinal, tel que le Marquis, fut jamais élevé sur la Chaire de S. Pierre.

Enfin M. le Préſident Hénault qui, dans ſon Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, rappelle la Conjuration de Fieſque contre Gênes, ne s'y eſt point ſouvenu de celle de Veniſe. Or le ſilence qu'un Hiſtorien auſſi bon juge de la valeur des faits, a cru devoir garder ſur un événement de cette importance, n'eſt-il pas une forte préſomption contre la réalité de cet événement * ?

Sur l'année 1547.

Le concours de tant de preuves & de raiſons & d'autorités, en faiſant tomber l'Ouvrage de Saint-Réal dans la claſſe des Romans, relégue la fameuſe Conjuration de Veniſe dans le Magaſin de ces décorations dont la Politique s'eſt ſervie de tous les temps, pour cacher aux Peuples les reſſorts des machines qu'elle fait jouer.

Reléguée dans ce lieu, elle s'y

* Dans la dernière Edition de ſon Abrégé Chronologique, M. le Préſident Hénault, en y rappellant la Conjuration de Veniſe, ſous l'année 1618, tient compte des doutes répandus ſur cet événement.

trouvera en très-nombreuse, mais en bien mauvaise compagnie.

Elle s'y rencontrera avec ces fausses allarmes dont, en 1582, les Espagnols remplirent l'Italie & la Ville de Rome, sur des projets formés par la Reine Elisabeth & son Conseil, pour s'emparer du Royaume de Naples, de Porto-Hercole, de Malte, &c. pour armer le Turc contre l'Italie, enfin pour attenter à la vie de Grégoire XIII. Paul de Foix parlant de ces allarmes à Henri III, dans ses Dépêches des 5 & 16 Mars 1582, ajoute : *Que ces soupçons sont inventions des Espagnols eux-mêmes, qui, sur l'occasion des levées & du passage du Duc d'Anjou en Flandres, veulent aigrir les matières, encourager d'autant plus les Italiens à prendre les armes pour le Roi d'Espagne, & rendre l'expédition du Duc d'Anjou d'autant plus odieuse : outre qu'en arrêtant tous les Anglois qui se trouvoient en Italie, on prenoit la revanche de l'exécution qui venoit d'être faite de quelques Peres Jésuites en Angleterre.*

Elle s'y rencontrera avec la manœuvre imaginée par les auteurs du

Massacre de la Saint Barthelemi, pour faire croire à l'Europe: » Que » les Calvinistes avoient formé une » Conspiration contre la Maison » Royale; & que leur dessein étoit » de faire passer la Couronne sur la » tête du Prince de Condé, pour as- » surer le triomphe de l'hérésie dans » tout le Royaume. « Charles IX. s'en expliqua ainsi lui-même dans un Lit de Justice qu'il vint tenir au Parlement, quelques jours après le Massacre; ses Ambassadeurs tinrent le même langage dans différentes Cours *: cependant toute l'Europe s'est obstinée à n'en rien croire.

Elle s'y rencontrera avec la fameuse Conjuration des Poudres, que l'Angleterre crût très-réelle, & dont Jaeques I. parla en plein Parlement, comme d'une entreprise très-effective: entreprise en mémoire de laquelle les Anglois célèbrent encore tous les ans une Fête solemnelle, le 5 Novembre. Mais les Anglois eux-

* Voyez la Remontrance de M. de Bellièvre aux Treize Cantons. *Mém. de Villeroy, Tome IV, p. 362.*

mêmes conviennent aujourd'hui assez généralement, que le Lord Cécil & d'autres Membres du Conseil, avoient fait jouer certe machine, dans le dessein d'aliéner du parti Catholique l'esprit du Roi, & de l'en aliéner sans retour.

Elle s'y rencontrera avec toutes les horreurs qui, pendant les dernières années du régne de Charles II, firent de ce même Royaume un théâtte de terreur & de sang; qui y mirent à la discrétion de deux scélérats, nommés Oatès & Bedlow, tous les honnêtes gens qui leur déplaisoient; qui, sous l'ombre de conspirations purement imaginaires, cachoient les manoeuvres d'une faction très-réelle qui se croyoit tout permis pour exclure le Duc d'Yorck de la succession à la Couronne: manoeuvres sur lesquelles M. Arnauld a répandu tant de lumière dans son *Apologie pour les Catholiques*.

Elle s'y rencontrera enfin, avec les conspirations contre la Religion que l'Esprit de parti * suppose & im-

---

* Peut-être l'Esprit de parti a-t-il aussi

pute fouvent au Parti oppofé. Telle eft la Confpiration tramée dans l'Affemblée de Bourg-Fontaine : il y fut formé, dit-on, un plan fyftématique, pour élever l'Athéifme fur les ruines de la Religion. Je viens de lire un nouvel Ouvrage en deux énormes volumes *, où l'on entreprend de *démontrer* que ce plan a été exécuté dans toutes fes parties ; c'eft-à-dire, que Meffieurs Arnauld, Nicole, de Sacy, Pafcal, de Tillemont : tous hommes qui ont autant éclairé qu'édifié la France, étoient les Chefs d'un complot fuivi & perpétué pour établir l'Athéifme * *. Mais quelle efpèce d'Athéifme ? Un Athéifme lié

eu quelque part au choix des couleurs fous lefquelles l'Abbé de Saint-Réal s'eft cru permis de peindre le Marquis de Bédemar. Ce Marquis, devenu Cardinal de la Cuéva, avoit paffé les quinze ou vingt dernières années de fa vie à Rome, où il étoit mort en 1655, & les Jéfuites de Flandres l'avoient mis à la tête de leurs premières démarches contre le Livre de Janfénius.

* Cet Ouvrage d'impreffion étrangère a paru en l'année 1755.

* * *Talia ftoliditate ipfâ convincuntur & refelluntur*. Tacit.

à la croyance du péché originel. Cette absurdité est la base des deux volumes, dans la lecture desquels mon attention a été soutenue par l'extravagance & du plan, & des détails *.

La Conjuration de Venise n'offre point d'horreurs du genre de celles que je viens de parcourir. Cette manœuvre bien considérée sous toutes ses faces, n'est sans doute autre chose qu'une *de ces solemnelles momeries d'Etat dont les Politiques accusent la moitié du monde pour tromper l'autre* ** ; qu'un coup de Maître qui termine une partie d'échecs entre le Frere Paul Sarpi, & le Marquis de Bédemar.

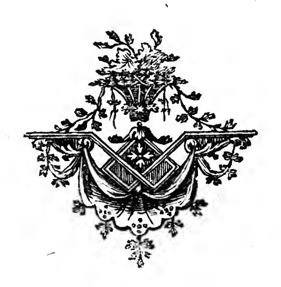
MIHI tradendi arguendique rumoris causa fuit, ut claro sub exemplo falsas auditiones depellerem, peterem-

---

* Cette observation sur la production du P. Patouillet, a mérité à cette *Discussion* les honneurs d'un Extrait qui remplit cinquante-deux pages d'impression dans les *Mémoires de Trévoux*, Août 1756.

** L'homme du Pape & du Roi, *p.* 368.

que ab iis quorum in manus cura nostra venerit, ne divulgata, incredibilia, avidè accepta, veris, neque in miraculum corruptis, ante habeant. Tacit. Annal. Lib. IV. cap. 11.



RELAZIONE
DEL MARCHESE
DI BEDMAR.

L'ASSISTENZA che Sua Maestà dichiarò di voler fare alla difesa di Ferdinando, fù di gran momento a rinfrescar quel sdegno che per se solo portava seco il nome Spagnolo; e quindi nacque che riputati gl' interessi di questi dua Prencipi per la reciproca communione non piu divisi, ma una cosa medesima, s'allestiù no così le maledicenze d'ogni qualità di persona contra di loro, come se ambe fossero stati giurati nemici della loro libertà: ma contro Spagna pero più acramente intravano, come quelli che s'avvedevano che ella era cagione che non solo nel Friuli si facessero quei progressi che si erano dati a credere tanto facilmente potersi fare, ma ancora a' confini della Lombardia gli teneva in continua spesa e timore, per trovarsi in arme lo Stato di Milano; di maniera tale che se per

loro mala ſorte haveſſero incontrato il Duca di Savoia men pronto a correre la medeſima fortuna con loro, & col tenere con tanto ſuo riſchio divertita l'occaſione che poteſſe eſſer fatta contro il Breſciano o il Cremaſco, s'accorgevono che era giunto il tempo di pagar la pena che merita chiunque ardiſce di voler travagliare il vicino, ſenza quelle legittime cauſe che ricerca una guerra alla quale s'habbia da dar titolo di giuſta. Aggiunto alle ſudette coſe il ben inteſo conſiglio del Duca d'Oſſuna di metter in mare quei vaſcelli, e di tranſitar a quei porti della Dalmatia e Schiavonia che gli pareva, e indi di metter inſieme un' armata formata di vaſcelli quadri e di Galere, per correre a ſuo piacere l'Adriatico, causò che negl' ingegni di quelli che oſſervavano, e ſcrivevano le particolarità che andavano ſuccedendo in Venetia, non vi reſtaſſe maniera e habilità di poter ſcrivere l'indagatione d'ogni qualità di perſona contro di noi, tant' eccedeva etiandio ogni termine d'hoſtile eſcandeſcenza: ſe bene con queſta ragione non era aſcoſto a quei che ſe ben i buoni Venetiani non ſi ſpogliavano pero delle paſſioni che have-

vano, e del dominio ſopra il ſciocco volgo, non ſolito a giudicar delle coſe, ſe non quanto la ſuperbia rappreſenta, e conſideravano che il Duca d'Oſſuna, riputato appreſſo quella un portento di natura, non faceva niente più di quello che in occaſione tale gli era obligo di fare un fido e diligente Miniſtro d'un tanto Monarcha; impercioche mentr' egli ſapeva che intention del ſuo Signore era che non ſi laſciaſſe pericolare Ferdinando, che aſſalito per mare e per terra così alla ſproviſtà, poteva eſſer privato di quanto poſſedeva in Italia, che altro doveva far un vero rappreſentante, ſe non cercar la mente del ſuo Signore in quella maniera che gli riuſciſſe più facile, e eſſendogli vietato dalla diſtanza il ſoccorrer per terra i luoghi del Friuli, impiegar in ſervitio di quello l'Armata, che s'altro buon effetto non poteva fare, valeva almeno divider le moleſtie che per mare potevano eſſer date alle terre Arciducali, e s'affacciavano ſopra l'Adriatico? Io certo tentai più volte d'andare ſcoprendo col mezzo de miei domeſtici, che ſotto mano facevo, s'inſinoaſſero i ragionamenti con li più ſaggii Senatori della Republica ſopra

questi particolari che sento ne dimostrassero, e che le ragioni aducessero per far apparir l'ingiustitia del Duca d'Ossuna, ne mai mi successe che mi fossero riportate, non voglio dir ragioni vive e efficaci, perche tali non ci potevan essere, ma ne anco di tal sorte che havessero qualche colore e apparenza d'attitudine, ò manifestare la sudetta ingiustitia, perche in vece di risolvere quelche haveva di bisogno di scioglimento, prorompevano in maledicenze poco civili e poco cristiane, e con le loro sconcie risposte davan a divedere esser vero effetto di chi è destituto dalla ragione salda, l'accampar in jurgii e detrationi, perche in vero, si come se loro (poniamo caso) a difesa del Duca d'Urbino, che gl' è buon amico e vicino, non potendo somministrargli ajuti per terra, allestissero la lor armata per difenderlo per mare, per terra, non gli parrebbe che quel Prencipe, che lo molestasse, si potesse querelare di loro, stante che farebbon quelche comporta il termine di buon vicinato e dell' amicitia che ha sempre passata seco; quanto meno havevano essi ragione di lamentarsi del Vicerè di Napoli, che con la sua armata soccorreva

non pur un Prencipe amico, ma parente del suo Rè, e era mero ministro e essecutor della voluntà del medesimo! Si stenderebbe troppo in lungo questo mio ragionamento, che gia m'avvedo eccieder il termine che m'ero proposto, se volessi in questo luogo andar minutamente raccontando che effetti partorissero questi rancori che andava concependo così il popolo come anco la Nobiltà di Venetia, attendendo questa fatica più a chi havesse preso assonto di scrivere un' istoria, che a chi s'è risoluto di compòr una soccinta relazione. Non lascerò passar questo luogo senza leggiermente toccare quello che avvenè alla persona mia particolare, parendomi che tralasciar questo non si possa far senza far torto alla presente compositione, che tutta mira a riferir quelche di memorabile e travaglioso mi è successo in quell' Ambasceria. Dico dunque che a pena scoperto che la Maestà Cattolica haveva determinato di voler, non ostante le molestie che molto considerabili se gli preparavano a i confini dello Stato di Milano nel Piemonte, assister alla riputazione di Ferdinando, all' occupation del cui stato erano volti tutti i pensieri

del Senato ; venne nell' istesso tempo mossa una bestial persecutione contro di me e della mia famiglia, alla quale se bene m'opposi con tutti quei modi de' quali, per l'antica ragione delle genti, m'era lecito valermi, provai pero non piccola fatica a poter resistergli per non incorrer in qualche grave inconveniente, che mettesse poi in necessità la grandezza del Rè mio Signore a dover con un sforzo della sua potenza cercar di risarcir la lesa riputatione, e vendicar l'ingiurie fatte alla Real Maestà, violata nella persona del suo Ambasciadore. Tralasciando dunque di ricordare molti insulti contro de miei Domestici, che non meritavan esser passati con convenienza ; tralasciando i brutti titoli di Spione e di Fellone, ch' eran attributi a chiunque non accecato da passione spiegava il suo parere, non in tutto conforme a quello che veramente i carichi giudicavano ; tralasciando finalmente la non mai a bastanza detestata usanza che era, se non permessa, almeno dissimulata a' Stampatori, d'imprimer ogni scrittura, per infame che si fosse, contro la casa d'Austria ; dico che non contenti di cio, passarono più oltre, per

ostentar più evidentemente l'ira e il poco rispetto verso di noi, perche contr' ogni regola di buon governo fecero carcerare un mio creato, sotto pretesti che, quando anco fossero stati veri e approvati, non erano tali che per quelli mettesse conto d'offender un rappresentante publico d'un tanto Rè, dall' offesa del quale ne potevano temere notabili pregiuditii: ma più probabilmente io vado credendo che lo facessero ritenere sopra quello che si faceva e ragionava in casa mia. Io me ne dolsi piu d'una volta in Collegio, e col Prencipe feci gagliardi officii perche fosse rilasciato; l'esecutione di che venendomi con inetti cavilli procrastinata, risolsi d'ottener col mezzo della forza quello che non mi volsero conceder con amorevoli richieste: scrissi a Milano e Napoli che fosse protestato a' Ministri della Republica, che il retento in Venetia fosse rilasciato, altrimente che avverria a loro quel medesimo che i Senatori facessero del sudetto mio servitore; il qual officio valse di modo che a pena lette le Lettere da Secretarii, mi fù data sodisfatione, e il prigione mi fù mandato a casa. Pochi giorni doppo, passeggiando io sopra il mio cor-

ritore della mia casa, che s'affaccia sopra il canal maggiore, mi furon da alcuni insolenti che passavano in una gondola, dette contro alcune parole sconcie e degne di severo castigo, quando anco fossero state pronontiate contro una persona privata: di quest' ingiuria me ne querelai veramente con poliza, con i capi del Consiglio di Dieci, mettendoli in consideratione la grandezza del misfatto, e l'eccesso di severità che meritava esser dimostrato contr' i violatori della persona sacrosanta d'un Ambasciadore. Non sprezzaron gia la mia giusta querela, forse per non soggiacere al biasmo che appresso il mondo tutto haverebbe meritato la trascuraggine in un delitto così grave; ma, a dire il vero, procederono ben contro quei scelerati, prima con si languido proclama, e dopo con si lene bando, havuto riguardo al merito dell' audacia di coloro, che diedero a conoscere la poca mala sodisfatione che havevano da quella detestabil' attentione. Ma quest' è niente; havevano l'esorbitanti estorsioni fatte a quel popolo inciprignito di maniera gl' animi di tutti contro i Spagnoli, ma particolarmente contro di me e del

Duca

Duca d'Oſſuna, chi alla voce ſola di voler andar in Golfo, metteva in neceſſità la Republica d'armare, e per conſequenza l'arti tutte di quella città a contribuir danari; e gente che arrabbiata altro non deſiderava (giache a queſto fine gl' erano levate le ſoſtanze) ſe non di ſentir nuova, che le contributioni che faceva, voleſſero almeno ad eſtirpar l'armata Spagnola, e a renderlo ſicuro che per cauſa di quella non doveſſe più provar ſimili gravezze; di maniera che ſtimulato dal prurito d'udir ſimili nuovità, concorreva in gran numero in quei primi giorni a quelle vie dov' ordinariamente ſogliono approdare le fregate, e i carichi che giungono d'armata e da altri luoghi di mare; e s'avveniva che Padroni o Rettori di vaſcelli deſſero niente d'inditio eſſer ſucceſſo qualcoſa di proſpero all' armata Veneta, moſtrava ſegni di tant' allegrezza, che ſe la guerra di mare foſſe ſtata col Turco, io credo fermamente che ne con tanta curioſità haverebbe cercato di ſapere quelche andava ſuccedendo, ne con tant' allegrezza haverebbe moſtrato di ricever gl' avviſi delle rotte de' nemici. Ma memorabile e non meno

degno di riso che dello sdegno nostro fu quello che un giorno fra gl' altri avviene in questo proposito, perche essendosi il Rettor di Chiozza, o sognato, o havendogli il soverchio appetito, che haveva, di farsi conoscere dal suo Prencipe Ministro diligente, fatto udir una cosa per un' altra, cioè che incontratisi l' Armate si fussero azuffate insieme, e che la nostra fosse stata parte rotta, parte messa in fuga, e parte fatta cattiva, non pote haver patienza il buon homo che la nuova si verificasse, o che il messo gli raccontasse la cosa più distintamente; ma ebrio dell' allegrezza spedì incontinente con diligenza indicibile un velocissimo nuntio a Venetia, appontatore non meno di quel avviso che della sua sciocca balordaggine, alla giunta del quale non è facil' il descrivere il giubilo e il trionfo di quel deluso Popolazzo. Figurirsi pur gl' antichi e moderni Baccarali, Bairani Turcheschi, e le forme de' gaudii con che gia si solevono ricevere le nuove della deliberatione de' nemici, delle deportate spoglie e di propagati Imperij, che non havevan paragone, concioche si fece quella sera e tutta la notte seguente per tutta

la Città, e particolarmente nella contrada della mia habitatione, dove non ſenza indignità publica era tollerato che per affronto mio foſſero fatte quelle coſe, quei fuochi e feſte, e s'inalzaſſero gridi pungenti l'iſteſſa mia perſona, ma anco ſul vivo il Duca d'Oſſuna, a maggior ſpreſſo del quale fù dal publico con patienza veduta, e con diletto mirata quell' inſana plebe formar figure rappreſentanti il ſudetto Duca, e quelle con infami ſcherzi prima deludendo e calpeſtando, porle poi ſopra le fiamme, ſatollando in queſta maniera l'ingorda ſete del noſtro ſangue, che per ſola colpa del ſuo Prencipe gli era ſtata fatta concepire. Ma permiſſe l'omnipotente Dio che oltre la mortificatione che ne ſentì la Città tutto il giorno ſeguente, quando s'accorſe haver cantato il trionfo avanti la vittoria, che il publico ancora e il privato ſentiſſe pochi giorni dopo dupplicatò cordoglio, e l'un pagò la pena d'haver tollerato, e l'altro d'haver operato tripudij così indecenti, quando anco foſſero ſtati veri, per l'oppoſitione de' Prencipi Chriſtiani e Cattolici, e che in altri tempi gl'erano ſtati di tanto ſollevo nelle guerre contro i communi nemici; perche venne av-

viso, non gia fantastico nè nato nello cervello di chi volentieri divolgava quello che gli piaceva che fosse, ma pur troppo da sicura parte, che l'armata nostra s'era impadronita delle Galere della mercantia, senza che da quelle (benche ben proviste per se stesse, e per la compagnia d'alcune altre) gli fusse fatto minimo contrasto; il che si come nel principio non era creduto da nessuno, e chi lo raccontava per vero ne riportava derisione e scherno, così andandosi ogni dì più verificando l'inesplicabil' angonia che provavono quei miseri petti che dal vasto concetto della propria potenza e prudenza, specialmente nelle cose di mare, e finalmente credevano che ogni nostro tentativo fusse per riuscir irrito e di nessun frutto; onde vedendo che l'esperienza gli haveva dimostrato il contrario, ne sapendo con che manto palliar, si dolsero della loro poca accortezza, e si risolvero al consueto loro refugio di dipingere questo fatto per un assassinamento, e per un tradimento, come dicevano, d'essi Spagnoli, quasi che per coperta intelligenza o per qualche nascosta fraude fossero venute in potere nostro o non fussero state prese in

aperto mare, dove loro medesimi con armata più numerosa della nostra andavano scorrendo. Non è questo luogo à proposito d'estendersi, e indi mostrare la giustitia di questa nostra attione, si perche da noi che sappiamo la verità del fatto, vien molto ben conosciuta, come perche mi do a credere che il giuditio che sopra cio non hanno fatto i maggiori Prencipi della Cristianità habbia in gran parte sganato il mondo dell' errore in che potess' essere incorso dalle querele Venete, che molte tendevono a questo fine di rappresentar quest' atto per un palpabile latrocinio, sendo che la Maestà Cristianissima resa capace che in cio s'haveva fatto quelche comportava il buon termine di guerra, senza fraude e senza strattagema, che dato che si fosse, sarebbe disputabile se meritasse riprentione, non volse nell' accomodamento, che mediante la sua auttorità si stabili alla sua corte, obligarsi d'astringersi con alcuna rigorosa maniera alla restitutione delle sudette Galere, ma semplicemente s'esibi interporsi con efficaci mezzi, ma amichevoli officii, accio la Republica havesse questa sodisfatione con la qual moderatione

non s'haverebbe proceduto, quand' havesse appreso questa rapresaglia per cosi turpe come indefessamente si sforzavano d'imprimer gliela.

Sigillò la calunnia di tutte le sudette imputationi e detrattioni l'ultima inventione di sparger fama, che da noi fosse stata macchinata una congiura per metter a fuoco e fiamma quella città; e veramente non fù senza misterio questo ritrovato, perche s'avvedevono che non appresso di tutti, ma de più semplici solamente havevono qualche imperfetione di calunnie per avanti publicate contro di noi, che per cio era necessario inventarne qualche altra che valesse ad estinguer tutt' il residuo d'affetto che in quella città potesse esser rimasto verso la nostra natione; e che più efficace modo era per ottener l'intento di questo che publicarsi non nemici solo del publico, ma sitibundi ancora del sangue e delle sostanze de' privati? Perche si, come volsero dare a credere ch'essendo riuscito il disegno machinato, non sarebbe stato perdonato ne a amici ne a nemici, ma che tutti ugualmente sarebbero stati preda miserabile della nostra crudeltà, cosi gli pareva che questo dovess' esser

mezzo potentissimo per alienar da noi quelli che non potendo con l'effetto, si mantenevono però con l'affetto inclinati alla nostra devotione. Non negarò gia che a prima faccia non paresse strana ad ogni uno questa nuovità, resagli tanto più chiara dal publico supplicio preso d'alcuni complici del sudetto tradimento, e che in molti non cominciasse a vacillar l'affetto che ci è portato, cominciandosi a mormorar che questa non era strada che i maggiori nostri, huomini sapientissimi, havevano tenuto per debellar i nemici, che non havevan che fare con la nostra pietà del nostro Rè, e col valore invitto della nostra natione, la qual era ascesa a quel colmo di gloria più col domar i nemici col ferro e con la toleranza che con i tradimenti. Tutta via su le prime non appresso di tutti fece radice questo pensiero, e massimamente appresso di quelli che non giudicando delle cose alla balorda, silogizzavano che se questa trama fosse stata vera, haverebbe la Republica ottenuto per appunto quello che con tanti artificii s'andava industriando di ritrovare, ch' era d'haver un buon in mano da poter dimostrar a' Prencipi e al mon-

do tutta la noſtra perfidia, e la ſomaria ragione ch'ella haveva havuto di traſcorrere in termini violenti, per ripararſi dalle noſtre inſidie che paleſa e occultamente gl'eran teſe. Hora ſe queſta favola è andata ſolo per le bocche del volgo, pur troppo credulo di quello che il ſuo Prencipe gli rappreſenta, ne con tal diſtintione è pervenuta alla notitia di quei Potentati, che molto conducibile alla Republica ſarebber reſi capaci de' tradimenti noſtri, che ſi poſſa dire, la coſa è paſſata coſi, ne finalmente (come li frangenti dall' hora con ogni ragione richiedevano) è ſtata communicata dal Prencipe ad alcuno delli Ambaſciadori reſidenti in Venetia, ſe non con cenni e con motti dubii, ſimili a quelli de gl' oracoli antichi, a qual, in evento di qualche evidente chiarezza, ſi potrebbe dar più d'una interpretatione; chi altro ſi deve dire, ſe non che nel incolparci di queſto non ſiano partiti dalla conſueta loro politica di procurare con l'arte quello che non gl'era lecito con la forza ottenere? oltre che io non ſo conciliar inſieme queſte contraditioni che gia mai ha del poſſibile che ſi poſſin accordare. Io ero in concetto appreſſo

quella nobiltà e la Città del più accorto, o volessero dire vafro e astuto huomo, che tra la nostra natione, riputata l'istessa vafrice, essercitasse carico publico; e dall' altro canto col farmi capo consultore e maneggiatore di questo chimerizato tradimento, mi descrivevano per il più gagloffo e insulso capo che calcasse la terra. E che prudenza, per vita mia, o accortezza si poteva arguire in uno che havesse tramata un' attione cosi detestabile, che conteneva in se mille aperture, mediante le quali poteva venir alla luce, e che riuscendo o nò, doveva in ogni modo risultar inestinguibile biasmo dell' autore? perche non riuscendo e scoprendosi constituiva me medesimo in molti pericoli, e mi venivo a render bertaglio non solo delle lingue, ma delle penne ancora di tutti coloro che commenderano a' posteri gl' accidenti occorsi in questa nostra età; se succedeva, peggio che peggio, perche oltre quel di male che n'haverebbe potuto avvenire a me, venei ad esser stato cagione che la mia natione, per la pietà e per altre egregie attioni resa cosi illustre che non saprei quello che se gli potesse aggiugnere, perdendo in un momento quel

P v

tanto di riputatione che nel corso de molti secoli havesse guadagnato, restasse notata d'un' infamia, son' per dire indelebile. Tralascio l'impossibilità della cosa, e la temerità che cadeva in chi solamente col pensiero v' havesse assentito, non che con le trattationi vi havess' aderito; le quali cose, per non fara proposito dell' oggetto in che mi trattengo, rimetto al giuditio, non di quei Signori che leggeranno questa scrittura, perche gli farei torto a voler che s'impiegassero in una consideratione frustatoria, ma di quelli che dotati di mediocre capacità s'avvederanno che in quello, che così francamente mi fù adossato, non cade ne ancò verisimilitudine: ne sopra questo fatto mi sarei disteso in tante righe, se il filo del discorso non m'havesse tirato di necessità, essendo intento a narrar gli effetti dell' odio della Republica di Venetia verso di noi, tra i quali mi pareva che questo riserbato in fine non meritasse l'ultimo luogo. Non devo pero lasciar di dire che lo sdegno peculiare conceputo contro di me, e la facilità con la quale si diedero ad intendere che potess' esser venduta per vera questa novella, furono cagione che nel

volgo essa si disseminasse, perche come potrei io sardimeno che questa scrittura non richiedesse anzi instruttione di contrario che di Relatione, se minutamente mi volessi diffondere nel descriver l'ira e la rabbia che avvampava in quei miseri petti contro di me? Di modo tale che sinistro niuno non gl' avveniva che immediate non fuss' astretta e attribuita la colpa alla persona mia, nel che si come se volessi io negare che il loro sospetto fusse stato imaginario e senza fondamento, mi scostarei dal vero, havendo i miei comministri, mediante li buoni indrizzi che gli davo, e i pronti avvisi che gl' inviavo d'ogni cosa che l'interesse nostro richiedeva che sapessero, haver agio d'avvantaggiarsi in molte occasioni, e di guidar le loro attioni con maggior prudenza e profitto; così non so vedere per qual cagione la mia diligenza e l'esatto esercitio del mio carico mi dovesse provocar un odio così inusitato, e con dimostrationi sì scandolose gl' animi di quella Republica; e quelche in un loro Ministro constituito nel stato e nel termine che mi ritrovo io, sarebbe stato lodato e commendato per Ministro degno d'ogni fedel rappresentatione di

quel Prencipe, in me era riconosciuto e battizzato con titolo d'indegne machinationi, e con improveri di vergognosi tradimenti. E che dovevo io fare, per vita mia, stando Ambasciadore appresso d'un Prencipe che guerreggiava apertamente con uno del sangue del mio Rè, e che impiegava tutta la sua industria in concitar non solo la Cristianità tutta, ma gl' infedeli ancora contro l'istesso mio Signore? Forse dovevo esser inutile spettatore del vilipendio di quello! fors' esser negligente essecutore de i requisiti della mia importante carica! fors' esser trascurato osservatore de gl' andamenti, de i disegni, de i consigli, delle deliberationi di quel Senato, che tutto era intento alla conclusione della Casa d'Austria mia Regina! Tale per certo havrei dovuto essere, se trascurando il buon servitio del mio Signore, havessi havuto ad haver riguardo di non dar mala sodisfatione a gl' emoli, o per dir meglio a gli nemici nostri; ma vogliamedios che mentre m'avveggo che 'l mio servitio non sia riusciuto infruttuoso al mio Rè, anzi che habbia valso a ritardare, a reprimere i disegni di chi non studiava altro che in inventar modi

d'abbaſſarlo, tantùm abeſt che io mi penta d'eſſermi diportato nella maniera che ho fatto, che più toſto me ne rallegro e gioiſco; e quanto i rimproveri e le maledicenze contro di me ſono ſtate maggiori, tanto più riputo che ne riſulti maggior gloria al mio nome, e più apprezzo i vitii e l'ingiurie de' nemici, che non gl' encomii e panegirii de gl' amici. Publicata dunque per vera queſta immaginata congiura, e preſentendo che io ero chiamato a parte in fatto coſi enorme, feci quello che deve far ogni perſona innocente, che ſi ſente incolpata d'una coſa della quale gia mai mi ſognai. Mi preſentai la mattina ſeguente in Collegio, e coſi nell' andarvi come nel partirmene, mi laſciai veder alla piazza publica e per la merciaria a viſta di tutto il Popolo con quell' intrepidezza che mi ſomminiſtrava la mia ſincerità; dove andavo mirando tra quel popolo mezzo attonito il men ſciocco riprendere il ſuo Prencipe, che reſo chiaro d'una tanta ſceleratezza, mi tolleraſſe non dimeno nel ſuo ſeno e nelle ſue viſcere; il più ſciocco poi a gran fatica frenava la lingua alla mia preſenza, ſi che qualche motto mordace non

mi giungesse all' orecchio ; ma in Collegio stavo pur aspettando che il Vice-Doge muovesse parola sopra di cio , e vedendo che d'una in un' altra cosa si passava senza che di questo particolare venisse fatto alcun motto , andavo pur io stuzzicando e destramente provocando che mi fusse detta qualche cosa in questo proposito ; il che non mi riuscendo, anzi accorgendomi che a bello studio s'andava scansando d'entrar in questo ragionamento , mi licentiai non senza nuova mala sodisfattione , per essermi avveduto che altre richieste che io facevo , che alla sicurezza della mia persona si provedesse per ordine publico , si che dagl' insulti popolani me ne potessi vivere sicuro , non era risposto con quella caldezza e prontezza che richiedeva il negotio di tanto rilievo ; onde ritornatomene a casa , e fatta diligente reflessione sopra il passato , e sopra quello chi haveva da venire scandagliato , che ne i maggiori bisogni che ci potesser' occorrer' io ero stato costante e intrepido alla residenza del mio carico , mal grado d'una nobiltà e d'un popolo così mal affetto , supputato che il mio servitio da li avanti non fusse per esser tanto neces-

sario com' era stato per l'adietro, e che in caso di bisogno non ci sarebbono mancati amici e servitori fedeli che haverebbero supplito al mio mancamento; considerato di più che mi s'andava rinfrancando l'odio adosso, e mi s'andavono accrescendo i pericoli mentre vedevo il popolo più inasprito che mai, e mentre scorgevo il Prencipe neghittoso in mostrar risentimento contro l'immoderata licenza di quello, risolsi nel nome di Dio e del Protettor nostro Sant' Jago dar luogo al furore, e tralasciando la carica ritirarmi quì in Milano, dove se altro di buono non havessi fatto, sarei almeno stato di profitto a gl' interessi nostri in questo che essendo, per la pratica acquistata nel corso di dieci anni continui che ho speso in quell' Ambasceria, reso tanto capace e aperto di più segreti interessi di quella Republica quanto forse il più provetto Senatore ch' elle s'habbia, havrei havuto agio e commodità di darne più piena informatione a comministri miei, che non havrei potuto fare per lettere, e credo che il disegno mio non sia stato del tutto irrito e fuori d'occasione................
Questo fù il frutto che l'improvisa mia

venuta recò in Milano all' interessi nostri, del qual dentro di me sentii straordinario piacere, avvedendomi che la divina Maestà si degnava con la sua imperscrutabil providenza guidar così l'attioni mie, ch' etiandio da inopinati e improvisi accidenti che mi occorrevano, si compiaceva trarne effetti di rilevante profitto in servitio del mio Prencipe; il che mi dava a credere che la fede e il zelo col quale io servivo al mio natural Signore, non fuss' anco in tutto disgradito nel divin cospetto.

Piaccia all' eterna Maestà conservarmi in questo spirito e in queste forze, le quali dal canto mio al sicuro non si stancheranno.

Dum memor ipse mei, dum spiritus hos reget artus.



INSTRUTTIONE
PER VENETIA
DEL MARCHESE
DI BEDMAR,

Già Ambasciatore del Cattolico Rè di Spagna, data dà lui à Don LUIGI BRAVO suo Successore, circà il modo col quale si doverà governare nella medesima Ambasciaria.

RICERCA 'l buon servitio della Maestà del Rè mio Signore, e l'obligo parimente che tiene ogni Ministro, che professa devota e fedele servitù verso il suo Prencipe, che essendo levato dà una carica grande e difficoltosa, debba nella renuntia d'essa, dare al suo Successore quelli avvertimenti, e ammaestramenti salutiferi che più li ponno giovare per essercitare la carica che sta successivamente per intraprendere, con ogni sorte di maggiore reputatione, e vantaggio del suo Prencipe e Padrone.

I.

Che 'l carico d'Ambasciatore residente in Venetia per la Maestà Cattolica, sia grande e difficoltoso, non ha bisogno di prova, imperoche l'anteporre solamente, che deve risedere presso Republica così mal' affetta, come è la Republica di Venetia verso il Rè mio Signore, è bastante per far formar concetto, che grado tale non dovera esser collocato in petto di soggetto ordinario, per le molte e ardue difficoltà che giornalmente se gli puono parare avanti, mà che vuole e apprezza, oltre alla lealtà, l'accortezza, e la vigilanza, delle quali deve necessariamente e sovra tutte l'altre buone parti, essere dotato, e perciò 'l dover vuole che sia diligentemente instruito della maniera con la quale si possono superare tutte le difficoltà, dà cui in atto prattico l'hà per tutti i versi esperimentate.

II.

Nè io certo m'arrogarei di poter dare instruttione ad altri, mentre mi conosco d'esser io stesso tanto bisognoso d'instruttione, se a quella che manca la

mia natural tardità, non havesse supplito la diligenza, con la longhezza del tempo, l'anni dieci continui, ch' io mi sono trattenuto in quella Città come Ambasciatore, dove, per la grande e varia quantità di negotj che mi sono passati per le mani, ho havuta occasione, quando ben anco non mene fussi curato, d'apprendere il modo col quale più vantaggiosamente si potesse ivi andar trattenendo un' Ministro del Rè mio Signore, appresso quella Republica.

III.

Lo farò dunque, e m'atterrò solamente ad alcuni capi principali, e più necessarii, si perche so che nella partenza sua dalla Corte havera l'Eccellenza Vostra havuto e dalla Maestà sua, e dà quel sapientissimo e prudentissimo Consiglio, così essata informatione della maniera con la quale si doverà governare ne'i trattamenti che occorreranno, ch' ogni mia diligenza potrà quasi essere giudicata superflua, si anco perche so esser tale il valor suo, e tale l'aspettatione che ogn' uno hà dell' habilità sua, intorno à tutti li publichi affari, che con la sola prontezza del suo ingegno,

e sapere, senza altra instruttione, saria atta per se stessa ad adempire tutte quelle parti che in qualsivoglia perfetto representante si ricercano.

I V.

Primieramente dunque io sarei di parere che nella scelta che hà da fare de' soggetti che l'hanno à seguitare e servire in quella Ambasciaria, V. E. havesse principalmente risguardo alle qualità loro, cio è, che fussero, se non tutti, almeno quelli che non saranno dell' infimo servitio; persone honorate, di buoni Costumi, e timorati di Dio, perche non è dubio che per odio radicato in ogni habitatione, gl' occhi di tutta quella Città saranno volti ad osservare tutti gl' andamenti della sua famiglia, e perciò lodarei che pontualmente gli dovesse commettere, che ogni giorno dovessero intervenire al Sacrificio della Messa, e nelle Chiese più frequentate, e esposte alla vistà di tutti, si come anco le feste alle prediche, e à tutte le devotioni più celebri, che sovente sogliono essercitarsi in quella Città, ne quali luoghi vorrei, che si lasciassero vedere accompagnati dà modestia, e decoro,

che havesse del pio, e del grave insieme.

V.

E perche, se alcuna Città d'Europa, non che d'Italia, è copiosa di piaceri, Venetia al sicuro ne porta il vanto, di quei piaceri parlando, che più dilettano al senso, per la quantità grande di donne dishoneste che in essa sono, sempre furono, e sempre saranno, io non voglio essere così austero, che dà me s'interdica affatto l'uso d'esse alla sua famiglia, toccando massime questa prohibitione più à Preti, e a frati spirituali, che a me, il quale in questa instruttione mi dichiaro e voglio essere vero politico; ma non restarò di non ricordare questo, che, per il rispetto accennato di soprà, lodarei molto, che, quandò li suoi domestici si compiacessero di prendere simili passatempi, lo facessero nel più occulto modo che per loro fusse possibile, juxtà illud, si non castè, saltem cautè, *non potendo questa modestia essere se non giovevole per molti degni rispetti.*

VI.

Ne sotto questo capo restarò di non ricordare essere cosa molto ben' intesa,

che tutti li famigliari d'un' Ambasciatore siano vestiti, se non superbi, almeno simili e attilatamente; che la dispensa della Casa sia copiosa e abondante, non solo per uso della propria famiglia, mà, si come alle volte accade, per servitio di qualche straniero; che l'habitatione sia magnifica, senza risguardo di spesa, e in somma che sempre in tutti i contratti, che occorreranno farsi, il denaro sia pronto, senza mai porgere pur minima occasione di querela à i mercanti, e alli artifici, imperoch' è questo certissimo, che lo spendere generosamente è una delle principali parti che si riccechino in un' Ministro publico, perche li Prencipi sono tanto stimati, quanto gli fà stimare chi gli rappresenta, non si dicendo quasi mai, e sto per dir mai, nè il nome, nè il cognome dell' Ambasciatore, mà solamente chiamandosi Ambasciatore di Spagna, di Francia, d'Inghilterra, dicendosi, che vive splendidamente, che tiene famiglia di honore, che da mangiare à chi ne vuole.

VII.

A cui aggiongo per fine, che piaceria

molto che tutti di Casa sua mostrassero nel trattare con chi si sia, una mansuetudine e una piacevolezza più che ordinaria; che ragionando con Venetiani o altri del stato di qualche interesse della Republica, sempre se ne parlasse con rispetto e riverenza, lasciando dà parte tutte le passioni, anzi mostrando in fino di ammirare la somma vigilanza e providenza di quei prudentissimi Senatori; che, venendo persone per haver audienza, gli fusse concessa prontamente, e ch' essendo l'E. V. ricercata di favori, e gratie ragionabili, non fusse scarsa in concederle, potendo tutte queste cose servire, se non à levare, almeno à scemare 'l concetto che ogn' uno hà formato dell' altezza e superbia della nostra natione.

VIII.

Nel giorno che V. E. doverà fare l'entrata solenne, verrà una comitiva d'alquanti Senatori principali à levarla prima, per condurla alla sua Casa, e poi nel giorno seguente all' Audienza publica. Con questi, per esser essi del corpo della Signoria, come del numero di quelli, per le mani de' quali passano tutte le

cose publiche, sento e veggio V. E. usare verso di quelli ogni ossequio e ogni termine, e mostrarsi meravigliatissimo della grandezza, bellezza e nobiltà di quella Città, ancor che l'habbia à pena veduta, come superficialmente, e che di essa è vinto di gran lunga'l concetto che s'en haveva formato, ancor che grandissimo, prima che la vedesse; e con questi e altri simili ragionamenti, e con quello di più, che le sara posta occasione da quei Senatori che gli caminaranno al pari, havendola in mezzo loro, e in tal modo con loro ragionando, s'anderà trattenendo fin' all' arrivo nella sala del Collegio, dovè presentata alla presenza del Doge, e di quei Senatori che gli assistono, fatti li debiti e consueti complimenti, lodo ch' ella s'allarghi in questo più che in ogn' altra cosa, cio è, nell' accertare quel Doge, e quei Signori, dell' ottima mente di sua Maestà verso il loro dominio, e in ricordare la buona intelligenza, che è sempre passata trà la Corona di Spagna, e loro e in dolersi delle cose seguite atte à prendere disunione e diffidenza trà potentati così grandi, procurando, quando gli ne fosse data occasione, d'addossare con gratiosa,

tiosa e destra maniera la colpa di così fatti disordini à' mali portamenti de' Ministri Veneti, che, operando contra la buona mente della Republica, havevano posti in necessità li Ministri Regii di scorrere loro ancora in risolutioni poco lodevoli, e poco, anzi nulla conformi alla retta intentione di sua Maestà Cattolica; e lo potrà V. E. commodamente fare, se avanti questo congresso si ridurrà à memoria de' longhi discorsi, che in questo proposito V. E. ed io habbiamo havuti quì in Milano, perche il Doge è huomo capace, pronto di lingua e molto atto, conforme al consueto di quella Republica, à prender ogni attione per biasmevole, che fusse con coloriti pretesti, con l'anteporre, che li nostri habbino con mille strane ed impertinenti offese provocata la Republica, e perciò giudico che sarà bene, che in tal caso V. E. debba destramente andar secondando l'humore, se non acconsentendo, almeno non contradicendo, perche con questa così piacevole maniera in un' certo modo verrà à cattivarsi gl' animi di circonstanti Senatori e d'altri, ed à farsi un' adito più sicuro per meglio maneggiare li negotj che alla giornata

se gli rappresenteranno ; e poi ingenuamente gli confesso , che il zelo grande ch' io ho del Rè mio Signore , mi hà fatto , mi fà , e mi farà in fino scordare del mio privato interesse , in modo tale che , pur che V. E. s'incamini per quella strada che può essere più profittevole al servitio della Maestà sua , poco caso faccio , che la mia riputatione resti in quella Città deturpata con una machina così brutta , quanto è quella che ricercarono d'addossarmi per lo solo sdegno che havevano , vedendo che così essattamente io attendevo al buon servitio del Rè mio Signore , che , se essi facevano una guerra per certo in mille capi ingiusta ed iniquissima contro un Prencipe del sangue , se porgendo grossi aiuti ad un nemico armato contro li stati Regii , se concitando tutta la Cristianità contro la Casa d'Austria , se permettendo , anzi ordinando che si stampassero volumi intieri di scritture licentiosamente contro li veri e santi mantenimenti della Religione , presupponevano che un Ministro dovesse starsi con le mani alla cintola , e non far quello che comportava al suo carico , il qual era di accuratamente investigare li dis-

ſegni loro, e di diligentemente avviſarne chi doveva, era per certo il loro propoſito vano e contro la prudenza profeſſata da quel Senato. Moſſi, dico, dallo ſdegno, che in loro cagionava la mia debita diligenza, e non da altro, perche intorno ad altro ſo di non mi eſſere già mai impiegato, che intorno à quello che ſolo apparteneva alla mia carica, non potendo contro di me far altra ſorte di vendetta, ſi vendicarono con quella ridiculoſa chimera della Congiura, che in tanto gli riuſcì, in quanto che gli fù facile d'imprimere la credenza negl' animi del popolo ignorante, forſe così artificioſamente, per rendere la noſtra natione più odioſa, e per conſequenza per far il popolo più diſpoſto à contribuire alle ſpeſe della guerra; mà degl' altri di mediocre capacità, è chiaro che non ſi è trovato, chi gli habbia voluto preſtar l'orecchie, mancando queſta favola di tutti quei fondamenti di verità e di ſimilitudine, che ſi ricercano nelle coſe che ſi vogliono rendere pur credibili, ſi come, diſcorrendo ſeco, gli feci conſtare, ſi come agevolmente potrei fare hora di nuovo, ſe quì fuſſe luogo e occaſione di parlare di

questo fatto, dubitando più tosto di haver digredito di quello più che non si mi conveniva; ma non sarà la mia digressione del tutto stata fuori di proposito, se, ripigliando il filo del mio discorso, replicherò à V. E. ch' il desiderio ch' io tengo, ch' ella s'apra una via molto facile per ben poter fare li negotj che per le sue mani doveranno passare, fà ch' io pongo in obblio il rispetto ch' io dovrei havere della mia stessa riputatione, e che di buona voglia mi contenti che quella resti depressa e conculcata, pur che di ciò risulti beneficio all' E. V. e però, se nel suo primo abboccamento ch' ella haverà col' Doge, parerà che così ricerchi l'occasione, la consiglio, che se gli lasci intendere di haver sentito male delle attioni del suo predecessore, si come col medesimo mal' affetto potrà dichiararsi dispiacerli li mali portamenti del Duca d'Ossuna, Ministro tale anch' egli, che, se trà noi vogliamo dir il vero, non hebbe mai la Corona di Spagna nè il più fido, nè il più diligente, nè il più atto à sostenere degnamente la carica che sostenne, del qual, ancor che sia sacrilegio dir parola che non commendi, celebri ed essalti

la ſua vita e il ſuo molto merito, tuttavia il biaſmare le attioni dell' uno e dell' altro di noi, mi pare mezzo opportuniſſimo per ingerirſi nella grazia e acquiſtare confidenza preſſo di loro. Di nuovo mi dichiaro ch' io hò per coſa beniſſimo inteſa, che avvertiſca diſpiacere à lei e à tutta la Corte, tutto ciò che quei Miniſtri hanno tentato e machinato in pregiudizio della Republica, dovendo baſtare à noi che la Maeſtà del noſtro Prencipe ſappia che non habbiamo mancato al debito noſtro ed al ſervitio ſuo, credanſi poi gl' inimici noſtri ciò che à loro piace.

I X.

Dà queſta generalità ſi potrà paſſare à qualche particolarità, per metter in negotio la differenza che verte al preſente delle galere della mercantia, e eſporre gl' ordini eſpreſſi che tiene dalla Corte, circa al venire à qualche accomodamento; e ringrazione Iddio, e anco la fortuna, che gli ſia ſtata tanto corteſe, che gli habbia offerta occaſione tale di eſſere mediatore di queſta controverſia, dall' accomodamento, della quale ne poſſa riſultare una notabile

tranquillità à tutta l'Italia, ed insieme una consolatione à tutta la Cristianità, che se da Ministro alcuno la Republica poteva sperare partialità e buon affetto, sene poteva promettere al certo da V. E. portata ad amarla da una certa inclinatione naturale verso quella, nata in lei parte dalla lettura delle historie, rappresentanti le singolari prodezze ed egregie imprese operate in varj e diversi tempi da quella in beneficio della Cristianità contro li communi inimici; ed in tali concetti ed altri, che dalla solita sua prudenza gli saranno suggeriti, si consumarà il tempo della prima Audienza.

X.

Nell' altro io non mi possa ligare à particolari precetti ed avvertimenti, poiche à lei, che sarà sul fatto, converrà reggersi in quella maniera che il solito suo giuditioso accorgimento gli detteria, secondo la natura de negotj, perche alcuni ricercano piacevolezza e destrezza mirabile, e, come si suol' dire, anderanno trattati solamente con la mano dolce, altri vorranno maniera più risoluta, senza già mai lasciarsi piegare

dalla persuasione in contrario, tal uno richiederà vehemenza maggiore, e forse in contrario minaccie, potendo ben spesso più queste che le preghiere. Perche dicono ciò che vogliono, sparlino à loro piacere, inalzino la loro potenza à loro voglia, e deprimino la nostra quanto à loro piacerà; questo è chiaro, che nell' intrinseco, di nessun' Potentato del Mondo non temono Venetiani più che del nostro, per essèr il loro Dominio da tutte le parti e di tutte le bande circondato dalli stati ò nostri, ò de' Prencipi da noi dipendenti; voglio dire che, quandò V. E. si presentarà in Collegio con animo risoluto di voler vincere qualche sua opinione, se non gli riuscirà con alcuno delli duo modi primi accennati, adoperando il terzo nel rigore della vehemenza e delle minaccie moderatamente, gli dò la difficoltà per superata, e tanto più al presente che hanno imparato quanto gli riesca difficoltoso, dispendioso e pericoloso l'implicarsi in guerre con una Casa formidabile à tutto 'l resto della Christianità unita insieme; e questo serva à V. E. quanto all' Audienze publiche.

XI.

Accommodata che habbia la Casa sua di tutte le cose più occorrenti, il primo studio ch' ella si porrà à fare, loderei che fusse impiegato nel pigliare un' essatissima informatione della vera forma del governo di quella Republica; tanto civile quanto criminale e politico; il che le sarà assai facile d'apprendere, provedendosi d'alcune scritture stampate, le quali di questo particolare trattano accuratamente, le quali sono la Relatione di Giovanni Botero, la descrittione di Venetia, del Soriano, quelli Opusculi che sono Opera del Cardinale Contarini, de Republicâ & Magistratibus Venetorum, *e quanto di Venetia e del suo stato scrisse frà Leonardo Alberti nella sua descrittione d'Italia, si come anco à cio non le sarà di piccolo giovamento la lettura di quelle historie che trattano delle cose loro particolari, che sono il Sabellico, il Giustiniano, il Mocenigo, ed il Parruta; e per compimento di tutto, credo che non le sarà inutile la relazione che ultimamente io feci delle cose di Venetia, intorno alla quale fattura io mi posi, più per*

che ella dovesse servire per informatione e per facile indizio à successori miei, che perche ella havesse à servire al Rè mio Signore già informato delle cose di quella Republica tanto che basta.

XII.

Nè minor profitto sarà quello che V. E. potrà trarre dà libri vivi, di quello che haverà cavato da volumi morti; voglio dire che l'informazione à bocca di persone prattiche solite à frequentare la Casa nostra, delle quali, per la Dio mercè, ne habbiamo molte affettionatissime, per non dire svisceratissime, e queste tali gli saranno d'ottimo servizio per farla entrare in una chiara ed ottima cognizione di tutti gl' ordini ed usanze di quella Republica, ed al medesimo effetto molto le gioverà la buona intelligenza di tutti li Ministri delli altri Prencipi così residenti, nell' acquisto della quale spero che non s'haverà ad affaticare, essendo tutti dal primo fin' all' ultimo così ben' affetti verso la nostra nazione, che non vi resta che desiderare. Gli gioverà, dico, la buona intelligenza con loro; perche, procurando ciascuno d'essi di penetrare più à fondo che

può, per iscuoprire qualche cosa non penetrata dagl' altri, non l'hanno così tosto scoperta, che subito nè fanno parte all' Ambasciatore di Spagna, servendoli questo a due fini, l'uno d'acquistare maggioze confidenza con lui, e l'altro di havere in contracambio la conferenza di qualche altro secreto. Mà come con questi Ministri si debba maneggiare, assai più distintamente mi lasciarò intendere più à basso di questa mia scrittura, nè voglio in questo luogo lasciar di non darle un' avvertimento, che à me in più occasioni è riuscito molto salutare, ed è che, oltre la prattica universale ch' io procurai d'acquistare della forma del governo, m'ingegnai ancora d'informarmi della natura, conditione e qualità di ciascuno Senatore che havesse voce nel Consiglio del Pregadi, la qual cosa per molti capi, e degni ed importanti rispetti, trovai riuscirmi di molto giovamento, mà principalmente per uno che all' E. V. per avventura potria arrecar meraviglia, e pure la cosa sta come io gli la narro, perche, essendomi tal volta serrate tutte le strade senza poter penetrare cosa alcuna che in quel Consiglio si trattasse,

e potendo il non sapere qualche partico-lare essere di molto pregiudizio à gl' interessi nostri, in quel caso, non si potendo altro fare, e sapendo che il tale negozio doveva essere messo in consulta, io mi rappresentava come avanti à gl' occhi la natura di ciascuno Senatore, ponderava li loro affetti e le loro passioni, e misurava li loro interessi; e poi di tutti insieme facendo un diligente bilancio, nè cavava probabilmente, che deliberatione nè potesse riuscire; della qual prattica mi sono valuto molto tempo così felicemente che gli posso affermare con verità, che delle cento volte che io la hò messa in essecuzione, elle mi sono mancate di non riuscirmi quattro ò sei di loro. E ben vero, che questo mio bilancio era amminiculato d'assai circonstanze, le quali mi facilitavano molto queste congetture, come sarà dalli fedeli e sicuri avvisi delli nostri Comministri inviatimi dà tutte le Corti di Crisianità, si come ancora dà Costantinopoli, che mi davano conto de' trattamenti che in quella Corte si facevano dà i Ministri Veneti, che avvisavano parimente dove piegava più di altrove l'inclinazione d'essi, e che scoprivano

col mezzo delle repliche date al Prencipe, che risposte nè riportano dal Senato: mezzi tutti opportunissimi per facilitarmi molto la strada à penetrare più al dentro, si che torno à dire che io lodo, che V. E. non tralasci via di non rendersi capacissima delle qualità dell' animo, del corpo e delle fortune di ciascun Senatore, ed in che pecca, ed in che vale, essendo che dall' esser prattico di loro quanto pesano, vagliono ò non vagliono, anderà ogni dì più conoscendo quanto può riuscirgli più nel saldo di ciascuno, per avantaggiar sene nel sapere dà loro stessi poi con gran destrezza, cio è, dà questo un' particolare importante, e dà quell' altro un' altro; ed à questo modo facendo, gli potrà anco essere di molto lume una scrittura che mi fù presentata nell' ultimo giorno, ch' io per quà feci partenza da Venetia, facendo essa scrittura scelta di cento soggetti principali di quella Republica, ed essaminando diligentemente in essa come in limpidissimo specchio la natura, conditione, e qualità di ciascuno di loro, e con questa haverà l'E. V. un gran pegno in mano, e sarà molto avanti.

XIII.

Col Vicerè di Napoli, Governatore di Milano, ed Ambasciatore di Roma, procuri V. E. di mantenersi continuamente in strettissima intelligenza, usando ogn' arte per star lontana da tutte quelle occasioni che potessero cagionare qualsivoglia minimo disgusto trà di loro, rendendola io certa di questo, che, quando trà loro quattro soggetti principali passerà unione e buona corrispondenza, essi si potranno dire con gran verità arbitri d'Italia e tirare tutti li Prencipi di questa Provincia in tutte quelle risoluzioni che à loro torneranno più conto, e per ciò l'esforto à non mancare à se stessa di quella diligenza maggiore, che al suo gran carico s'appartiene, che all' hora doverà particolarmente essere messa in opera, quando occorrerà spedire subitamente corrieri in qualsivoglia parte, non perdonando già mai in ciò à spesa, dovendo ella in simili importanti casi trascorrere più tosto nell' eccesso della prodigalità, che attenersi ne' confini della liberalità. E per conclusione di questo capo, non mancherò di non ricordare che, essendo

gl' avvisi ed i negotj che trattansi per tre, ardui e di molta consideratione, debba perciò spiegarli con caratteri di differenti persone, non solo temendo il pericolo, mà entrando in sospetto, che essi possono esser penetrati dagl' emuli nostri. E questo è quanto alli maneggi publici.

XIV.

Resta ch' io brevemente le accenni ò le discorra il modo, che io andarei tenendo nel negoziare con gl' Ambasciatori residenti d'altri Prencipi alla Republica di Venetia, e perciò dirolle, è soggetto molto importante, quasi potendosi dire che la sicurtà del nostro Dominio stia più fondata in questo che in altro, cioè, nel tenere disuniti li Potentati Italiani ed anco stranieri l'uno dall' altro, imperoche, si come insieme uniti potriano apportare qualche timore, e forse male ò danno importante, mà essendo disuniti, necessariamente conviene che dipendano dal nostro arbitrio; e si come, per conseguire questo fine, ci possiamo valere di molte occasioni, e di notabile utilità, così mi pare che la più opportuna sia quella che procur à te d'imprimere negl' animi de'

Ministri loro, semi di differenze e di non sincera amicizia, poiche, richiamati dà i Prencipi loro, ed anco prima, possino, con le relazioni che faranno, mutare mirabilmente gli affetti, ed in luogo della buona corrispondenza, che passava, metterci altretanta diffidenza; ecco all' E. V. dunque il modo infallibile.

X V.

Col Nuntio del Sommo Pontifice io non hò mai trattato, e perciò non havendo alcuna prattica della sua natura, sentirei che fusse ben' fatto che V. E. s'informasse molto ben com' egli sia ben affetto verso la nostra nazione, che, per esser Nipote del già Cardinale d'Ascoli, che fù delli nominati da noi al Pontificato, si deve credere che non possa havere se non grande inclinazione alla Maestà del nostro Rè; nè voglia metter in dubio, ch' egli non sia zelantissimo dell' honor di Dio, e dell' immunità Ecclesiastica, rappresentante egli la persona del Vicario di Cristo in terra. Essendo egli dunque di queste conditioni, haverà l'E. V. un larghissimo campo di fargli concepire sdegno, ed anco odio, contra la Republica, e se nelle

*visite che si anderanno facendo insieme; l'anderà opportunamente riducendo alla memoria lo sprezzo che fù mostrato l'anno dell' interdetto alla Maestà Pontificia, e con parole e con fatti verrà l'E. V. ad ingravare il torto, che venne fatto da quella Republica, col' fare che gl' Ecclesiastici paghino à lei le decime, senza non solo impetrarne, mà anco chiederne licenza al loro capo superiore. S'essagererà lo scandalo che riceve tutta la Cristianità, vedendo che loro Signori professano di esser Cattolici contrà li precetti de' sacri Canoni, e che s'assumino autorità di giudicare e punire assolutissimamente i Religiosi, come ogni giorno si vede che fanno, senz' alcun' rispetto. Nè mancheranno, oltre alle dette, cento e mille altre simili occasioni notorie ad ogn' uno. Se à questo aggiungerà la vastità della presonzione loro soprà 'l Golfo, pregiudiziale pure alle ragioni della Chiesa, e di più gl' affronti che ben spesso sua Santità va ricevendo della ritenzione de' vascelli carichi inviati al Porto d'Ancona e di Goro * nel Ferrarese, come in mio*

* Nom qu'on donne à une des embouchu-

tempo è più volte avvenuto, parerà mi che quel Signore potrà pigliare quella impressione che propriamente conviene al suo carico, e così con li spaccj ordinarj, come nel ritorno suo à Roma, non potrà fare se non relazione atta à levare il più ben' affetto animo del Sommo Pontifice verso quella Republica.

XVI.

Con Francia se sarà ancor Ambasciatore Monsignor di Leone, sò che io gli posso dir questo della sua natura, che egli è veramente qualificatissimo Gentilhuomo, ornato di dottrina, di prudenza e di destrezza mirabile, mà è colerico fuor di modo, ed è pertinace nelle sue opinioni; e, che più importa, non ama punto la nostra nazione, ancor che mostri di amarla; e perciò con tanta maggior destrezza e galanteria bisogna trattar con lui, tanto più che

---

res du Pô d'Ariano dans le Golfe de Venise, en Latin *Portus Gori*, & jadis *Carbonaria*. Cette embouchure est dans le Ferrarois, & séparée de la branche la plus septentrionale du Pô, par un petit Golfe appellé *Sacca di Goro*, du nom d'une Tour qu'on y a bâtie. *Dict. de C.*

io non credo che questo Signore non habbia quel buon' affetto verso la Republica, che altri si vanno credendo; basta di questo, ch' egli è facilmente disposto nel ricevere la mala impressione, se però con gratioza maniera se gli saperà suggerire dall' E. V. si come saperà molto bene; nè essendovi pronta occasione d'essagerare con lui disgusti moderni, non che presenti, professando Francia e Venetia d'intendersi hoggidì benissimo insieme, si potranno rinuovare le cose vecchie, cercando di fargli credere ch'è ricordevole di molti travagli patiti, e delle persecuzioni havute da quella Corona, che quasi la esterminarono del tutto, come per le historie ampiamente si può vedere, però la Republica non si è scordata sin' hora, nè è per iscordarsene già mai, con tutto che in apparenza vada mostrando in contrario, e come si può molto bene vedere, ed in effetto si come seguì nell' occorrenze d'Henrico IV. il quale in tanti suoi urgentissimi bisogni non potè mai ritrarre da lei che belle parole. Io so poi che l'Ambasciatore ha ricevuto molti disgusti di non picciola consequenza, e particolarmente, come fù l'incarcera-

zione di quel Cavaliere di Malta, quale, nonostante le preghiere, e scongiuri di esso Signore Ambasciatore à nome del suo Rè, non volsero rilasciare, di che mostrò restarsene fuor di modo alterato. Di più à questo Signore in una città similmente di Terra-Ferma gli fù negata la precedenza da' Rettori, cosa che tanto più gli puote accrescere il mal' affetto, che prima ne haveva conceputo; onde, ritorni, quando si voglia, o che gli accada, al suo Rè, non credo sia per affaticarsi molto nel fargli credere che vi sia per lui straordinario amore.

X V I I.

Il Cardinale Vathon, Ambasciator d'Inghilterra, è gratiosissimo suo pari, huomo gioviale, di buone lettere, nè saprei che mi dire all'E. V. della sua inclinatione, se non ch' egli non è Spagnuolo nè Francese d'affetto. Discorre con notabile rispetto di tutti li Prencipi Italiani, e tal volta mette la Republica à sette cieli, e tal volta si profonda e riscalda nel biasmare le attioni di quella, di maniera tale che non saprei mai bene che giudizio farmi del fatto suo. Se

sovente se gli rinfrescarà la memoria de' mali trattamenti che vengono fatti à quelli della sua Nazione che servono nell' armata, e come poco sono stati riconosciuti quelli Signori pure della sua Nazione, che hanno servito al campo, e se con l'essempio del poco gusto che hanno ricevuto quelli Olandesi che si sono lasciati condurre al servigio della Signoria di Venetia, se egli considererà ch' il medesimo potria succedere à quelli Inglesi, se havessero questo stesso pensiero, non saranno mezzo fuori di proposito per ricondurlo in Inghilterra, senza tutta quella buona disposizione che esteriormente mostra d'havere verso quel Stato.

X V I I I.

Con l'Ambasciatore di Savoia ho trattato poco, e poco posso dire à V. E. della sua natura. Credo ch' egli sia soggetto che habbia molta attitudine ne' maneggi di Stato; mà di se stesso presume assai più di quello che doveria. Questo vincolo così stretto d'amicizia che hora passa trà la Republica e quel Prencipe di lui Padrone si potria facilmente allontanar, se si mette in conside-

razione al suo Ambasciatore il poco conto che la Republica teneva di lui, prima che si servisse ella delle sue armi, per divertire il Governatore di Milano dall' invasioni del suo Dominio. Poi quanto spesso li Signori Venetiani siano soliti gloriarsi d'havergli con loro denari conservato lo Stato, quanto sia cosa considerabile che un' Prencipe tanto eminente qual' è il Duca di Savoia, venga additato ò chiamato Pensionario d'una Republica, la quale non gl' è punto superiore di forze, quanto poco fondamento possa far quell' Altezza nelle promesse e nelli aiuti della Republica all' hora ed a pena osservati dà lei, quando gli sovrasta il pericolo, più oltre niente mai, non mirando di lasciar in apertissimo pericolo li Confederati. Tutto ciò, con buona occasione da V. E. rammemorato, farà effetto à proposito, se non presentiale, almeno dispositivo.

XIX.

Col residente del Rè Ferdinando non occorrerà che V. E. si riscaldi molto per dargli ad intendere in che concetto quella Maestà sia appresso quella Republica, essendo egli stato soggetto del

maggior fervore di quella così ingiustamente intrapresa guerra, e havendo 'l Ministro letto con gl' occhj proprj, ed inteso con le proprie orecchie, l'indignissime calumnie addossate fuori d'ogni ragione à quel non mai à bastanza lodato Prencipe; onde, se egli à bel studio non haverà mancato di quella diligenza che al suo carico s'appartiene, non haverà potuto far di meno di non darne essattissimo conto al suo Signore, che se bene per la sua naturale pietà, mediante la pace conchiusa, si sarà forse scordato di tante ingiurie, non sarà però fuori di proposito di ridurgli à memoria, che sovente con qualche bella occasione lo potrà fare l'E. V. tanto maggiormente, tenendosi quello per fermo, ch' egli habbia ad esser eletto Imperatore, nella qual dignità constituito, quando che sia, haverà ragionevolissimi pretesti e forze bastevoli per metter in scompiglio tutto lo Stato di quella Republica.

X X.

Con Toscana farà buon effetto, rammentandogli l'emulazione antica trà quelli doi Stati, sino el tempo che Fiorenza si governava come Republica, e

lo sforzo che fecero già i Venetiani per insignorirsi di Pisa e di altre piazze principali di quella Provincia, senza havervi sopra pure minima colorata ragione; e di più la poca confidenza ch' è poi continuata e va continuando con li Duchi d'essa per solo mero diffetto della Republica di Venetia, la quale non hà mai sentito bene, che quell' Altezza permettesse che la Religione di Santo Stefano con galere e galioni s'impiegasse in quello così lodevole e santo essercitio di travagliare gl' infedeli, anzi che, se non scopertamente, almeno sotto mano e secretamente hà sempre cercato d'attraversare i disegni di essa. Appresso considerandosi le mormorazioni fatte da quelli Signori per vedere che quell' Altezza, in queste ultime turbulenze d'Italia, non si governasse secondo il volere loro; che saria stato di denegare al Governatore di Milano quell' aiuto che per obligo antico li doveva, e d'unirsi con la parte più debole, senza havere alcun' riguardo alla giustizia della causa, nè all' osservanza della promessa, nè al rispetto della parentela, tutto ciò servirà all'E. V. se non ad altro, almeno col fare che l'inimicitia che di

presente passa, resti in vigore, come di presente passa, ed è sempre passata.

XXI.

Con Mantoa non manca invenzione per tenerla disunita d'affetto con la Republica, poi che, oltre l'ampia materia che ne ponno somministrare le cose accadute al tempo dell' Avoli nostri, che altro effetto potrà fare ricordargli, ch' il buon consiglio che per sua necessaria diffesa prese quel saggio Prencipe di venire per aiuto ne' suoi bisogni all' armi nostre, gli sia stato rinfacciato tante volte come azzione indegna della grandezza e generosità de' suoi antenati? che altro potrà fare la commemorazione dell' allegrezza che si sentiva in Venetia, quando fusse venuta nuova, ch' il Duca di Savoia havesse fatta represaglia di qualche terra di Monferrato? nè per esser Prencipe confinante, potrà mancare occasione d'estendersi sovente in simile ufficio con il suo Residente, per mantenerlo in quella mala disposizione, nella quale verisimilmente si deve ritrovare.

XXII.

Con Urbino finalmente, per che quel Prencipe

Prencipe non lascia mai alcuna dimostrazione per far credere alla Republica ch' egli li vive svisceratissimo, come, oltre all' altre dimostrazioni di lui verso di lei, si comprende all' estrazioni che permette che la Republica faccia delle biade e altre robbe del suo Stato, e di tutta quella quantità e qualità, che le piace, e di più che si voglia di qualsia altra sorte di cose, che sia nelli suoi Stati; in somma perche detto Signore Duca, senz' obligo alcuno non solo dell' estrazioni à Venetia concede, mà di più, per sua pura benignità, manda li delinquenti del suo Stato à servire per Sforzati Suso le Galere Venete, mi piaceria molto e saria buono per il Cattolico nostro Rè, che V. E. ponesse ogni straordinario studio per iscemare non solo, mà per annichilare del tutto tanta confidenza che hanno insieme, à che mi pareria che potesse molto giovare, facendosi sovente parallelo col suo Residente dell' honore e dell' utile che quell' Altezza può ricevere servendo alla Republica, o à sua Maestà, sostenendogli li disgusti e le male sodisfattioni ricevute dal Padre di lui senza cagione nè ragione alcuna, quando

egli si trattenne a' servigj di quella, di che cantano le chiarissime historie à viva voce, e del molto ossequio ch' il presente Duca suo Signore presta à quella Republica, discorrendogli in oltre li disgusti che ben spesso gli vengono dati con le retenzioni de' suoi vascelli, li quali di più tal volta restano preda delle barche armate, sotto il solito pretesto dell' assoluta loro Signoria sopra quella navigazione.

XXIII.

Conchiudo, Eccellentissimo Signore, con questo ultimo ricordo, che nelle città di questo Stato habbiamo molti Gentilhuomini confidenti, e servitori molto devoti della Corona del nostro Rè Cattolico; questi doverà V. E. non solo procurarsi di conservare nella loro buona dispositione, accarezzandoli, honorandoli, e acconsentendo à tutte quelle honeste instanze che da loro ò per parte loro gli potessero esser fatte; mà, venendo ancora occasione, che altri mostrassero desiderio d'ingerirsi nella grazia nostra, lodarei che fussero gratamente ricevuti; anzi, quando fussero soggetti di condizione considerabile, non mi spia-

teria che s'invitassero con promesse di pensioni, di croci, e di carichi grandi, potendo così fatte aderenze, se non al presente, almeno col tempo, riuscire molto giovevoli.

E questo è quanto mi è parso di porre in scrittura per instruzione dell'E. V. e per dichiarazione del modo col quale mi sono governato intorno alle cose più importanti in quella Ambasciaria, nella quale, si come chiamo Dio in testimonio di non haver già mai havuto altro fine ch' il buon servizio di sua Maestà, così prego lo stesso Dio mi dià forze e spirito di sapermi nella stessa maniera reggere in quell' altra Ambasciaria di Fiandra, alla quale sono destinato dalla sua Maestà, si come in tutti gl' altri carichi che gli piacerà d'impiegarmi, come devotissimo servitore ch' io gli sono, e gli sarò tutto il corso di mia vita.

FIN de l'Histoire de la Conjuration de Venise.



PARALLELE DE L'ITALIE ET DE LA FRANCE,

Par LE TASSE, *Auteur de la Jérusalem délivrée.*

VOUS me priez de vous faire part de mes observations sur la France que j'habite actuellement : je ferai plus, vous recevrez de moi un parallèle raisonné entre ce Royaume & l'Italie. Je n'ignore pas que toute comparaison est odieuse ; je sçais qu'en matière de goût, toute décision porte rarement avec soi la conviction, & qu'il est très-difficile de motiver de pareilles décisions. D'ailleurs, les lumières que j'ai acquises sur la France & sur l'Italie, soit par les Livres, soit par mes propres observations, sont très-peu étendues. Mais que l'on m'accuse d'outrecuidance ou de maladresse,

peu m'importe, si me jettant, par complaisance pour vous, dans une matière qui m'est étrangère, je réussis à vous convaincre de l'étendue de vos droits sur mes foibles lumières, quand vous leur proposerez des sujets que je puis traiter, sinon supérieurement, du moins sans rougir.

Chaque pays a des avantages & des désavantages ou naturels ou accidentels: c'est par-là qu'il le faut considérer, soit pour le bien connoître en soi-même, soit pour le faire entrer en parallèle. J'appelle avantage naturel tout ce qui est tellement propre à chaque région, qu'il soit indépendant de toute révolution, ou dans la Religion ou dans l'Etat: j'en excepte toutefois ces bouleversemens, qui semblent intervertir l'ordre de la nature; tels que l'irruption de la mer qui sépara jadis la Sicile du continent de l'Italie.

Je regarde comme avantage accidentel tout ce qui change avec le temps, avec le Gouvernement, avec la Religion, avec le Commerce qui lie les Nations. Ainsi il faut d'abord

examiner la nature du climat, la situation du pays, l'état du sol; enfin, le Gouvernement Civil & Militaire, les Arts, les Manufactures, &c.

Le climat peut être considéré d'abord en soi-même, & ensuite relativement à son influence sur les Habitans : c'est sous ce dernier point de vûe que s'en occupe le Politique, dont toutes les vûes doivent être dirigées au plus grand bonheur possible du peuple qu'il a à gouverner. Aussi Platon choisit-il pour sa République un pays montueux, où les corps sont plus robustes & plus agiles, & il l'éloigne de la mer, à cause du danger qu'il voit dans le commerce avec les Etrangers. Ces points ainsi fixés, comparons la France & l'Italie.

Je ne préférerai point, dans la rigueur philosophique, le pays médiocrement fertile au pays le plus abondant, ni les montagnes arides & désertes aux lieux maritimes & fréquentés, ainsi que l'a fait Platon: qu'Aristote évalue scrupuleusement le plus ou le moins de distance de

la mer; pour moi, homme du monde, homme de Cour, je ne prendrai des contemplations de ces Sages, que ce qui peut me guider, en considérant la France & l'Italie, non en tant que l'on y voudroit introduire le Gouvernement le plus juste, le plus calme & le plus parfait, mais à raison de l'accroissement, dont l'une & l'autre sont susceptibles, en richesses, en forces & en puissance. Je termine ce préambule en avertissant que je comprends sous le nom *de France* les Etats actuellement possédés par le Monarque * dont elle forme le titre.

Comparons d'abord le Ciel & la Terre de l'une & de l'autre région, en joignant à la Terre les fleuves & les rivières qui l'arrosent, ainsi que les mers qui la bordent.

La proximité du Pôle & de l'Equateur a un effet constant sur les dispositions des hommes aux sciences & aux vertus civiles & guerrieres. Sous l'Equateur, le sang raréfié par l'excès de la chaleur, pro-

* Charles IX.

duit la foiblesse, la timidité & l'inaptitude aux fatigues de la guerre : non cependant qu'une bonne discipline n'y puisse former des Guerriers : par elle, tout homme est Soldat ; & ces climats ont eu des Peuples très-aguerris, les Carthaginois, par exemple.

Les contrées septentrionales produisent, au contraire, de grands mangeurs, que la surabondance de sang rend robustes & guerriers ; mais cette même surabondance donne des esprits grossiers, bornés & sans aptitude aux sciences & aux vertus civiles ; ce que les Physiciens attribuent à l'intempérie de l'air, & à l'excès opposé du froid & du chaud.

Les Habitans des régions mitoyennes & tempérées, également éloignés, par la vertu du climat, de la pusillanimité des Méridionaux & de la pesanteur des Septentrionaux, réunissent, par un heureux assemblage, la prudence & la valeur, la tête & la main, les talens de l'esprit & les vertus guerrieres. Telles sont dans notre hémisphère la Grèce & l'Italie ; au moins la rai-

ſon, éclairée par l'expérience, me ſemble-t-elle les offrir ſous ce point de vûe. Quoique l'une & l'autre ait été également féconde en hommes ſupérieurs dans tous les genres de mérite ; la Grèce, à raiſon de ſa poſition, ſemble avoir particulièrement excellé dans les Arts & dans tout ce qui tient au goût : par la même raiſon, aucune région n'a égalé l'Italie dans les vertus civiles & guerrieres. En ſuivant cette marche, la France plus ſeptentrionale que l'Italie, ne donnera point cet heureux mélange de prudence, de valeur & de talens, & l'on commencera à y entrevoir la fougueuſe férocité des Peuples du Nord. On m'objectera peut-être que le climat de la France eſt plus tempéré que celui de l'Italie, l'Hyver y étant quelquefois beaucoup moins rigoureux que dans la Lombardie, & l'on conclura de mes principes ſur l'influence du climat, que les François ont l'eſprit plus délié que les Italiens, & que c'eſt chez eux qu'il faut chercher ce juſte tempérament de bravoure & de circonſpection, de

souplesse & d'intrépidité. Mais, en comparant les parties les plus australes de la France aux plus australes de l'Italie, & les plus septentrionales de l'une aux plus septentrionales de l'autre, on peut dire, en général, qu'à raison de son plus grand éloignement de l'Equateur, la premiere région est plus froide que l'autre; ce qui se reconnoît à la différence dans la carnation & dans la couleur des cheveux, plus généralement blonds en France, qu'en Italie. D'ailleurs, la température d'Italie convient à diverses espèces d'arbres & de plantes, qui ne pourroient pas soutenir le ciel de la France.

Il est vrai que la France, presque ouverte de toutes parts, sent à peine l'Hyver, lorsque, dans cette saison, les vents du Sud y regnent avec quelque continuité; mais si ce sont les vents du Nord, le froid y est à peine supportable, & par son âpreté & par sa continuité: j'en ai malheureusement fait l'expérience pendant deux grands mois de cet Hyver. Il y arrive encore très-sou-

vent que les vents opposés se succédant du matin au soir, cette alternative produit une telle intempérie, que, dans la même journée, il me sembloit passer immédiatement du mois de Janvier au mois d'Avril.

Supposons donc, avec les Poëtes, tous les vents renfermés ou dans les cavernes d'Éole, ou dans les antres d'Ulysse; alors le ciel de France sera décidément plus froid que celui d'Italie, excepté dans quelques lieux de l'Italie que le voisinage des montagnes rendra peut-être plus froids que les plaines de France les plus ouvertes.

Mais la seule intensité du chaud & du froid, ne constitue point ici la qualité du climat, ni les degrés de son influence: leur alternative y contribue davantage. En effet, quelle stabilité pourroit-on trouver au milieu d'une instabilité continue & d'une vicissitude perpétuelle? Si l'air qui nous environne, & qui pénétre nos corps de toutes parts, a, comme on ne peut en douter, quelque influence sur l'ame, doit-on chercher ailleurs que dans l'insta-

bilité de l'air de la France, la cause de cette inconstance que je n'attribue à ses Habitans que d'après les témoignages uniformes de l'Histoire ancienne & moderne ?

Je ne dois pas omettre un avantage que la France sçait tirer des vents pour les moulins qu'ils font agir, avantage dont est privée l'Italie, qui n'a que des moulins à eau ; avantage qui fournit, sans interruption, aux besoins de Paris, de l'Isle de France, de la Champagne & de tous les lieux les plus ouverts.

Après avoir balancé les effets de l'influence du climat sur les François & sur les Italiens, relativement aux qualités de l'ame & aux facultés de l'esprit, balançons-les, relativement aux qualités du corps, que je réduis à la santé, à la beauté, à la force, à l'agilité. Mais cette Lettre deviendroit un Volume, si j'entrois dans le détail sur tous ces objets qu'il suffit d'indiquer, en avertissant que je me borne aux deux premiers comme aux plus intéressans.

L'air de la France passe communément pour plus sain que celui de

l'Italie : au moins le regarde-t-on comme plus favorable & à l'appétit & à la digestion ; cependant, soit vice de l'air, soit défaut de régime, les hommes en général vivent moins long-temps ici qu'en Italie. Quant à la beauté, elle résulte de la fraîcheur de la carnation, de la grandeur & de la légereté de la taille ; enfin, de l'exacte proportion de toutes les parties entr'elles. A l'égard de la carnation, que l'on peut regarder comme la fleur de la beauté, les François l'emportent, & sur-tout les Françoises : la délicatesse de leurs traits est enrichie de tout l'éclat que le teint y peut répandre *. La grandeur de la taille étoit, suivant César, l'appanage spécial des anciens Gaulois ; & j'ai lû quelque part, dans Polybe, qu'après une action meurtriere entre les Romains & les Gaulois, on distinguoit par-là les

* Le rouge n'étoit point encore de mode. Les femmes conservoient la fraîcheur & l'éclat de leur teint sous des masques ou *loups* qu'elles ne quittoient que dans les appartemens.

corps de ces derniers répandus ſur le champ de bataille : ce qui peut être regardé comme l'effet du froid & de la ſubtilité de l'air. Mais quelle qu'en ſoit la raiſon, les François d'aujourd'hui n'ont, à cet égard, aucun avantage ſur les Italiens. J'ai même obſervé, ſur-tout dans la jeune Nobleſſe Françoiſe, un défaut frappant de proportion dans l'exiguité des jambes : défaut qui a moins ſon principe dans le climat, que dans l'exercice du cheval, dont s'occupe habituellement cette jeune Nobleſſe. En effet, cet exercice n'en eſt point un pour les jambes qu'il prive de la nourriture que la nature porte aux parties ſupérieures, tenues par l'équitation, dans un mouvement continuel. Quant à la force & à l'agilité, la France ne m'a rien offert de comparable à ce que nous voyons communément en Italie.

Comparons maintenant la poſition, ſoit pour l'utile, ſoit pour l'agréable. Sous le premier rapport, la queſtion ſera décidée en faveur de celle des deux régions, qui, ſuffiſant aux beſoins de ſes Habitans,

sera le plus en état de maintenir ses possessions, de conserver ses richesses, & d'en acquérir de nouvelles. Le premier tient à la fertilité du sol, le second à la force de sa position, le troisiéme à la facilité de s'aggrandir par la guerre, ou de s'enrichir par le commerce.

La fertilité du sol s'annonce par les fruits qu'il produit, & par les animaux qu'il nourrit. Quant aux derniers, tout l'avantage est du côté de la France: les boucheries d'Italie n'ont rien de comparable au Mouton & au Bœuf de France. J'abandonne à des palais plus délicats & plus exercés que le mien, le droit de prononcer sur la volaille & sur le poisson dont Paris abonde: je dirai seulement qu'à l'égard de l'un & de l'autre, la France ne le cede point à l'Italie; j'en excepte toutefois les Faisans & les Perdrix du Ferrarois, auxquels la France n'a rien de comparable.

A l'égard des fruits, & sur-tout des grains, si, comme je l'ai oüi dire, la France est supérieure à l'Italie, elle le doit moins à la fertilité

de ses campagnes, dont aucune ne l'emporte sur nos plaines ni sur nos *maremmes* * d'Italie, qu'à la culture dont elle est par-tout susceptible, tandis que l'Italie a une infinité de cantons montagneux, arides, & qui se refusent à toute espèce de culture.

Les *clarettes*, les vins grecs, les *lacryma* sont trop connus pour en parler ici : d'ailleurs le temps a été cette année en France, si peu favorable à la vigne, que le vin de la dernière récolte est âpre & *tout verd*, pour me servir de leurs termes. Mais autant que j'en puis juger, par celui des récoltes précédentes, les vins de France sont plus pleins, plus mûrs, plus *passans* que les nôtres; & ce qui assure leur éloge, ils sont chauds, sans être fumeux, c'est-à-dire, qu'ils sont le revers de la nature de ceux qui les boivent avec tant de délices. Mais ce qui me plaît dans le vin, cette liqueur qui flatte, cette séve qui réveille, ou qui fait

* Plaines voisines de la mer qui les a formées par des dépôts successifs.

l'un & l'autre ; en un mot, ce que je crois trouver dans nos vins d'Italie, mon palais, peut-être mauvais Juge, le cherche en vain dans ceux de France, qui tous (je parle des bons) me paroiſſent tirés au même tonneau.

N'ayant point encore paſſé d'Eté en France, je ne puis décider ſi les légumes & les fruits de cette ſaiſon ſont auſſi abondans & auſſi exquis qu'en Italie : de l'aveu de toutes les Nations, l'Italie ne ſouffre, à cet égard, aucune comparaiſon. La France eſt d'ailleurs privée d'un fruit qui fait l'ornement & l'amuſement des tables, & dont le ſuc, néceſſaire à la plûpart des uſages de la vie, eſt ſpécialement conſacré aux veilles des favoris des Muſes : les oliviers relégués dans un canton très-borné, ſont inconnus au reſte de la France.

Mais la Nature a répandu ſur ce Royaume ſes faveurs les plus ſignalées dans le nombre & dans la diſtribution des fleuves & des rivières qui en lient toutes les parties. Chaque canton ne ſuffiſant pas toujours

à ses propres besoins, & l'un manquant souvent de ce qui surabonde dans l'autre, ces fleuves & ces rivières sont disposés de maniere que, par des échanges continus, ils débarrassent l'un de son superflu, en pourvoyant l'autre de son nécessaire. Tombant les uns des Alpes, les autres des Pyrénées, quelques-uns des Cévennes, ils se partagent entre la Méditerranée & l'Océan; ensorte qu'au moyen de quelques charrois par terre, qui remplissent les intervalles d'une rivière à l'autre, toute la France se trouve liée par une navigation presque continue.

La Nature n'est pas moins admirable dans les loix qu'elle a prescrites à ces fleuves, dont les plus considérables, contenus dans leur lit, plus par ces loix que par les efforts de l'art, les franchissent rarement; & s'ils viennent à les franchir, causent peu de dommage. L'Italie a été infiniment moins bien traitée que la France; elle n'a ni navigation, ni commerce de sa droite à sa gauche: tout se transporte de l'une à l'autre, sur le dos de l'Appenin, ou par un

circuit immenſe de mer. Excepté le Pô, elle a très-peu de rivières vraiment navigables; encore celles qui le ſont, moins rivières que torrens, font-elles acheter quelques facilités qu'elles procurent au commerce, par les ravages que laiſſent leurs débordemens. Le Pô lui-même n'eſt pas moins redoutable: un de ſes débordemens détruit ſouvent en un jour le fruit du travail & les eſpérances de pluſieurs années.

L'Italie eſt une preſqu'Iſle, fermée de deux côtés par la Méditerranée, & dans le reſte de ſon circuit, par le rempart inexpugnable que lui forment les Alpes: l'intérieur en eſt coupé par d'autres branches de montagnes qui offrent une défenſe naturelle. La force de ſa ſituation la tiendroit à l'abri des incurſions & des invaſions, ſi elle n'ouvroit & ne frayoit par elle-même le chemin aux Puiſſances étrangères. La France, au contraire, entièrement ouverte du côté de l'Allemagne, découverte d'ailleurs & preſque ſans défenſe dans toute ſon étendue, peut être attaquée, traverſée & envahie en

très-peu de temps. J'ajouterai aux avantages que tire l'Italie de sa situation, la force & l'agilité qu'elle procure à ses habitans, & que celle de France ne peut procurer aux siens. Il est vrai que la France n'est pas une plaine exacte; que son terrein a quelques inégalités; mais elles se franchissent sans peine & presqu'imperceptiblement. L'Italie coupée dans toute sa longueur par l'Appenin, partagée dans son intérieur en montagnes & en lieux escarpés, tient ses habitans dans un exercice continu qui les fortifie, & qui, en les endurcissant, les rend d'autant plus propres à la guerre. On observe, en effet, que les habitans des plaines sont communément, je ne dirai pas pusillanimes, mais de nature douce & pacifique. Si la plaine fournit aux Montagnards les vivres & le produit des Manufactures & des Arts, elle en tire, à son tour, des secours assurés d'hommes & d'armes: le besoin mutuel les rapproche, les lie & les unit. Or, ce mélange de douceur & de férocité, de bravoure & d'industrie, semble partager l'Italie; si

l'on excepte les endroits inaccessibles, qui, sans commerce avec la plaine, nourrissent des hommes braves, mais féroces, & à peine sociables.

La Suisse nous offre un exemple permanent de ce que peut avoir d'influence la dureté d'un pays sur la bravoure de ses habitans; malgré toutes les révolutions dans la discipline militaire, les Suisses sont encore ce qu'ils étoient du temps de César. La France, au contraire, dans un terrein aussi constamment plat qu'abondant, ne nourrit qu'un Peuple pusillanime *. Si la Noblesse y

* L'Ecrivain du Livre *de Recuperatione Terræ sanctæ*, dédié à Edouard III, Roi d'Angleterre, & inséré à la fin du Recueil intitulé : *Gesta Dei per Francos*, pensoit plus avantageusement du climat de Paris dans l'avis qu'il donne à Charles V. en ces termes : *Expediret Dominum regere & ejus filium vivere in regno suo, etiam propè Parisios liberos procreare, ipsos ibidem nasci & nutriri, eo quod ille locus meliori constellationi cœli, quàm alia quæcumque loca, noscitur esse subjectus : ex quo sequitur, ut hactenus visum fuit, quòd ibi generati & nati melius sunt compositi, ordinati & com-*

eſt impétueuſe & fière, c'eſt moins l'effet de la hauteur des ſentimens qu'inſpire un ſang généreux, que de l'éducation toute dirigée à fortifier le corps par un exercice continu, & à tenir le courage en haleine par les affaires d'honneur qui s'offrent à chaque pas. Auſſi les Politiques de l'Antiquité ont-ils obſervé que dans les pays de plaine, la facilité de tenir des harras, & d'entretenir des chevaux, forme communément une Cavalerie auſſi brave, que redoutable au Peuple qu'elle a bientôt écraſé; que dans un pays de montagnes, c'eſt le Peuple qui donne la loi; qu'en un mot, la Monarchie & l'Oligarchie ne ſe ſoutiennent que dans des pays plats & ouverts.

J'ai mis le troiſiéme avantage de la poſition dans les facilités qu'elle peut procurer pour l'aggrandiſſement de l'Etat & pour l'augmentation des richeſſes. La France cantonnée au milieu de l'Europe, ne peut former aucune vûe de conquê-

---

plextonati, quam aliarum regionum homines. Note du Traducteur.

te sur l'Afrique ni sur l'Asie ; il lui seroit aussi difficile d'y faire passer des armées, qu'impossible de les y soutenir. Les projets de conquête sur les Etats qui l'avoisinent à l'Orient & à l'Occident, seroient peut-être aussi déplacés : ces Etats, aussi bornés que peu riches, sont couverts d'un Peuple belliqueux & presque invincible, à en juger d'après César lui-même, qui, vainqueur des Gaulois, crut avoir assez fait pour sa gloire, en jettant un pont sur le Rhin, & en mettant le pied dans la Bretagne. L'Histoire nous apprend que la France fut souvent envahie, soit par les Allemands, soit par les Anglois ; mais autant que je me le puis rappeller *, elle ne nous dit nulle part que les armes françoises ayent jamais envahi aucune partie de l'Allemagne ou de l'Angleterre, si l'on excepte l'établissement de quelques colonies envoyées dans la

* Le Tasse n'a-t-il pu se rappeller les conquêtes de Charlemagne, & la gloire que les armes Françoises acquirent sous ce grand Monarque ?

Germanie

Germanie par les Gaulois, plusieurs siécles avant la conquête des Gaules par César, qui parle de ces établissemens.

L'Italie, placée à l'extrémité de l'Europe, à chacune des parties de laquelle elle donne la main, prolongée d'un côté sur l'Afrique, que la Sicile semble regarder d'un oeil menaçant, & de l'autre sur l'Archipel & sur la Grèce, qui lui ouvre le centre de l'Asie, semble, par sa position, appellée à la Monarchie universelle.

Ses facilités pour le commerce sont les mêmes : elle reçoit les marchandises de l'Europe & de l'Asie, avec la même célérité qu'elle y fait passer les siennes : il ne lui manque que les avantages de la France pour le commerce intérieur.

Les découvertes des Portugais donnent à la France un nouvel avantage, en lui fournissant, par le Portugal, ce que jusqu'alors elle ne pouvoit tirer que de Venise, avec plus de frais & moins de célérité ; mais cette traite peut être fréquemment troublée par la guerre avec les

Nations maîtresses de la mer, ce que l'Italie n'a point à redouter pour le commerce de la Méditerranée.

Quant à la beauté du pays, celle que tire la France de la multiplicité de ses fleuves & de ses rivières, paroît lui donner quelque supériorité sur l'Italie ; mais, j'ai peine à penser avec ceux qui ne trouvent rien d'égal à cette beauté plate & uniforme. Si l'on en veut juger & par raison, & plus encore par sentiment, l'oeil, bientôt lassé de l'âpreté continue d'un pays aride & nud, vient se reposer agréablement sur la variété qu'offre un mélange de montagnes, de collines, de vallées, de prairies, d'arbres & d'arbrisseaux. Je dis plus : l'âpreté des Alpes forme un contraste délicieux, dans le point de vûe qui l'unit aux plaines qu'elles commandent : or, je n'ai rien apperçu de semblable dans toute la Bourgogne & dans la partie du Lyonnois que j'ai parcourue. La Peinture, qui prend la nature pour modèle, ne mêle l'ombre aux couleurs que pour relever le clair par l'obscur, le faire sortir, & en dou-

bler l'effet ; ainsi, se récrier sur cette constante uniformité qu'offre la France dans les environs de Paris, dans la Champagne, & dans une partie de la Normandie & de la Picardie, ce seroit s'extasier sur cette continuité de pourpre & d'azur qui forme le fond de la plûpart des tableaux de Michel-Ange, & sur-tout de Raphaël.

On s'épuise en éloges sur la beauté de la Lorraine & de la Provence; mais surpasse-t-elle celle des deux rivières de Gênes, celle de la côte qui borde les mers de Naples & de la Calabre? Que ceux qui ont parcouru & bien vu ces différentes contrées, prononcent! En attendant leur décision, il me suffit que les Poëtes, Juges suprêmes de la beauté des choses, ayant placé dans la mer de Naples le séjour des Sirènes; & passant du particulier au général, j'oserai dire que la Nature semble avoir voulu présenter dans l'Italie le prototype de l'Univers, en y réunissant toutes les beautés répandues dans les diverses parties du globe, beautés qui tirent leur plus brillant

éclat du rapprochement & de l'ensemble.

Après avoir pesé, dans le détail, les avantages naturels que se peuvent disputer la France & l'Italie, il me resteroit à examiner ceux que j'ai appellé *accidentels*, parce qu'ils sont soumis aux révolutions du temps, du Gouvernement & de la Religion, & qu'au gré de ces révolutions, ils emportent alternativement la balance. Ces considérations auroient d'abord pour objet les ressources politiques, & ensuite les productions des Arts.

Sous le premier article se réuniroient les Loix, la paix, la guerre, la Religion, & tout ce qui tient au culte public. Sous le second, les Arts de premiere & seconde nécessité, & ceux de luxe & d'agrément. Mais ces détails exigent des connoissances plus étendues que les miennes sur l'un & sur l'autre pays, plus de loisir que je n'en ai, & un champ plus vaste qu'une simple Lettre.

Après avoir succinctement dit, que quant aux productions des Arts,

la France surpasse à certains égards l'Italie, & qu'à d'autres elle lui doit céder, j'ajouterai que l'on chercheroit en vain en France la magnificence & les agrémens des Villes d'Italie, & l'art qui s'annonce dans la fortification de ses Places. Les bâtimens particuliers de France construits le plus généralement en bois, & sans la moindre idée d'architecture, ne m'ont offert, de toutes les commodités que j'avois oüi vanter, que ces escaliers en limaçon dont l'étroit précipice vous fait tourner la tête : ajoutez que ces bâtimens n'ont point ces enfilades qui forment un appartement régulier.

Autant la France est misérable dans ses édifices particuliers, autant est-elle merveilleuse par le nombre, par la grandeur & par la magnificence des Eglises qui remplissent les Villes, & qui décorent les campagnes : preuves non équivoques de l'ancien attachement des François à la Religion. Mais quelque riches, quelque somptueux que soient ces édifices, ils prouvent moins le goût que l'opulence de leurs Fondateurs :

l'Architecture barbare qui les a dirigés, uniquement occupée de la solidité, lui a sacrifié tout ce qui est d'ornement & de décoration. D'ailleurs les plus vastes Eglises sont occupées en très-grande partie, par le chœur fermé d'un jubé qui, rompant le coup-d'œil, ne permet que de soupçonner une partie de leur étendue. Quant aux accessoires, elles n'offrent en Peinture & en Sculpture, que des objets désagréables, sans art ni proportion. Exceptons-en cependant les vîtres coloriées & chargées de figures: ouvrages dont l'innombrable multitude est aussi estimable qu'admirable, soit par le goût général du dessein, soit par le choix & la vivacité des couleurs. Quel reproche, à cet égard, les François n'ont-ils pas à faire aux Italiens, qui n'emploient que pour l'ornement de leurs appartemens & à l'usage des Bûveurs, un art consacré en France à la décoration des Eglises & au culte de la Religion. Les clochers forment aussi un genre d'ornement très-agréable: couverts à grands frais, ainsi que les Eglises, d'une

pierre fossile, dont la couleur imite le plomb, ils s'annoncent par l'air de la plus grande légereté. En un mot, si la France l'emporte par le nombre & par la grandeur de ses Eglises aussi solides que massives, l'Italie lui est supérieure par le goût de l'Architecture, par la décoration, par les ornemens de Peinture & de Sculpture. J'ajouterai qu'en grandeur & en magnificence de bâtiment, le dôme de Milan, & peut-être quelque autre Eglise d'Italie *, surpasse toutes les Eglises de France que j'ai vûes, sans en excepter la fameuse Notre-Dame de Paris.

A propos de Paris, aurions-nous en Italie quelque Ville qui pût entrer en comparaison avec cette Capitale de la France? Ne parlons ni de Rome, ni de Naples. La premiere est hors de comparaison & par la dignité du Saint Siége qui y réside, & par les monumens de son antique grandeur. L'autre l'est par sa position

* Le Tasse veut, sans doute, parler de Saint Pierre de Rome, qui, lorsqu'il écrivoit, n'étoit encore élevé qu'en partie.

aussi délicieuse qu'avantageuse, & par la multitude de Princes, de Barons & de Noblesse qui l'habitent. Milan qui paroît ressembler à Paris; n'est ni aussi marchand ni aussi riche, ni aussi commodément situé, n'ayant point, comme Paris, une rivière navigable qui la traverse dans toute son étendue. Venise pourroit mieux soutenir la comparaison: ce qu'elle a de moins en étendue, en population, en manufactures, est abondamment suppléé & remplacé par une multitude de palais & d'édifices publics de la dernière somptuosité, par le nombre & par les forces de sa Marine, mais sur-tout par la singularité de sa situation, qui surpasse toutes ses merveilles. Paris n'a point de fortifications. D'après la connoissance que j'ai acquise de son Peuple, je doute qu'il osât dire avec les Spartiates, *que la poitrine des Parisiens est le plus ferme rempart de Paris.* Venise est aussi sans fortifications; mais la Nature a elle-même pourvu à sa défense, en la mettant à l'abri de toute insulte. Ainsi, en balançant exactement les avantages & les désa-

vantages respectifs de l'une & l'autre de ces Villes, il seroit peut-être assez difficile de se décider. Si l'on pouvoit les présenter, à vûe d'oiseau, aux yeux d'un Etranger judicieux qui les vit ainsi pour la première fois, Venise le jetteroit dans un étonnement qui le décideroit sûrement en sa faveur. Mais combien de gens n'écoutant que le dégoût qui suit la possession, n'estiment rien chez eux, tandis que d'autres entraînés par un aveugle amour de la patrie, n'admirent & n'entraînent rien hors de leur pays! Pour se venger de ce que je ne pense pas comme eux, les premiers me relégueront, sans doute, parmi les derniers; mais j'en appelle à tout homme impartial, qui, dans le silence de l'amour-propre, également supérieur & à l'impression de la nouveauté & à l'illusion de l'habitude, sçait mesurer les choses, non à ses goûts & à l'apparence toujours trompeuse, mais à leur mérite & à leur valeur réelle.

Je devrois terminer ce Parallèle par celui des Gouvernemens, des Coutumes, des Loix qui régissent la

France & l'Italie; mais je suis peu versé dans le Droit François, & d'ailleurs l'état des choses n'admet aucune comparaison à cet égard. Le Roi d'Espagne, l'Eglise, les Vénitiens, les Princes feudataires, les petites Républiques qui partagent l'Italie, n'ayant ni les mêmes vûes, ni les mêmes principes de Gouvernement, ne peuvent être mis sous un même coup-d'œil. La France, au contraire, unie sous les Loix d'un seul Monarque, d'un Roi né François, d'un Prince fait en quelque façon pour elle, est plus heureuse, autant que je le puis imaginer, parce qu'elle est plus uniformément gouvernée : je la considère comme unie dans l'obéissance à son Roi, sans égard aux guerres actuelles de Religion, qui ne sont *qu'une fiévre passagere dans un corps bien constitué.*

Parmi les usages que j'y ai observés, il en est trois dont la singularité m'a frappé.

En quelques cantons les enfans sont nourris de lait de vache. Cet usage imaginé par la barbarie, me rappelle l'enfance d'Achille & de

Roger, qui ne connoissoient de nourriture, que la moëlle de Lions, ou d'autres animaux généreux. Quels hommes, quelles ames formera le lait d'un animal né pour le travail, pour la servitude & pour les coups? Les Médecins qui refusent pour Nourrices des femmes mal saines ou mal constituées, les Philosophes qui excluent de la même fonction, toute femme d'une vie peu réglée, pensent, sans doute, que la premiere nourriture des corps, a quelque influence sur l'ame; & ils n'auroient pas été la chercher chez de vils animaux.

Si le Peuple est blâmable à cet égard, la Noblesse ne l'est pas moins de son goût pour le Village, & de son éloignement pour la vie Citadine. Outre que de sa nature, l'homme est animal de compagnie, & qu'il n'appartient qu'à la plus haute philosophie de le séparer du commerce de ses semblables; le Noble élevé & passant sa vie au milieu de Valets & de Paysans, qui tremblent devant lui, n'y peut acquérir qu'une basse insolence: privé d'exemples qui lui

pourroient inspirer des sentimens, il croupit dans la bassesse d'ame qu'il a apportée en naissant. Je n'ignore pas que c'est l'usage de l'Allemagne & de beaucoup d'autres pays : on dit que les Nobles se voyent à la Cour & dans leurs habitations champêtres, mais cet usage ne m'en impose point : je n'y vois qu'une orgueilleuse aversion pour l'autorité de la Loi & du Magistrat.

N'oublions pas enfin l'éloignement de cette même Noblesse pour les Sciences qu'elle a abandonnées au Peuple. Par-là, leur état est celui d'une fille de condition mariée à un serf, c'est-à-dire, qu'elles l'ont perdu : de libres, elles sont devenues esclaves ; organes de la vérité, elles n'osent ouvrir la bouche ; modératrices des passions, elles ne sont plus guidées, animées, éclairées que par le sordide intérêt : Platon avoit pressenti cette révolution ; l'expérience a réalisé ses craintes.

Je finis cette Lettre, en vous priant de ne la regarder que comme le résultat d'observations tumultuairement faites, au milieu des em-

barras d'une Cour étrangère, par un homme que son inexpérience doit excuser & mettre à l'abri de la critique.

FIN du quatriéme & dernier Volume.



TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CES QUATRE VOLUMES.

Le premier est sans numéro, le second, le troisiéme & le quatriéme sont indiqués par II. III. IV.

A

C

E

O

P

E

G

J.

M

O

P

T

V

U

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA du quatriéme Volume.

PAge 9 lig. 8, *lis.* celle dont nos pays prononcent.
20 *lig.* 15, *lis.* dans ces mauvais lieux.
29 *lig.* 18, *lis.* mais de même que.
33 *lig.* 22, *eff.* du dedans.
35 *lig.* 21, *eff.* aussi-tôt.
37 *lig.* 6, *eff.* & qui est.
14, *eff.* pourtant.
44 *lig.* 20, *eff.* nouvelle.
45 *lig. dern. lis.* de cet Artiste: *note*, *eff.* François, *& à la phrase suivante*, *lis.* ne sçachant mendier ni Prôneurs, ni Patrons, à peine, *lis. aussi* il n'y.
47 *lig.* 4, *eff.* nommé.
48 *lig.* 11, *eff.* que voici.
56 *lig.* 17, *lis.* dont elle me valut.
65 *lig.* 13, *lis.* le poids de l'Episcopat.
69 *lig.* 23, *eff.* Italien.
90 *lig.* 2, *lis.* d'un génie.
10 *lis.* à qui on reproche.
23, *eff.* elle.
72 *lig.* 2, *eff.* seulement.

LIVRES NOUVEAUX.

A Paris, chez DE HANSY *le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques,* 1774.

HISTOIRE des Nouvelles Découvertes, faites dans la Mer du Sud, en 1767, 1768, 1769, & 1770, rédigée d'après les dernieres relations, par M. de Fréville, avec une Carte dressée par M. de Vaugondy. 2 *vol. in*-8°. 1774. 12 l.

Lettres Edifiantes & Curieuses, écrites des Missions Etrangeres. Recueils XXXI & XXXII, avec des Cartes. *in*-12 1774. *br.* 5 l.

Les trois Siecles de la Littérature Françoise, ou Tableau de l'Esprit de nos Écrivains &c. nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée. 4 *vol. in*-12. 1774. 12 l.

—Le même 3 *vol. in*-8°. 1774. 18 l.

Imitation de la neuvieme Satyre de Boileau, par M. Salaun. *in* 8°. 1774. 12 f.

Observations sur l'Italie & sur les Italiens, par M. (Grosley) nouvelle édition augmentée. 4 *vol. in*-12. 1774. 12 l.

Lettre à M. Racine sur le Théatre en général, & sur les Tragédies de son Pere en particulier, par M. le Franc de Pompignan, nouvelle édition, re-

vue & augmentée. *in*-8°. 1773. 1 l. 4 ſ.

La Fille Naturelle, par M. Rétif de la Bretonne, 2 *part. in*-12. 1774. *br.* 3 l.

Nouveaux Mémoires d'un homme de qualité, par le même. 2 *vol. in*-12. 1774. *br.* 3 l.

Le Ménage Pariſien, par le même. 2 *vol. in*-12 1773. *br.* 3 l.

La Femme dans les trois états de Fille, d'Epouſe & de Mere, Hiſtoire morale, comique & véritable, par le même. 3 *part. in*-12. 1773. *br.* 3 l. 12 ſ.

Contes Moraux, par Mad. le Prince de Beaumont, 2 *vol. in*-12. *br.* 3 l.

F. M. Muſſettulæ Diſſertatio Theologico-legalis de ſponſalibus & matrimoniis quæ à Filiis fam. contrahuntur, parentibus inſciis, vel juſtè invitis. *in*-4°. *Bruxellis.* 1771. 12 l.

Abrégé des Principes de Morale, & des Regles de conduite qu'un Prêtre doit ſuivre, pour bien adminiſtrer les Sacremens; nouvelle édition revue, corrigée & augmentée. *in*-12 2 l. 10 ſ.

L'Eſprit des Journaliſtes de Trévoux, ou Morceaux précieux de littérature, répandus dans les Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des Beaux-Arts, depuis leur origine en 1701, juſqu'en 1762, contenant ce qu'il y a de plus neuf & de plus curieux, ſoit pour les ouvrages dont ces Littérateurs ont rendu compte,

soit pour les réflexions judicieuses qui servent de préliminaire à leurs analyses, le tout rangé par ordre de matieres. 4 *vol. in*-12. 1771. 12 l.

Dictionnaire universel François & Latin, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, nouvelle édition, revue & considérablement augmentée. 8 *vol. in-folio.* 1771. 240 l.

Dictionnaire d'Architecture Civile, Militaire & Navale, Antique, Ancienne & Moderne, & de tous les Arts & Métiers qui en dépendent, avec 100 Planches en taille-douce. 4 *vol. in*-4°. 1770. 84 l.

Observations Historiques & Critiques sur les Commentaires de Folard, & sur la Cavalerie, par le Comte de Brezé. 2 *vol. in*-8°. *fig. Turin.* 1772. 15 l.

Vie des Hommes célebres d'Angleterre, depuis le regne de Henri VIII, jusqu'à nos jours, *Tom I. in*-12. 1771. *La suite sous presse.*

Histoire du Chevalier Bayard, par M. de Berville, nouv. édit. *in*-12. 1772. 3 l.

Histoire de Bertrand du Guesclin, Connétable de France, par le même, nouvelle édition. 2 *vol. in*-12. 1772. 6 l.

Traité sur le Bonheur public, traduit de l'Italien de L. Ant. Muratori, avec sa vie & le catalogue de ses Ouvrages. 2 *vol. in*-12. 1772. 6 l.

Elémens du Droit, ou Traduction du premier Livre du Digeste, avec des Notes

hiſtoriques, par M. Trouſſel, *in*-12. 1771. 3 l.

Le Guide des jeunes Mathématiciens, ou Commentaires des Leçons de Méchanique de M. l'Abbé de la Caille, avec un Supplément où l'on diſcute pluſieurs points intéreſſans de la plus haute Méchanique, par M. Paulian. *in*-8°. *fig.* 1771. 6 l.

Diſcours critiques ſur l'Hiſtoire & le Gouvernement de l'ancienne Rome, traduits de l'Anglois de M. Hoocke, *in*-12. 1770. 3 l.

Choix de Philoſophie Morale, propre à former l'eſprit & les mœurs. 2 *vol. in*-12. 1771. *br.* 2 l. 10 ſ.

Recueil de différens Exercices de dévotion aux Sacrés Cœurs de Jeſus & de Marie, *in*-12. *fig.* 2 l. 10 ſ.

Actes de Notoriété donnés par Meſſieurs les Avocats & Procureurs Généraux au Parlement de Provence. *in*-8°. 1772. 3 l.

Noſologie méthodique, traduite du Latin de M. de Sauvage. 10 *vol. in*-12. *Lyon*, 1772. 30 l.

Entretiens d'une ame pénitente avec ſon Créateur, Tome III. 2 l. 10 ſ.

Théâtre Eſpagnol, par M. Linguet. 4 *vol. in*-12 1770. 12 l.

Panégyrique de Sainte Théreſe, par le P. le Chapelain. *in*-12. 2 l.



